

***Livre I.2 : Diagnostic territorial
et enjeux***



Rapport de Présentation
Approuvé le 25.03.2019





Crédit Photo :
Stéphane Charbeau
(Sauf indication contraire)

Les photos, images et cartes ne peuvent être reproduites sans autorisation préalable sollicitée auprès de la Direction du PETR du Ruffécois



du Pays du Ruffécois

PRÉAMBULE.....	8
HIERARCHISATION DES NORMES.....	12
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	14
CHAPITRE 1 : DÉMOGRAPHIE : UNE REPARTITION DE LA POPULATION TRES HÉTÉROGENE.	21
1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE HETEROGENE.....	22
2. LE SOLDE MIGRATOIRE, UNIQUE FACTEUR DE CROISSANCE DEPUIS 1975.....	26
3. UNE POPULATION VIEILLISSANTE.....	28
4. UNE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES MENAGES.....	30
5. UNE POPULATION CONCENTREE SUR LA PARTIE NORD DU TERRITOIRE, MAIS EN PERTE DE VITESSE.....	32
6. L'EMERGENCE D'UN DYNAMISME AU SUD ET A L'EST DU TERRITOIRE DU SCOT.....	36
CHAPITRE 2 : EMPLOI : UN TISSU ECONOMIQUE EN MUTATION.....	41
1. LES REVENUS DES MENAGES.....	42
2. UN TISSU ECONOMIQUE EN MUTATION.....	44
3. UN LIEN POPULATION-EMPLOI QUI TEND A SE RESSERRER.....	50
4. UNE STRUCTURE DE L'EMPLOI SPECIFIQUE ET EN COURS D'EVOLUTION.....	52
5. LES CARACTERISTIQUES DU TISSU ENTREPREUNARIAL.....	62
CHAPITRE 3 : ECONOMIE : UNE STRUCTURE ECONOMIQUE SPECIALISEE.....	65
1. UNE ECONOMIE PRODUCTIVE SPECIALISEE.....	66
2. UN TISSU ARTISANAL DE PROXIMITE BIEN REPRESENTE ET DYNAMIQUE.....	68
3. UNE ORGANISATION LINEAIRE DES ZONES D'ACTIVITES.....	70
4. DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	74
CHAPITRE 4 : COMMERCE, EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	79
1. LA STRUCTURE COMMERCIALE.....	80
2. UN MAILLAGE EN EQUIPEMENTS PUBLICS INCOMPLET.....	88

CHAPITRE 5 : HABITAT : UN PARC DE LOGEMENTS STABLE, AVEC DE FAIBLES VARIATIONS.....	105
1. UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMIQUE MAIS FRAGILE.....	106
2. DES RESIDENCES SECONDAIRES CONCRETREES SUR L'EST ET L'OUEST DU TERRITOIRE.....	110
3. DES DISPARITES AUTOUR DE LA VACANCE.....	112
4. UN PARC DE LOGEMENTS ANCIENS MAIS QUI SE RENOUVELLE SUR UN AXE NORD-SUD.....	114
5. TYPOLOGIE ET OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENTS.....	116
6. LE MARCHE DE L'IMMOBILIER TOUCHE PAR LA CRISE.....	118
7. L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE.....	122
8. LE LOGEMENT DES POPULATIONS SPECIFIQUES.....	124
CHAPITRE 6 : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS :UN DESEQUILIBRE INDUIT PAR LA CONFIGURATION DES GRANDS AXES ET DES INFRASTRUCTURES.....	133
1. UNE GRANDE ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE MAIS UN ENCLAVEMENT DES SECTEURS EST ET OUEST.....	134
2. UNE DESSERTE FERROVIAIRE A CONFORTER.....	136
3. UNE ACCESSIBILITE ROUTIERE INEGALE MALGRE UN MAILLAGE DENSE.....	138
4. UNE DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN NON-ADAPTE AUX USAGES DU TERRITOIRE.....	140
5. MOBILITE ET DEPLACEMENTS DES PARTICULIERS.....	142
6. LE TRANSPORT DE L'INFORMATION.....	148
CHAPITRE 7 : GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES: DES FACTEURS DETERMINANTS DE LA QUALITE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENTDU TERRITOIRE.....	153
1. DES RISQUES LOCALISES QUI CONDITIONNENT LE DEVELOPPEMENT URBAIN.....	154
2. LES CARRIERE DU PAYS RUFFECOIS.....	194
3. DES NUISANCES SONORES LIEES AU TRAFIC ROUTIER ET FERROVIAIRE.....	196
CHAPITRE 8 : AGRICULTURE: UN SECTEUR AGRICOLE EN MUTATION.....	203
1. UN SECTEUR AGRICOLE EN MUTATION.....	204
2. EMPLOI ET ACTIVITES AGRICOLES.....	206
3. OCCUPATION AGRICOLE DU TERRITOIRE.....	230

Qu'est-ce que le SCoT ?

Un schéma... = un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme

...de cohérence... = qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

... territoriale = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave")

Les 3 principes du développement durable

Le développement durable a pour objectif de mettre en cohérence les aspects sociaux, environnementaux, économiques et culturels du développement, avec comme principe transversal la démocratie et la participation des acteurs ; débattre et élaborer démocratiquement un projet cohérent à l'échelle du territoire.

- Le principe d'équilibre entre les espaces, suivant un principe de consommation limitée des espaces et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
- Le principe d'un urbanisme respectueux de l'environnement

Les conséquences du Grenelle et de la Loi ALUR

- **Un SCoT renforcé, document pivot stratégique, de cohérence et de référence**
- **De nouveaux objectifs pour la planification :**
 - Lutter contre l'étalement urbain
 - Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
 - Prendre en compte la biodiversité
 - Anticiper l'aménagement opérationnel durable
 - Organiser l'aménagement commercial



Le contexte législatif

La loi Grenelle 2 a abrogé l'article L. 122-1 qui exposait notamment le contenu du diagnostic d'un SCoT. Puis, modifié par la Loi ALUR, le contenu de ce dernier est désormais évoqué dans l'article L. 122-1-2 :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

[...]

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

Les champs couverts par le diagnostic sont ainsi élargis et, pour certains, plus précis (analyse chiffrée de la consommation d'espace).

En lien avec l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®), le diagnostic :

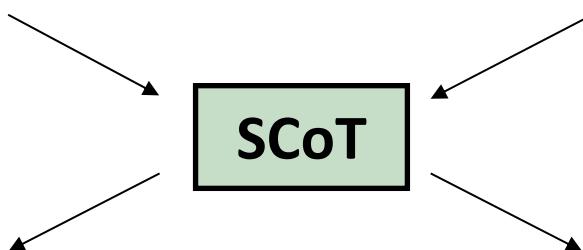
- **Est loin d'être un simple état des lieux** d'une situation ou la photographie d'un espace donné. Il est d'abord l'occasion de mettre en capacité d'agir les acteurs du territoire ;
- **Constitue une description structurée de la situation territoriale et de ses évolutions.** Il ne s'apparente pas à un inventaire mais propose une synthèse des **problématiques sectorielles**, en insistant sur leurs articulations sur la façon dont elles se croisent et s'interpénètrent ;
- **Cherche prioritairement à faire ressortir les marges de manœuvre des acteurs pour infléchir les dynamiques en cours.** Il met en évidence les tendances lourdes et récentes d'évolution du territoire, et les processus en cours ;
- **Est complet et synthétique**, spécifique et étayé : il traite de l'ensemble des thèmes, et il s'attache à approfondir ceux qui posent le plus de question sur le territoire considéré ;
- **Est dynamique et prospectif** : ce sont les évolutions, les transformations, les déséquilibres et les points de rupture qu'il s'agit d'identifier, afin de les maîtriser, les canaliser, les orienter ;
- **Débouche sur un pronostic et des propositions** : il doit donc mettre en évidence les enjeux, les potentialités, les atouts et les contraintes majeurs du développement et de l'aménagement du territoire ;
- **Appelle à prendre en compte des périmètres élargis**, variant en fonction des thèmes étudiés et à être reconstruit en permanence (évaluation environnementale) ;
- **Représente le démarrage d'un processus continu d'apprentissage collectif.** Il permet la mobilisation des acteurs et accompagne un changement dans leurs comportements et leurs rapports. Ce travail facilite la formulation d'un jugement sur la cohérence du territoire.

Compatibilité avec

- Les PIG, les OIN, les DTA
- Les chartes des Pays et des parcs naturels
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les SDAGE et les SAGE
- Les plans de gestion des risques

Prise en compte des

- Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- SRCAE (climat, air, énergie)
- PCET (plans climat-énergie territoriaux)



Le SCoT impose ses orientations (principe de compatibilité)

- Documents de planification sectorielle (PLH, PDU, schéma de développement commercial)
- Documents d'urbanisme (PLU, carte communale, PSMV)
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

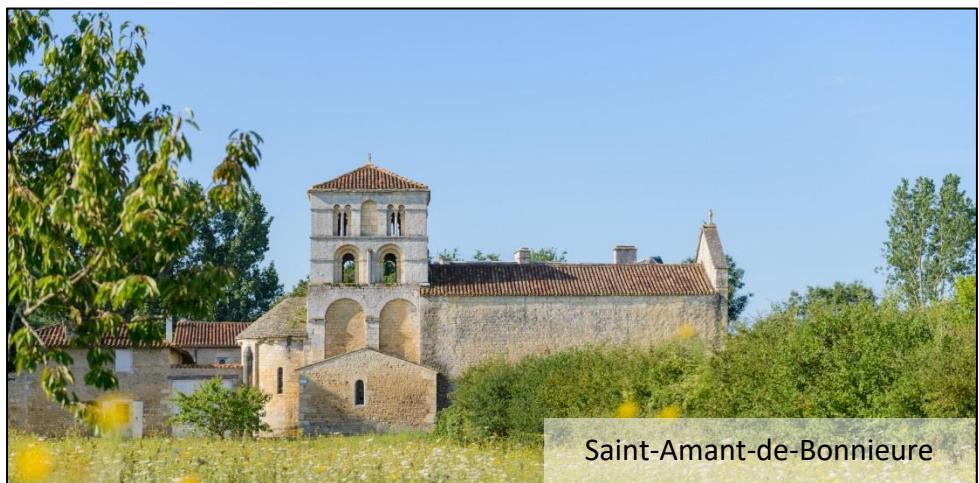
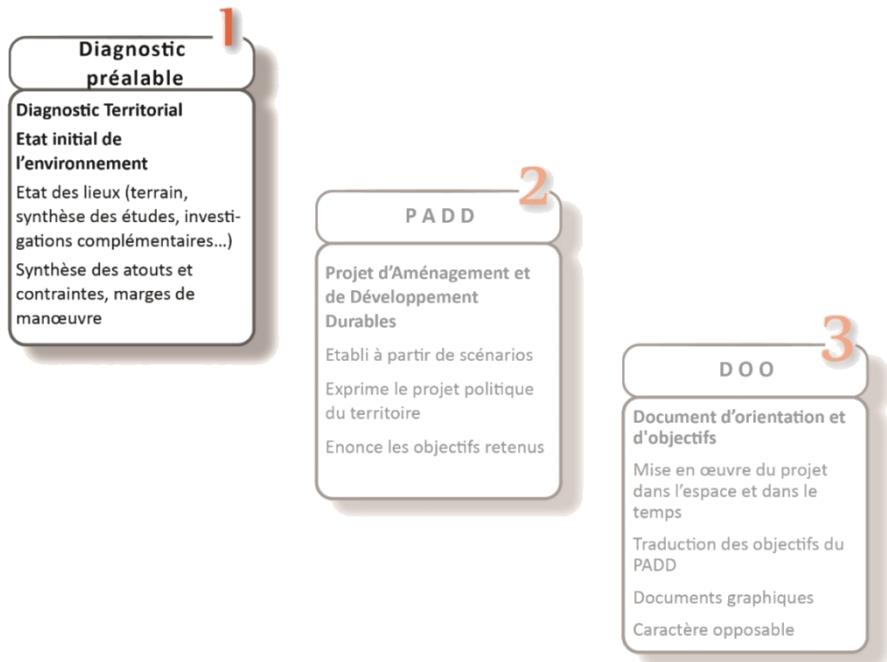
Certaines opérations

- ZAD, ZAC, lotissements
- Constructions > 5 000m² de surface de plancher

➔ Dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, celui-ci devra faire l'objet d'un bilan (obligatoire).

des normes

Les documents constitutifs du SCoT



Localisation du pôle d'équilibre territoriale rural (PETR) du Ruffécois en France



du territoire

Présentation générale du Pays Ruffécois, territoire au carrefour de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou

Localisé au Nord du département de la Charente, en Région Nouvelle-Aquitaine sur une superficie de 1 027 km², le Pays Ruffécois se trouve au contact des départements de la Vienne, des Deux Sèvres, et de la Charente-Maritime.

Le Pays constitue depuis toujours un carrefour de voies de communication et un point de passage entre les Pays de la Loire et ceux de la Garonne, entre le littoral atlantique et le Massif Central. Le Pays du Ruffécois appartient au bassin de la Charente, fleuve côtier de 350 kilomètres de long qui le traverse sur 90 kilomètres du Nord au Sud.

Le PETR du Pays Ruffécois se situe sur un territoire rural, avec une densité de 36.3 habitants par Km². La population totale est de 37 477 habitants en 2016.

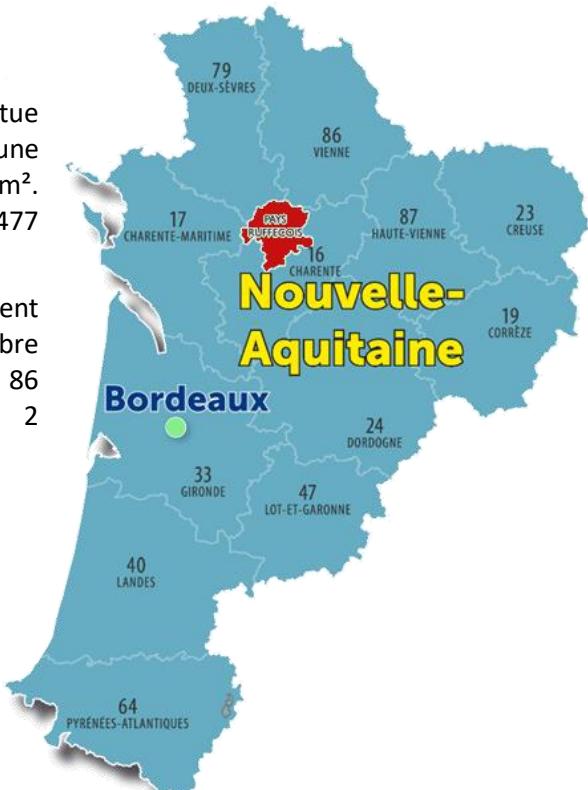
Il est organisé administrativement sous la forme d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural constitué de 86 communes réparties en 2 Communautés de Communes :

- Communauté de communes

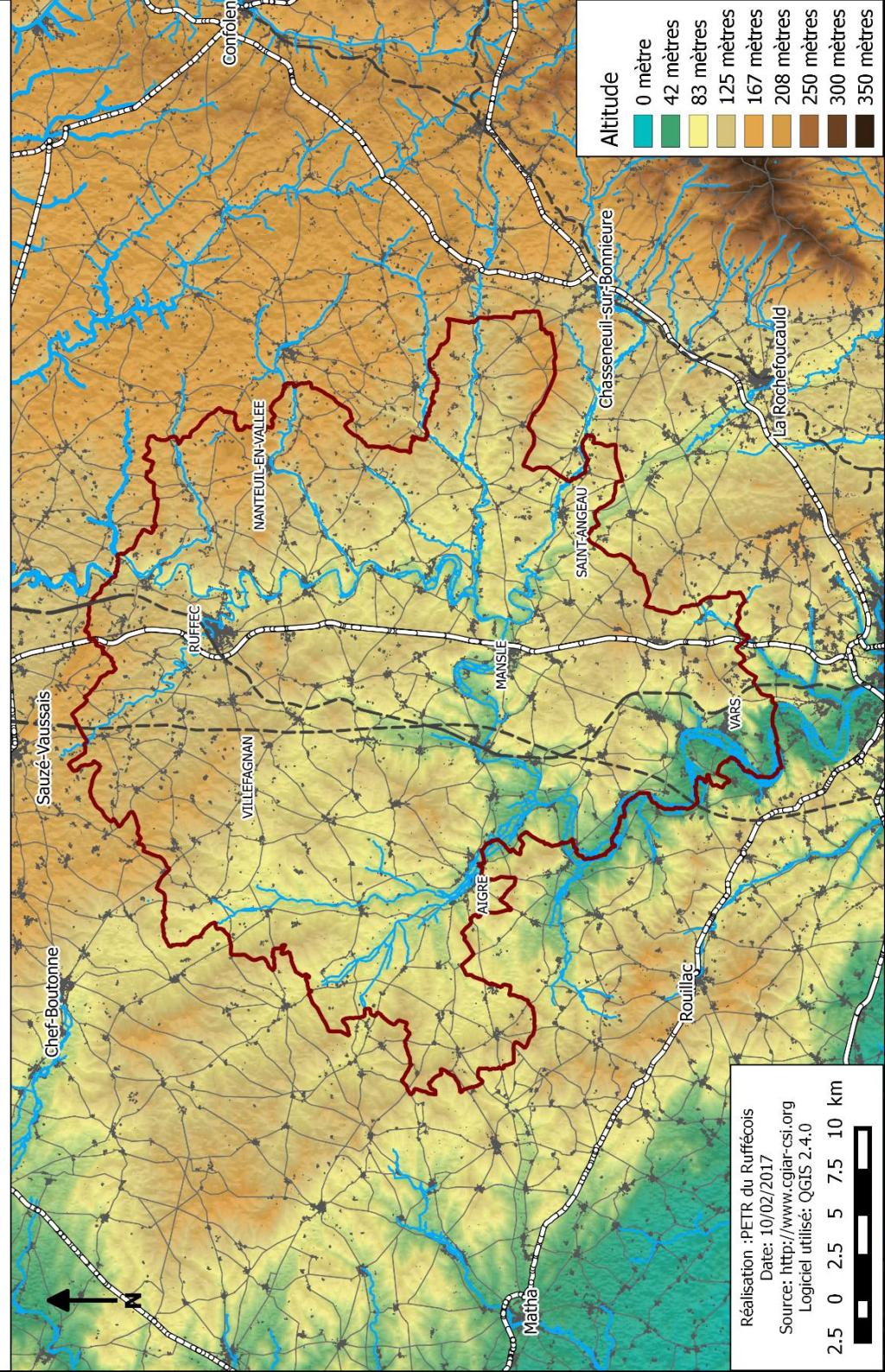
Cœur de Charente (22 682 hab.)

- Communauté de communes

Val de Charente (14 924 hab.)



Le Pays du Ruffécois, un territoire géographiquement cohérent



Le Pays du Ruffécois, une unité paysagère cohérente

Le Pays du Ruffécois présente une forte cohérence géographique. Ce territoire s'organise autour du fleuve Charente et de plateaux légèrement ondulés sur une altitude moyenne de 100 mètres (entre 40 et 90 mètres au Sud pour Montignac-Charente, 145 mètres pour Ruffec et jusqu'à 218 mètres pour Nanteuil-en-vallée).

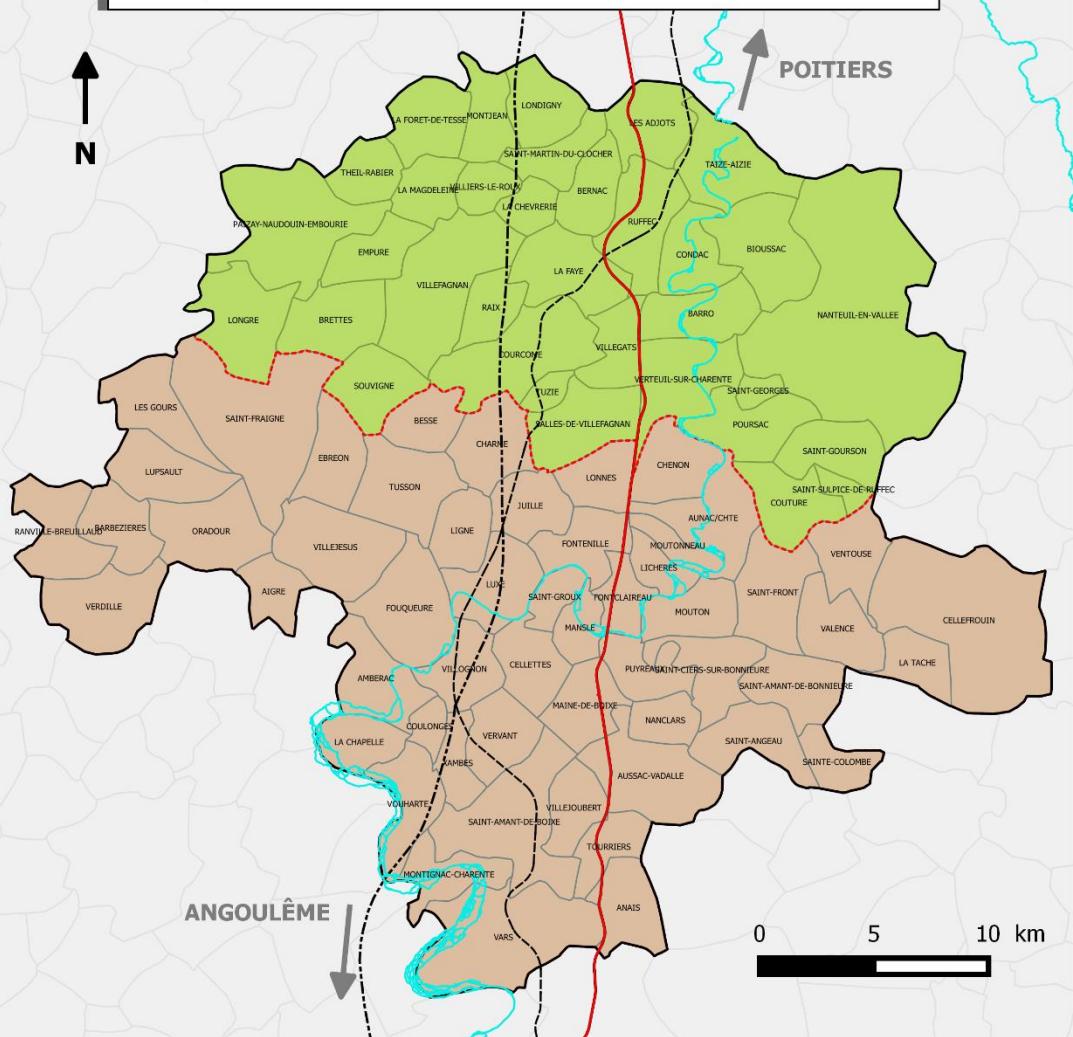
Le fleuve Charente et ses affluents sont des atouts forts du territoire, en termes de ressource, de paysage, d'environnement, de tourisme et d'économie.

On retrouve également des terrasses alluviales, principalement à l'Ouest du territoire où la viticulture s'est développée ainsi que des socles calcaires.

Le Pays du Ruffécois est aussi un territoire de transition, à l'interface des socles géographiques des plateaux de l'Ouest (notamment des plaines de Niort) et du Massif central. C'est un territoire qui présente donc sa propre géographie et ces propres paysages naturels.



Communes et Communautés de Communes du PETR du Pays du Ruffécois



Légende

- CDC Val de Charente
- CDC Coeur de Charente
- Pays Ruffécois

- La Charente
- LGV
- Réseau ferré
- N10



Certains tableaux ou cartes présentés dans ce diagnostic représentent encore les limites et/ou les appellations des anciennes Communauté de communes. Il convient donc de regrouper les Communautés de Communes de la Boixe, du Manslois et d'Aigre pour avoir la nouvelle lecture de la Communauté de communes Cœur de Charente.

Une armature territoriale équilibrée et des infrastructures Nord-Sud qui fractionnent le territoire

Le territoire du Pays du Ruffécois est traversé du Nord au Sud par trois grandes infrastructures routières :

- La Route Nationale 10 (RN10), des Adjots à Anais, en passant par Ruffec et Mansle.
- La voie ferré, des Adjots à Vars et qui s'arrête à la gare de Ruffec et à la halte de Luxé
- La Ligne Grande Vitesse (LGV) qui traverse le territoire de Londigny à Montignac-Charente

Note méthodologique

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Ruffécois a débuté en 2013 par l'élaboration des diagnostics. Depuis cette phase, Bien que le périmètre reste inchangé, le territoire du Ruffécois a évolué (fusion de communes et de communautés de communes (CC)). Ainsi, certaines données ou éléments du diagnostic font références aux anciennes communes ou communautés de communes :

- 2014 : Création de la CC nouvelle de Val de Charente (fusion des CC du Pays de Villefagnan, de la CC des Trois Vallées, de la CC Ruffec et de la commune de Villefagnan) ;
- 2017 : Création de la CC Cœur de Charente (fusion des CC du Pays Manslois, de la CC du Pays d'Aigre et de la Boixe) ;
- 2017 : Création de la commune nouvelle d'Aunac sur Charente (fusion de Bayers, Chenommet et d'Aunac) ;
- 2018 : Création de la commune nouvelle Val-de-Bonnieure (fusion de Saint-Angeau, Sainte-Colombe et Saint-Amant-de-Bonnieure) ;
- 2019 : Création de la commune nouvelle d'Aigre (fusion d'Aigre et de Villejésus) et de Courcôme (Fusion de Courcôme, Tuzie et Villegats).

De même, les dates de certaines données du diagnostic peuvent être différentes selon les thématiques, selon les mises à jours réalisées sur le projet et données disponibles (année de référence : Recensement de la population 2013).



CHAPITRE 1

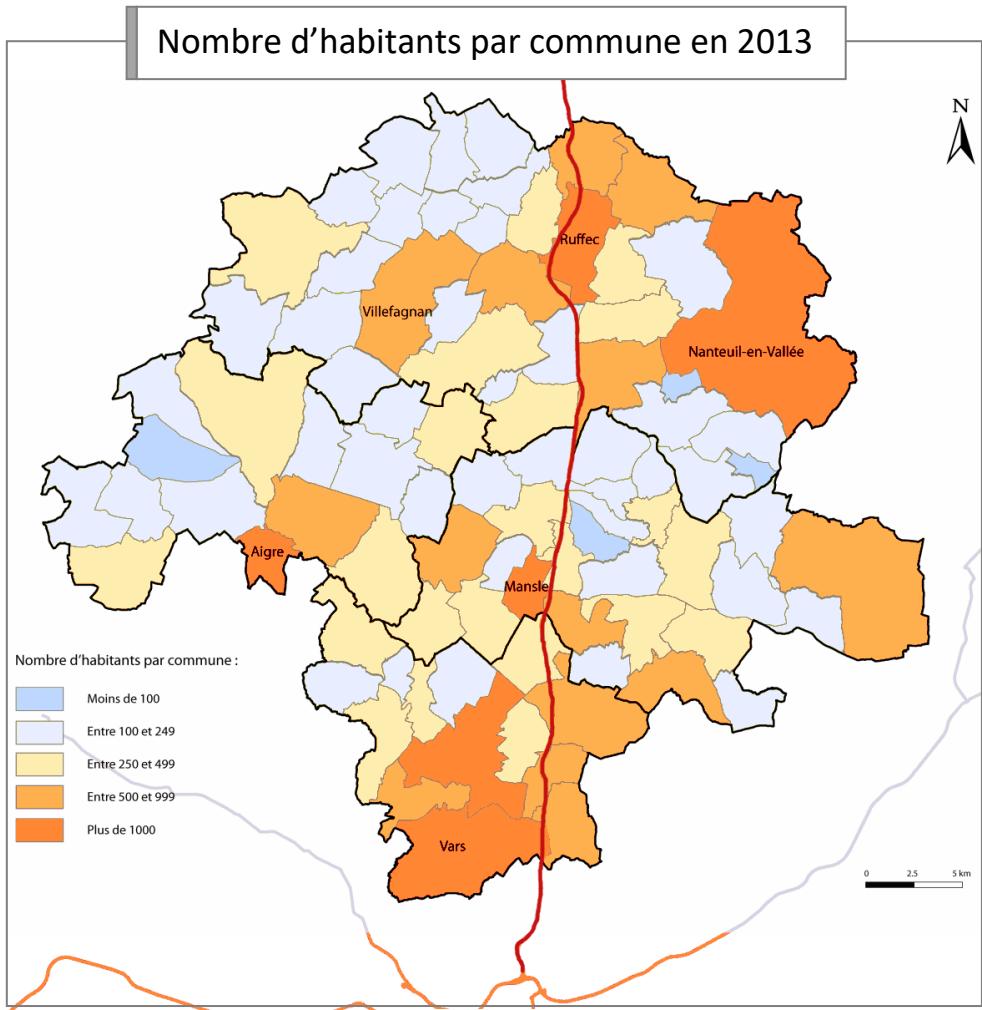
DÉMOGRAPHIE : une répartition de la population très hétérogène

- Démographie du territoire
- Portrait de la population
- Structure des ménages



1. Une croissance

Le territoire du Pays Ruffécois représente environ 10,3 % de la population du département de la Charente. En 2013, sa population s'élevait à 36 335 habitants.



Source : Données issues du recensement INSEE 2013

démographique hétérogène

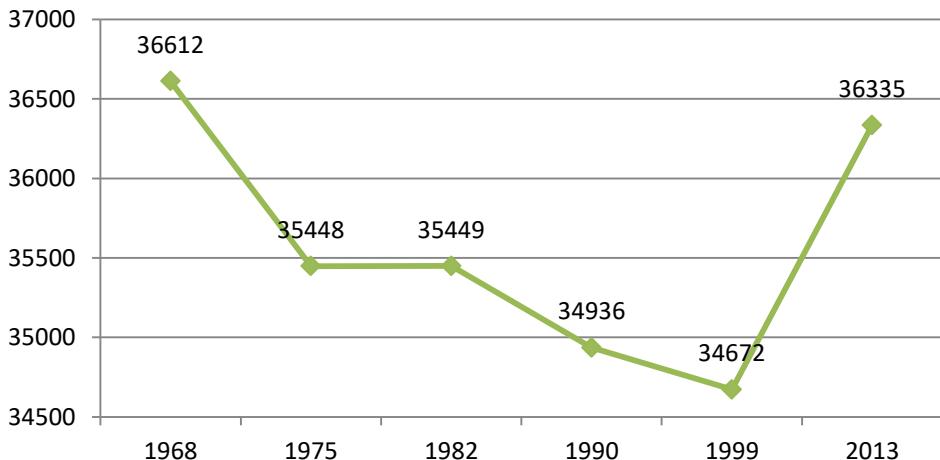
Entre 1999 et 2013, le territoire du Pays Ruffécois a accueilli en moyenne 120 habitants supplémentaires par an, soit un gain de 1 663 habitants sur la période.

Ce territoire retrouve une dynamique démographique seulement depuis 1999. Après un important déclin démographique entre 1968 et 1999 (perte de 1 940 habitants), le territoire du SCoT connaît une accélération du rythme de développement sur ces quinze dernières années.

En cas de maintien du rythme « au fil de l'eau », le nombre d'habitants pourrait atteindre voire dépasser 40 880 habitants à l'horizon 2035.

Le territoire du Ruffécois connaît dans son ensemble un développement très hétérogène, les dynamiques locales sont très contrastées. La population communale varie d'une cinquantaine d'habitants (St-Sulpice-de-Ruffec/St-Georges) à 1 500 et plus (Nanteuil-en-Vallée/Mansle/Vars) pour atteindre près de 3 500 habitants pour Ruffec.

Evolution de la population de 1968 à 2013



Source INSEE 2013

Alors que certaines communes de configuration rurale se développent à un rythme soutenu (taux de croissance annuel moyen supérieur à 2% par an, voire ponctuellement à 3% par an), d'autres communes, situées en majorité sur la partie Nord/Nord-Ouest et au centre du territoire du SCoT, voient leurs populations stagner voire décroître de manière importante (Tusson, Verteuil-sur-Charente, Les Gours, Saint-Georges).

Les communes urbaines de Ruffec, Villefagnan, Aigre et Mansle éprouvent des difficultés à maintenir et renouveler leur population entre 1999 et 2013.

A l'inverse, certaines communes comme celle de Vars connaissent une croissance positive, celle de Vars étant intimement liée à la dynamique du pôle d'Angoulême. Un déséquilibre se crée entre les « pôles urbains » et les communes rurales des 1^{ère} et 2^{nde} couronnes, notamment sur le Nord-Ouest du territoire du SCoT.

Un développement démographique « au fil de l'eau » risque de favoriser certains territoires ruraux peu équipés au dépend de certaines communes « urbaines » mieux dotées en équipements.

Le SCoT doit veiller à rééquilibrer le développement.



QUELQUES DEFINITIONS UTILES (Définitions INSEE)

LE SOLDE MIGRATOIRE est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

LE SOLDE NATUREL (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

LE TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN, OU TCAM, permet de calculer un taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes. Au-dessus de 1 %, on parle de croissance réelle et non simplement de renouvellement de la population.

L'INDICE DE JEUNESSE correspond au ratio entre la population âgée de moins de 20 ans et la population âgée de plus de 60 ans. Si le ratio se situe entre 0 et 1, la population âgée de plus de 60 ans est plus importante que celle de 20 ans. Si le ratio est supérieur à 1, le constat est inversé.

LA DECOHABITATION est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit. On parle de décohabitation au cours par exemple d'une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle.

2. Le solde

UNIQUE FACTEUR DE LA

Sur la majeure partie du territoire du SCoT, la croissance de la population s'explique par un solde migratoire largement favorable qui vient compenser un solde naturel globalement négatif entre 1999 et 2013, à l'exception de la CC de la Boixe (solde naturel positif).

Par ailleurs, l'apport de nouvelles populations est positif sur 3 intercommunalités à l'exception de la CC du Pays d'Aigre où le solde migratoire n'a pas été suffisant pour contrebalancer l'effet du solde naturel largement négatif.

A l'échelle du SCoT, on observe sur la période 1999-2013 :

- Solde migratoire : + 3 692 habitants soit 10% de la population totale
- Solde naturel : -2029 habitants soit -6% de la population totale
-

Le flux de nouveaux arrivants sur le territoire du SCoT du Pays Ruffécois est issu en majorité du département de la Charente (73,8 %).

Près de 6% arrivent d'une autre région et près de 4% viennent d'un pays étranger. On constate d'importantes migrations internes au périmètre du SCoT (changement de domicile de populations déjà installées sur le Ruffécois).

Il est important de souligner que la population qui arrive de l'extérieur du Ruffécois pour s'installer sur le territoire est d'un profil plutôt âgé (classe d'âge de 60 ans et +). Toutefois, les flux résidentiels observés sur le SCoT concernent essentiellement les actifs âgés de 15 à 59 ans (55,1%).

La tranche des personnes âgées de 0 à 14 ans est peu représentée (12,4%), ce qui concourt à accentuer le vieillissement de la population.

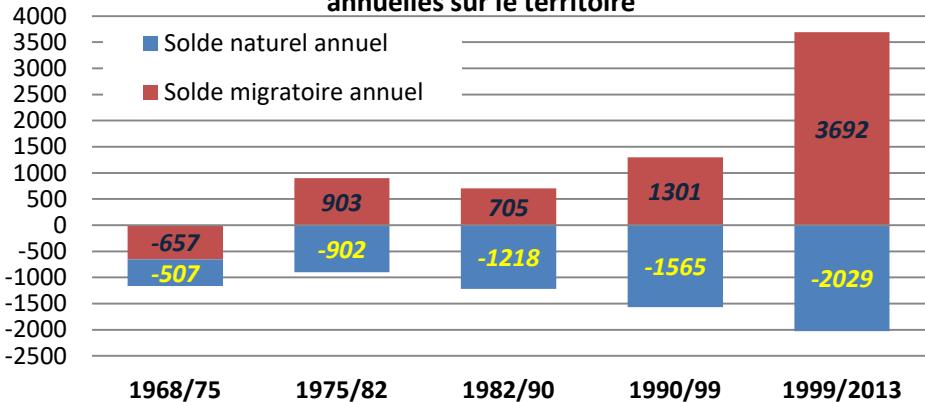
Près de 2/3 des nouveaux arrivants sont sans activités (23,0%) ou bien encore à la retraite (35,7%). 26,3% des nouveaux arrivants sont des employés ou ouvriers, 10,7% de cadres ou professions intermédiaires, 2,2% des agriculteurs et enfin 2,1% des artisans, chefs d'entreprises et/ou commerçants.

migratoire

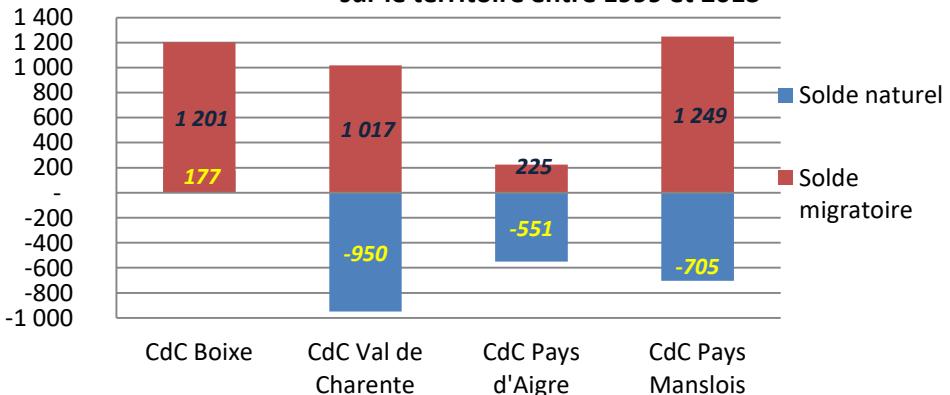
CROISSANCE DEPUIS 1975

L'apport de populations extérieures « jeunes » et le maintien des populations actives est un enjeu important pour le Ruffécois, il convient, dans le cadre du SCoT, de proposer des outils visant à favoriser l'accueil de ces populations (parc de logement adapté, structuration économique, pôles d'emplois, ...).

Evolution du solde naturel et migratoire / moyennes annuelles sur le territoire



Evolution du solde naturel et migratoire / moyennes annuelles sur le territoire entre 1999 et 2013



3. Une population

La classe d'âge de 45-59 ans est la plus représentée sur le territoire du SCoT. Cette tranche d'âge a connu une évolution de l'ordre de 3% entre 1999 et 2013, passant ainsi de 18% à 21% (soit plus d'un cinquième de la population totale). La classe d'âge des 75 ans ou plus a augmenté de 2% entre 1999 et 2013, passant de 12% à 14%.

A l'inverse, la représentation des classes d'âges comprises entre 14 et 44 ans est en baisse à l'échelle globale du SCoT, ce qui laisse présager une tendance générale au vieillissement de la population à l'échelle du SCoT du Ruffécois

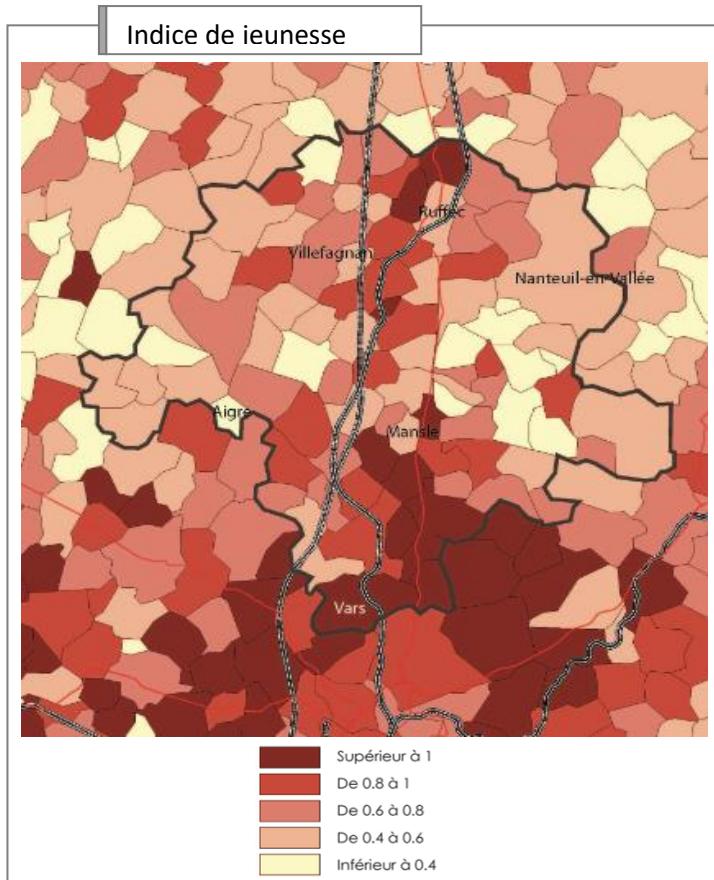
L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre d'habitants de moins de 20 ans et le nombre d'habitants de plus de 60 ans) sur le territoire du SCoT en 2009 est de 0,70, ce qui signifie que la population âgée de plus de 60 ans est bien plus importante que la population âgée de moins de 20 ans.

La pyramide des âges de la population du territoire témoigne d'un vieillissement accentué, mais les dynamiques sont variables d'une commune à l'autre.

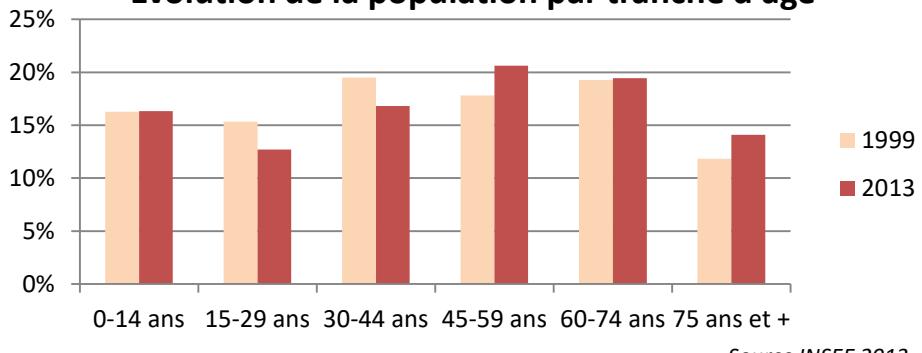
Les indices de jeunesse soulignent des disparités entre les territoires Est et Ouest au vieillissement marqué et une dynamique de rajeunissement de la population observée sur un axe Nord/Sud.

La dynamique de rajeunissement observée sur cet axe (plus particulièrement au Sud) est liée à la fois à un apport migratoire important et à un solde naturel positif. Sur les 14 communes qui présentent un indice de jeunesse positif, 11 se situent dans cette zone. Ce secteur attire des populations plus jeunes que le reste du territoire, notamment des ménages actifs avec enfants qui viennent y chercher un cadre de vie attractif et des prix du foncier encore abordable (même si la tendance est à la hausse sur le secteur Sud – Cf. chapitre sur le volet Habitat). Les populations plus âgées quant à elles, se situent dans les secteurs ruraux (par déficit de renouvellement). Ce phénomène nécessite de bien appréhender dans le cadre du SCoT : une adaptation du profil des logements, un bon accès aux équipements dans les secteurs ruraux (notamment en matière de santé) et une politique de l'emploi dynamique.

vieillissante



Evolution de la population par tranche d'âge

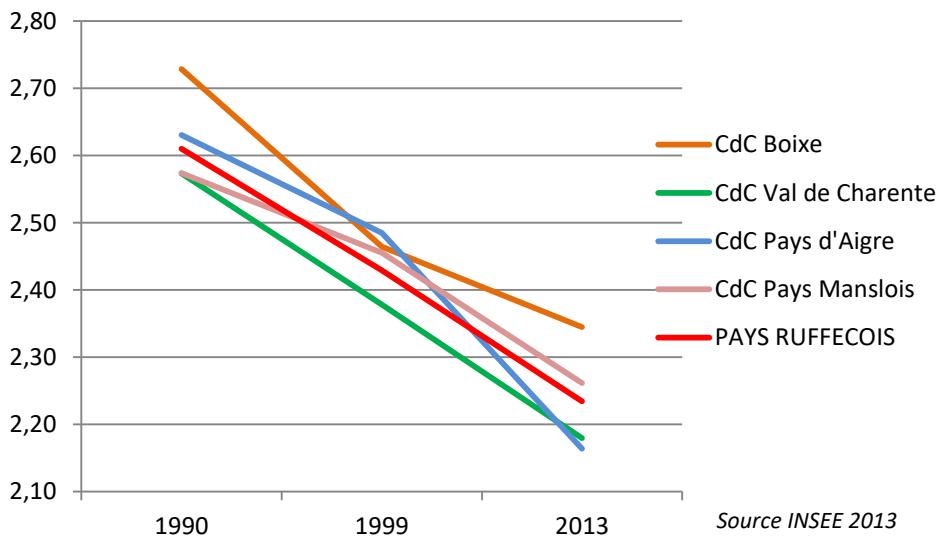


Source INSEE 2013

4. Une modification

La taille des ménages est en constante diminution. Sous l'effet du vieillissement de la population, de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme, de la multiplication de familles monoparentales et de la décohabitation plus précoce des jeunes adultes, ce phénomène sociologique entraîne une baisse du nombre de personnes par ménage. La taille des ménages diminuant, il faut de plus en plus de résidences principales pour loger la même population.

Evolutions de la taille des ménages de 1990 à 2013



Les ménages « se desserrent » :

- Les ménages de 1 et 2 personnes (couples sans enfants) sont quant à eux plus nombreux : ils représentent plus du tiers des ménages du Ruffécois (67%).
- Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 5% entre les deux derniers recensements.

de la structure des ménages

Les effets de décohabitation seront importants sur le territoire et à prendre en compte dans les scénarios prospectifs.

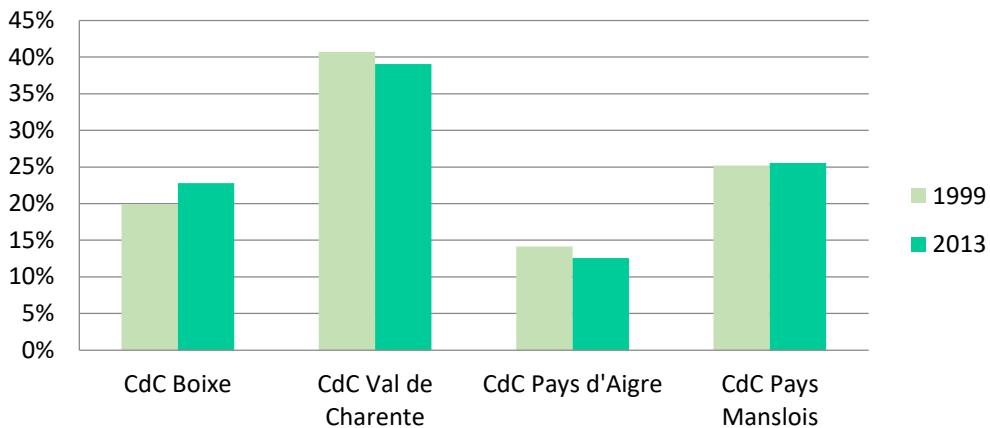


Définition : La décohabitation est le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit. On parle de décohabitation au cours par exemple d'une rupture conjugale ou à une mutation professionnelle.

5. Une population du territoire,

La Communauté de Communes Val de Charente (née de la fusion de 3 EPCI) constitue l'intercommunalité dont le poids démographique est le plus important à l'échelle du périmètre du SCoT, soit 39% de la population totale (avec 14 190 habitants en 2013).

Evolution du poids démographique par territoires



La CdC du Pays Manslois représente quant à elle 25,3%, la CdC du Pays d'Aigre 13% et enfin la CdC de la Boixe représente 22,1% de la population totale.

	Population 1999	Population 2013	Répartition en 2013
CdC Boixe	6908	8286	23%
CdC Val de Charente	14123	14190	39%
CdC Pays d'Aigre	4900	4574	13%
CdC Pays Manslois	8741	9285	26%
PAYS RUFFECOIS	34672	36335	100%

concentrée sur la partie Nord mais en perte de vitesse...

Le territoire est structuré autour des quatre principaux pôles urbains : Ruffec, Vars, Mansle et Aigre qui rassemblent près de 23% de la population du SCoT.

Les communes des couronnes péri-urbaines ont un poids démographique relativement important : Saint-Amant-de-Boixe, Montignac-Charente, Tourriers et Anais (3466 habitants, soit environ 10% de la population du SCoT), Puyreaux, Fonclareau, Fontenille, Saint-Groux et Celettes (1 838 habitants, soit 5% de la population du SCoT), Villejésus (536 habitants, soit 1,6% de la population du SCoT) et enfin, Bernac, Les Adjots, Taize-Aizie, Condac, Barro, Villegats et La Faye (3 643 habitants, soit 10% de la population du SCoT).

Le territoire compte par ailleurs des pôles urbains secondaires présentant des fonctions de « centralités-relais ». Ces polarités organisent et structurent également le territoire du Ruffécois. Ainsi, les communes de Villefagnan, Nanteuil-en-Vallée, Luxé, Saint-Angeau, Verteuil-en-Charente, Villejésus et Cellefrouin possèdent une population comprise entre 500 et 1 500 habitants, ainsi que des commerces et services correspondant à des besoins quotidiens.

Le territoire est très contrasté puisqu'il est également composé de nombreuses communes rurales dont la population est inférieure à 200 habitants (Coulonges, Saint-Georges, Barbézière et Lichère).



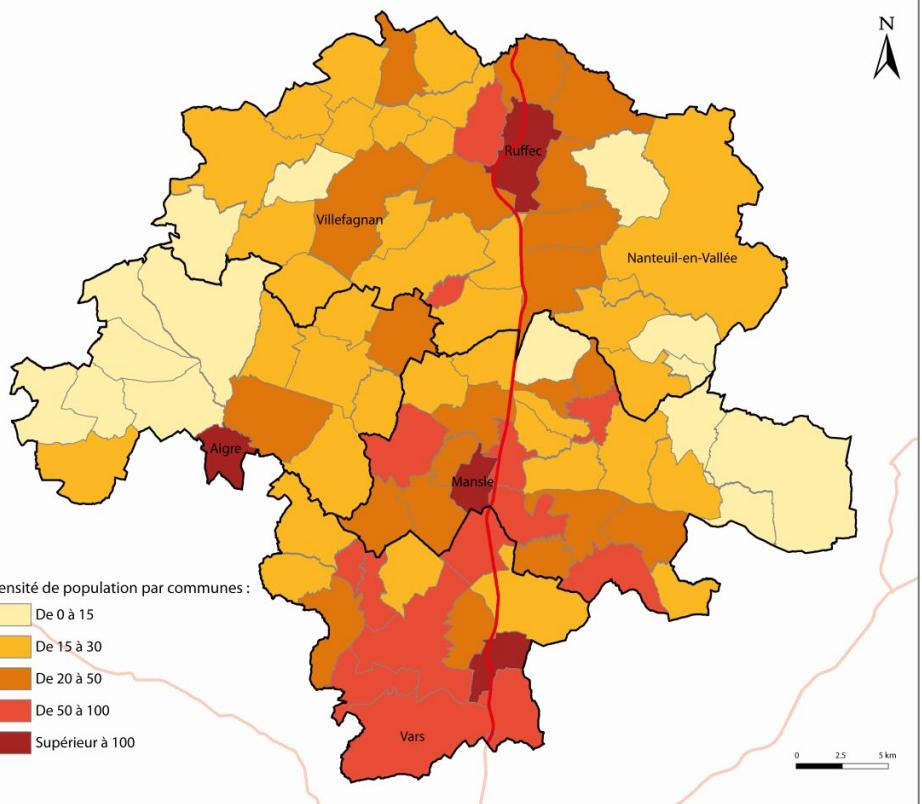


Saint-Martin-du-Clocher

Les densités de population enregistrées sur le territoire du SCoT sont fortement liées à la géographie et surtout à la présence des grands axes de communication sur un axe Nord/Sud, de Ruffec à Vars. La densité est bien plus marquée au Sud du territoire et s'inscrit dans une dynamique démographique, résidentielle et économique du pôle majeur d'Angoulême.

La concentration de population autour et en continuité directe des principaux pôles urbains du territoire est un atout pour limiter les besoins (politique du logement et des emplois à coordonner) et organiser les déplacements (déplacements collectifs et mobilités douces notamment, afin de limiter le recours systématique aux véhicules individuels).

Densité de population en 2013

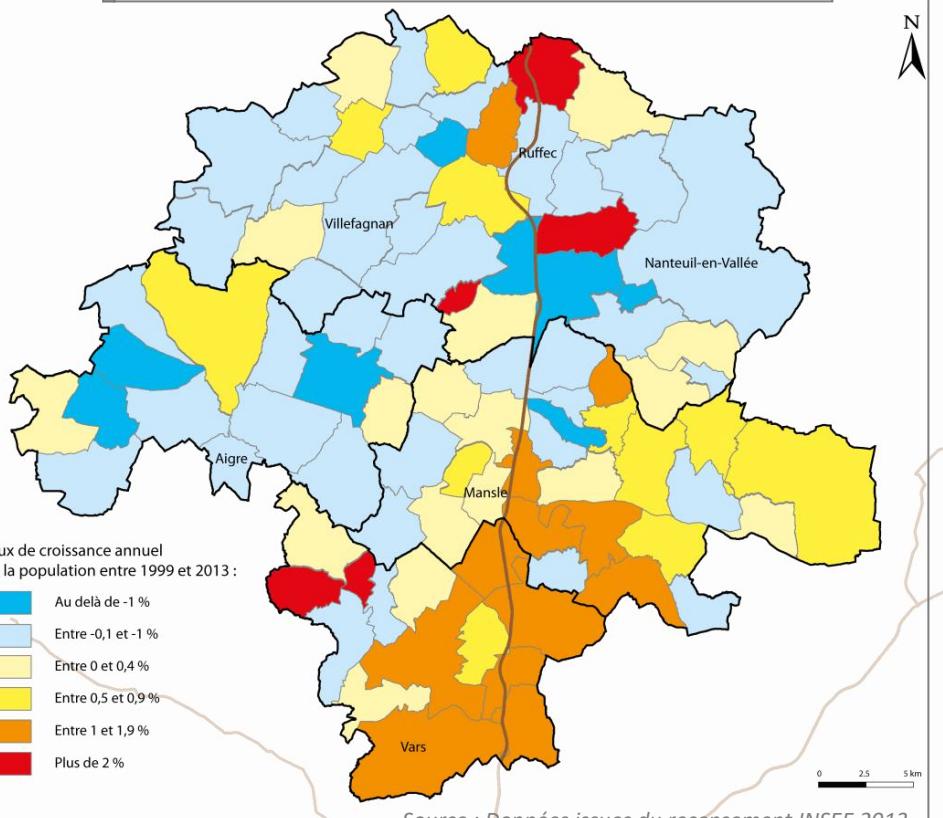


Source : Données issues du recensement INSEE 2013

6. L'émergence au Sud et à l'Est

La carte ci-dessous permet d'observer une attractivité démographique plus marquée sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Boixe au Sud, mais également sur la partie Est et Nord-Est du territoire du SCoT du Ruffécois (CdC du Pays Manslois et CdC Val de Charente).

Taux de croissance annuel de la population
entre 1999 et 2013



d'un dynamisme du territoire du SCoT

Malgré l'importance des pôles urbains de Ruffec, Villefagnan, Aigre, Nanteuil-en-Vallée, Mansle et Vars, on note un desserrement progressif de la population au profit des communes limitrophes et périphériques, même si les « communes-centres » continuent à accueillir de nouvelles populations.

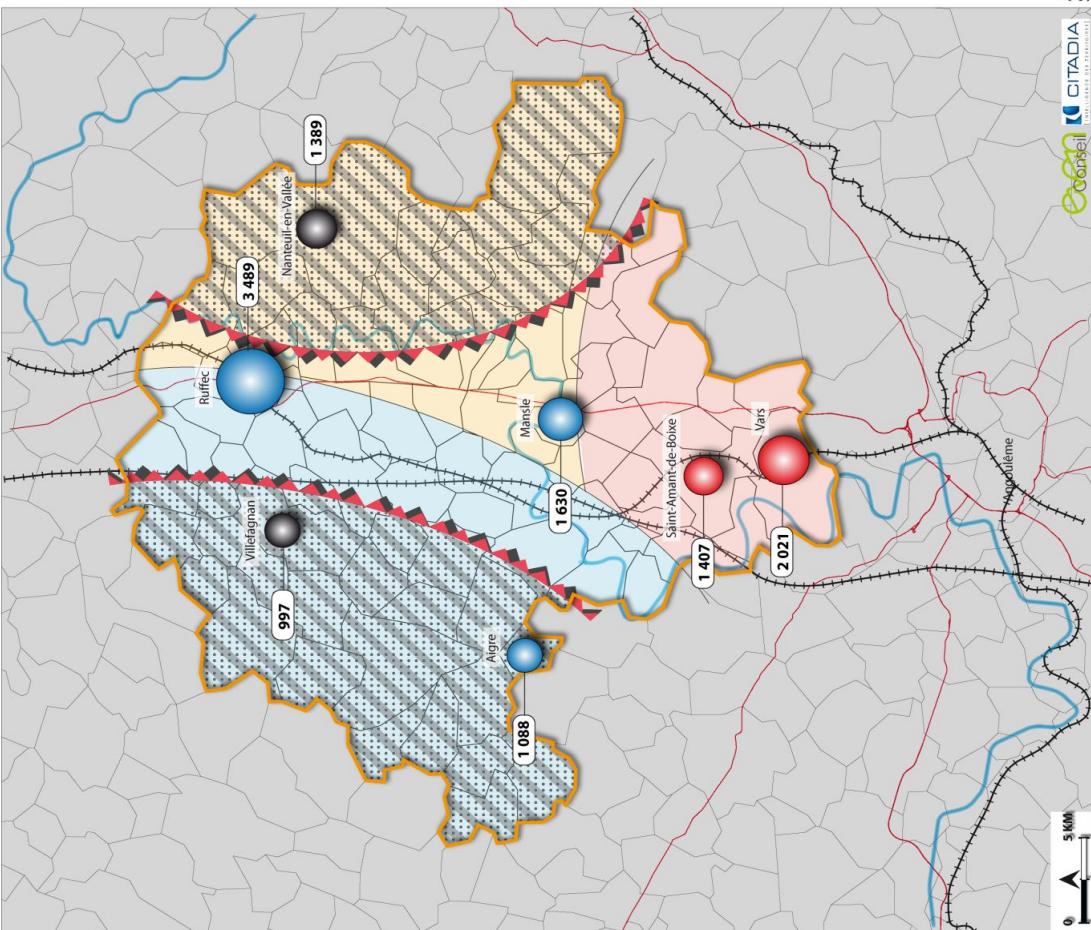
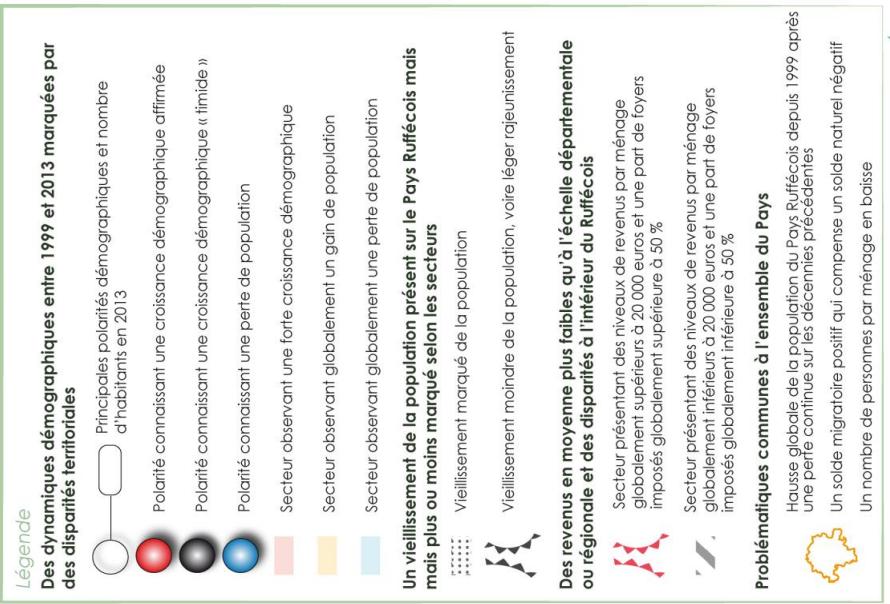
Alors que la croissance était auparavant nulle ou négative, le recensement de 2013 montre globalement une croissance annuelle moyenne de +0,3% par an à l'échelle du SCoT.

	Taux de croissance annuel moyen (TCAM)				
	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/2013
CdC Boixe	1,0%	1,4%	0,3%	0,3%	1,3%
CdC Val de Charente	-0,7%	-0,2%	-0,4%	-0,4%	0,0%
CdC Pays d'Aigre	-0,9%	-0,7%	-0,4%	-0,5%	-0,5%
CdC Pays Manslois	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,3%	0,4%
PAYS RUFFECOIS	-0,5%	0,0%	-0,2%	-0,1%	0,3%

Le tableau ci-dessous permet de confirmer le dynamisme observé sur la partie Sud du territoire, sur la CdC de la Boixe (territoire sous influence du pôle urbain d'Angoulême), avec un taux de croissance annuel moyen de 1,4% par an (solde naturel et un solde migratoire positifs).

Cette évolution de la répartition des habitants n'est pas sans conséquence à moyen terme sur la structuration du territoire. Il est important dans le cadre de la politique d'aménagement de l'espace, de bien appréhender les politiques à mettre en œuvre pour assurer un rééquilibrage de l'organisation territoriale : parc de logements multiformes à proximité des services et emplois, organisation économique au plus près des quartiers d'habitats, réduction des besoins de mobilités, organisation des transports collectifs, ...

Dynamiques démographiques synthèse



Août 2016

Sources : Citaldia d'après INSEE, Pays Ruffécois

Les CONSTATS	
POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un dynamisme croissant impulsé par l'aire urbaine de l'Angoumois, influence marquée principalement sur la partie sud du territoire ✓ Une tendance d'accroissement démographique récente signe d'une reprise sur le territoire du SCoT ✓ Un renouveau démographique lié essentiellement au solde migratoire et une mutation de la structure de la population 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des inégalités marquées entre les intercommunalités notamment pour la croissance démographique, la structure de la population par tranches d'âge et pour le desserrement des ménages
QUELLES PERSPECTIVES ?	
L'ADAPTATION DES EQUIPEMENTS, SERVICES ET LOGEMENTS A LA MUTATION DE LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La mutualisation des équipements à l'échelle des bassins de vie ⇒ L'attractivité du territoire en particulier pour les jeunes actifs (rôle décisif de l'apport migratoire pour limiter la baisse de la population) ⇒ Le développement concerté à l'échelle du territoire d'une politique d'accueil des nouvelles populations ⇒ La réponse aux besoins liés au vieillissement (maintien à domicile, structures adaptées, ...) ⇒ La réponse aux besoins en infrastructures (accessibilité) ⇒ La réponse aux besoins supplémentaires en logements et adapter l'offre. 	
UNE ORGANISATION TERRITORIALE BASEE SUR DES POLES D'EQUILIBRE <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'organisation spatiale de la croissance démographique en tenant compte notamment de l'influence angoumoise, du fonctionnement et des besoins propre au Pays Ruffécois et à chacun de ses bassins de vie ⇒ La définition d'un système de polarités propres au pays Ruffécois 	



CHAPITRE 2

EMPLOI : Un tissu économique en mutation

- *Les revenus des ménages*
- *Le tissu économique*
- *Le lien population-emploi*
- *Le tissu entrepreneurial*



1. Les revenus

En 2013, le territoire du SCoT compte 21 059 foyers fiscaux (dont une commune non renseignée – Saint-Sulpice-de-Ruffec), les foyers fiscaux imposables sont au nombre de 9 607 et la part des foyers imposés représente près de 46 %, ce qui est inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Eléments de comparaison :

A l'échelle départementale, 51,5 % des foyers fiscaux sont imposés.

A l'échelon régional, cette part est de 53 %.

On peut également noter que le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal à l'échelle du Ruffécois est de 19 459 €, ce qui est inférieur aux moyennes départementale et régionale. La commune de Mouton présente un revenu net moyen par foyer fiscal supérieur à tout le reste du territoire du SCoT, soit 58 818€ (avec 54 % des foyers fiscaux imposables).

Eléments de comparaison :

A l'échelle départementale, le revenu net imposable moyen s'élève à 21 599 €

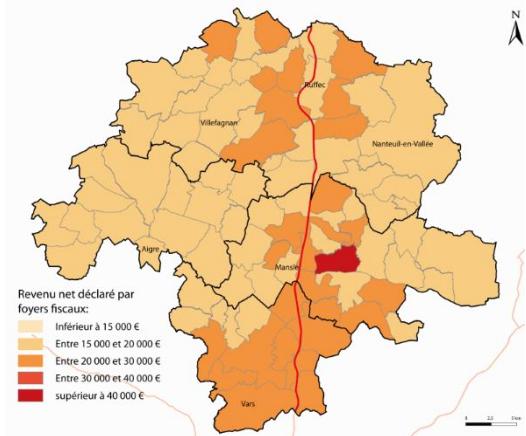
A l'échelon régional, ce revenu est de 22 444 €.

On peut noter que le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal est hétérogène sur le territoire du Ruffécois.

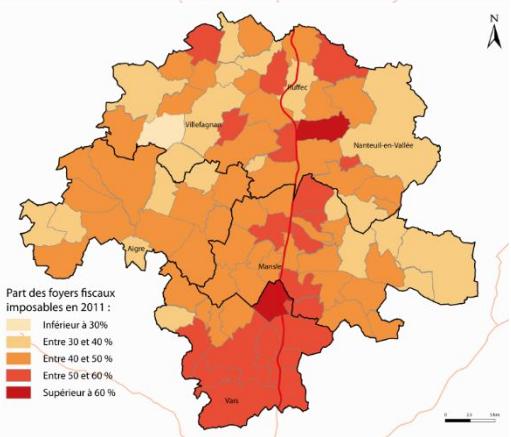
Les cartes en page suivante permettent d'observer que les revenus par foyers fiscaux sont relativement plus élevés sur cet axe Nord-Sud, allant de Ruffec à Vars. Toute la partie Sud du territoire et notamment la communauté de communes de la Boixe présente des revenus plus élevés que sur le reste du territoire. Aussi, les communes limitrophes des pôles urbains de Ruffec et Mansle présentent des revenus plus élevés. A l'inverse, les secteurs Est et Ouest sont plus ruraux et les revenus y sont plus modestes.

des ménages

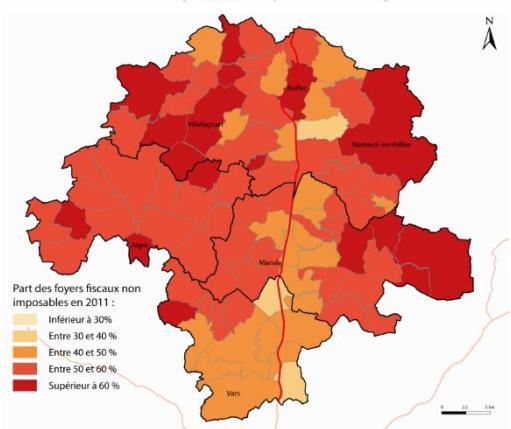
Revenu net déclaré par foyers fiscaux en 2011



Part des foyers fiscaux imposables en 2011



Part des foyers fiscaux non imposables en 2011



2. Un tissu éco

Une augmentation du nombre d'emplois sur le territoire

La **dynamique de création d'emplois** est réelle sur le territoire avec **1 695 emplois supplémentaires** recensés entre 1999 et 2013, soit environ **115 emplois créés chaque année**.

Cette **croissance de l'emploi** est **fortement polarisée, localisée pour plus des trois quarts sur quatre communes** :

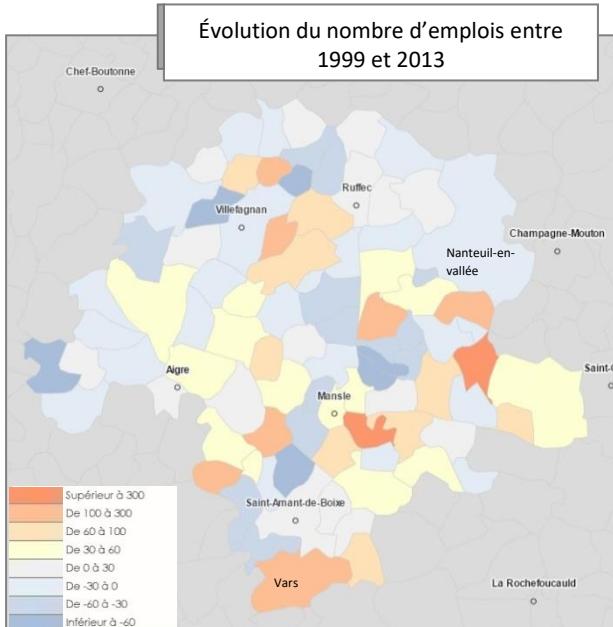
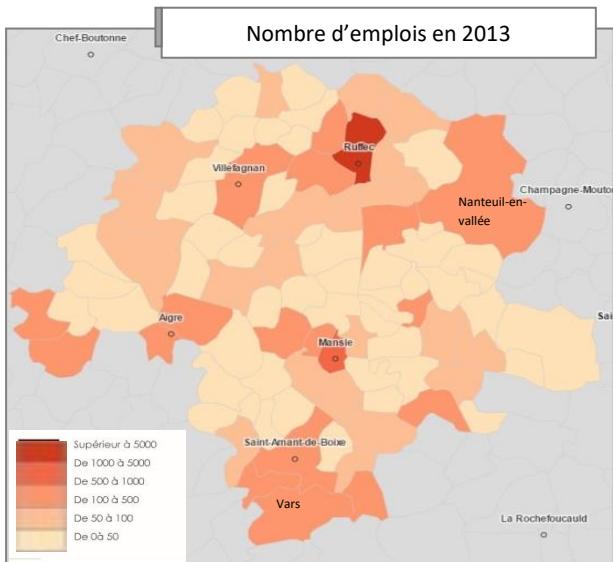
- Ruffec (+ 476 emplois, soit 29 % des emplois créés sur le territoire du SCoT)
- Anais (+ 314 emplois, soit 18,5 % des emplois créés)
- Vars (+ 290 emplois, soit 17,1 % des emplois créés)
- Mansle (+ 250 emplois, soit 15 % des emplois créés).

La communauté de communes de la Boixe, au sud du Pays Ruffécois, concentre près de la moitié des emplois créés entre 1999 et 2013 (642 emplois). Cette partie du territoire connaît une augmentation du nombre d'emploi de plus de 43 % entre 1999 et 2013 et bénéficie ainsi de l'attractivité économique liée à l'agglomération d'Angoulême.

Si les autres intercommunalités connaissent également une augmentation du nombre d'emplois, la dynamique observée est moindre que sur la communauté de communes de la Boixe. Par ailleurs, 41 communes, soit **45 % des communes** du territoire, **ont perdu des emplois sur cette période**. Les fortes croissances d'emplois observées sur quelques communes « masquent » le déclin économique à l'œuvre sur cette quarantaine de communes. Une tendance à la concentration des emplois sur quelques communes au détriment du reste du territoire semble être en cours.

Des disparités existent quant à la dynamique de création d'emplois selon les secteurs d'activités. A l'échelle du territoire du SCoT, **les secteurs productifs (agriculture et industrie) apparaissent en perte de vitesse alors que les secteurs d'activités liés à l'économie présente (construction, commerces, services, équipements) sont sur une dynamique positive**.

nomique en mutation



Un taux d'activité en hausse et un taux de chômage en baisse

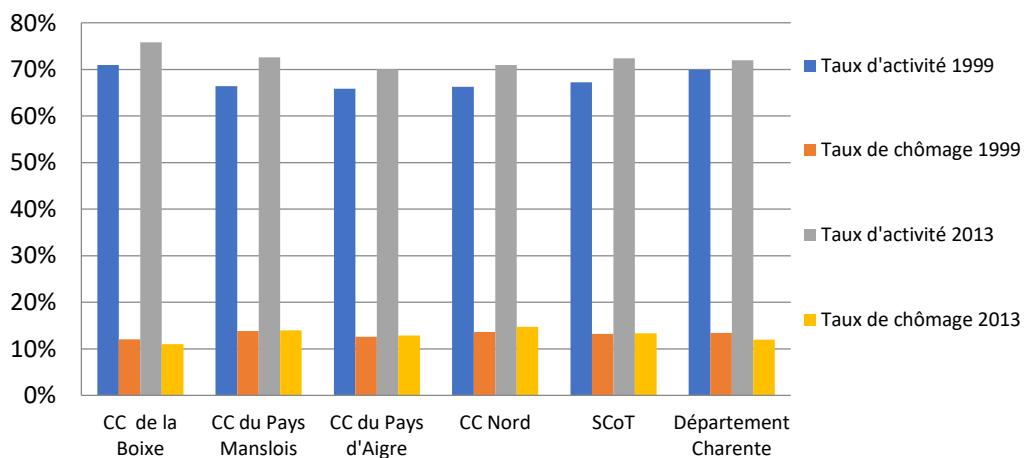
Le taux d'activité progresse à l'échelle du SCoT (72%) et se rapproche des moyennes départementales.

Une augmentation significative du nombre d'actifs est observée sur la Communauté de communes de la Boixe en lien avec la croissance de l'emploi à l'œuvre et un apport migratoire de jeunes ménages en seconde couronne angoumoisine.

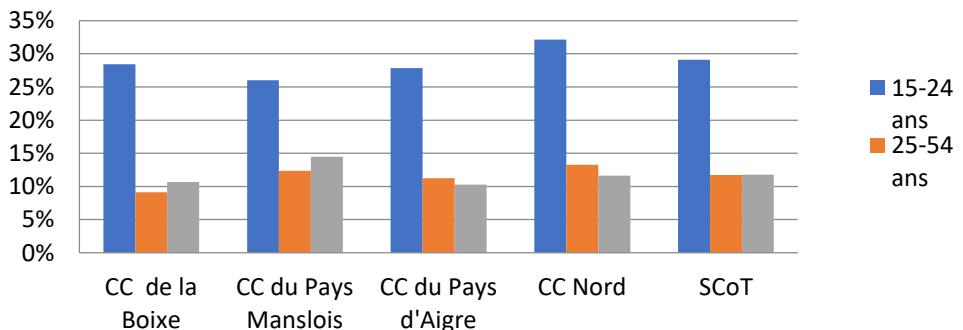
Une baisse du taux de chômage entre 1999 (13,2%) et 2013 (11,9%) est à l'œuvre en parallèle et se trouve légèrement inférieur au taux départemental malgré le maintien d'une situation contrastée sur l'ensemble du territoire.

A noter que pour accompagner les actifs à la recherche d'un emploi, un agence Pôle Emploi est présente à Ruffec. Le territoire compte par ailleurs une mission locale itinérante.

Evolutions comparées des taux d'activité et de chômage par infra-territoire



Taux de chômage par tranches d'âges et par infra-territoires

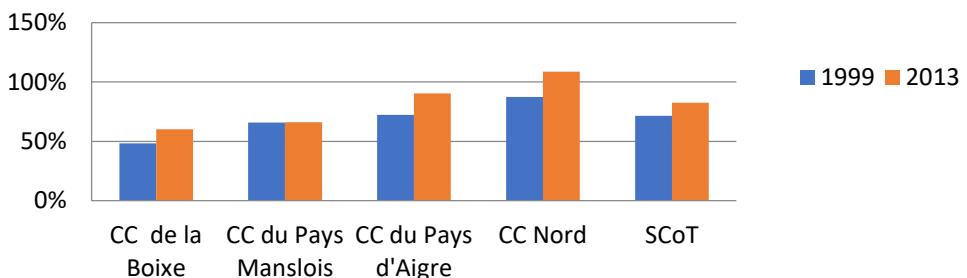


Un taux d'emploi qui progresse sur la plupart des Communautés de communes et atteint 0,83...

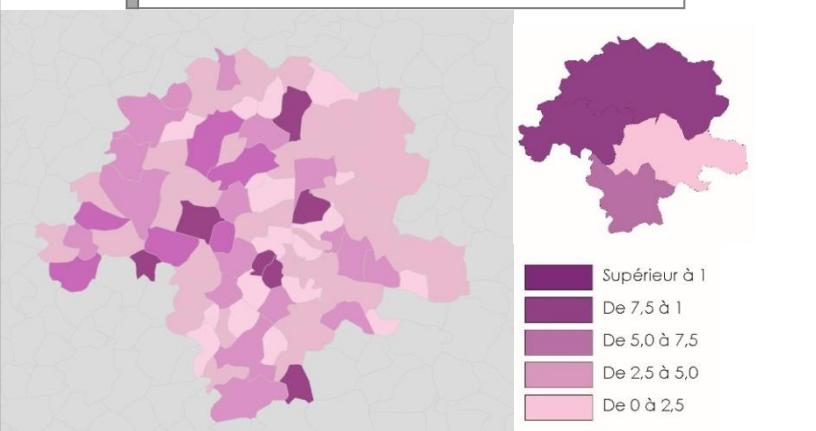
...mais qui reste inférieure aux taux départementaux (0,9) et traduit la structuration de l'emploi sur le territoire :

- Des pôles d'emplois de l'espace rural situés sur l'axe RN 10 et correspondant aux chefs-lieux de cantons : Ruffec (2,55) et Mansle (1,61)
- Des communes périurbaines situées sur les franges sud du territoire (CC de la Boixe) fortement connectées aux bassins d'emplois angoumoisins : Xambes (0,28), Tourriers (0,30)
- Des communes rurales à l'est et à l'ouest plus ou moins dynamiques selon l'activité économique : Berbezières (0,66), Nanteuil-en-Vallée (0,47).

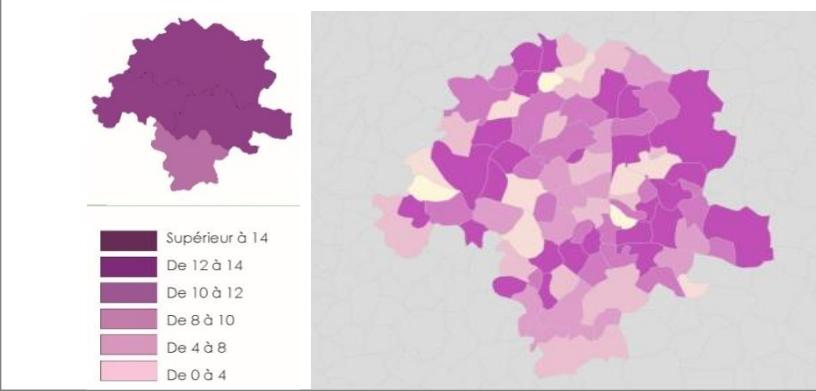
Evolution du taux d'emploi par infra-territoire entre 1999 et 2013



Taux d'emplois en 2013



Taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

3. Un lien qui tend

A l'échelle du Pays Ruffécois, on compte 3,2 habitants pour un emploi en 2010 (soit 320 habitants pour 100 emplois). Ce ratio est en diminution par rapport à 1999 (3,5 habitants pour un emploi). Cela signifie que **le lien population économie apparaît plus étroit selon des données de 2010 qu'à la fin des années 1990**. Cette évolution du ratio s'explique notamment par la dynamique économique du territoire (*voir plus haut*) mais également par le lien étroit constaté entre croissance économique et croissance démographique sur cette période. En effet, **pour 100 emplois créés, la population a augmenté de 105 habitants**.

A l'échelle des intercommunalités, toutes voient leur nombre d'habitants pour un emploi se réduire et se situent ainsi dans la tendance générale observée à l'échelle du Pays.

Une baisse du taux de chômage entre 1999 (13,2%) et 2013 (11,9%) est à l'œuvre en parallèle et se trouve légèrement inférieur au taux départemental malgré le maintien d'une situation contrastée sur l'ensemble du territoire.

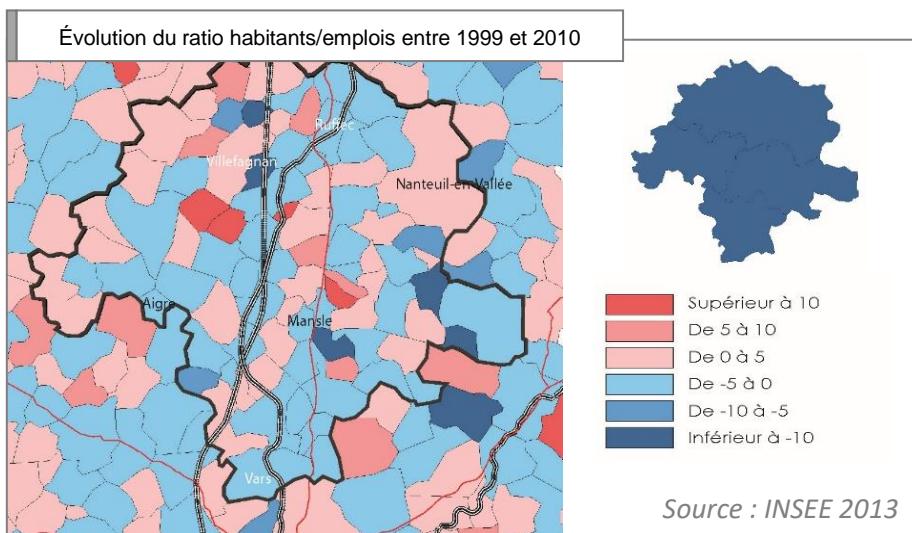
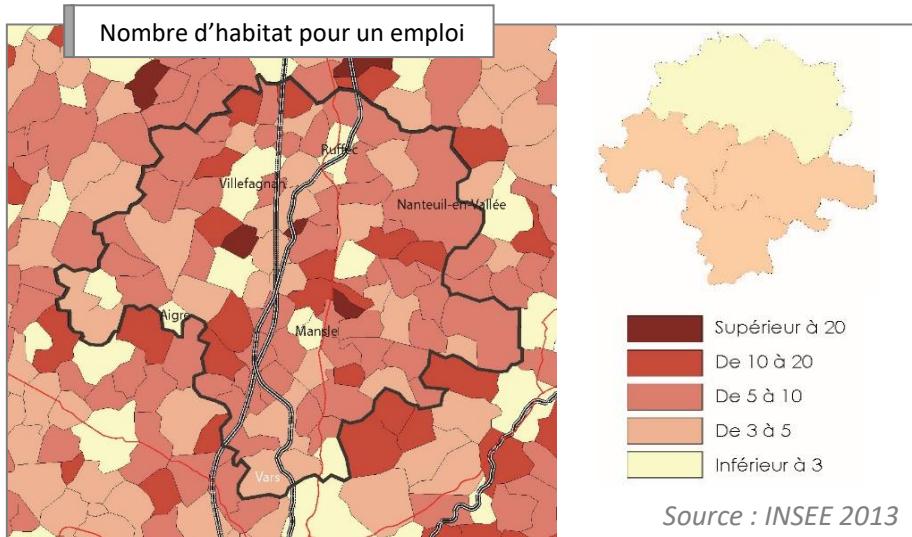
A noter que pour accompagner les actifs à la recherche d'un emploi, un agence Pôle Emploi est présente à Ruffec. Le territoire compte par ailleurs une mission locale itinérante.

Toutefois, **le lien entre économie et population est plus ou moins marqué selon les intercommunalités** :

- CC de la Boixe : 3,5 habitants pour un emploi
- CC du Val de Charente : 2,7 habitants pour un emploi
- CC du Pays d'Aigre : 3,0 habitants pour un emploi
- CC du Pays Manslois : 3,8 habitants pour un emploi

A l'échelle communale, des disparités importantes existent, à l'image de l'évolution du nombre d'emplois. Sur 41 communes (soit 45 % du territoire) le nombre d'habitants pour un emploi augmente. Ce constat est à mettre en parallèle avec les pertes d'emplois mentionnées plus haut. Sur ces communes, la vocation résidentielle a tendance à prendre de l'ampleur au détriment du rôle économique.

population-emploi à se resserrer

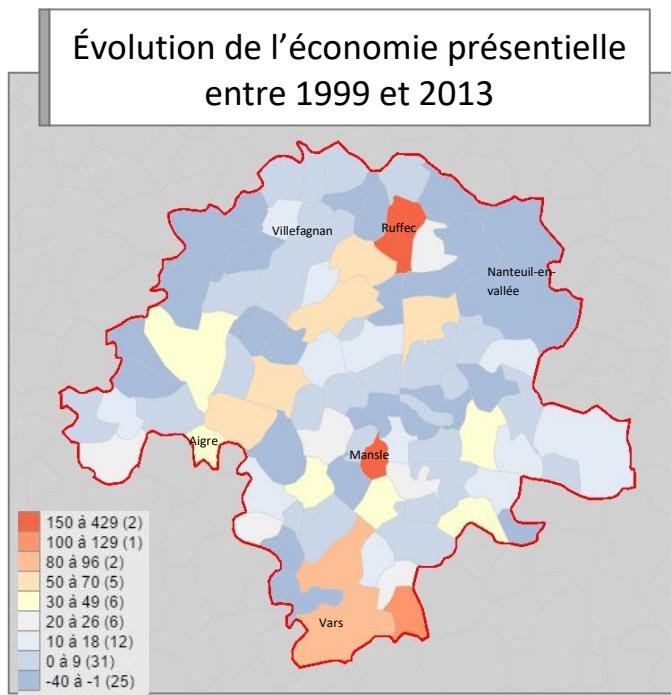


4. Une structure et en cours

Une économie de plus en plus liée à la sphère présentielle

Les activités présentielles représentent une part en constante augmentation depuis une vingtaine d'années : passage de 56 % des emplois en 1999 à 60,5 % des emplois en 2013.

Ce basculement s'explique d'une part par la **dynamique importante de création d'emplois de l'économie présentielle** (+ 1 576 emplois entre 1990 et 2013) et d'autre part par la **perte d'emplois dans la sphère non présentielle** sur cette période (- 390 emplois).

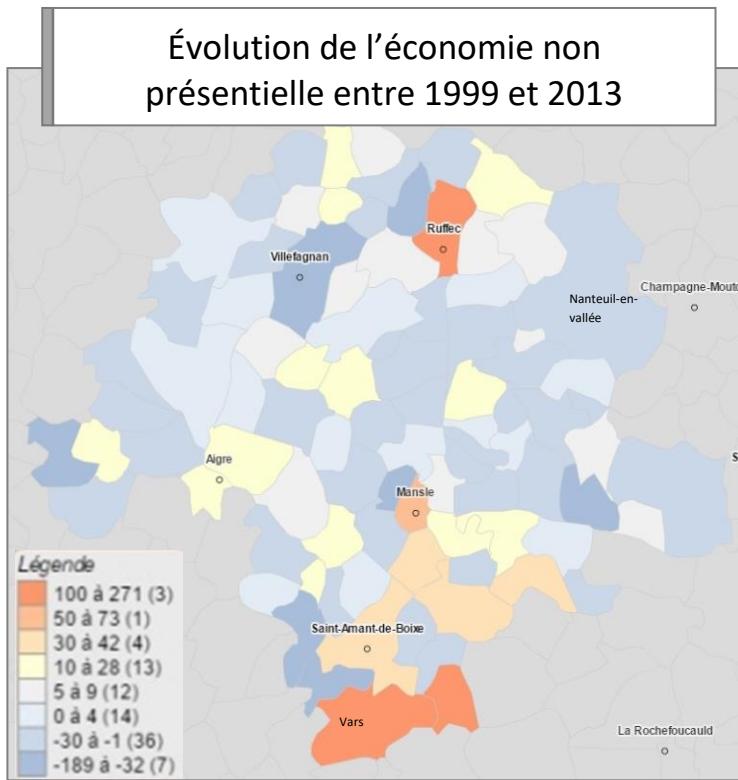


Source : INSEE 2013

de l'emploi spécifique d'évolution

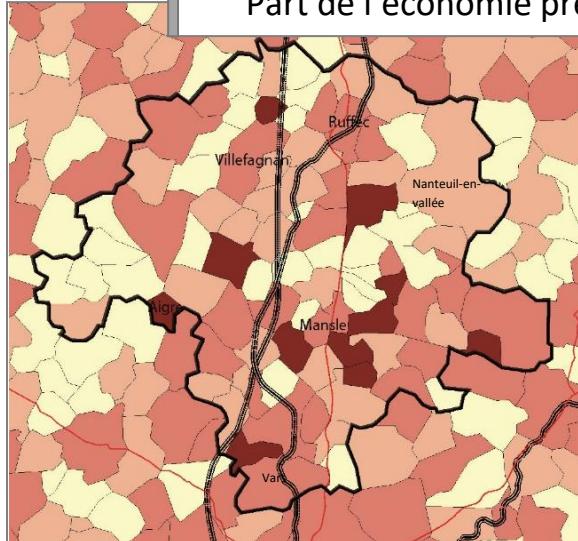
Sur la dernière décennie, l'« hémorragie » de la sphère non présentelle a néanmoins été limitée à l'échelle du Pays Ruffécois avec la création d'une centaine d'emplois entre 1999 et 2013. Mais cette dynamique ne concerne que les territoires de la Boixe (+ 373 emplois) et du Pays d'Aigre (+23 emplois), les deux autres intercommunalités continuant à perdre des emplois productifs.

Sur la dernière décennie, près de 95 % des emplois créés sur le Pays sont liés à l'économie présentelle.

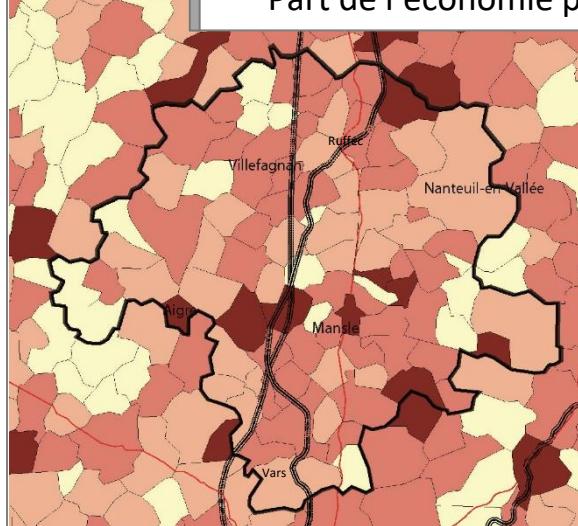


Source : INSEE 2013

Part de l'économie présente 1990

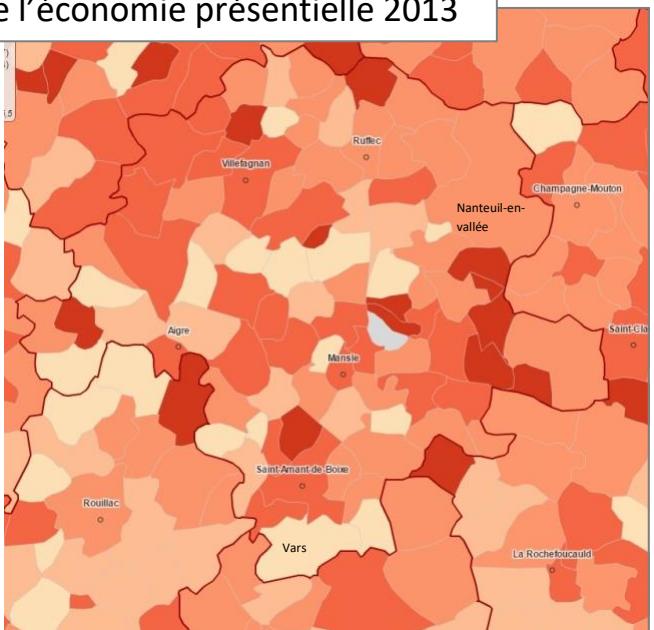
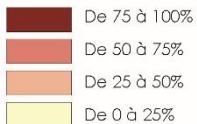


Part de l'économie présente 1999



De 75 à 100%
De 50 à 75%
De 25 à 50%
De 0 à 25%

Part de l'économie présentielle 2013



Les cartes ci-contre mettent en avant l'augmentation progressive de la part de l'économie présentielle sur une majorité du territoire du Pays Ruffécois.

Cette part s'est notamment renforcée sur les territoires ruraux de l'Est et de l'Ouest du Pays.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence.

Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Industrie et Agriculture : deux secteurs pourvoyeurs d'emplois ... mais fragilisés

Entre 1999 et 2013, ces deux secteurs d'activités ont connu une perte globale de près de 500 emplois, dont 280 pour l'agriculture et 218 pour l'industrie. La part des emplois agricoles et industriels dans l'emploi total est également en diminution sur cette période :

- Agriculture : passage de 13 % à 6 % des emplois
- Industrie : passage de 19 à 14 %.

Ces deux secteurs qui représentaient un tiers des emplois en 1999 n'en représentent « que » moins du quart en 2013.

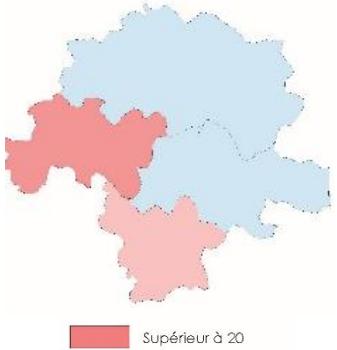
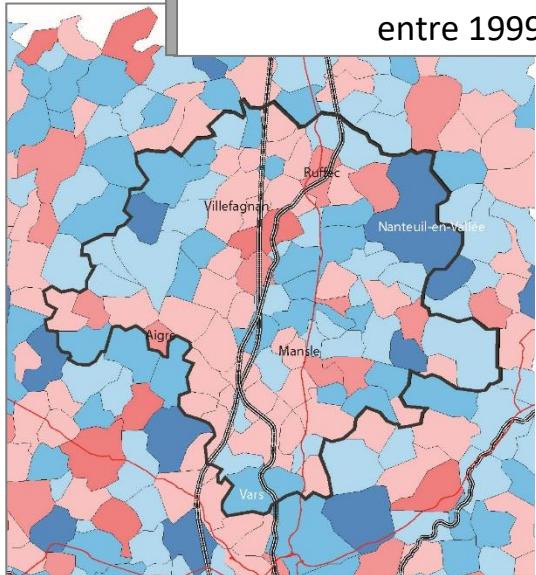
Ce sont principalement les communautés de communes du Val de Charente (- 310 emplois) et du Pays Manslois (- 260 emplois) qui sont touchés par les pertes d'emplois de ces deux secteurs d'activités.

Sur les deux autres intercommunalités, le nombre d'emplois agricoles est stable, voire en très légère augmentation. Le nombre d'emplois industriels est en hausse sur la CC de la Boixe (+115) mais en recul sur la CC du Pays d'Aigre (- 67).

Les dynamiques varient également entre les communes :

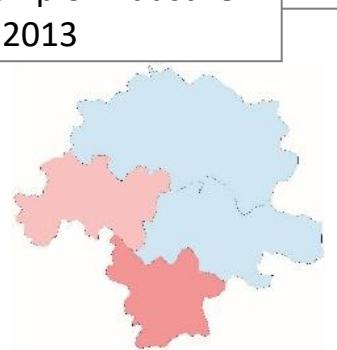
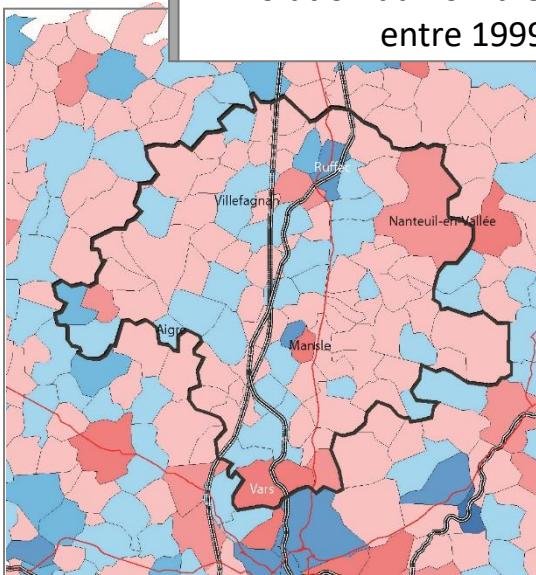
- Un nombre d'emplois industriels en augmentation sur 70 % des communes (+ 375 emplois) et une perte de près de 600 emplois d'industriels sur 30 % des communes
- Une perte d'emplois agricoles sur près de 55 % des communes (- 530 emplois) contre une stabilisation ou une hausse sur 45 % des communes (+ 260 emplois).

Evolution du nombre d'emploi agriculture entre 1999 et 2013



Supérieur à 20
De 10 à 20
De 0 à 10
De -10 à 0
De -20 à -10
Inférieur à -20

Evolution du nombre d'emploi industrie entre 1999 et 2013



Supérieur à 50
De 20 à 50
De 0 à 20
De -20 à 0
De -100 à -20
De -500 à -100
Inférieur à -500

Des secteurs de la construction et des services privés et publics en progression

Contrairement à l'agriculture et à l'industrie, les secteurs de la construction et des services connaissent une dynamique positive **entre 1999 et 2013** à l'échelle du territoire. **Une hausse de près de 2 200 emplois est constatée sur cette période (soit + 200 emplois par an)**, dont 305 emplois liés au secteur de la construction, 1 008 liés aux services privés et 871 liés aux services publics.

La part des emplois de ces pans de l'économie dans l'emploi total est également en hausse sur cette période :

- Construction : passage de 7 % à 9 % des emplois
- Services privés : passage de 34 à 38 %.
- Services publics : passage de 27 à 31 %.

Service public : services non marchands comprenant l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale

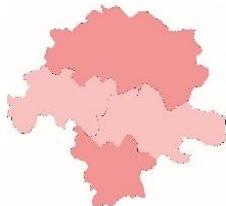
Service privé : services marchands comprenant le commerce, les transports et les services divers

Ces trois secteurs qui représentaient deux tiers des emplois en 1999 en représentent un peu plus des trois quarts en 2013.

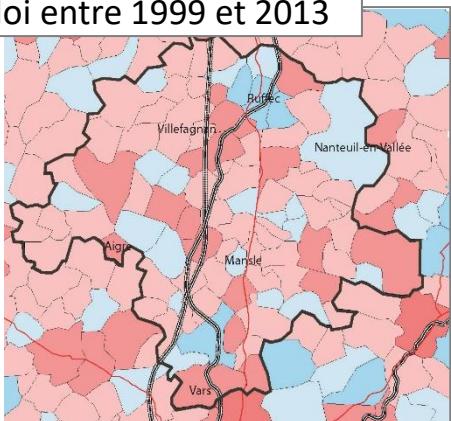
Ces secteurs d'activités voient leur nombre d'emplois augmenter sur l'ensemble des intercommunalités. Toutefois, des disparités entre les communes peuvent être observées (voir cartes ci-contre).

Evolution du nombre d'emploi entre 1999 et 2013

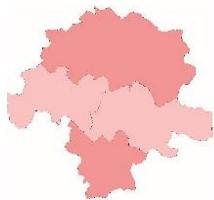
Dans la construction



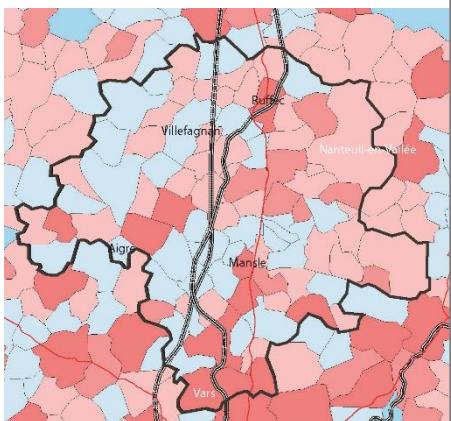
- Supérieur à 50
- De 10 à 50
- De 0 à 10
- De -10 à 0
- Inférieur à -10



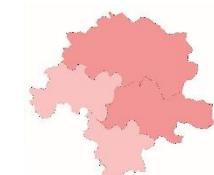
Dans le commerce



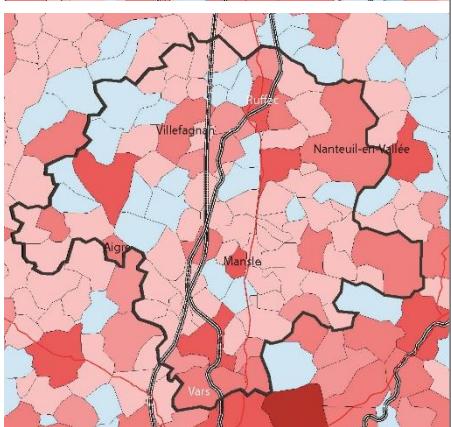
- Supérieur à 30
- De 10 à 30
- De 0 à 10
- De -50 à 0
- Inférieur à -50



Dans l'administratif



- Supérieur à 200
- De 40 à 200
- De 20 à 40
- De 10 à 20
- De 0 à 10
- De -40 à 0
- Inférieur à -40

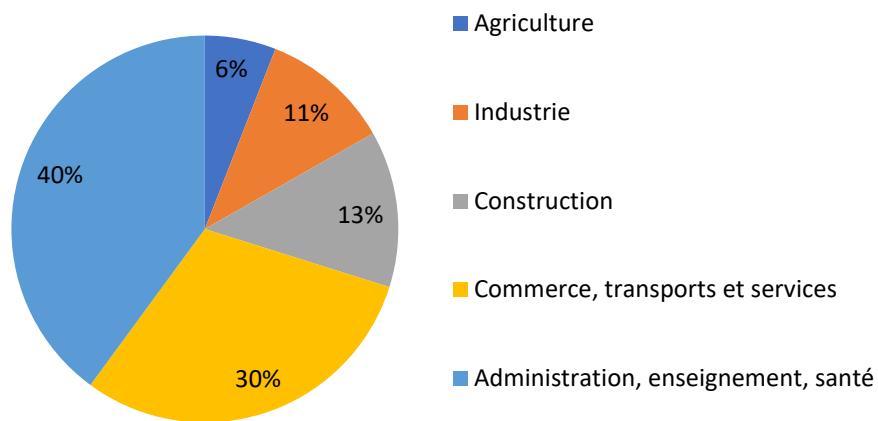


Zoom sur l'emploi salarié, les catégories socio-professionnelles et les secteurs d'activités des entreprises

L'emploi salarié se caractérise par les évolutions suivantes :

- **Un recul de l'emploi agricole** (6%) et de la part des exploitations agricoles (3%) qui se maintiennent à des niveaux supérieurs au département ;
- **Un maintien du secteur secondaire** (Industrie et construction) à un niveau supérieur aux taux départementaux : 1/4 des emplois salariés et près d'1/3 des établissements ;
- **Une dynamique de tertiarisation** qui se poursuit pour représenter près d'1/3 de l'emploi salarié (commerce et services) et des établissements en 2010.

Part des effectifs salariés par secteur d'activité



Une répartition de l'emploi par Catégories Socioprofessionnelles qui témoigne des spécificités socio-économiques du territoire au regard des tendances départementales :

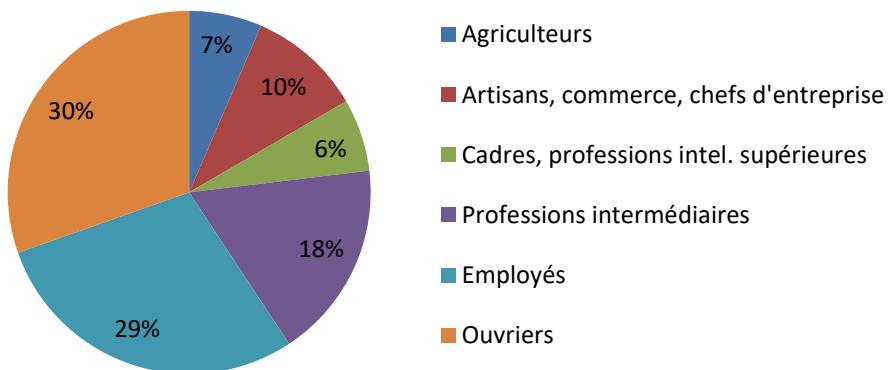
- Une part relative de la population active ouvrière (30%) et agricoles (7%) qui se maintiennent à des niveaux largement supérieurs aux moyennes départementales (respectivement 28% et 4%) ;
- Des professions intermédiaires (18%) et supérieures (8%) encore peu représentées qui se rapprochent des moyennes départementales (respectivement 22% et 10%).

En 2013, le Pays Ruffécois compte :

- Près de 2044 demandeurs d'emplois ;
- Un peu plus de 11 600 retraités ;
- Environ 3 577 emplois salariés liés à l'administration publique, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale.

La population dépendant de financements publics représente potentiellement environ 16 700 personnes, soit 55 % de la population âgée de plus de 15 ans (ou 46 % de la population totale).

Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle

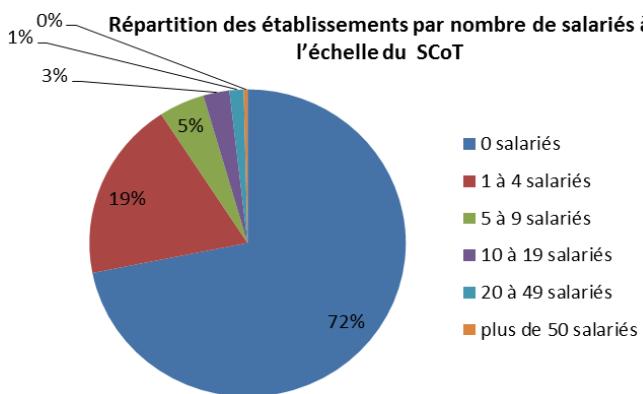


5. Les caractéristiques

Une sphère productive structurée autour d'un tissu dynamique de TPE/ TPI :

Deux tiers des établissements du territoire sont composés uniquement d'un chef d'entreprise.

Les établissements de plus de 10 salariés représentent une part minoritaire du tissu productif local (6%).



Un repli du volume annuel de création d'entreprises est constaté depuis 2009. S'il diminue, ce volume annuel reste néanmoins supérieur à la période 2006-2008.

Le vieillissement des chefs d'entreprises est marqué : 37% de chefs d'entreprise sont âgés de plus de 50 ans en 2010. Ce constat pose surtout des enjeux en matière de reprise et de transmission d'activité.

du tissu entrepreneurial





CHAPITRE 3

ÉCONOMIE : Une structure économique spécialisée

- Économie productive spécialisée
- Tissu artisanal
- Zones d'activités
- Développement rural et touristique



1. Une économie

Le tissu industriel s'articule autour d'activités spécialisées et complémentaires. De grands groupes structurent les bassins d'emplois locaux, notamment à proximité de la RN10 sur l'axe Mansle-Ruffec. La concentration d'emploi du secteur industriel est plus forte sur la moitié Sud. Cette concentration tend à se renforcer : la communauté de communes de la Boixe étant la seule à voir son nombre d'emplois industriels augmenter entre 1999 et 2010.

Transport/logistique

Les infrastructures de transports majeures présentes font du Pays Ruffécois un territoire attractif pour des activités de transports et logistiques. En témoigne, l'implantation de plusieurs groupes pourvoyeurs d'emplois :

- Scachap (Ruffec , 250 à 499 emplois)
- ITM Logistique international (Anais, 100 à 199 emplois)
- Leroy Somer (Saint Groux, entre 250 et 499 emplois)
- Base Lidl à Vars (180 emplois actuellement et 250 prévus à terme) et transports Breger (70 emplois).

Chimie, caoutchouc, plastiques:

- L'entreprise Cinq Mc, implantée à Mansle, représente entre 100 à 199 emplois.

Equipements mécaniques :

- L'entreprise Technor SNRI, installée à Ruffec compte 100 à 199 emplois.

LGV Sud Europe Atlantique :

- **6 500 emplois en phase de réalisation** : 4 500 emplois liés à la phase de travaux d'infrastructure (génie civil/terrassement) et 2 000 emplois liés à la phase des travaux d'équipement ferroviaire (superstructure, signalisation, télécom, énergie).

productive spécialisée

Activités extractives

Le Pays du Ruffécois produit annuellement 1,08 millions de tonnes de granulat. Ce qui correspond à un quart de la production départementale (4,3Mt) et 3% de la production régionale (40Mt).

Au niveau de sa consommation, le Pays du Ruffécois consomme annuellement 0,435 millions de tonnes de granulats, soit près de 15% de la consommation départementale (3,2 Mt) pour une consommation régionale de 38 Mt.

Le Pays du Ruffécois est donc excédentaire dans sa production par rapport à sa consommation (+ 0,645 Mt), et participe activement à l'approvisionnement du marché départemental, notamment l'agglomération d'Angoulême (donc les carrières situées dans sa partie sud sont proches), et de la métropole bordelaise (le département de la Gironde étant déficitaire en termes de production de granulats).

Il est à noter qu'à l'échelle du département de la Charente, étant donné la durée des autorisations des carrières existantes, les perspectives de production montrent une baisse de 25% à l'horizon 2023 et de 50% à l'horizon 2029.

Le SRC est élaboré par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et doit être approuvé au plus tard le 1er janvier 2020. Une fois en vigueur, le SRC se substitue aux actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Sur le territoire, il existe 4 carrières :

Commune	AP début	AP échéance	Usage	Quantité autorisée (t/an)
Aussac-Vadalle	25/03/2008	22/03/2023	Concassé de roche calcaire	700 000,00
Maine-de-Boixe	14/11/1997	14/11/2027	Concassé de roche calcaire	600 000,00
Saint-Fraigne	22/11/2011	22/11/2036	Concassé de roche calcaire	300 000,00
Ébréon	29/03/2010	25/03/2025	Concassé de roche calcaire	250 000,00

2. Un tissu bien repré

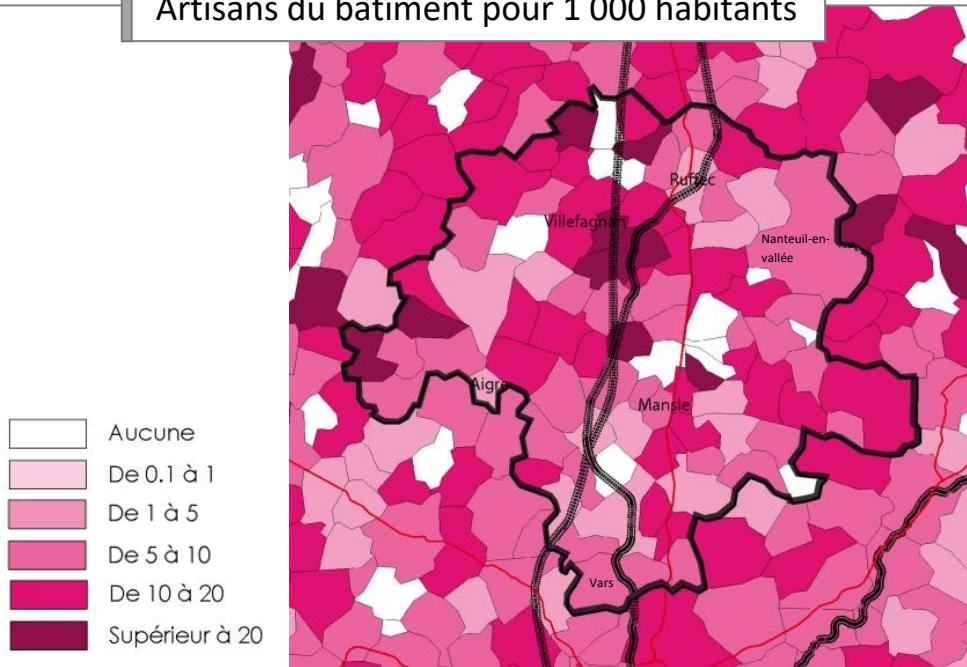
Sur le Pays Ruffécois, la densité artisanale moyenne par habitant (8,7/1 000 habitants) est supérieure à la moyenne départementale (7,6).

Une répartition équilibrée des domaines d'activité et une offre de proximité étouffée et diversifiée sont constatées sur le territoire.

Le territoire présente un maillage local en espaces d'activités artisanales (petites et moyennes surfaces).

Une dynamique de soutien au tissu artisanal existe : mise en réseau, identification des besoins endogènes, accompagnement de la reprise / transmission d'activité (Dispositif CORDEE TPE).

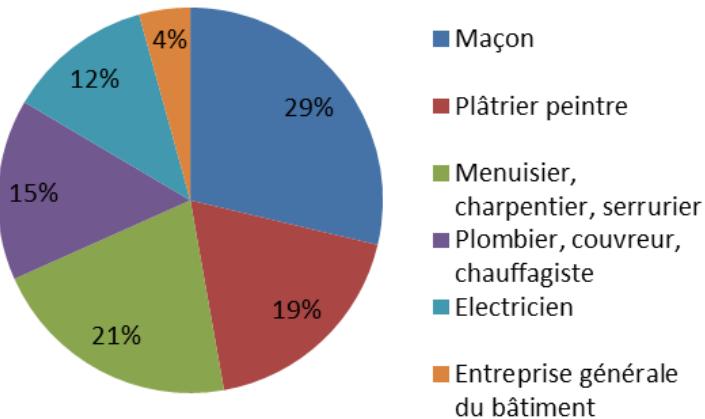
Artisans du bâtiment pour 1 000 habitants



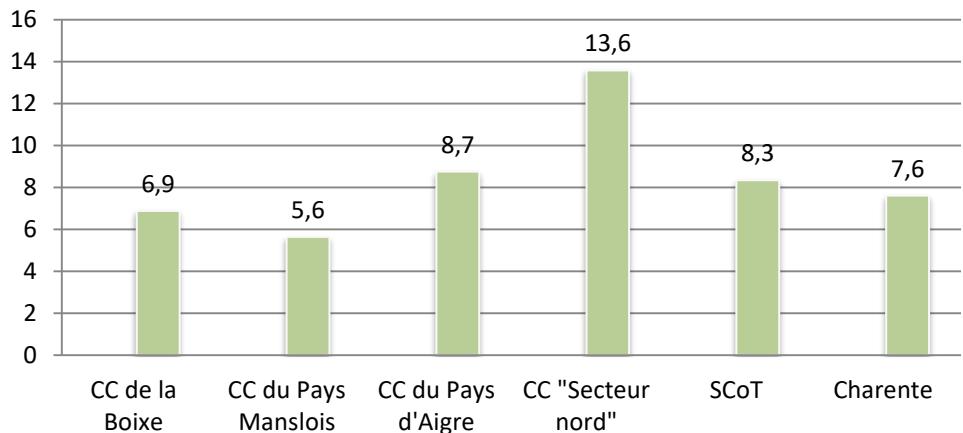
artisanal de proximité

senté et dynamique

Structure du tissu artisanal par domaine d'activité à l'échelle du SCoT



Nombre moyen d'artisans pour 1 000 habitants par infra-territoires



3. Une organisation

Une distribution spatiale inégale des zones d'activités est observée. Celles-ci se concentrent le long de l'axe de développement nord-sud à proximité de la RN 10 :

- Une concentration des zones industrielles de grande taille autour de la RN 10 (développement exogène, attractivité économique) ;
- Un maillage important en zones artisanales diffus (activité artisanale de proximité, besoins endogènes).
- Le positionnement géographique du Pays Ruffécois et son niveau d'accessibilité satisfaisants constituent des supports d'attractivité pour les « cibles » exogènes.
- Les zones d'activités apparaissent globalement peu lisibles et qualitatives. Celles-ci présentent des opportunités de restructuration et de développement. Globalement, sur le territoire le potentiel de développement des zones d'activités peut être estimé à près de 20 ha en surface viabilisée accessible (principalement sur la zone d'activités des Maisons Rouges à Chenon et 92 ha en réserve foncière fléchée dans les documents d'urbanisme locaux).



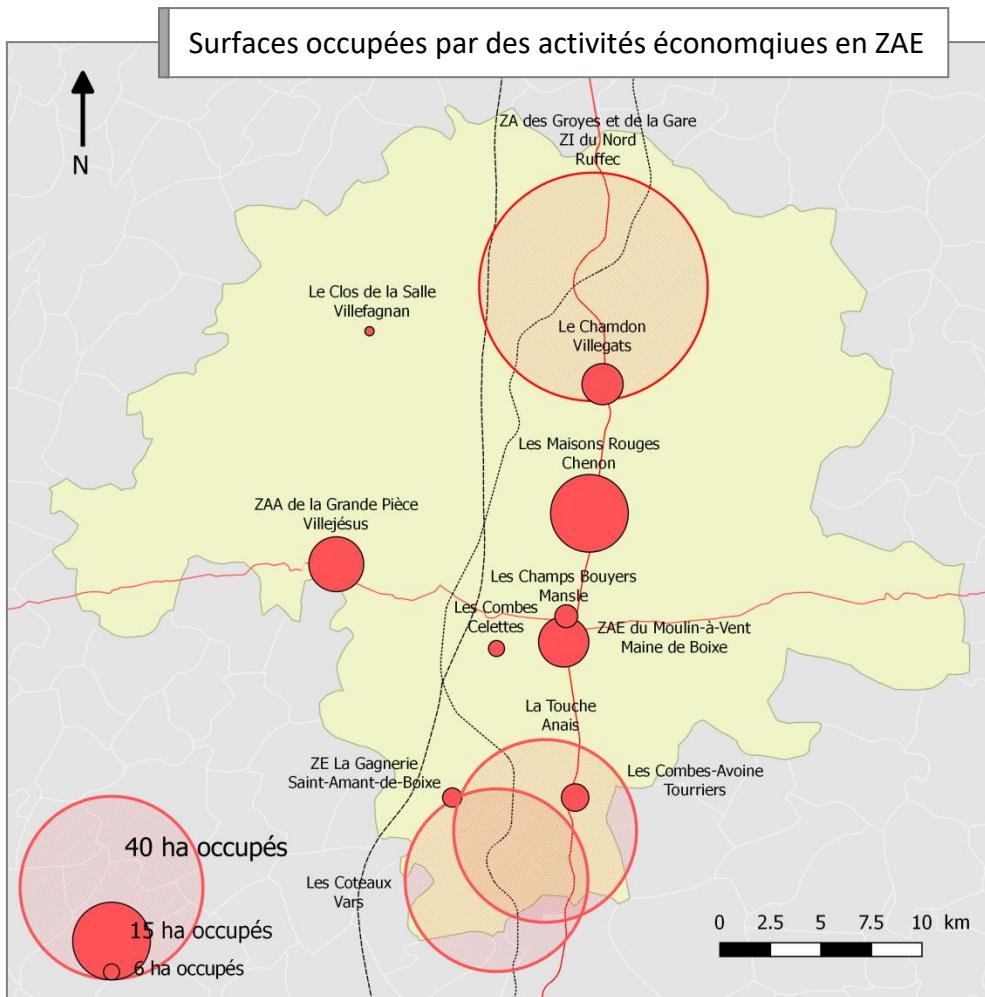
Source : Google Maps

linéaire des zones d'activités

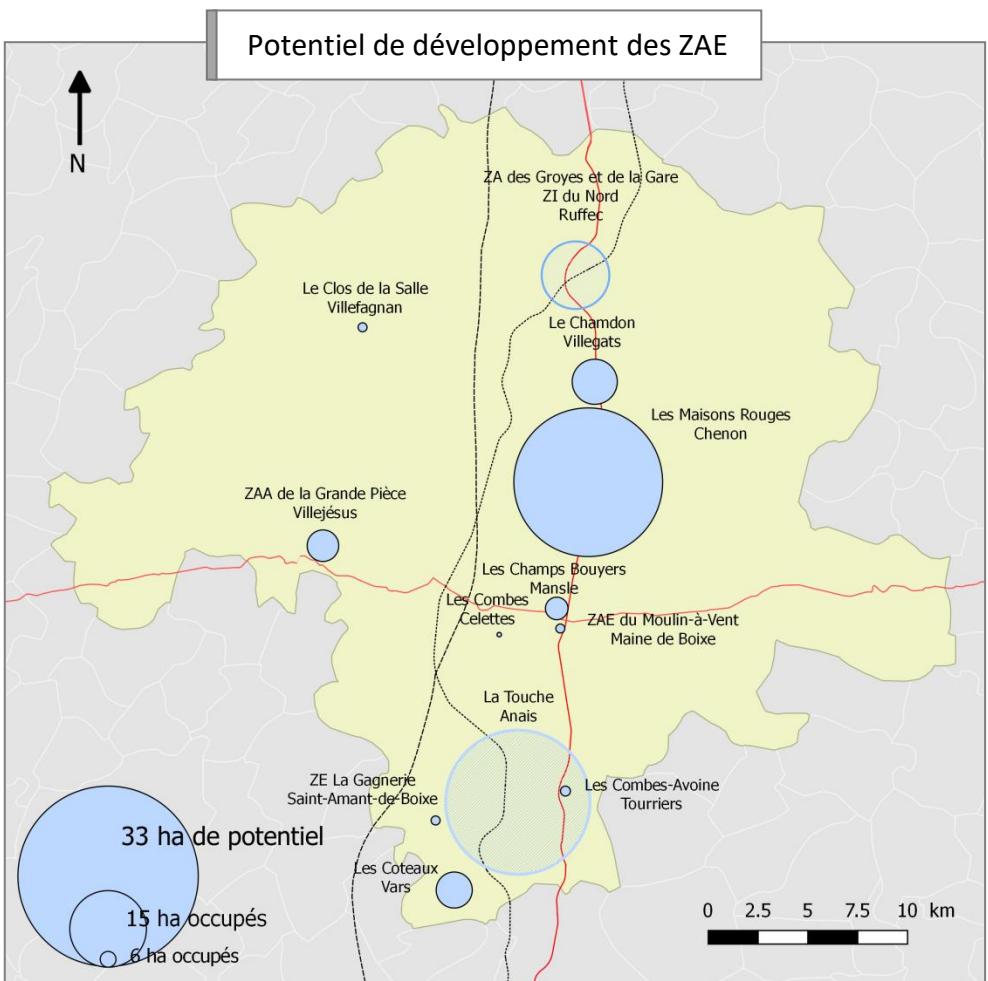
- Caractéristiques des zones d'activités du territoire

Communauté de communes	Zone d'activité	Nombre d'emplois	Surface totale occupée (en ha)	Surface viabilisée accessible (en ha)	Réserve foncière fléchée (en ha)
Val de Charente	Le Chamdon	entre 10 et 30	9	1	9
Cœur de Charente	Les Combes	entre 10 et 30	3,5	0	0
Val de Charente	Le Clos de la Salle	entre 10 et 30	1,9	0	1,85
Val de Charente	ZI des Groyes et de la Gare	entre 500 et 600	27	0	1
Cœur de Charente	ZE La Gagnerie	entre 50 et 80	4,2	1,25	0,65
Cœur de Charente	Les Coteaux	entre 300 et 400	40	0	8
Cœur de Charente	ZAA de la Grande Pièce	entre 30 et 50	11,7	0	7,4
Cœur de Charente	ZA des Champs Bouyers	entre 10 et 30	5	1	4
Val de Charente	ZI du Nord	entre 100 et 150	22,5	0	13,1
Cœur de Charente	Maisons Rouges	entre 30 et 50	17	13	20
Cœur de Charente	ZAE du Moulin-à-vent	entre 50 et 80	11	2	0
Cœur de Charente	Les Combes-Avoine	entre 30 et 50	6	0	2,2
Cœur de Charente	ZA de la Touche d'Anais	entre 500 et 600	42	0	32
Total		entre 2000 et 2200	200,8	18,25	99,2

Communauté de communes	Zone d'activité	Localisation	Vocation dominante des activités implantées	Nombre d'entreprises
Val de Charente	Le Chamdon	Villegats	Artisanale	< 10
Cœur de Charente	Les Combes	Celettes	Artisanale	< 10
Val de Charente	Le Clos de la Salle	Villefagnan	Artisanale	< 10
Val de Charente	ZI des Groyes et de la Gare	Ruffec	Industrielle	entre 10 et 20
Cœur de Charente	ZE La Gagnerie	St-Amant-de-Boixe	Industrielle	< 10
Cœur de Charente	Les Coteaux	Vars	Mixte	< 10
Cœur de Charente	ZAA de la Grande Pièce	Villejésus	Mixte	entre 10 et 20
Cœur de Charente	ZA des Champs Bouyers	Mansle	Mixte	< 10
Val de Charente	ZI du Nord	Ruffec	Industrielle	entre 20 et 30
Cœur de Charente	Maisons Rouges	Chenon	Mixte	< 10
Cœur de Charente	ZAE du Moulin-à-vent	Maine-de-Boixe	Mixte	< 10
Cœur de Charente	Les Combes-Avoine	Tourriers	Mixte	< 10
Cœur de Charente	ZA de la Touche d'Anais	Anais	Tertiaire	entre 10 et 20



Source : PETR du Ruffécois



Source : PETR du Ruffécois

4. Des potentialités

Le territoire du SCoT du Pays Ruffécois est un « point de passage » entre le littoral atlantique et les confins du massif central et un lieu de passage entre le Nord et le Sud de l'Europe. Il est aussi proche, pour un tourisme de week-end, de territoires très densément peuplés (Bordelais, Val de Loire, ...). La bonne accessibilité du territoire permet d'envisager une valorisation touristique. Des actions ont d'ores-et-déjà été engagées et pourraient à travers le SCoT, être poursuivies :

- **Tourisme vert et de Loisir** : itinéraires de randonnée, « Jardins remarquables », etc.
- **Tourisme patrimonial et culturel** : patrimoine roman, sites archéologiques, etc.
- Le développement récent de l'activité **agro-touristique** et des modes d'hébergement en milieu rural : chambre d'hôtes, gîtes, etc. (label « Bienvenue à la Ferme »).

En 2017, on compte sur le territoire :

- 3 Hôtels (1 hôtel 2* et 2 hôtels 2*) pour 73 chambres et 110 lits.
- 8 campings pour 443 emplacements et 1 329 lits.
- 212 gîtes pour 1 256 lits.
- 8 Hébergements collectifs pour 116 lits.
- 63 chambres d'hôtes pour 308 lits.

Soit un total de 294 hébergements marchands pour 3 118 lits environ.

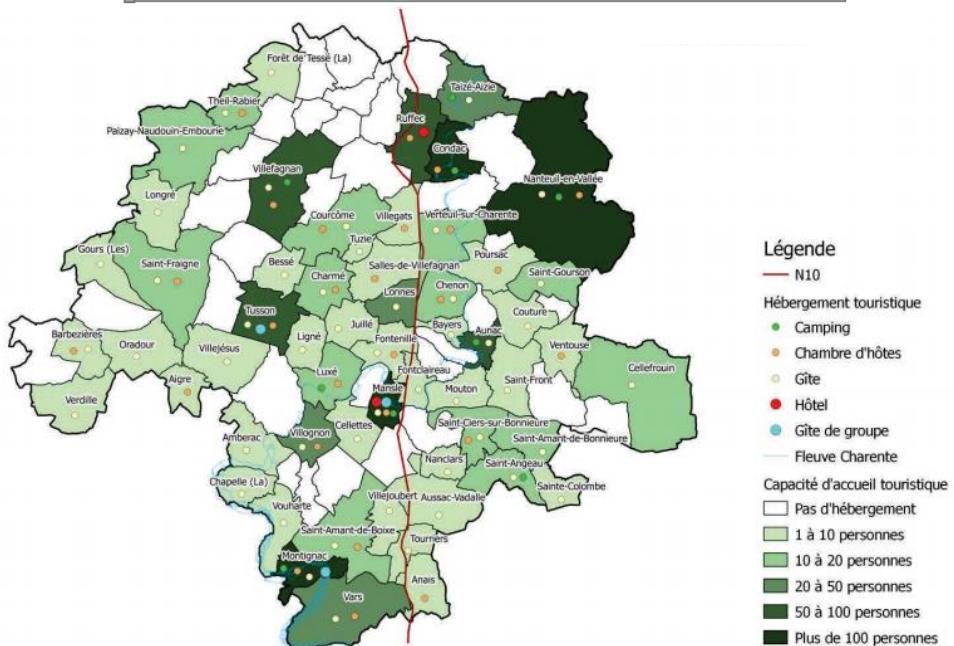
Pour les campings, le territoire dispose d'une borne et de 6 aires de campings-cars soit 42 emplacements.

Les principaux **freins à la valorisation** sont :

- Une offre d'hébergement incomplète, notamment en matière d'hébergement de plein air ou à la nuitée ;
- Une dynamique de mise en réseau entre acteurs insuffisante qui doit être accompagnée.

de développement touristique

Hébergements touristiques en 2012

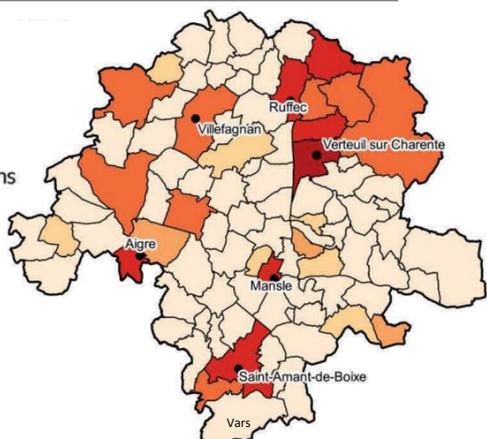


Fréquentation touristique annuelle en 2013

Légende

- Communes d'accueil des CdC

Fréquentation annuelle incluant les manifestations



Les CONSTATS

POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un accroissement continu des taux d'activité et d'emploi depuis la fin des années 1990 ✓ Un tissu dynamique de TPE/TPI à vocation artisanale contribuant à la renommée et à la visibilité du territoire ✓ Une économie présente qui résiste, permettant de répondre aux besoins de proximité en milieu périurbain et rural ✓ De nombreux leviers de développement touristique et des opérations pilotes de développement rural. ✓ Une accessibilité satisfaisante autour de la RN10 et un potentiel de développement conséquent des espaces d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une dynamique de croissance de l'emploi en partie liée à l'intérim ✓ Le maintien de signes localisés de fragilité socioéconomique, notamment pour les jeunes actifs ou en situation d'insertion professionnelle ✓ Une dynamique de vieillissement de la population active déjà amorcée, interrogeant l'avenir du tissu entrepreneurial ✓ Des zones industrielles et artisanales peu qualitatives et fortement consommatrices d'espaces naturels et agricoles. ✓ La faiblesse de la desserte numérique et l'absence de fibre optique

QUELLES PERSPECTIVES ?

UN LIEN ACCRU ENTRE DEMOGRAPHIE ET EMPLOI

- ⇒ Le rééquilibrage du taux d'emploi en organisant les bassins d'emplois autour des principaux pôles du Pays Ruffécois
- ⇒ la requalification des zones d'activités existantes afin de répondre aux besoins du Pays Ruffécois et de favoriser son attractivité économique en optimisant le foncier
- ⇒ le maintien du tissu artisanal et de l'artisanat sur l'ensemble du Pays Ruffécois
- ⇒ le développement d'une stratégie commune d'accueil des entreprises et des jeunes actifs
- ⇒ La valorisation des potentiels sous utilisés et des « ressources dormantes » du territoire : tourisme, filière bois ...



CHAPITRE 4

COMMERCE, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES :

Un territoire de proximité

- LA STRUCTURE COMMERCIALE
- LES EQUIPEMENTS PUBLICS



Le commerce de grande distribution : un territoire à l'échelle départementale

Ruffec constitue le troisième pôle commercial du département en regroupant 20% de la surface commerciale de la Charente et répartis comme suit :

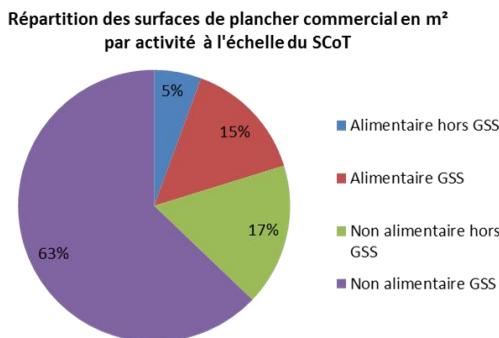
7,2% des surfaces commerciales alimentaires 13,1% du plancher non alimentaire.

Le tissu de grande distribution est polarisé autour de l'axe RN 10, permettant ainsi de satisfaire une demande hebdomadaire à l'échelle du SCOT.

Ruffec comprend l'offre en grandes surfaces la plus importante du territoire : le seul hypermarché du Pays y est localisé, ainsi que 3 supermarchés et une grande surface de bricolage. Le reste de l'offre en grandes surfaces est présente à travers deux supermarchés localisés à Mansle et à Saint-Amant-de-Boixe, puis deux grandes surfaces de bricolage sont situées à Anais et Ventouse.

L'aire de chalandise du territoire est limitée, dans un contexte concurrentiel marqué par l'influence de l'offre commerciale des pôles urbains extérieurs (Angoulême et Poitiers notamment).

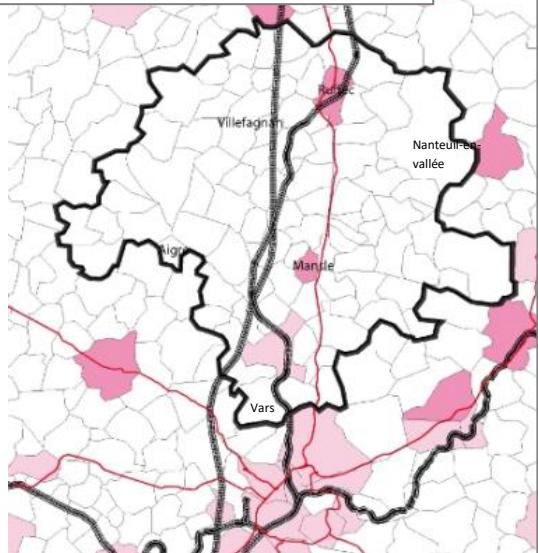
→ L'appareil commercial du Pays Ruffécois répond à **des besoins de bassins de vie locaux** et ne fait pas l'objet d'une **stratégie transversale d'aménagement commercial**.



commerciale

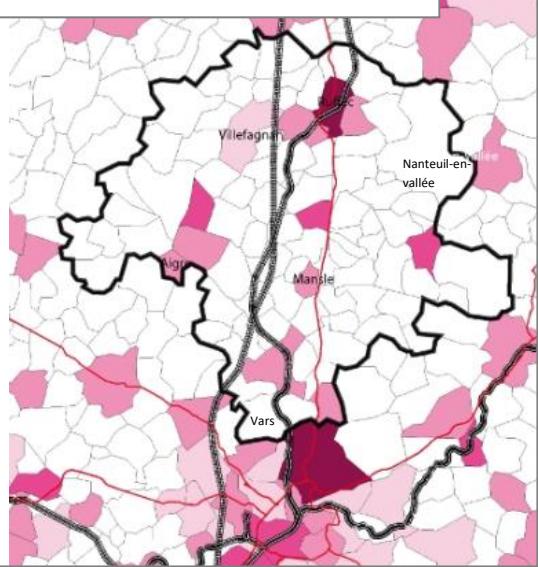
Grandes surfaces alimentaires (pour 1000 hab)

- Aucune
- De 0.1 à 1
- De 1 à 2
- De 2 à 3



Commerces spécialisés (pour 1000 hab)

- Aucune
- De 0.1 à 1
- De 1 à 5
- De 5 à 10
- Supérieur à 15



Depuis 2009, les projets soumis à CDAC sont peu nombreux et le commerce indépendant est très représenté. Ces éléments témoignent de la faible attractivité du Ruffécois sur les enseignes franchisées et l'offre de grande distribution.

Communauté de communes	Commune	Nature du projet	Surface commerciale totale	Date d'autorisation CDAC
Cœur de Charente	Mansle	Extension Carrefour Market	640 m ²	2009
Val de Charente	Ruffec	Création d'un intermarché	2 490 m ²	2009
Val de Charente	Ruffec	Extension « 1000 et une idées »	153 m ²	2010
Val de Charente	Ruffec	Extension Espace Culturel Leclerc	800 m ²	2010
Cœur de Charente	Mansle	Création d'une galerie marchande	166 m ²	2011

Depuis 2009, moins de 4 500 m² de surfaces commerciales ont été autorisées sur le territoire. Ces surfaces, localisées sur les deux principaux pôles du territoire, concernent 5 projets, dont 3 sont des extensions. Le principal projet commercial autorisé sur cette période est le supermarché Intermarché de Ruffec avec près de 2 500 m² de surface de vente.

Le commerce de périphérie s'est principalement développé « au coup par coup » sur un modèle extensif fortement consommateur d'espace.

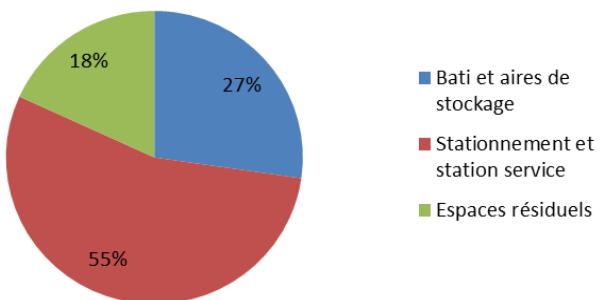
Exemple : Centre E. Leclerc de Ruffec



*En bleu :
stationnement
et station-
service*

*En orange : Bâti
et aire de
stockage*

**Modes d'occupation du sol
CC. Ruffec**



Un maillage cohérent en commerces et services de proximité

Le Pays Ruffécois présente une densité de 6,3 commerces/1 000 habitants supérieure à la moyenne départementale (5,6/1 000 habitants). Cette offre de proximité se concentre essentiellement autour des chefs-lieux de canton au statut de pôles relais de l'espace rural comme par exemple :

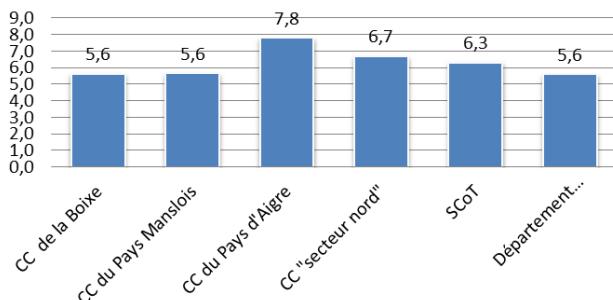
- Aigre : 19,5 commerces/ 1 000 habitants
- Mansle : 14, 7 commerces/ 1 000 habitants

Les communes périurbaines et rurales isolées sont souvent dépourvues d'offre de proximité, notamment en entrée d'agglomération angoumoisine et sur les franges est et ouest du territoire. Ainsi, **42 communes ne disposent d'aucun commerce ni service de proximité**

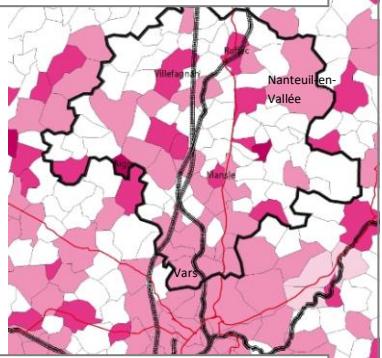
Le rôle des marchés dans l'animation commerciale locale se maintient malgré une fréquentation variable.

La représentativité mesurée du commerce de grande distribution sur le territoire participe à créer les conditions du maintien voire du renforcement du commerce de proximité sur le Pays Ruffécois. Malgré cela, le territoire doit faire face à une problématique localisée de vacance des cellules commerciales et de cession de fonds / baux en centre-bourg.

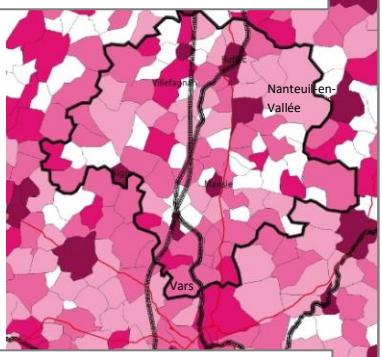
Commerces et services de proximité pour 1 000 habitants par infra-territoires



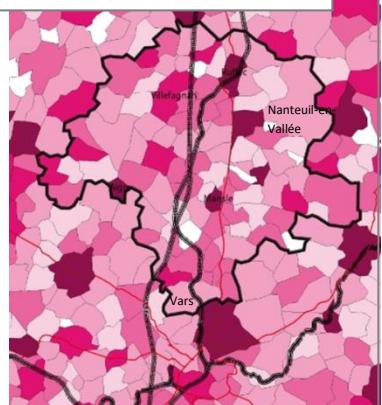
Nombre de commerces de proximité (pour 1000 hab)



Nombre de services de proximité (pour 1000 hab)



Nombre de commerces et services (pour 1000 hab)

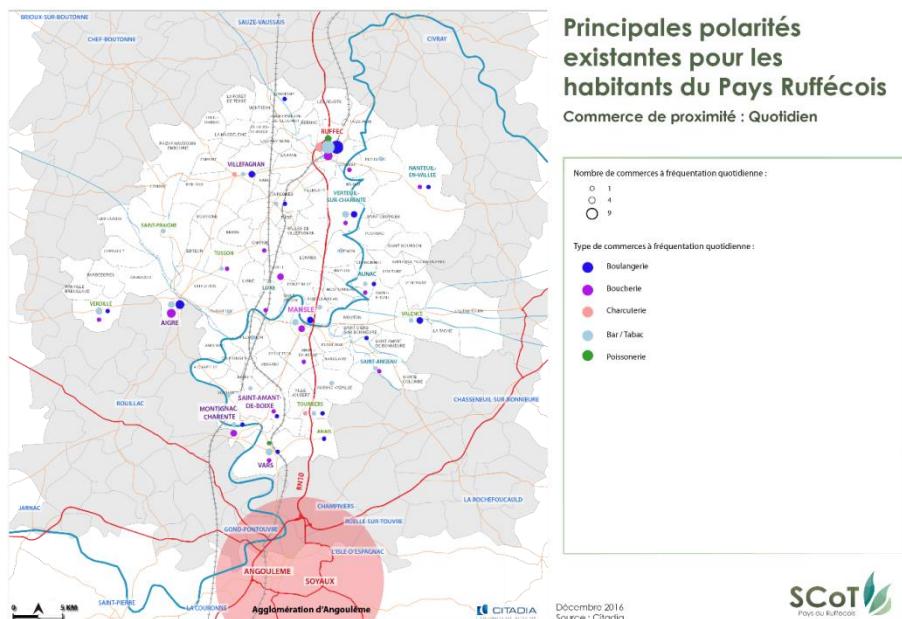


Synthèse de la partie

La répartition du maillage commercial de proximité à usage dit « quotidien » permet de révéler une armature globalement satisfaisante sur le territoire. On remarque cependant une concentration plus marquée au sein des communes implantées sur un axe Nord-Sud au centre de la collectivité en comparaison avec les franges Ouest et Est. Une attention particulière devra être portée aux cellules commerciales de ces zones de centres-bourgs ruraux, afin de garantir leurs maintiens ou renouvellements.

Ruffec apparaît comme le pôle commercial du territoire regroupant l'ensemble des commerces de proximité quotidien. Du fait de son attractivité économique et du nombre d'emplois qu'elle regroupe, la ville centre draine un nombre important de personnes qui profitent d'être sur place pour effectuer ses achats.

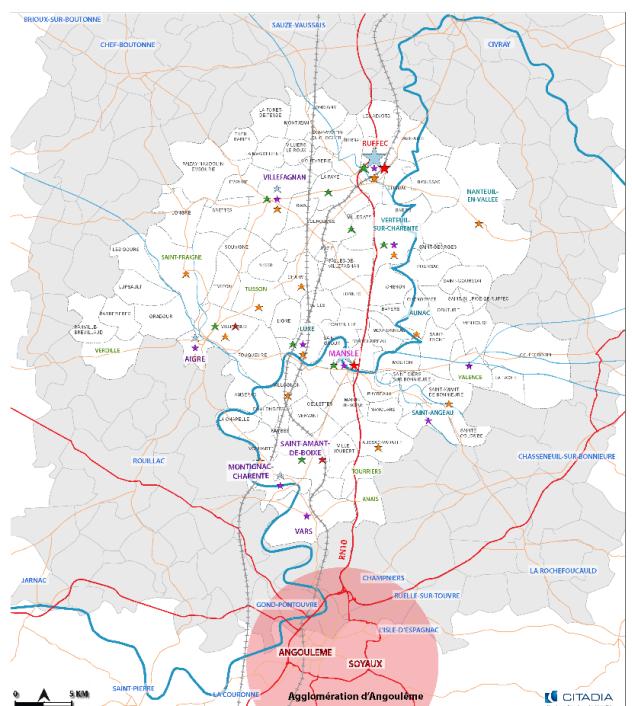
Dans un second temps, on remarque le rôle des communes de Mansle, Aigre et Vars qui proposent également un ensemble de commerces de proximité et permettent d'équilibrer l'offre sur l'ensemble de la collectivité. Indirectement, le rayonnement de l'agglomération d'Angoulême, au Sud du territoire, favorise le développement des commerces sur les communes situées à proximité comme Montignac, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers et Vars.



Concernant les commerces de proximité à fréquentation hebdomadaire, la répartition est plus recentrée. Le pôle de Ruffec s'illustre comme le pôle centre et les communes de Villefagnan, Mansle et St-Amant-de-Boixe comme des pôles secondaires. On observe aussi une certaine complémentarité entre les communes proposant du commerce quotidien et celles proposant du commerce hebdomadaire, ainsi il n'existe que peu de territoires très éloignés d'un ou plusieurs commerces malgré que l'on dénombre 42 communes qui en sont dépourvues. Les communes les plus touchées se trouvent sur les franges Est et Ouest du territoire du SCoT, zones aujourd'hui moins attrayantes pour les populations et donc l'offre commerciale.

Le rayonnement de l'agglomération d'Angoulême reste marqué sur les communes Sud de la collectivité mais pour des raisons différentes de l'analyse des commerces de proximité « quotidiens ». En effet, la zone de chalandise des commerces plus spécialisés étant plus importante, on dénombre moins d'implantation de commerces hebdomadaire sur les communes situées au Sud, proches de l'agglomération qui en concentre le plus grand nombre.

Ainsi, l'analyse reflète l'armature et le fonctionnement territorial avec une concentration effective des commerces hebdomadaires sur la commune centre de Ruffec ainsi que sur les pôles secondaires et les pôles de proximité du territoire.



Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Commerce de proximité : Hebdomadaire

Nombre de commerces à fréquentation hebdomadaire:



Type de commerces à fréquentation hebdomadaire:

- Marché
- Supermarché
- Superette/épicerie
- Banque
- Station essence

Décembre 2016
Source : Citadia

2. Un maillage en

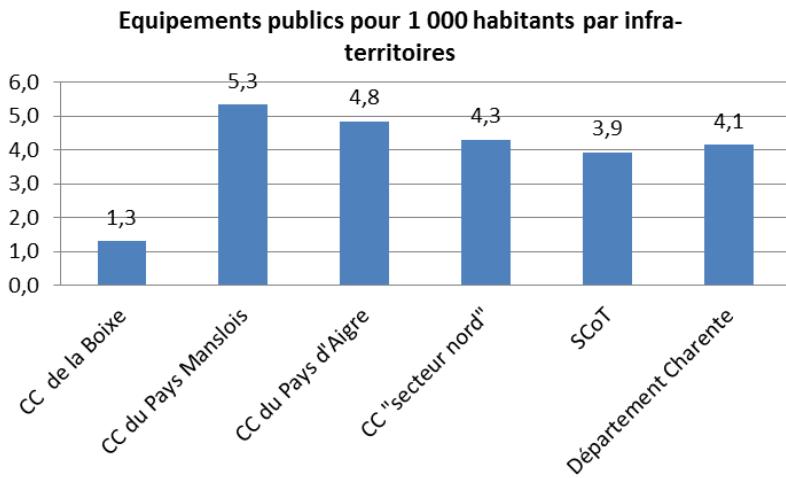
Les caractéristiques de l'offre en équipements de proximité

Le territoire du SCoT offre une densité inférieure à la moyenne départementale (3,9 contre 4,1 équipements/1000 habitants), particulièrement faible sur la Communauté de Communes de la Boixe (1,3).

L'armature en équipements publics est majoritairement concentrée autour des bourgs centres.

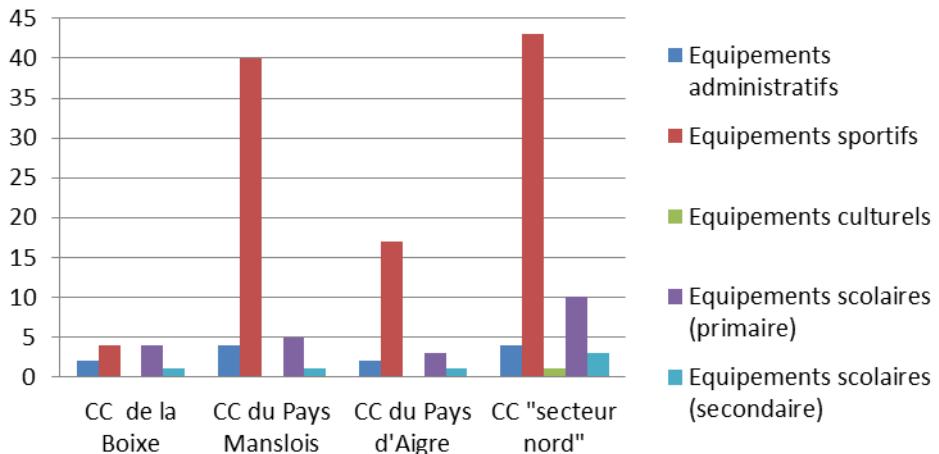
Les communes périurbaines et rurales sont souvent dépourvues d'équipements publics, soulevant ainsi l'enjeu du maintien de l'offre en milieu rural, notamment au regard de la tendance généralisée au vieillissement de la population.

L'offre en équipements sanitaires et sociaux apparaît lacunaire (faible densité médicale notamment et en équipements spécialisés). Face à ce constat, des opérations de mutualisation d'équipements spécialisés ont été engagées : projet d'accueil de jour à Anais, maison de retraite et foyer résidence à Saint-Amans-de-Boixe.



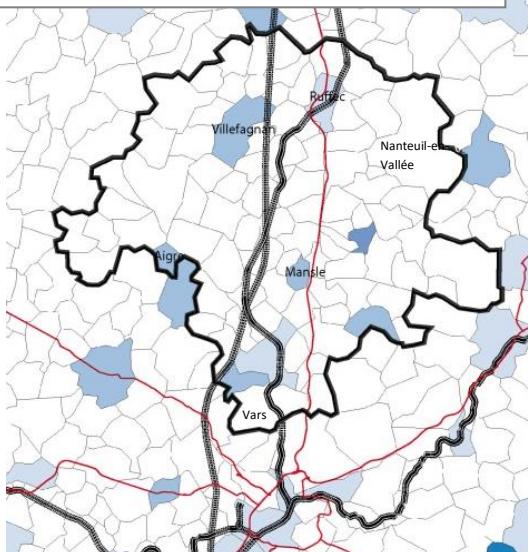
équipements publics incomplet

Répartition des équipements publics par typologie et infra-territoriaux



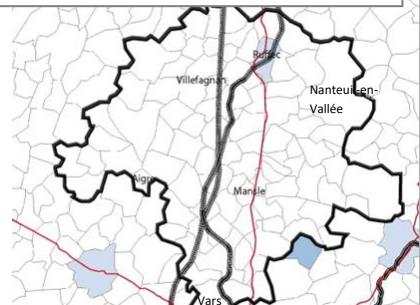
Nombre d'équipements administratifs (pour 1000 hab)

- Aucun
- De 0,1 à 1
- De 1 à 2
- De 2 à 3
- De 3 à 4



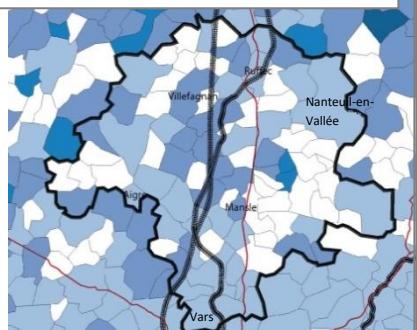
Nombre d'équipements culturels (pour 1000 hab)

- Aucune
- De 0.1 à 1
- De 1 à 3



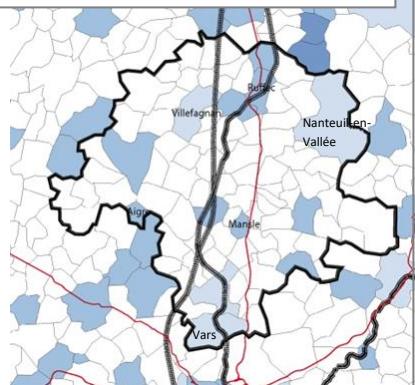
Nombre d'équipements culturels (pour 1000 hab)

- Aucun
- De 0.1 à 1
- De 1 à 5
- De 5 à 10
- De 10 à 20
- De 20 à 30



Nombre d'équipements action sociale (pour 1000 hab)

- Aucune
- De 0.1 à 1
- De 1 à 5
- De 5 à 10



Zoom sur les professionnels et équipements de santé : un déficit certain

- Professionnels de santé

En 2012, le Pays Ruffécois compte 32 médecins généralistes et 15 spécialistes, soit 1,3 médecins pour 1 000 habitants. Ce ratio apparaît largement en deçà des 3,06 médecins pour 1 000 habitants recensés à l'échelle nationale (source : répertoire des professions de santé ADELI. Année des données : 2011). Par ailleurs, la pyramide des âges montre que la moitié des médecins généralistes ont plus de 50 ans. Cela pose la question du renouvellement de la démographie médicale à court et moyen termes, et ce d'autant plus que le territoire n'est pas assez attractif pour faire venir de jeunes médecins.

En complément, le Pays compte une dizaine de chirurgiens-dentistes, environ 45 infirmiers, une vingtaine de kinésithérapeutes, 5 orthophonistes et un peu moins de 10 podologues.

- Équipements de santé

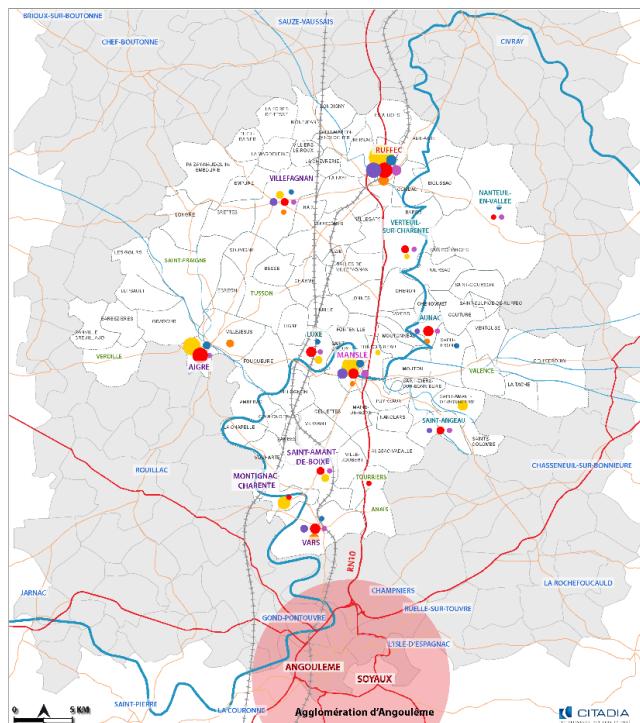
Un seul hôpital présent sur le Pays, est à Ruffec. Ce dernier dispose d'un service d'urgences mais ne dispose pas de maternité. Il présente une capacité d'accueil de 127 places dont : 29 en médecine, 35 soins de suite et de réadaptation et 63 en EHPAD (gériatrie). Le territoire compte ainsi 35 lits d'hôpital pour 10 000 habitants (seulement 18 lits d'hôpital en retirant l'EHPAD). Là encore ce ratio est très inférieur aux 63 lits pour 10 000 habitants constatés à l'échelle nationale. Les habitants doivent ainsi se rendre sur des villes voisines, telle qu'Angoulême, davantage couvertes en termes d'équipements hospitaliers.

Par ailleurs, un seul laboratoire d'analyse est présent dans le périmètre du SCoT, à Ruffec. Actuellement, des inquiétudes existent quant à une fermeture éventuelle du centre médico psychologique de Ruffec.

Certaines personnes âgées préfèrent aujourd’hui parfois quitter le territoire en raison de la faible offre en services de santé. La fermeture de la maternité de Ruffec a fragilisé le dynamisme du territoire.

Pour pallier à ce constat, des actions et projets sont mises en œuvre sur le Pays Ruffécois, notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) :

- Nanteuil-en-Vallée – pôle de santé Nanteuil-Verteuil : ouvert
- Aunac – pôle de santé Aunac-Mansle-Verteuil : en projet
- Vars – pôle de santé Vars-Saint-Amant-de-Boixe : en projet
- Saint-Angeau – pôle de santé de la Rochefoucaud (hors Pays Ruffécois) : en projet.



Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Equipements de santé

Nombre d'équipements de santé :



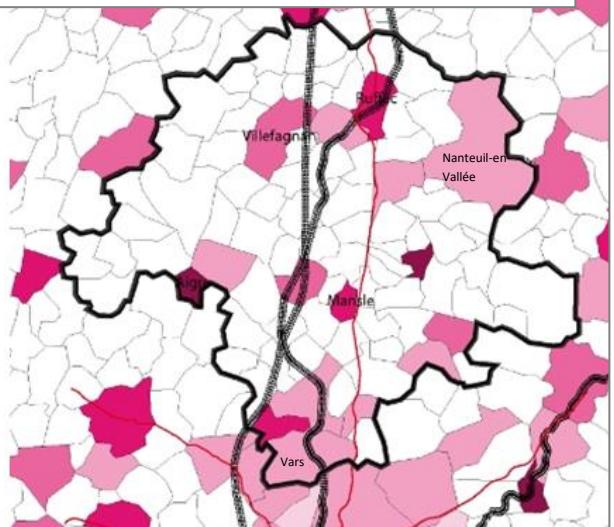
Typeologie des équipements :

- Infirmiers
- Médecins généralistes
- Dentistes
- Kinés
- EHPAD
- Pharmacie

Décembre 2016
Source : Citadia

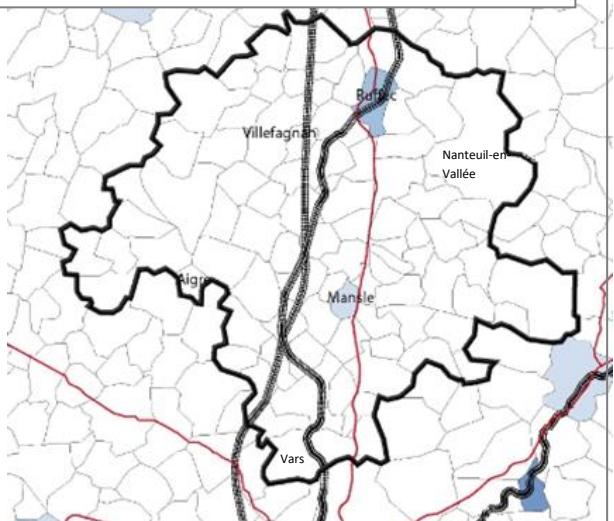
Nombre de professionnels de la santé (pour 1000 hab)

- Aucune
- De 0,1 à 1
- De 1 à 5
- De 5 à 10
- De 10 à 15
- De 15 à 20



Nombre d'équipements de santé (pour 1000 hab)

- Aucun
- De 0,1 à 1
- De 1 à 2
- De 2 à 3



Zoom sur les équipements scolaires : une offre satisfaisante en collèges mais réduite concernant le primaire (et les lycées)

- Enseignement primaire

En 2012, le territoire compte 7 écoles maternelles et 15 écoles élémentaires, soit 22 établissements au total. A noter que certaines démarches de regroupement pédagogique intercommunal sont en place.

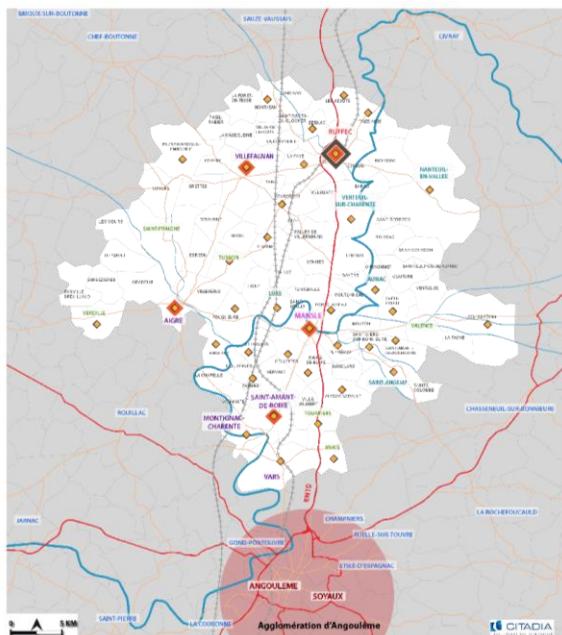
Le territoire observe 1,9 écoles maternelles pour 10 000 habitants ce qui est inférieur à la moyenne départementale (2,5). La CC du Pays Manslois est la moins bien équipée avec « seulement » 1,1 école pour 10 000 habitants. A l'inverse la CC du Pays de la Boixe se situe très près du niveau départemental (2,4). Bien évidemment ces chiffres traduisent les effets de la pyramide des âges déséquilibrée évoquée dans le chapitre 1.

Le Pays comprend ensuite 4,1 écoles élémentaires pour 10 000 habitants ce qui est également inférieur aux données départementales (4,4). La CC de la Boixe est cette fois-ci celle qui observe le ratio le plus faible (2,4) alors que toutes les autres se situent dans la moyenne départementale voire au-dessus pour la CC du Val de Charente (4,9).

- Enseignement secondaire

Le Pays compte 6 collèges répartis sur les principales polarités : Saint-Amant-de-Boixe, Ruffec (2), Villefagnan, Aigre et Mansle). Ces établissements accueillent un peu plus de 1 600 élèves au total. Le territoire compte ainsi 1,6 collèges pour 10 000 habitants ce qui est supérieur à la moyenne départementale (1,3).

Pour ce qui est des lycées, le territoire ne compte aucun lycée public d'enseignement général mais une offre en établissements présentant des formations techniques et/ou professionnels et un lycée privé (offrant toutes les filières) (2 établissements situés à Ruffec). La plupart des élèves doivent donc quitter le territoire pour leurs études après le collège et l'accès au TER, pour se rendre dans les villes voisines, n'est pas aisé pour tous les jeunes du Ruffécois.



Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Equipements scolaires

Légende

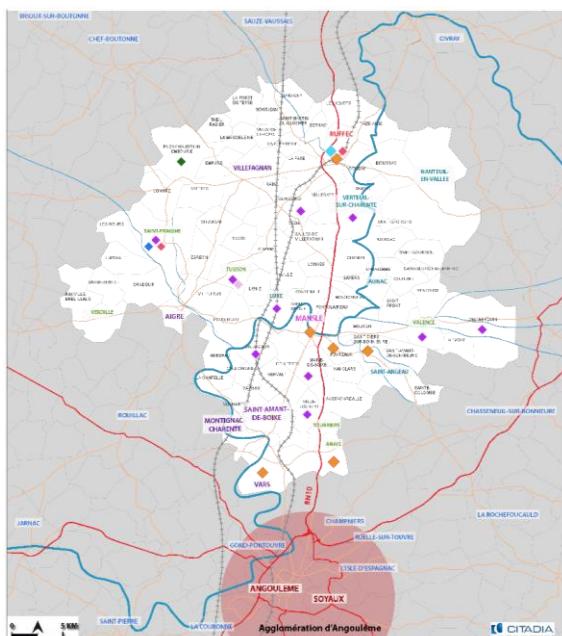
Equipements scolaires au sein du Pays :

- ◊ Ecole maternelle et/ou élémentaire et / ou primaire
- ◆ Collège
- ◆ Lycée

Décembre 2016

Source : Citadia

SCoT
Pays du Ruffécois



Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Equipements culturels

Légende

- ◊ Médiathèque
- ◆ Bibliothèque
- ◆ Cinéma
- ◆ Théâtre
- ◆ Maison de l'eau
- ◆ Centre d'interprétation
- ◆ Villa gallo romaine
- ◆ Maison du patrimoine

Décembre 2016

Source : Citadia

SCoT
Pays du Ruffécois

Zoom sur les équipements sportifs & culturels : une offre satisfaisante

Le Pays Ruffécois se situe dans la moyenne du nombre d'équipements sportifs par habitant. Néanmoins, l'offre sportive apparaît majoritairement concentrée autour des chefs-lieux de canton et le long de la RN 10. La communauté de communes les mieux équipés étant celles du Val de Charente et du Pays Manslois. Chaque canton dispose néanmoins à minima d'un gymnase de qualité. Les sports de nature, en particulier le canoé-kayak, sont l'axe fort du développement sportif sur le territoire.

Deux médiathèques sont localisées à Mansle et Ruffec. Un réseau de bibliothèques couvre par ailleurs l'ensemble du territoire. Une seule salle de spectacle (La Canopée à Ruffec) offre une programmation culturelle permanente même si d'autres salles, notamment à Villefagnan et Courcôme, peuvent accueillir des manifestations. D'autres équipements, répartis selon la même logique que les équipements sportifs, complètent cette offre : centres de loisirs, centres sociaux, culturels et sportifs, ...

Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Synthèse

Légende

Equipements scolaires par typologie :



Equipements culturels par typologie :



Centre d'accueil social et culturel par typologie :



Postes :



Equipements de santé :



Equipements de proximité :



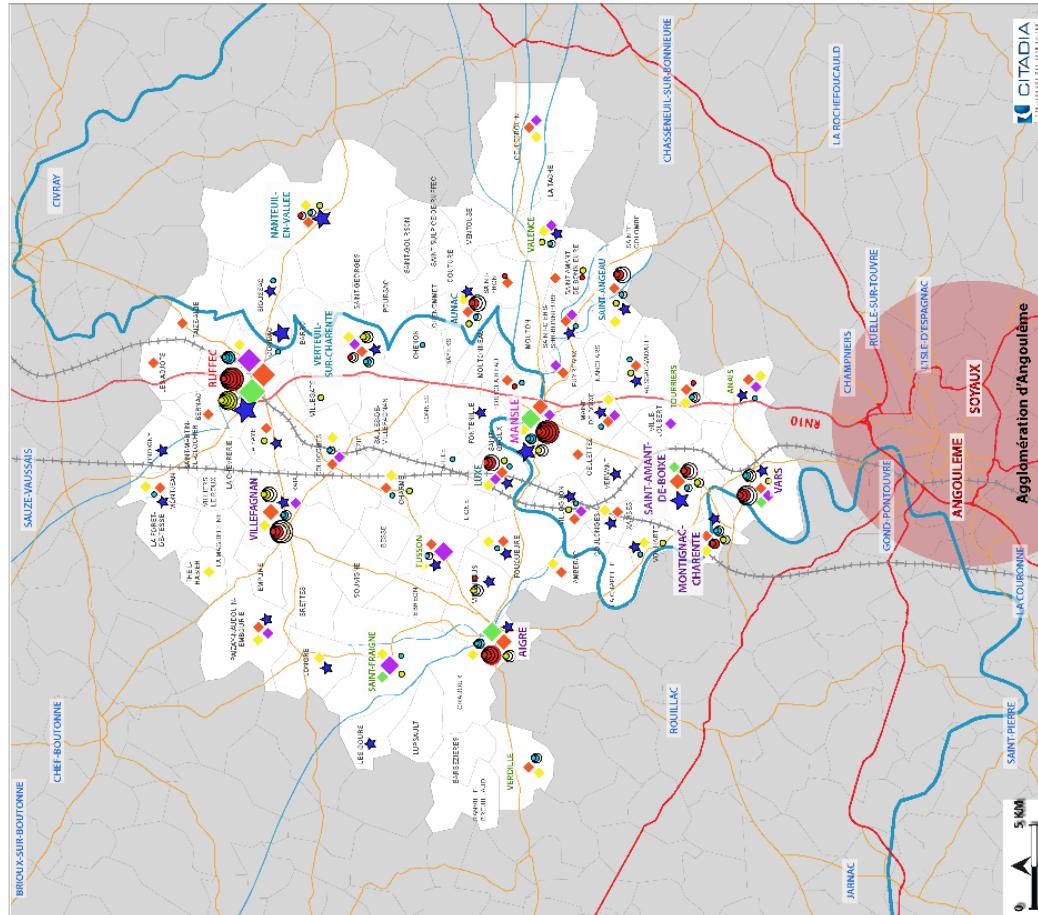
Commerce de proximité :



Commerce de proximité :



Décembre 2016
Source : Circadia



Les CONSTATS

POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un maillage en commerces et services de proximité supérieur à la moyenne départementale ✓ Une faible représentation du commerce de grande distribution participant au maintien du commerce proximité ✓ Des chef lieux de cantons répondant aujourd’hui aux besoins de proximité et structurant les bassins de vie de l'espace rural ✓ Un tissu artisanal bien représenté ✓ Une offre en collèges satisfaisante ✓ Des opérations de mutualisation et d'organisation d'équipements engagées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre en équipements publics limitée ne répondant pas toujours aux besoins de la population (exemple : absence de lycée public d'enseignement général, de maternité, peu de médecins...) ; ✓ Une démographie médicale inquiétante (problème de renouvellement des médecins) ✓ Des phénomènes d'évasion commerciale en direction des pôles urbains extérieurs (Angoulême, Poitiers, Cognac) ✓ Un commerce de périphérie qui se développe au « coup par coup » ✓ Un accroissement des besoins en déplacements (motifs, fréquence et distance) et un risque de dépendance énergétique des ménages les plus modestes

QUELLES PERSPECTIVES ?

UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DES HABITANTS ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- ✓ La réponse à la diversité des besoins induits par les évolutions récentes du profil sociodémographique (vieillissement, décohabitation, maintien à domicile)
- ✓ Le maintien d'une économie présente forte afin de rester attractif

UNE PROGRAMMATION ET UNE ORGANISATION SPATIALE DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

- ✓ La définition d'une offre en équipements de proximité en relation avec la stratégie d'attractivité résidentielle du territoire, en encourageant notamment la mutualisation des équipements de proximité
- ✓ La réflexion d'une organisation médicale mutualisée pour résorber les problématiques de renouvellement de la démographie médicale
- ✓ Le renforcement du commerce et de l'artisanat de proximité

UN ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS POUR TOUS

- ✓ l'accès aux services et équipements de proximité pour l'ensemble des ménages et intégrer les points de vigilance localisés (désertification médicale, ménages isolés et niveau d'équipements en milieu rural, etc.)

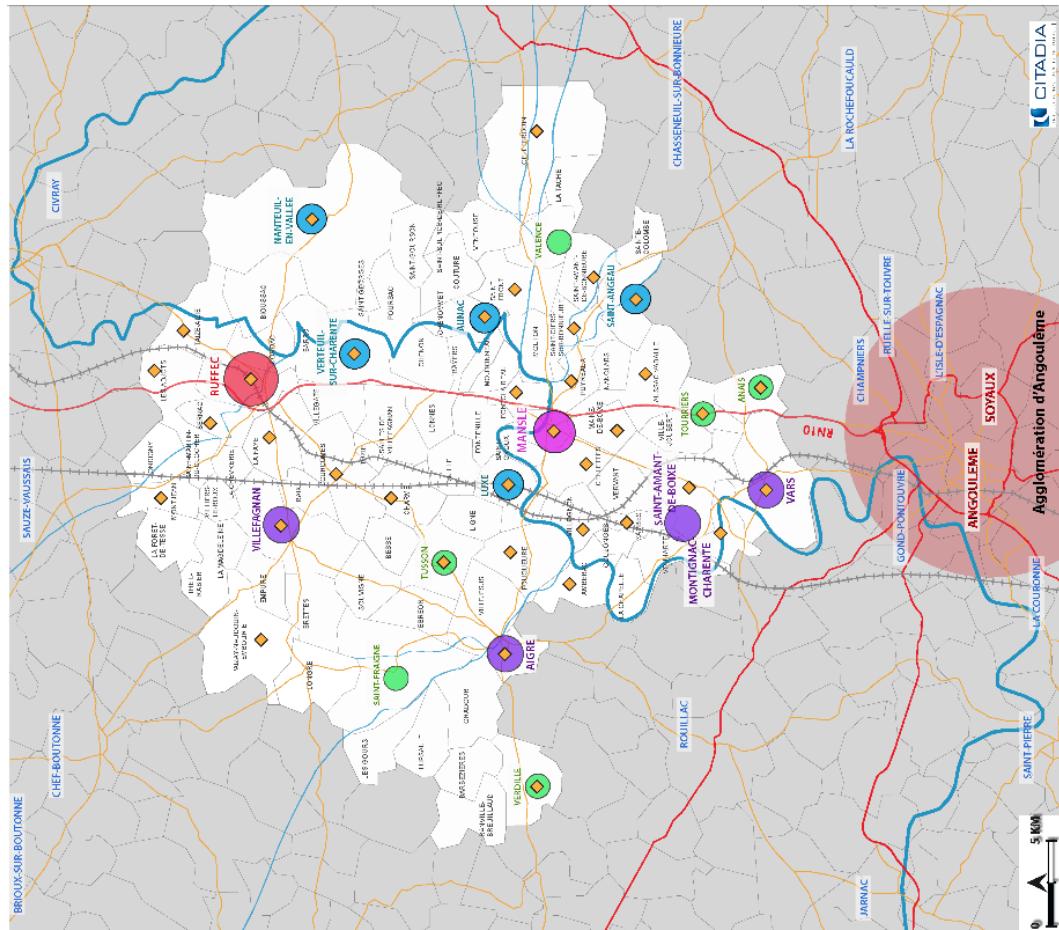
Principales polarités existantes pour les habitants du Pays Ruffécois

Synthèse

Légende

Priorisation des pôles :

- 1 Le pôle central
 - 2 Le pôle secondaire
 - 3 Les pôles intermédiaires structurants
 - 4 Les pôles de proximité
 - 5 Les bours ruraux relais



Au vu des différentes thématiques abordées au sein de ce diagnostic territorial, un maillage urbain se dessine sur le territoire du SCoT du Ruffécois. Ainsi, une certaine hiérarchisation des pôles émerge au regard de la concentration des services, équipements et commerces présents sur ces communes.

L'analyse de l'ensemble des données statistiques et de différents critères permet de définir que Le Pays Ruffécois offre un maillage constitué :

- D'un pôle central, Ruffec, regroupant l'essentiel des activités et des services
- D'un pôle secondaire, Mansle, proposant un grand nombre de service et qui participe à l'équilibre du territoire
- 4 pôles intermédiaires : Villefagnan, Aigre-Villejésus, Vars, St-Amand-de-Boixe
- 5 pôles de proximités : Nanteuil-en-Vallée, Verteuil-sur-Charente, Aunac, Luxé
- 6 bourgs ruraux relais : St-Fraigne, Verdille, Tourriers, St-Angeau, Anais, Valence

Un territoire de proximité : synthèse

Légende

Un maillage de polarités au sein du Pays Ruffécois répondant aux besoins de proximité liés aux bassins de vie

Pôle de services supérieur Pôle de services intermédiaire Pôle de services de proximité

Equipements scolaires : une offre satisfaisante pour les collèges mais plus réduite concernant le primaire et les lycées

Ecole maternelle et/ou élémentaire et /ou primaire Collège Lycée

Le commerce de grande distribution : un territoire relais à l'échelle départementale

Supermarché Hypermarché

Un manque d'équipements et de professionnels de santé ...
 Hopital avec services d'urgences, mais absence de maternité
... malgré des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Une évasion pour des besoins de niveau supérieur :
 commerce, santé, lycées et études supérieures

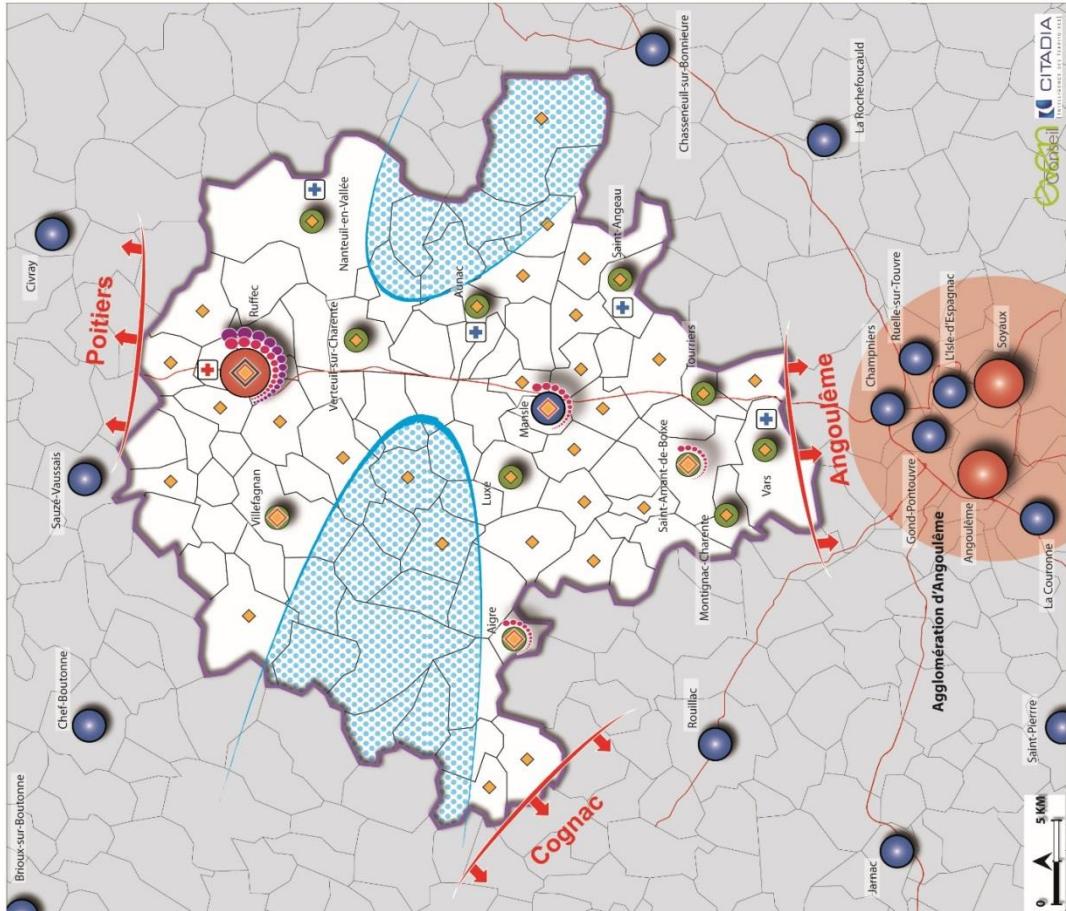
Certains territoires ruraux peu équipés en termes de services

Problématiques communes à l'ensemble du Pays
 Un manque d'équipements publics (santé, action sociale ...)

Une démographie médicale préoccupante
 Un tissu artisanal bien représenté

Des opérations de mutualisation et d'organisation de certains équipements

Mars 2014
 Sources : Cifadia d'après INSEE, Pays Ruffécois







Nanteuil-en-Vallée

CHAPITRE 5

HABITAT : Un parc de logements stable, avec de faibles variations

➤ *Portrait du parc de logements*

➤ *Typologie du parc de logements*

➤ *Les formes d'habitat*

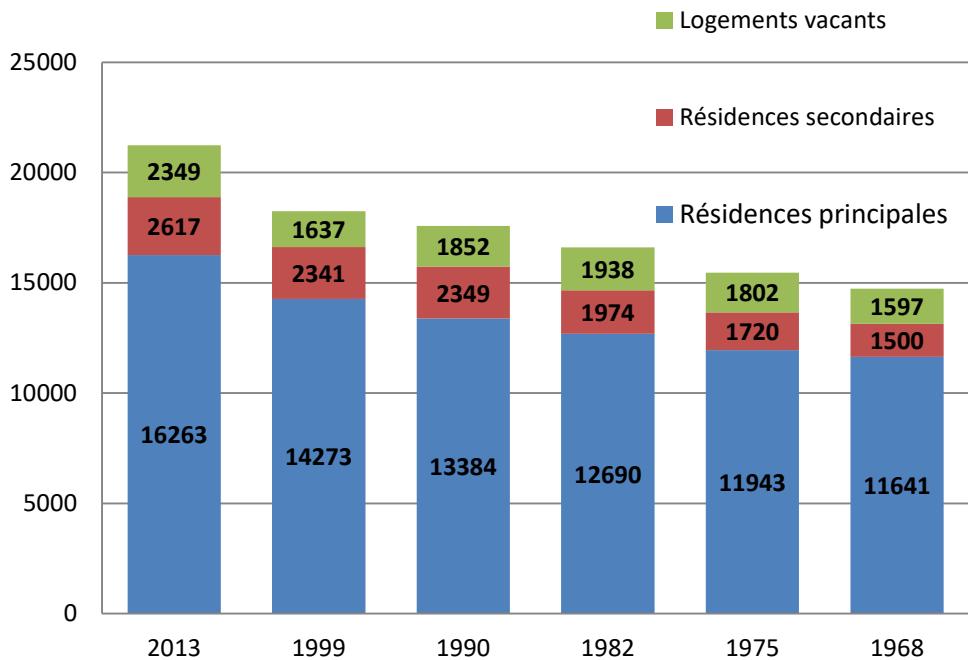


1. Un parc dynamique

Le territoire du SCoT comptait 21 228 logements en 2013. Le parc de logements a progressé de 16,3 % entre 1999 et 2013 (18 251 logements en 1999).

En 2013, ce parc se répartissait de la manière suivante :

- ⇒ 16 263 résidences principales (77% du parc total)
- ⇒ 2 617 résidences secondaires (12% du parc total)
- ⇒ 2 349 logements vacants (11 % du parc total)



de logements mais fragile

QUELQUES DEFINITIONS UTILES (*Définitions INSEE*)

UNE RESIDENCE PRINCIPALE est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

UNE RESIDENCE SECONDAIRE est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre **LOGEMENTS OCCASIONNELS ET RESIDENCES SECONDAIRES** est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

UN LOGEMENT VACANT est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

UN LOGEMENT INDIVIDUEL est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison). **UN LOGEMENT COLLECTIF** est un logement dans un immeuble collectif (appartement).

UN LOGEMENT CONVENTIONNE est un logement qui a fait l'objet d'une convention entre l'État et l'organisme gestionnaire du logement. Cette convention ouvre droit à une aide au logement.

	1999	2013	EVOL 99/2013	EVOL 99/2013 en %
Population	34 672	36335	1663	5,79
Logements	18 251	21228	2 443	16,31

Source : Données issues du recensement INSEE 2013.

Il est important de noter que le parc de logements se développe plus vite que la croissance démographique observée sur la même période.

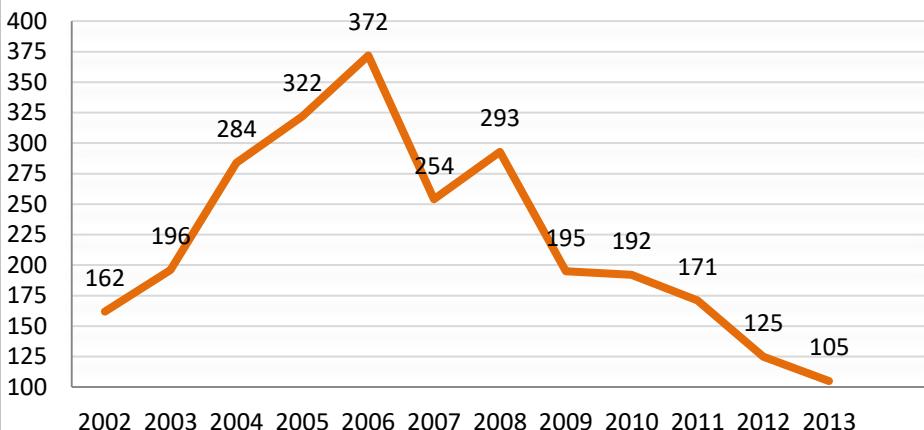
Alors que la population a augmenté de 5,79% entre 1999 et 2013, le parc de logements a augmenté de 16.31%.

Ainsi, les phénomènes de décohabitation et de desserrement des ménages autour des principaux pôles urbains du territoire, de diminution de la taille des ménages ne peuvent constituer les seules explications de cette évolution très importante du parc de logements.



Volumes de construction neuve à l'échelle du SCoT entre 2002 et 2013

Source : Données SITADEL 2013



Lorsque l'on observe la courbe du volume de constructions neuves sur le territoire du Ruffécois entre 2002 et 2013, on peut noter une croissance du nombre de logements neufs jusqu'en 2006. A compter de cette date, la tendance s'inverse et on constate une baisse du nombre de constructions neuves, sous l'effet de la crise.

L'évolution à la hausse des marchés fonciers et immobiliers, la hausse des coûts de la construction en lien avec la RT2012, les difficultés financières des ménages, la frilosité des banques à autoriser des emprunts aux ménages, ... participent également à cette baisse de la construction neuve sur le territoire.

Si la construction neuve n'est pas la seule origine de cette croissance positive du parc de logements sur le territoire entre 1999 et 2013 et notamment sur la période 2007/2013, on peut considérer que le renouvellement du parc de logements (actions sur la vacance du parc, réhabilitation et rénovation du parc ancien) est un des facteurs de cette croissance positive.

Le parc de logement ne permet pas toujours d'impulser la croissance démographique (1999/2013) malgré l'augmentation du solde migratoire :

- Taux d'évolution démographique : + 0,3% par an
- Taux de progression du parc : 1,08%

La croissance du parc permet de répondre partiellement aux besoins endogènes, notamment consommés par le desserrement des ménages et les résidences secondaires.



2. Des résidences sur l'Est et

Les résidences secondaires et les logements occasionnels sont essentiellement concentrés sur la partie Est et Ouest du territoire du Ruffécois. Le parc de résidences secondaires compte 2 617 unités, soit 12,33% du parc total de logements en 2013, ce qui témoigne d'un attachement particulier à la propriété (demeures « de famille ») et d'une vocation touristique timide mais présente du territoire. Le nombre de résidences secondaires a augmenté de 276 unités entre 1999 et 2013, soit une évolution de près de 12% sur la période.

Néanmoins, il est important de noter que le taux d'évolution des résidences secondaires est inférieur au taux d'évolution du parc de logements dans son ensemble.

On observe une concentration des résidences secondaires sur la partie Est du territoire en direction des communes de Nanteuil-en-Vallée et Cellefrouin, en limite avec le département de la Haute-Vienne.

Deux autres secteurs concentrent une part importante des résidences secondaires, notamment sur la partie Nord-Ouest (en limite avec le département des Deux-Sèvres) et sur la partie Ouest (en limite avec le département de la Charente-Maritime).

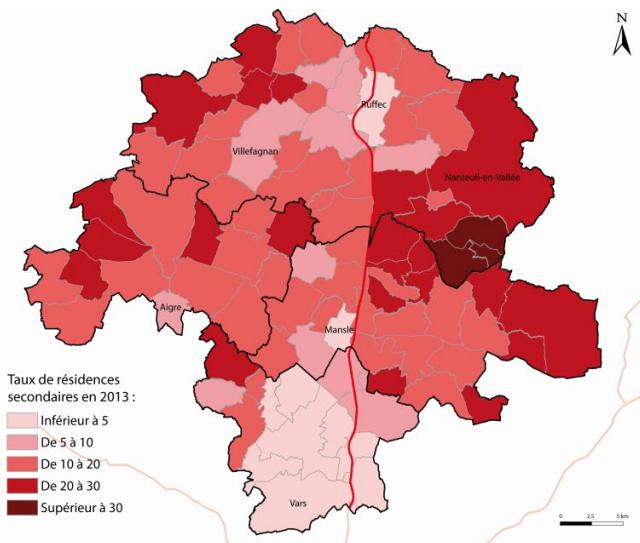
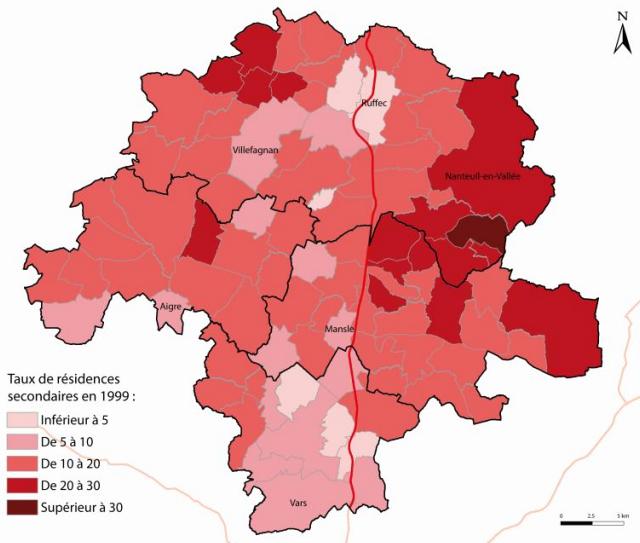
De manière générale, le taux de résidences secondaires a chuté de 0,6 point entre 1999 et 2013. La dynamique du parc de résidences secondaires est à la baisse.



secondaires concentrées

l'Ouest du territoire

Taux de résidences secondaires en 1999 et 2013



3. Des disparités

On dénombrait 2 349 logements vacants en 2013, contre 1 637 en 1999. Les logements vacants sur le territoire du Ruffécois représentaient en 2013, 11% du parc total de logements, contre 9% du parc en 1999.

La part des logements vacants sur le territoire est plus importante que celle constatée sur le département de la Charente (10,2%) sur la région Poitou-Charentes (8,3 %) ou bien encore à l'échelle nationale (7,8%).

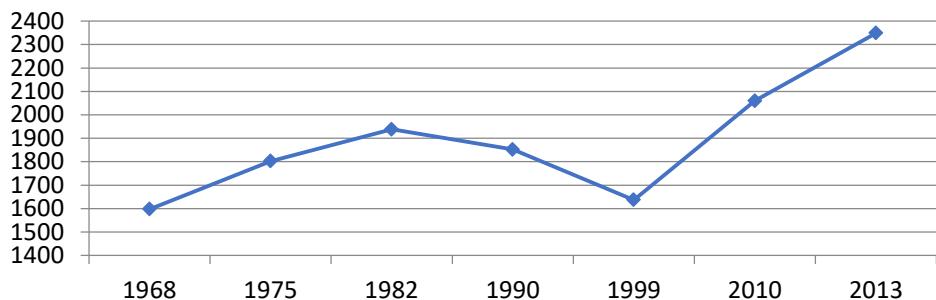
La vacance est en progression de 26% depuis 1999. Le Nord, l'Est et l'Ouest du territoire sont plus touchés par le phénomène de la vacance.

Cette problématique est importante pour certains bourgs (Moutonneau, Brettes, Saint-Groux, Theil-Rabier, Raix, Juillé, Saint-Georges, Barbezières).

Pour d'autres communes, la dynamique inverse est en marche et l'on constate une baisse du taux de vacance entre 1999 et 2010 dans le parc total de logements (La Forêt-de-Tesse, La Magdeleine, La Chèvrerie ; Saint-Martin du-Clocher, Ruffec, Boussiac, Verdille, Saint-Fraigne, Ebreron, Saint-Sulpice, Cellefrouin, Ventouse, Valence, La Chapelle, Coulonges, Fouqueure, Ligne, Luxe, Maine-de-Boixe, Puyreaux, Nanclars et Saint-Ciers-sur-Bonnieure).

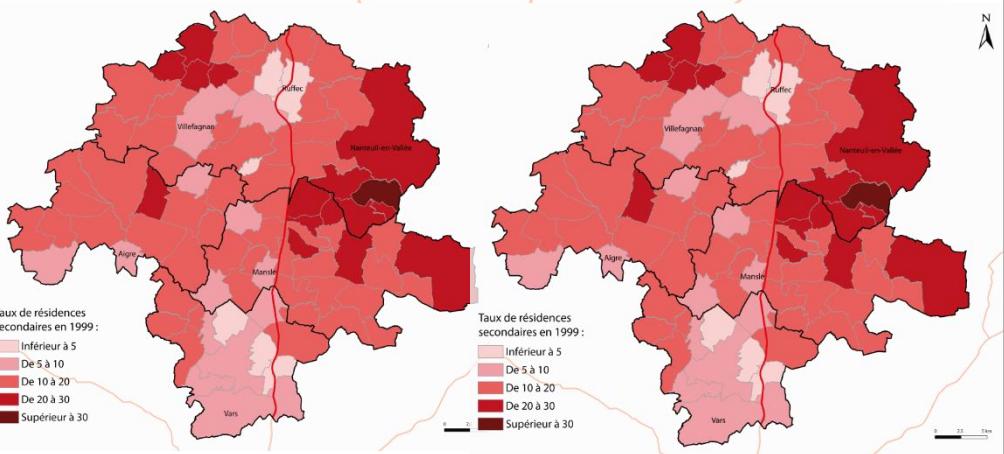
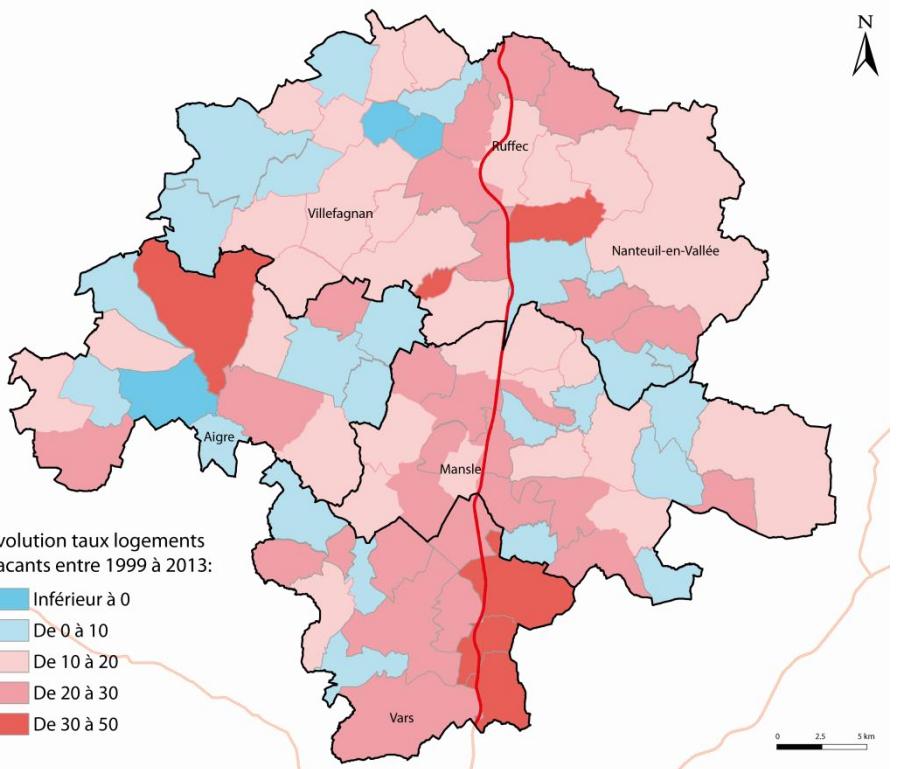
Ce constat invite à porter une attention particulière dans le cadre du SCoT sur le volet « capacité de développement » notamment. Un objectif et des outils visant à sortir les logements de la vacance sont nécessaires (exemple d'outils à mobiliser : taxe sur les logements vacants, OPAH, etc.).

Nombre de logements vacants



autour de la vacance

Les logements au Pays Ruffécois



4. Un parc de mais qui se renoue

Les logements construits avant 1974 représentent près des 3/4 du parc de logements. Le parc récent est très restreint.

Ce constat laisse penser au risque de précarité énergétique du bâti et des dépenses que cela induit pour les ménages.

	Logements avant 1949	Logements de 1949 à 1974	Logements de 1975 à 1981	Logements de 1982 à 1989	Logements de 1990 à 1998	Logements de 1999 à 2005
CdC Boixe	49%	15%	11%	9%	7%	9%
CdC Val de Charente	62%	14%	8%	8%	4%	5%
CdC Pays d'Aigre	70%	10%	6%	7%	4%	4%
CdC Pays Manslois	63%	12%	7%	8%	4%	5%
	61%	13%	8%	8%	5%	6%

Source : Données issues du recensement INSEE 2013.

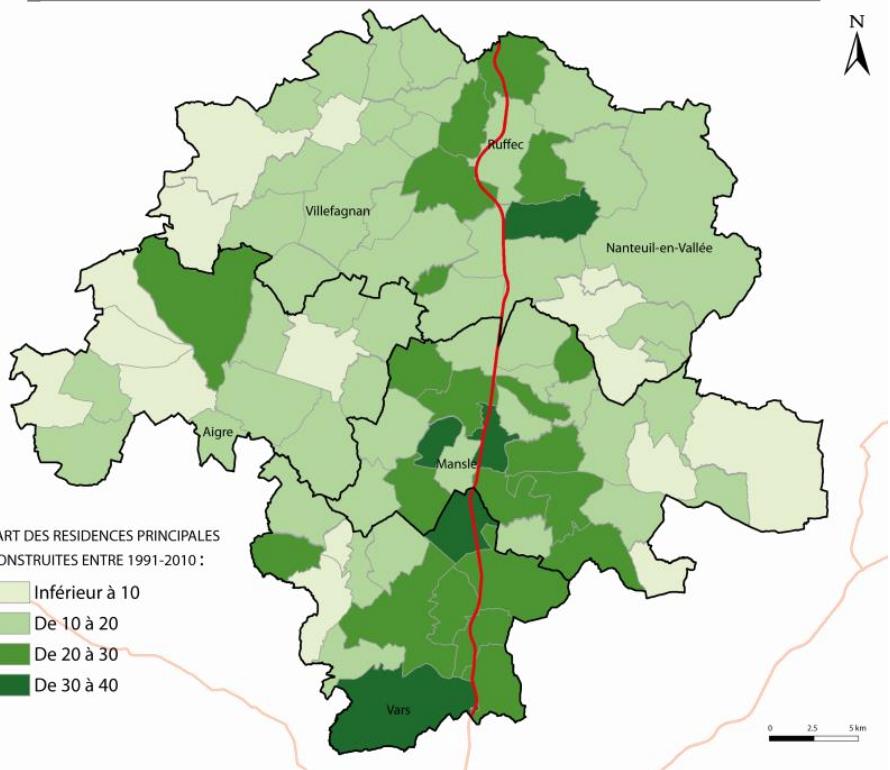
Avant 1646, la dynamique de construction de résidences principales se concentrat essentiellement sur les extrémités Est et Ouest du territoire et concernait pour beaucoup des communes rurales non équipées. Cette dynamique s'est peu à peu déplacée entre 1946 et 1990. En effet, la zone de fort renouvellement du parc de logements se déplace autour des trois pôles urbains de Ruffec, Mansle et Vars, au détriment des franges Est et Ouest du territoire qui perdent de l'attractivité.

Enfin la dernière période laisse entrevoir une forte dynamique du renouvellement du parc sur un axe Nord-Sud, le long des principales infrastructures de transports du Ruffécois. La zone de fort renouvellement du parc de logements se concentre encore autour des trois pôles urbains de Ruffec, Mansle et Vars.

logements anciens mais vieux sur un axe Nord-Sud

Cette dynamique est à mettre en lien avec la croissance démographique et le rajeunissement de la population observée précédemment sur certaines parties du territoire du Ruffécois. Le phénomène de périurbanisation croissante, constaté sur la cartographie, interroge quant à la politique de transports à mettre en place, à l'organisation du tissu économique et à la consommation foncière.

Part des résidences principales construites entre 1991 et 2010



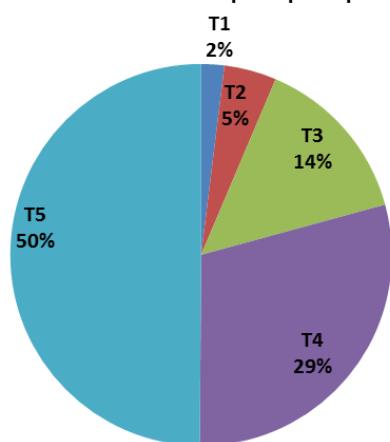
5. Typologie du parc

Les grands logements T4 et T5 notamment constituent près de 80 % du parc des résidences principales. A l'inverse, les petits logements sont sous-représentés à l'échelle du SCoT.

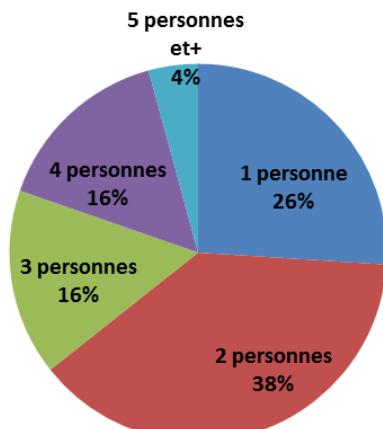
Si on compare la taille des logements avec la composition des ménages, on peut constater que le parc de logement n'est pas réellement adapté aux besoins des ménages. Comme il a été souligné dans l'analyse des dynamiques démographiques, le nombre moyen de personnes par ménage ne cesse de diminuer et il pourrait atteindre dans les 10 prochaines années, 2,1 personnes par ménage.

Ce constat invite à porter une attention particulière dans le cadre du SCoT sur le volet « diversification de l'offre en logements » répondant à l'évolution de la structure de la population et à la composition des ménages.

Distribution des résidences principales par taille



Nombre de personnes par ménages



et occupation de logements

Le statut d'occupation du parc de résidences principales révèle une progression de la part des occupants propriétaires entre 1999 et 2010.

En ce qui concerne le logement locatif, la demande est importante principalement dans les centres villes pour les jeunes, les personnes âgées et autres personnes sans moyen de locomotion et qui recherchent généralement la proximité avec les équipements, les services et les commerces.

Statut d'occupation du parc de Résidences principales en 2013

	Taux de locataires	Taux de propriétaires
1999	26%	74%
2013	24%	76%

Le locatif reste très faiblement représenté sur le territoire du Ruffécois qui ne compte que 24% de résidences principales locatives (contre 31 % en Charente). Le locatif privé loge l'essentiel des locataires, il est surtout présent sur Ruffec, Vars, Mansle et Aigre, mais il est périphériques

Il s'agira dans le cadre du SCoT d'apporter des réponses et outils qui permettront de rééquilibrer l'offre et la demande en logements locatifs, notamment en lien avec les principaux pôles d'emplois, d'équipements et de services.

6. Le marché touché

Les prix de l'immobilier, bien qu'ils paraissent toujours trop élevés pour les acquéreurs, sont particulièrement faibles sur le Ruffecois (le prix moyen au m² sur Ruffec est de 985€, contre 1 137€ à l'échelle du département de la Charente). On peut noter une variante dans les prix au m² notamment sur la partie Sud du territoire, en direction d'Angoulême. Les prix ainsi pratiqués sur les communes de Vars, Montignac-Charente, Villejoubert, Aussac-Vadaille et Fouqueure sont plus élevés que sur le reste du territoire (Prix moyen au m² à Vars : 1 213€).

Il est important de noter que le territoire dispose d'une offre importante, peu tendue, tant sur le logement ancien de centre-village que le logement individuel de périphérie ou encore du logement neuf. Il est aujourd'hui possible de trouver des biens à la vente sur tout le territoire à des prix qui restent faibles au regard des moyennes régionales.

On observe une importante baisse de la dynamique immobilière sur le territoire depuis les années 2008 (effet national, lié pour partie à la crise financière).

La clientèle étrangère provenant de différents horizons (australiens, anglais, belges, hollandais, américains, etc.) a longtemps investit dans le parc de logement ancien et a largement contribué au renouvellement du parc immobilier généralement bâti avant-guerre.

La clientèle étrangère représentait jusqu'alors près de 50% des ventes immobilières. Toutefois, les effets de la crise économique de 2008 ont eu un impact très lourd sur l'activité immobilière sur l'ensemble du Pays Ruffécois. Les investisseurs étrangers ont pour une large part revendu leurs biens immobiliers et sont de moins en moins nombreux à réinvestir dans la pierre française.

Par ailleurs, certains segments du marché connaissent également une tendance à la baisse, notamment la construction neuve. Elle présente une courbe déficitaire au profit de la rénovation d'anciens logements.

En effet, la majorité des demandes des acquéreurs et plus particulièrement les jeunes se tournent maintenant vers la réhabilitation, notamment pour des questions de prix.

de l'immobilier par la crise

L'évolution constante des règles relatives à la construction neuve (RT2013 notamment) n'a cessé de faire évoluer les prix de la construction à la hausse (compter un budget moyen de 130 000 à 150 000€ pour un logement neuf, contre 100 000€ en moyenne pour un logement ancien à rénover), ce qui est de plus en plus difficile à supporter pour les primo-accédants et les ménages dans leur ensemble.

Le segment du marché immobilier le plus attractif reste aujourd'hui la maison ancienne à rénover avec jardin située à quelques kilomètres de la ville centre regroupant équipements, services et commerces. Les ménages tendent de plus en plus à se rapprocher des pôles d'emplois, d'équipements et de services, tout en restant attentifs aux prix du foncier et des taxes foncières.

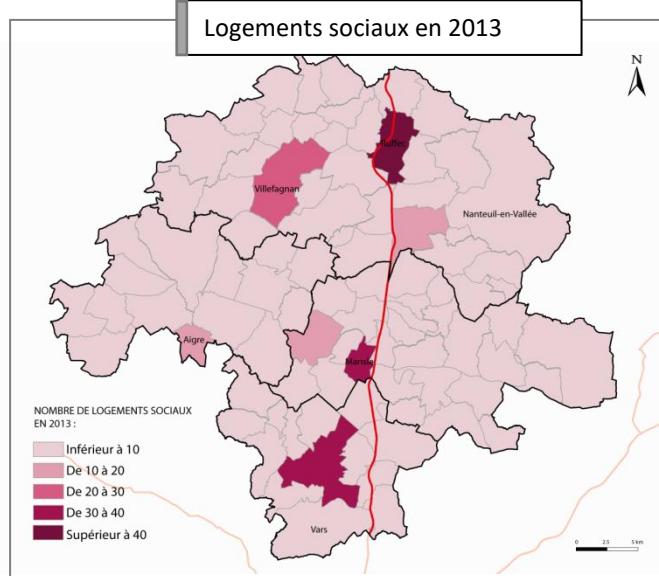
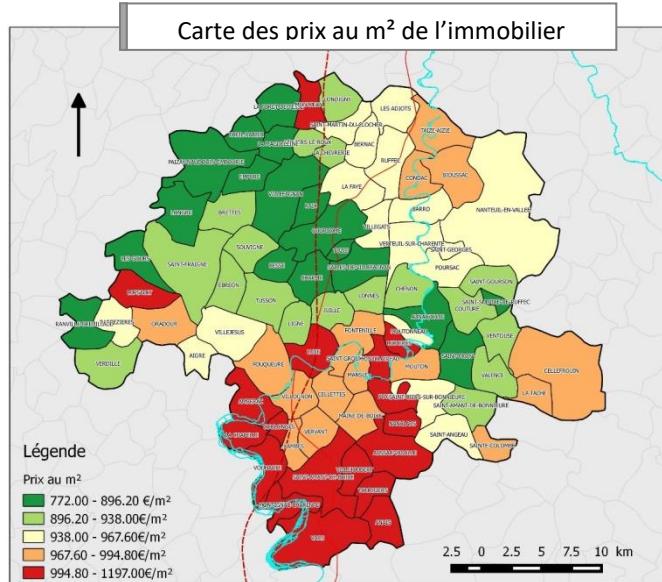
Le revenu moyen des ménages, peu élevé sur le territoire, impact très directement les capacités d'investissement, et par voie de conséquence, le marché immobilier.

A ce constat, s'ajoute celui des banques qui sont de moins en moins prêteuses et les demandes de garanties qui sont de plus en plus importantes.

Les enjeux, en matière de localisation résidentielle sont majeurs. Il est important dans le cadre du SCoT de veiller à l'équilibre des territoires, mais également à intégrer la dimension des choix résidentiels.

Le foncier constructible encore largement présent sur le territoire du Ruffécois, n'attire plus beaucoup de nouveaux investisseurs, malgré des prix au m² encore relativement accessible.

Il est nécessaire d'offrir des capacités d'accueil qui correspondent aux attentes de chaque ménage sans pour autant que ce choix soit guidé uniquement par des questions financières.



Le logement social concerne un peu plus de 2% du parc de résidences principales. Il a progressé depuis 1999 pour 3 territoires.

Seules quatre communes disposent d'un parc de logements sociaux conséquent compris entre 5 % et 10 % de leur parc total de logements (Mansle, Villefagnan, Ruffec et Saint-Amant-de-Boixe). Les communes périurbaines des principaux pôles urbains du territoire (Anais, Montignac-Charente, Xambes, Les Adjots, Saint-Fraigne, Villejésus, etc.) ont mis en œuvre des programmes de logements sociaux ces dernières années mais ne disposent pas encore d'un parc de logements sociaux suffisamment étoffé (leur parc représente souvent moins de 5% du parc de résidences principales).

L'offre en logements sociaux reste concentrée très largement sur les pôles urbains du Ruffécois (Aigre, Mansle, Vars, Ruffec, Nanteuil et Villefagnan).

Au regard des revenus de ménages, qui tendent à diminuer ces dernières années (le département de la Charente a le revenu moyen par foyer fiscal le plus bas de la région Poitou-Charentes), le parc locatif représente un enjeu humain et social important. A l'échelle du SCoT, le parc locatif social représente 2,5% du parc de résidences principales.

Sur le périmètre du SCoT du Pays Ruffécois, 25 communes seulement sur 90 disposent d'un parc de logement social, soit 28 % du SCoT des communes membres du SCoT (50 logements sur la CC de la Boixe, concentrés sur 3 communes, 181 logements sur la CC Val de Charente, concentrés sur 6 communes, 35 logements sur la CC du Pays d'Aigre, concentrés sur 4 communes et enfin, 126 logements sur la CC du Pays Manslois et concentrés sur 12 communes), mais le plus souvent le parc est constitué de 1 à 5 unités seulement.

On dénombrait en 2013, 371 logements HLM contre seulement 223 en 1999, soit une évolution de 66% sur la période. La CC Val de Charente concentre à elle seule 208 logements HLM, soit 56% du parc HLM total. Les 3 autres EPCI concentrent quant à eux les 44% restant du parc de logements HLM. Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Villefagnan et Mansle concentrent 69,3 % de l'offre HLM du territoire.

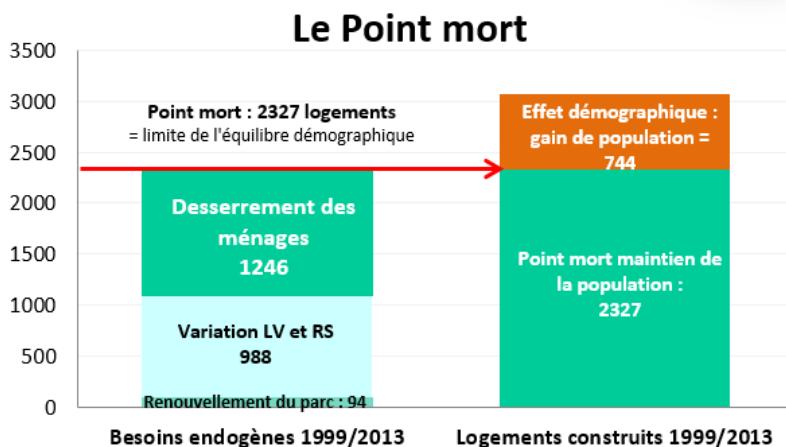
	1999	2013
CdC Boixe	1,1%	1,5%
CdC NORD (fusion)	2,2%	3,2%
CdC Pays d'Aigre	1,2%	1,2%
CdC Pays Manslois	1,0%	2,0%
	1,6%	2,3%

7. L'équilibre

L'analyse du parc de logement et de son évolution permet de mettre en évidence les différents niveaux d'utilisation de la construction de logements. En effet, un logement neuf ne permet pas uniquement la croissance de la population, il contribue également, de manière indirecte, à couvrir des besoins dits « non démographiques » :

- Remplacer les logements détruits ou désaffectés (c'est le renouvellement),
- Compenser l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants,
- **Répondre à la diminution de la taille moyenne des ménages (il s'agit du desserrement** - si la taille moyenne des ménages ou taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger la même population).

La somme de ces besoins est appelée « point-mort ». Il s'agit du niveau de référence théorique de la construction qui correspond à la stabilité de la population.



démographique

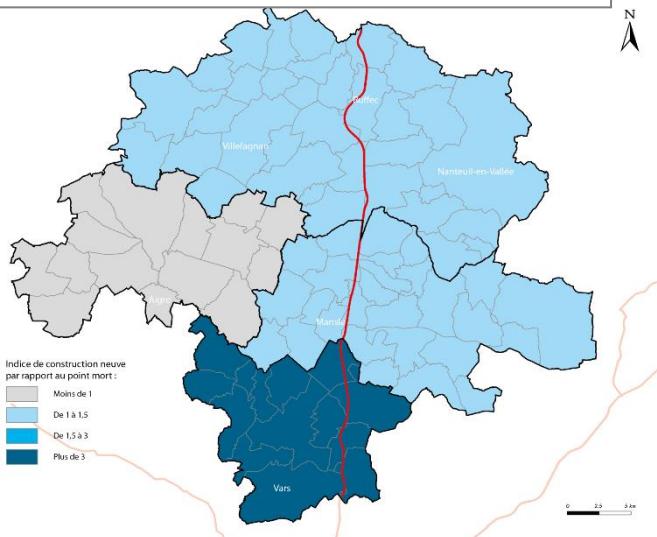
En 14 ans plus de 3072 logements ont été construits dont plus de 2/3 (75%) ont juste contribué à maintenir la population du Ruffécois au niveau de 1999.

744 logements ont contribué à accroître la population.

La baisse de taille des ménages pour la période 2013-2020 est logiquement moins rapide :

- En 2013 la taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes
- En 2020 elle est estimée à 2,1 personnes (vieillissement de la population et décohabitation)
- Le rythme de renouvellement retenu s'appuie sur les tendances nationales : 0,1% par an
- La diminution des taux de résidences secondaires et de logements vacants par rapport à 2013 est de 0,6 points.

Rapport de la construction neuve au point mort, sur la période 1999-2013



Le logement des étudiants

Le territoire du SCoT dispose d'une offre de formation très limitée et orientée principalement sur la formation professionnelle ou les formations supérieures de 1^{er} cycle (BTS, BTSA, etc.). Le nombre d'étudiants présents sur le territoire du SCoT est par conséquent réduit, la plupart des jeunes se rendent dans d'autres agglomérations pour y effectuer leurs études et notamment le pôle d'Angoulême qui centralise l'essentiel de l'offre en formation post-bac.

Toutefois, deux lycées d'enseignement professionnel sont présents sur la commune de Ruffec, le Lycée Louise Michelle et le Lycée Roc Fleuri. Ces deux établissements proposent des solutions d'hébergements en internat, le premier compte 145 lits et le second dispose d'une capacité de 320 lits.

Aussi, l'offre en logements étudiants est donc relativement limitée mais présente sous plusieurs formes :

- Pensionnat au sein des établissements
- Location d'appartements vides ou meublés dans le parc privé, notamment dans le centre de Ruffec.
- Location d'une chambre chez des particuliers

Le logement étudiant ne semble pas être un manque important pour le territoire au regard de l'offre en formation post-bac.

Le logement des jeunes travailleurs et/ou les personnes en difficulté

Le Nord-Charente souffre d'une réelle carence en matière de logements pour les jeunes travailleurs ou pour les publics en difficulté. Le travail actuel repose sur la mise en place d'un Foyer Jeune Travailleur éclaté sur les 2 Pays du Nord Charente.

des populations spécifiques

En ce qui concerne les personnes en difficulté, le territoire du SCoT compte deux maisons départementales des solidarités du Ruffécois à Ruffec et à Mansle, dont deux permanences sont tenues à Saint-Amant-de-Boixe et Aigre.

Le logement des personnes handicapées

Le département de la Charente présente un taux d'équipement en foyer d'hébergement de 1,34 place pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans dépassant ainsi la moyenne nationale (1,20‰) mais demeurant en deçà de la moyenne régionale (1,73‰).

La gestion de l'hébergement des personnes handicapées est assurée principalement par le Conseil Général, compétent en la matière et chargée de la mise en œuvre du Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2013/2017.

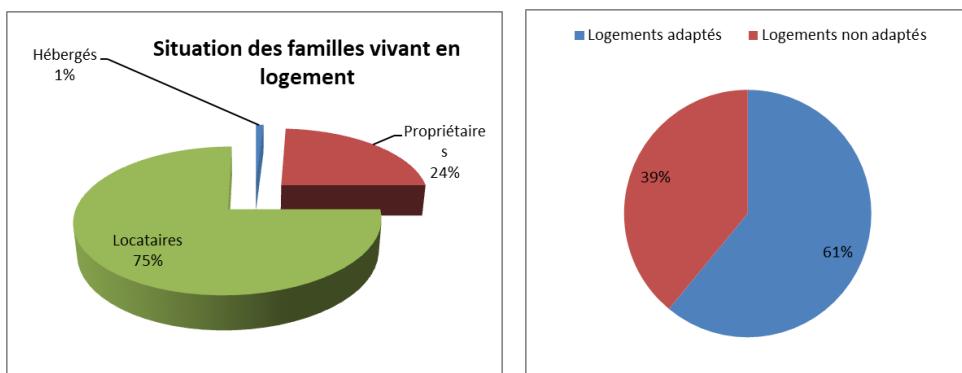
L'habitat et l'accueil des voyageurs

Une grande partie des familles de voyageurs habitantes du territoire du Pays du Ruffécois ont depuis de nombreuses années arrêtées le voyage (au sens de déplacement réguliers). Plutôt que de sédentarisation, nous parlons ici de « résidentialisation », c'est-à-dire la recherche d'un lieu de résidence permanente avec une amélioration des conditions de vie. Cette résidence n'exclut pas la mobilité de manière temporaire. Les voyageurs ont des attaches sociales et économiques pérennes en un lieu donné.

Cet état des lieux a été réalisé à partir de la situation des usagers du centre social Le Chemin du Hérisson, soit 128 familles. 60% des familles vivent en caravane et 40% dans un logement. Derrière cette proportion qui reste relativement stable d'une année sur l'autre, il faut bien prendre en compte que les situations des familles ne le sont pas. On assiste à des allers retours entre un mode de vie caravane, maison ou un mixte des deux.

Près des deux tiers des familles sont locataires.

On distingue les logements adaptés (la famille est satisfaite ou n'exprime pas de problématique particulière) des logements non adaptés (logement très vétuste pouvant ou ayant été reconnu non décent ou insalubre, logement pas adapté aux ressources et à la composition familiale ou ne permettant pas la présence de la caravane).

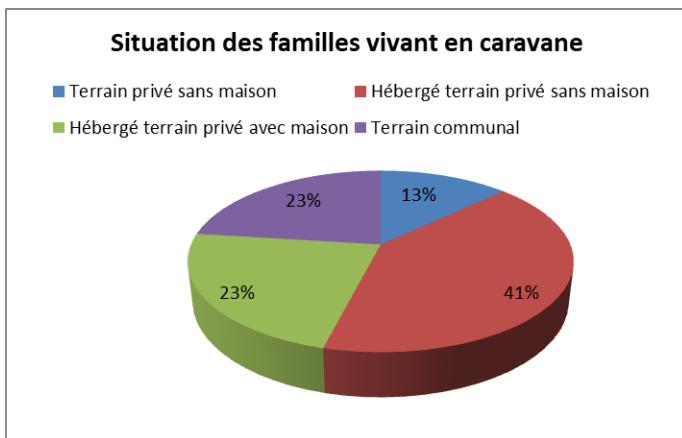


La location est un moyen de répondre au besoin d'acquérir de meilleures conditions de vie et correspondant souvent à une solution par défaut. L'offre de logements locatifs n'est pas toujours adaptée, notamment cause d'une trop grande proximité avec le voisinage. Hors certaines familles y vivent comme sur un terrain, entraînant des conflits de voisinage. L'accès à la propriété a commencé il y a une vingtaine d'année jusqu'en 2003.

Les familles vivant en caravanes soit par choix, soit par défaut. La très grande majorité d'entre elles stationne sur un terrain privé. Il correspond à un champ ou à un terrain avec une maison dessus, souvent en mauvais état.

Il est actuellement difficile de proposer une alternative aux familles qui souhaitent garder la caravane comme élément de leur habitat. Peu de propriétaires de maison acceptent de louer avec la présence d'une caravane et n'existe que peu d'habitat adapté ou de terrains familiaux locatifs sur le territoire.

En 2017 : 6 familles n'ont pas accès à l'électricité, 21 ont un accès par compteur provisoire et 27 familles ont un accès en se branchant chez un membre de la famille.



Le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage en Charente 2015-2020 fait l'état des besoins en termes d'habitat en fonction des communautés de communes présentes en 2014 et doit être pris en compte dans le cadre du SCoT.

Concernant l'accueil, il n'existe pas d'équipement dédié à l'accueil des gens du voyage, c'est-à-dire qui répond au besoin d'itinérance. Le Schéma départemental des gens du voyage ne prévoit pas la mise en place de nouvelles aires d'accueil.

Certaines communes signalent des stationnements ponctuels, qui viennent s'ajouter aux chiffres de la Préfecture : Maine de Boixe, Vars, Verteuil, La Faye, Tourriers... Se rajoutent les stationnements estivaux des familles vivant sur le territoire qui reprennent la caravane pendant quelques mois.

Enfin, certains stationnements ont eu lieu en 2015 ou 2016 sur La Chapelle, Salles de Villefagnan, Souvigné et correspondent à un besoin d'habitat.

Le logement des personnes âgées

Le territoire dispose de plusieurs structures et organismes spécialisés dans l'accueil des personnes âgées. Elles permettent d'accompagner le vieillissement de plusieurs manières, suivant le degré de dépendance et le besoin des personnes âgées. La gestion de l'hébergement des personnes âgées est assurée principalement par le Conseil Général, compétent en la matière et chargé de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-social en faveur des Personnes Agées. Il est important de noter que les collectivités locales, ainsi que des associations, assurent une part importante de l'accompagnement du vieillissement, notamment dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées (qui reste la priorité fixée par les acteurs). Ainsi, l'accompagnement du vieillissement est établi à plusieurs niveaux :

- L'aide à domicile est présente sur tout le territoire, notamment par l'intermédiaire d'associations spécialisées comme l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Cinq ADMR sont présentes sur le territoire du Ruffécois (Ruffec, Aigre, Villefagnan, Mansle et Saint-Amant-de-Boixe) et emploient de nombreux salariés pour couvrir les besoins des personnes âgées sur la totalité du périmètre du SCOT. L'aide à domicile couvre aussi bien les besoins en matière de fonctionnement du logement (ménage, aide à la confection des repas, provisions,...) que des besoins d'accompagnement et de soin des personnes âgées. Il existe également une structure A.G.E.F (Association pour la Gestion des Emplois Familiaux) localisée sur Ruffec et qui vise à assurer toute sorte de prestations de services auprès des personnes âgées.
- Le portage de repas à domicile, qui concourent également au maintien des personnes âgées à leur domicile, est assuré par plusieurs organismes tels que la SODEXO sur le canton de Ruffec, Iroise Repas sur les cantons de Ruffec, Mansle et Saint-Amant-de-Boixe, et enfin Régal'ADMR assurant un service de portage de repas sur tout le Ruffécois.

- Le système de téléassistance qui permet à toute personne âgée de bénéficier d'une assistance téléphonique à distance 24H sur 24H. A l'aide d'un appareil spécifique, elle peut alerter son entourage ou les services d'urgence pour une prise en charge rapide. Ce service est assuré par l'AGEF sur les cantons de Mansle, Aigre, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe et Villefagnan.
- L'accueil en structure spécialisée, le plus souvent médicalisée. Le territoire compte plusieurs établissements publics ou privés répartis sur l'ensemble du périmètre du SCoT (Ruffec, Nanteuil-en-Vallée, Villefagnan, Luxe, Aigre, Mansle, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Angeau et Saint-Front). Au total, ces établissements permettent d'accueillir 735 lits en structure collective (dont 283 conventionnés Aide Sociale) et 13 lits en hébergement temporaire.
- Les petites unités de vie (PUV) : elles ne doivent recevoir que 24 résidents maximum, mais qui peuvent être en perte d'autonomie du fait d'une tarification « soins » qui donne la possibilité à l'établissement d'opter, soit pour le recours à un SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), soit pour une médicalisation en interne (conventionnement, forfait soins). Le territoire compte une PUV sur la commune de Nanteuil-en-Vallée.
- L'accueil des personnes âgées en famille d'accueil. 29 familles proposent d'accueil des personnes âgées à domicile à l'échelle du SCoT (en 2013).

Globalement, sur le territoire, les dispositifs d'accompagnement du vieillissement et les structures d'accueil semblent bien réparties et les capacités d'accueil semblent en adéquation avec les besoins actuels de la population.

Toutefois, une réflexion doit être menée sur les lotissements et/ou résidences pour séniors ou par la réhabilitation du bâti ancien dans les petites communes et hameaux. A Vars, un hameau pour les personnes âgées (Hameau Rossignol) a été construit avec des propositions d'activités, mais il y a un manque de services pour les personnes dépendantes et de structures de proximité pour les personnes invalides.

Les CONSTATS

POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une accélération généralisée du rythme de la construction neuve, notamment sur les communes périphériques ✓ Une augmentation de la part des résidences principales ✓ Des statuts d'occupation diversifiés avec une forte proportion de propriétaires ✓ Une concentration du parc de logements sur un axe Nord-Sud (en lien avec les principales infrastructures de transports du territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte problématique de la vacance dans certains bourgs, une vacance qui reste stable au global, mais avec de fortes disparités géographiques ✓ Précarité énergétique et insalubrité en raison d'un parc très ancien. ✓ Une offre non adaptée à la taille des ménages et à la demande ne créant pas, de ce fait, le dynamisme nécessaire pour maintenir la croissance du territoire, mais une initiative de certaines communes pour diversifier l'offre et créer du logement social ✓ Une offre locative et locative sociale peu développée et ne répondant pas à la demande ✓ Une perception du logement « collectif » trop négative par les habitants du territoire.

QUELLES PERSPECTIVES ?

UNE ORGANISATION TERRITORIALE BASEE SUR DES POLES D'EQUILIBRE

- ⇒ La possibilité d'habiter dans un cadre de vie à la campagne et la recherche d'une limitation des incidences en équipements pour les collectivités et en nuisances pour l'environnement
- ⇒ La résorption de la vacance du parc de logements en centre-bourg
- ⇒ La définition d'une stratégie et d'une programmation en matière de logement social et le développement d'une offre adaptée pour les ménages les plus démunis.
- ⇒ La mise en œuvre d'une stratégie publique foncière et d'une offre foncière équilibrée sur l'ensemble du territoire

Portrait de l'habitat : synthèse

Légende

Un renouvellement du parc variable selon les secteurs

- Secteur présentant une part importante du parc de logement construit après 1990
- Secteur présentant plus de la moitié du parc de logement construit avant 1946

Un parc de résidences secondaires principalement localisé à l'Est et à l'Ouest du Ruffécois

- Plus de 20 % de résidences secondaires
- De 10 à 20 % de résidences secondaires
- De 10 à 20 % de résidences secondaires

Une vacance du logement particulièrement marquée sur certaines communes

- Plus de 10 % de logements vacants

Un parc de logements sociaux majoritairement concentré sur quelques communes

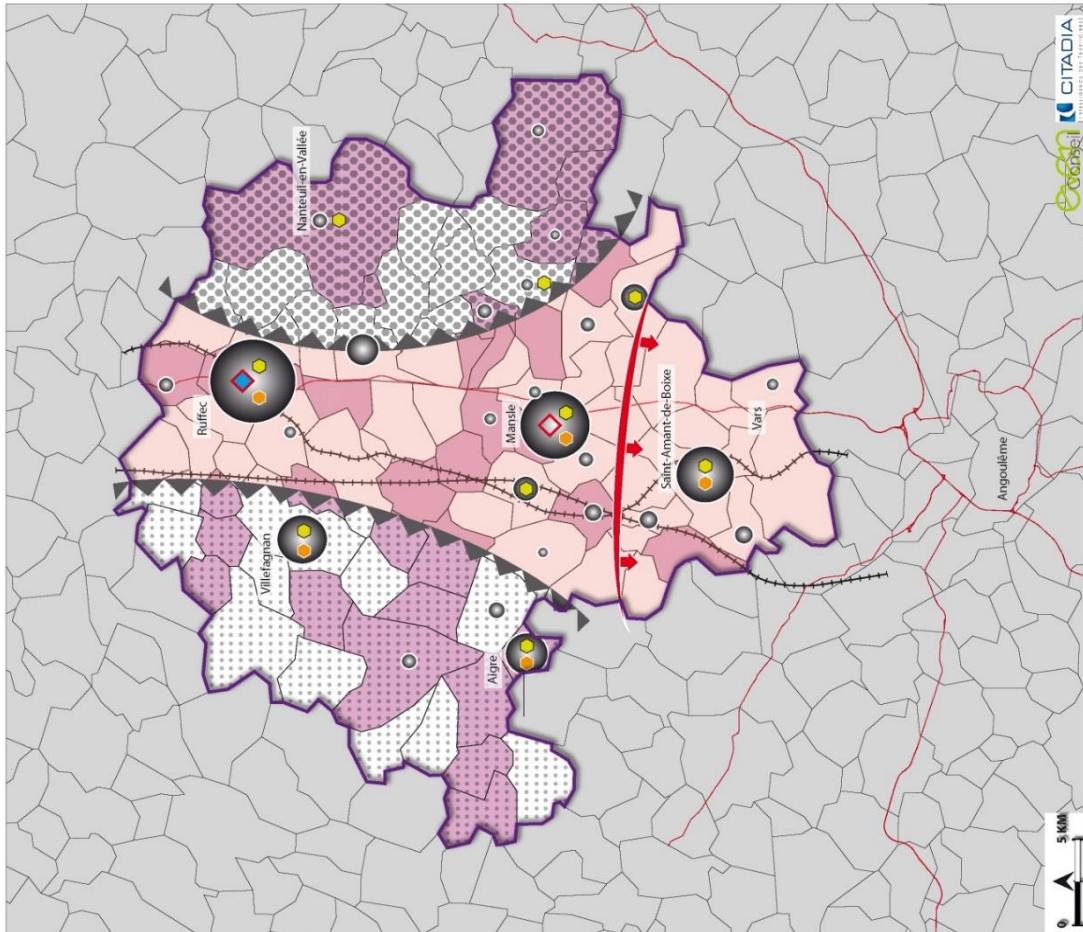
- Logements étudiants
- Logements pour personnes en difficulté

Des hébergements dédiés à des populations spécifiques

- Structures participant au maintien des personnes âgées à domicile
- Structures d'accueil de personnes âgées

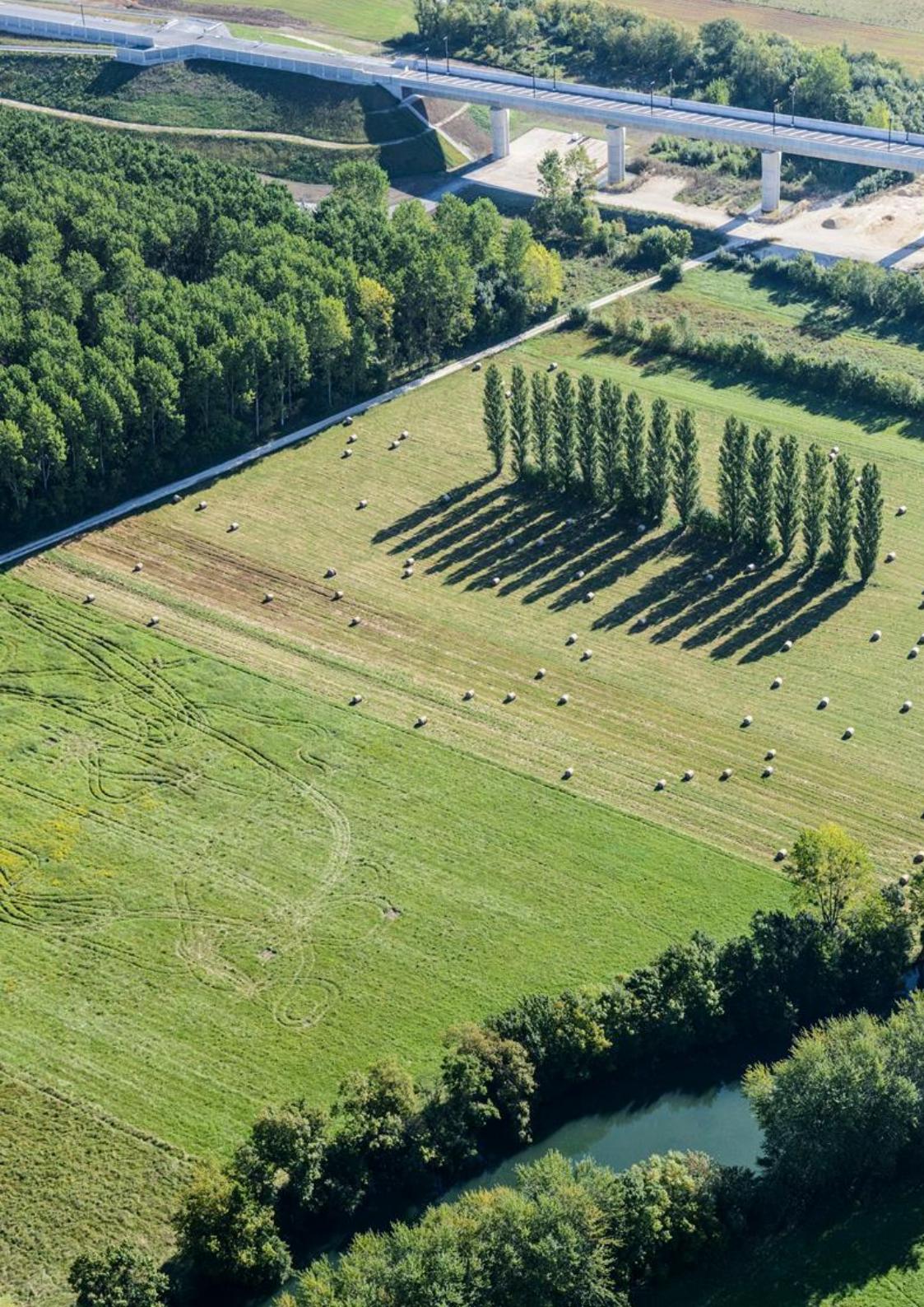
Des prix du marché immobilier plus élevés au Sud

- Problématiques communes à l'ensemble du Pays
- Un parc de logements constitué en majorité de résidences principales
- Une forte problématique de la vacance (10 % du parc et 2 000 logis)
- Un parc de logements qui augmente plus vite que la croissance de population pour 10 logements produits entre 1999 et 2010 ont servi uniquement à maintenir le poids de population
- Des logements de grande taille
- Une majorité de propriétaires (3/4 des occupants)



Octobre 2014

Sources : Citalia d'après INSEE, Pays Ruffécois



CHAPITRE 6

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS :

Un déséquilibre induit par la configuration des grands axes et des infrastructures

- L'accessibilité et la mobilité
- Le transport de l'information



1. Une grande mais un enclavement

Grandes infrastructures, une segmentation du territoire

- La RN10, axe à 2x2 voies permet de relier le territoire à Bordeaux en moins de 2h et Poitiers en 45 minutes. Cette voie est accidentogène en raison de nombreux carrefours aux aménagements peu adaptés au trafic supporté. Certains franchissements de la RN10 nécessitent de franchir directement les 2X2 voies sans emprunter un pont de franchissement ce qui est relativement dangereux en période de trafic intense avec une vitesse proche de 110 km/heure.
- La desserte ferroviaire TER avec une gare à Ruffec et une gare à Luxé.

Le Pays Ruffécois est par ailleurs traversé par la ligne LGV Sud Europe Atlantique.

Cet équipement de grande envergure et d'une emprise à minima de 100 mètres de largeur dont les franchissements sont peu nombreux car coûteux crée une nouvelle rupture qui marque physiquement le paysage et impacte le cadre de vie des habitations proches.

La LGV apparaît comme un atout précaire pour le Pays du Ruffécois car il n'est pas certain que les retombées soient positives pour le territoire, hormis pour la partie Sud. Il s'agit presque davantage d'une contrainte et quelques craintes existent quant au fait que ce projet risque de diminuer la desserte ferroviaire du territoire et rend incertain le maintien de la desserte TER actuelle dans le futur.

Depuis la mise en fonctionnement de la LGV (2017), l'arrêt TGV en gare de Ruffec a été supprimé. Cela a entraîné une baisse de la fréquentation de la gare et du guichet de la gare de Ruffec.

La localisation de la gare LGV est encore en discussion entre Angoulême et Asnières, et l'attractivité du Pays Ruffécois va aussi en dépendre. Pour l'instant des terrains sont gelés à Asnières pour prévoir une gare LGV dans un délai de 10 à 20 ans. Il est important de prendre cette problématique en compte dans le cadre du SCOT.

accessibilité du territoire

ent des secteurs Est et Ouest

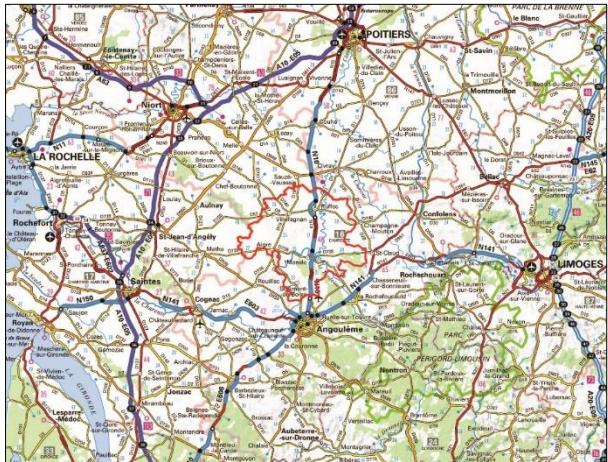
Liens et séparations physiques créent des déséquilibres au cœur du territoire

La LGV traverse le territoire de manière parallèle à la RN10 sur le versant et concerne 16 communes du Pays. La Charente et ses cours d'eau créent une « isolation géographique » de lieux de vie moins denses, (axe vertical Aigre – Paizay-Naudouin et axe horizontal Les Gours -Cellefrouin).

La RN10, la Charente et voies ferrées représentent également des infrastructures avec des atouts mais aussi de nombreux impacts.

Depuis la mise en fonctionnement de la LGV, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Maintien de l'arrêt TGV à Ruffec ;
- Maintien du guichet et de l'automate en gare de Ruffec ;
- Amélioration du cadencement des dessertes TER ;
- Faciliter les déplacements (Ruffec-Paris et Ruffec-Bordeaux).



2. Une desserte

La nécessité d'une complémentarité en offre de services pour les usagers

La gare de Ruffec joue un rôle très important car elle relie la partie nord de la Charente aux territoires voisins mais aussi plus éloignés tels que l'Île de France ou la Gironde dont l'accès est ainsi facilité.

Cependant, une problématique est soulevée en termes d'accompagnement et d'offre de services pour les voyageurs utilisant les gares de Luxé et de Ruffec.

A ce jour, il n'existe aucun service de transport en commun permettant de faire le lien entre les gares du Pays Ruffecois et les pôles du territoire.

La desserte effectuée par le réseau du Conseil Général de La Charente ne présente aucune cohérence avec les horaires des trains s'arrêtant dans les gares de Luxé et de Ruffec.

En outre, les aménagements publics des gares nécessitent une amélioration et un travail sur la signalétique

Les aires de stationnement sont peu aménagées et la gare de Luxé manque de lisibilité en termes de fléchage et de panneaux de signalisation.

Il est peu évident pour les usagers non habituels de se diriger sur le quai correspondant au sens de leur trajet (soit Luxé-Angoulême, soit Luxé-Poitiers).

Le TER offre une alternative à la voiture particulièrement pour les personnes travaillant à Angoulême.

Ce projet soulève néanmoins des inquiétudes quant au maintien du niveau actuel de desserte ferroviaire du Pays Ruffécois dans les années à venir.

ferroviaire à conforter

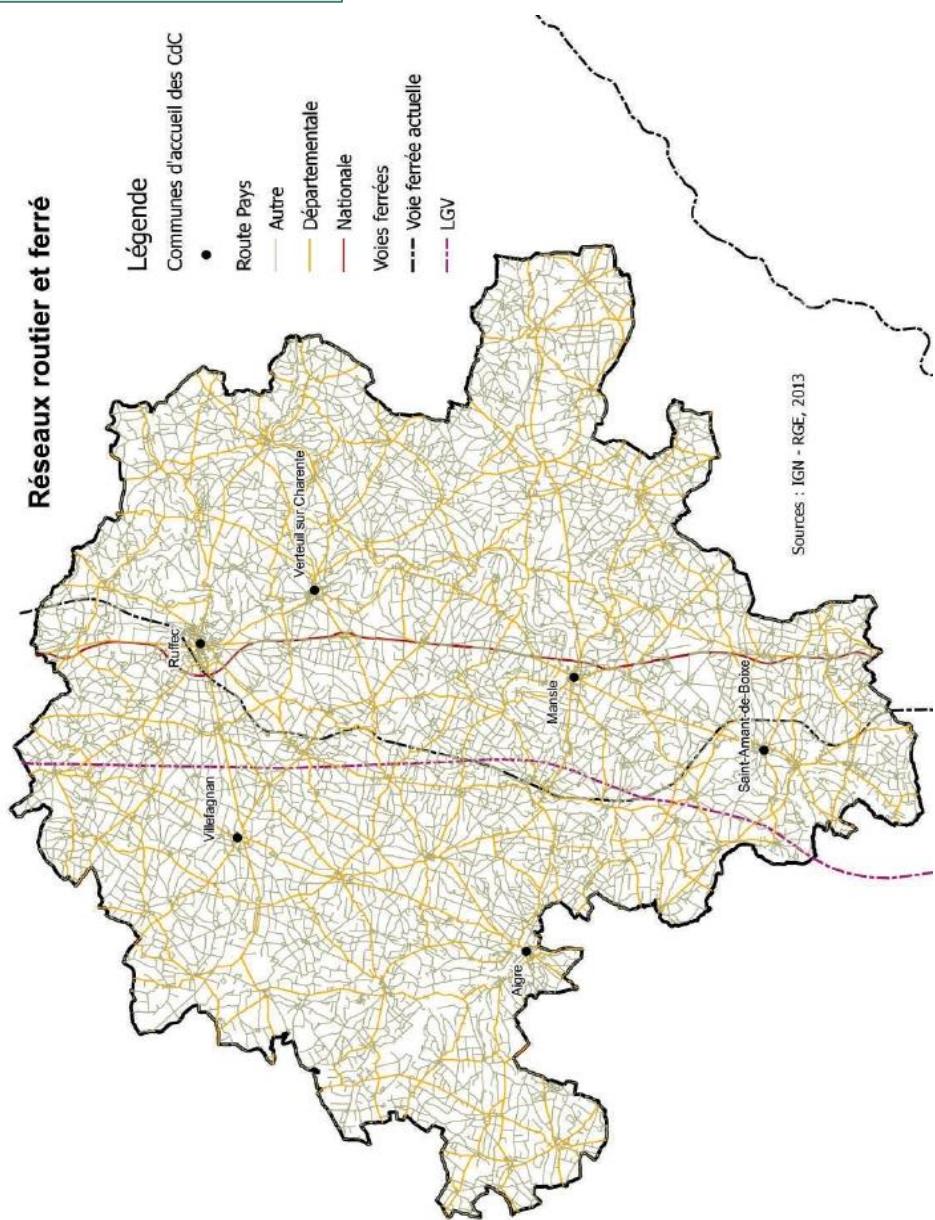
Quelle place pour le fret ferroviaire sur le territoire du SCoT ?

Le transport fret sur le Pays Ruffécois est inexistant du fait principalement de la faible demande et du volume à gérer. Ce phénomène n'est pas propre au Ruffécois mais à une partie importante du territoire national.

Il est important de rappeler que la part du fret ferroviaire dans le transport de marchandises n'a cessé de diminuer, passant de 42 % en 1984 à 14 % en 2007. Le projet national pour le développement du fret ferroviaire, présenté en 2009, a pour objectif de porter la part des transports alternatifs à la route de 14 % à 25 % à l'horizon 2020. Le projet prévoit en effet la création d'une nouvelle autoroute ferroviaire reliant Lille à Bayonne en passant par Bordeaux. L'axe Atlantique serait ainsi renforcé et le Pays Ruffécois pourra analyser la possibilité de s'y accrocher.

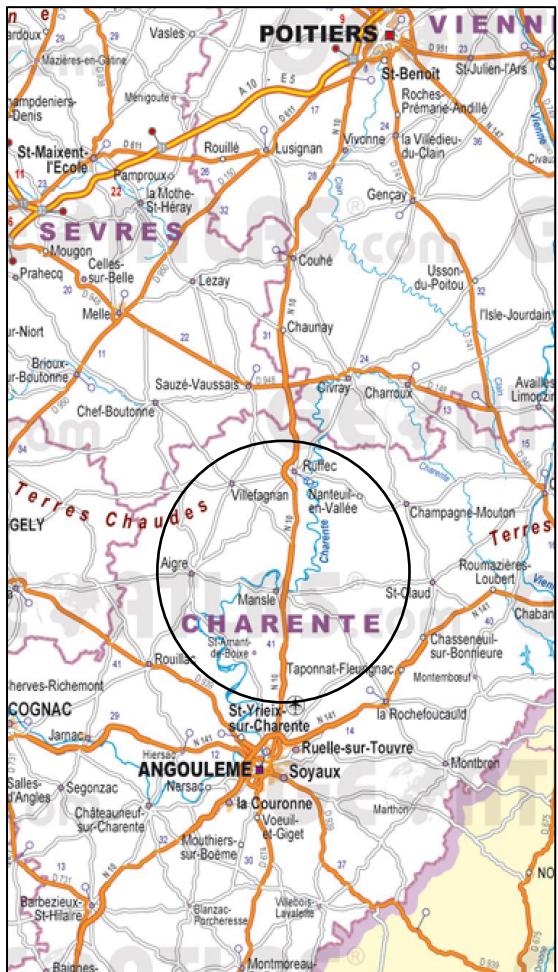


3. Une accessibilité maillage



routière inégale malgré un dense

En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale s'insère dans un maillage de dimension nationale, mais n'est pas pour autant situé sur les axes majeurs à l'échelle européenne ou inter-régionale



Le Pays compte un maillage dense et cohérent de routes départementales et communales.

Le passage de la RN 10 laisse penser que le niveau de desserte est élevé. Cependant pour franchir cet axe, la liaison n'est pas toujours facilitée d'est en ouest et inversement.

→Cependant, la desserte est/ouest est beaucoup moins développée en termes d'axes majeurs que la desserte nord/sud au sein du Pays Ruffecois.

En effet, on remarque sur cette partie du territoire Poitou-Charentes, un maillage routier pauvre en termes de connexions, notamment sur la partie sud-est du périmètre de SCoT.

4. Une desserte en non-adaptée aux

La gare de Ruffec couvre un bassin d'usagers estimé à 100 000 habitants qui s'étend sur 3 départements :

- Le Nord-Charente (Ruffécois et Charente Limousine),
- le Sud des Deux-Sèvres
- le Sud de la Vienne.

Depuis la fermeture de l'arrêt TGV à Ruffec, les enjeux sont notamment d'améliorer les cadencements sur les lignes Ruffec-Poitiers-Paris et Ruffec-Angoulême-Bordeaux.

Des lignes d'autocar départementales permettent de se déplacer sur les Communautés de Communes du territoire.

Les lignes de bus

La moitié Est du territoire, ainsi que le Nord-Ouest, ne sont pas desservis par les transports collectifs.

La cohérence des transports régionaux et départementaux avec ceux du territoire est limitée, car :

L'orientation des lignes de transport Nord-Sud vers l'Angoumois laisse des parties du territoire non desservies.

Les horaires des lignes traversant le territoire ne correspondent avec le passage des TER.

Ruffec représente aussi un pôle attractif depuis le Sud du territoire.

transports en commun

usages du territoire

La pratique du co-voiturage

L'organisation du covoiturage représente un enjeu important sur le Pays Ruffécois, notamment sur les secteurs où la desserte en transports en commun n'est pas présente. A l'échelle de Poitou-Charentes, un site internet (<http://covoiturage.poitou-charentes.fr>) a été mis en place et permet aux usagers de s'organiser. Cependant aucune aire de covoiturage n'est recensée sur le Pays Ruffécois. A l'échelle régionale, les aires de covoiturage apparaissent concentrées autour de Poitiers. Sur le Ruffécois, il est possible que les pratiques de covoiturage soient organisées plutôt de manière informelle.

A noter que le Conseil départemental de Charente invite à créer des aires en proposant des subventions.

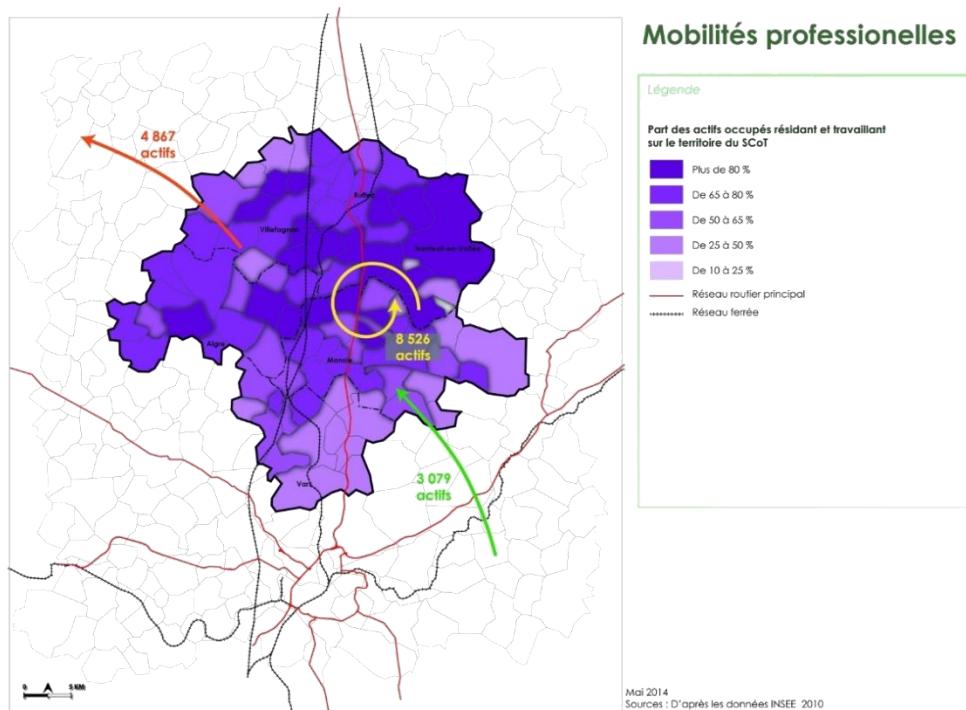
Le SCoT pourra, en fonction du projet de territoire, spatialiser des aires de covoiturage sur le Pays Ruffécois.

Mobilité domicile-travail

Un peu plus de 8 500 personnes résident et travaillent sur le Ruffécois, soit près de deux tiers des actifs occupés résidant sur le territoire. Près de 5 000 personnes, soit plus d'un tiers des actifs ayant un emploi résidant sur le territoire du Ruffécois, travaillent en dehors. Un peu plus de 3 000 personnes non résidentes sur le Ruffécois viennent y travailler.

Le territoire observe un « déficit » en émettant davantage d'actifs vers des territoires extérieurs qu'il n'en attire dans le même temps depuis l'extérieur.

Sur la partie sud du Ruffécois, la part d'actif résidant et travaillant sur le territoire apparaissent plus faibles que sur les autres secteurs du Pays. L'influence d'Angoulême explique ce constat.



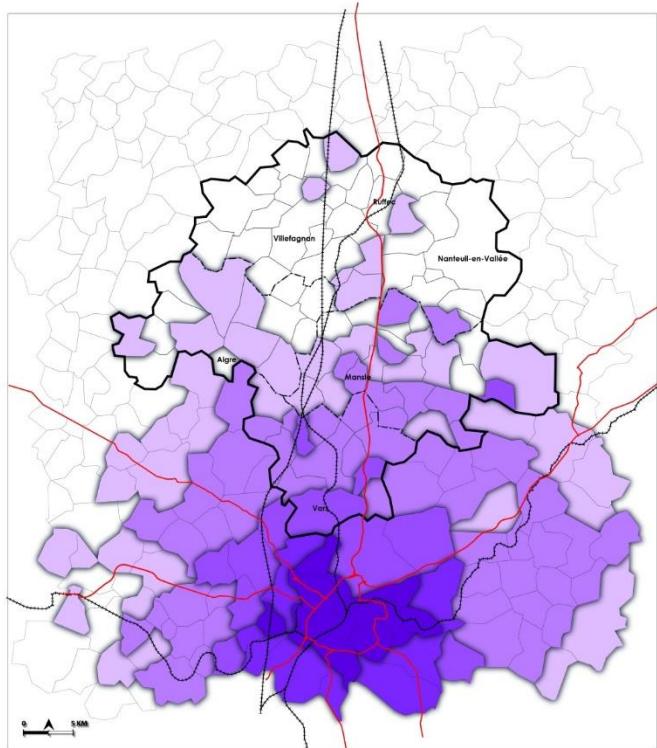
placements des particuliers

L'influence d'Angoulême

A travers l'analyse des mobilités domicile-travail, l'influence du pôle d'emplois d'Angoulême est clairement perceptible.

La moitié Sud du Ruffécois se situe dans l'aire d'attraction de ce pôle et cette influence s'accroît progressivement en se dirigeant vers le Sud du Ruffécois. Plus de la moitié des actifs travaillent sur ce pôle pour les communes situées le plus au Sud.

Sur la moitié Nord du Ruffécois, l'influence d'Angoulême est très réduite, si ce n'est pour quelques communes situées sur l'axe de la RN10 ou de voie ferrée.



Mobilités professionnelles

Legendre

Part des actifs occupés travaillant sur l'unité urbaine d'Angoulême

- Plus de 80 %
 - De 65 à 80 %
 - De 50 à 65 %
 - De 25 à 50 %
 - De 10 à 25 %
- Réseau routier principal
- - - Réseau ferré

Mai 2014
Sources : D'après les données INSEE 2010

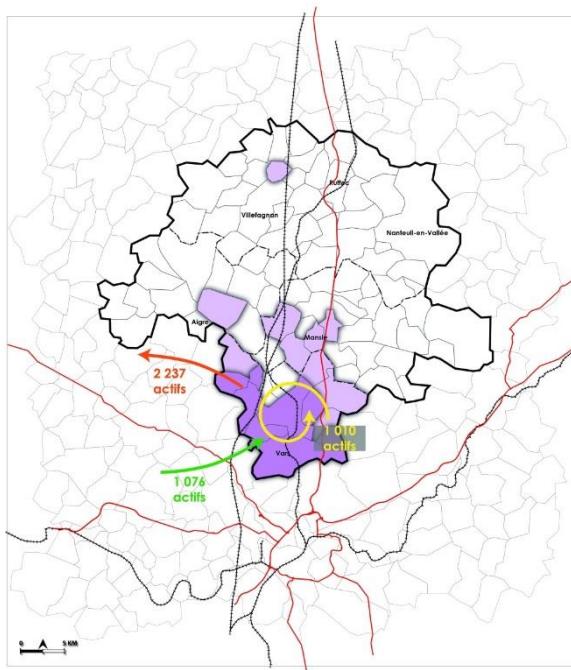
Sur l'ex CdC de la Boixe

Un peu plus de 1 000 personnes résident et travaillent sur la CC de la Boixe, soit moins du tiers des actifs occupés résidant sur le territoire. Il s'agit de la part la plus faible à l'échelle du Pays Ruffécois.

Plus de 2 200 personnes, soit plus de deux tiers des actifs ayant un emploi résidant sur le territoire de la CC travaillent en dehors.

Un peu plus de 1 000 personnes non résidentes sur la CC de la Boixe viennent y travailler.

Le territoire observe un « déficit » en émettant deux fois plus d'actifs vers des territoires extérieurs qu'il n'en attire dans le même temps depuis l'extérieur. L'influence d'Angoulême décrite précédemment explique en grande partie ce constat.



Mobilités professionnelles

Légende

Part des actifs occupés travaillant sur la CC de la Boixe
De 25 à 50 %
De 10 à 25 %
Réseau routier principal
Réseau ferré

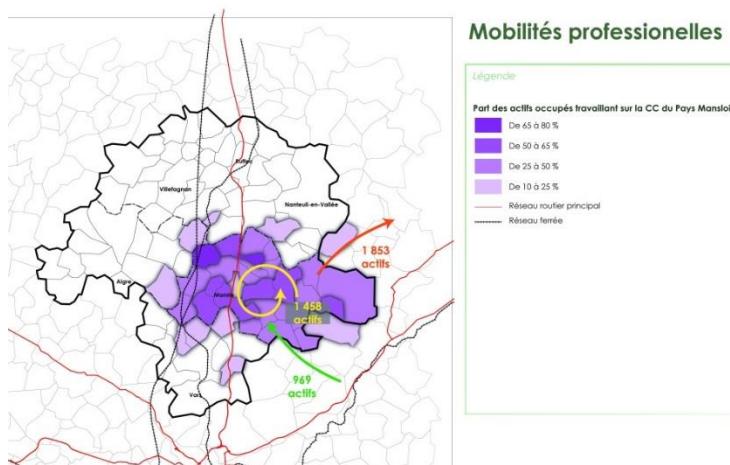
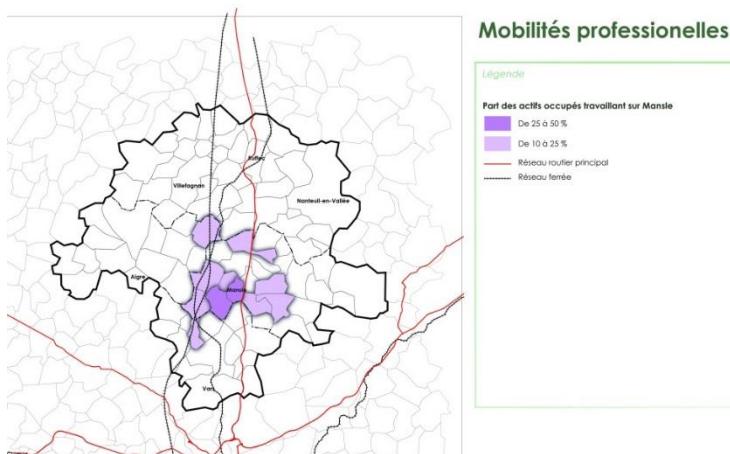
Mai 2014
Sources : D'après les données INSEE 2010

Sur l'ex CdC du Pays Manslois

Près de 1 500 personnes résident et travaillent sur le Pays Manslois, soit près de 45 % des actifs occupés résidant sur le territoire. Plus de 1 800 personnes, soit plus de 55 % des actifs ayant un emploi résidant sur le territoire du Manslois, travaillent en dehors. Un peu moins de 1 000 personnes non résidentes sur le Pays Manslois viennent y travailler.

Le territoire observe un « déficit » en émettant deux fois plus d'actifs vers des territoires extérieurs qu'il n'en attire dans le même temps depuis l'extérieur. Là encore l'attraction d'Angoulême explique en partie ce constat.

Le pôle d'emplois de Mansle (1 019 emplois en 2010), a une aire d'influence qui s'exerce principalement sur une dizaine de communes situées autour.



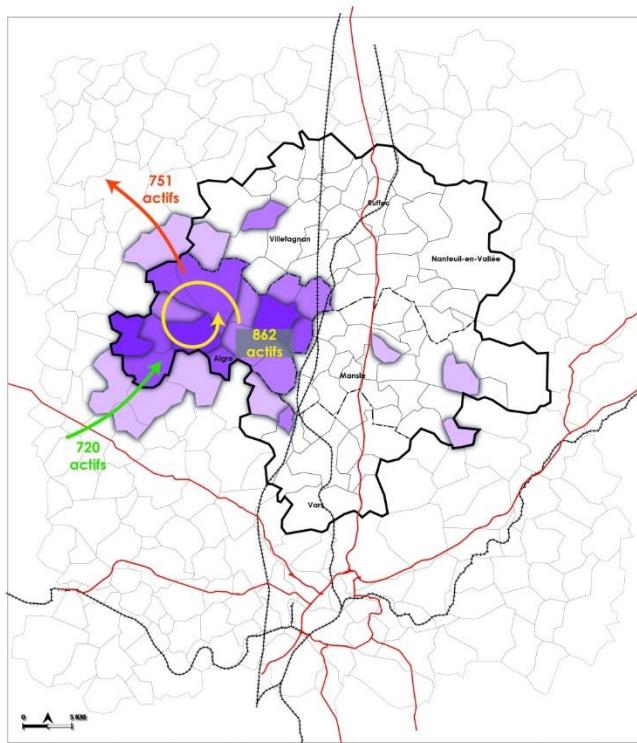
Sur l'ex CdC du Pays d'Aigre

Un peu plus de 850 personnes résident et travaillent sur le Pays d'Aigre, soit près de 55 % des actifs occupés résidant sur le territoire.

Environ 750 personnes, soit plus de 45 % des actifs ayant un emploi résidant sur le territoire du Pays d'Aigre, travaillent en dehors.

Un peu plus de 700 personnes non résidentes sur le Pays d'Aigre viennent y travailler.

Le territoire est équilibré en émettant autant d'actifs vers des territoires extérieurs qu'il n'en attire.



Mobilités professionnelles

Légende

Part des actifs occupés travaillant sur la CC du Pays d'Aigre
De 65 à 80 %
De 50 à 65 %
De 25 à 50 %
De 10 à 25 %
Réseau routier principal
Réseau ferré

Mai 2014
Sources : D'après les données INSEE 2010

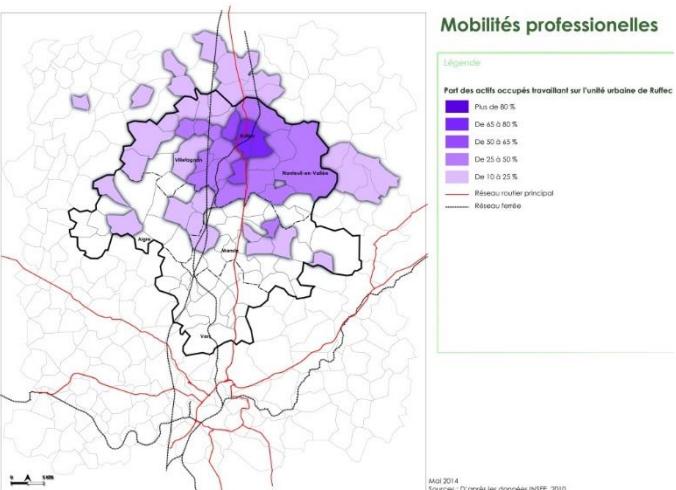
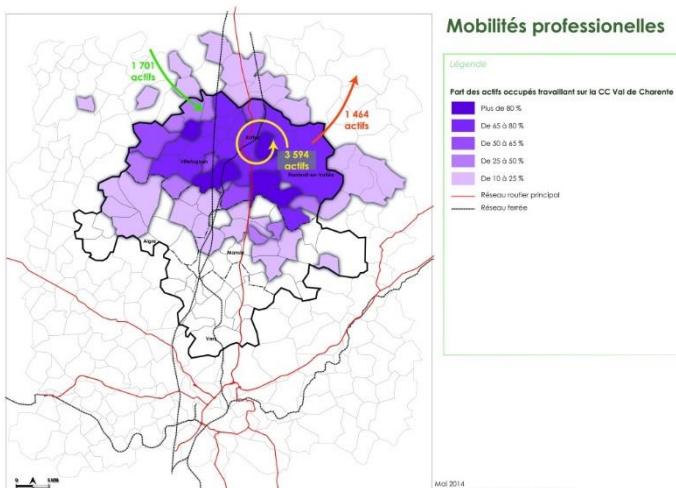
Sur la CdC Val de Charente

Près de 3 600 personnes résident et travaillent sur le Val de Charente, soit plus de 70 % des actifs occupés résidant sur le territoire. Il s'agit de la part la plus élevée à l'échelle du Pays Ruffécois. Près de 1 500 personnes, soit près de 30 % des actifs ayant un emploi résidant sur le territoire de la communauté de communes, travaillent en dehors.

Un peu plus de 1 700 personnes non résidentes sur le Val de Charente viennent y travailler.

Le territoire observe un « bénéfice » en attirant davantage d'actifs de l'extérieur qu'il n'en émet dans le même temps vers l'extérieur. Cette situation est singulière au Val de Charente pour le Pays Ruffécois.

Cette situation s'explique notamment par l'influence du principal pôle d'emplois, Ruffec (3 279 emplois en 2010), qui s'exerce sur toute la moitié Nord du Pays Ruffécois.



L'aménagement numérique du territoire

La desserte numérique est devenue une composante majeure de l'aménagement des territoires et cela concerne autant les questions d'habitat, que d'économie ou d'équipements.

Cela peut également agir sur les déplacements dans la mesure où certains d'entre eux (notamment pour raisons administratives) peuvent être limités en raison d'une desserte numérique satisfaisante.

L'ensemble du Pays Ruffécois n'apparaît pas couvert par le haut débit ADSL (inférieur à 2MBs) et la fracture numérique reste importante.

Il s'agit des zones orange sur les cartes ci-contre. Néanmoins, le réseau haut débit par Wifi/Wimax a progressivement été déployé ces dernières années en vue de résorber ces zones d'ombre.

Ainsi l'ensemble du département apparaît aujourd'hui couvert par ce réseau haut-débit alternatif à l'ADSL.

Par ailleurs, la Région Poitou-Charente, ainsi que le Conseil Général, via le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, ont fait de la desserte très haut débit une priorité. Ces acteurs affichent notamment des objectifs de desserte pour les 10 prochaines années.

L'objectif est de généraliser à terme le très haut débit. Angoulême et Cognac devraient passer en très haut débit d'ici 2020, ce qui représente la moitié de la population du département pour environ 500 000 €.

En revanche pour les territoires ruraux restants, le raccordement est beaucoup plus cher, et le manque de réseau fait fuir les jeunes et les entreprises (exemple de Vars où plusieurs entreprises ont quitté la zone d'activités en raison de la mauvaise connexion à internet).

C'est un frein important au développement du territoire.

de l'information

Les CONSTATS

POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none">✓ Des axes structurants principalement organisés selon une logique Nord Sud : RN 10 et voie ferrée✓ Un projet de LGV Sud Europe Atlantique permettra au territoire (principalement à la partie Sud) de bénéficier d'une réelle desserte à grande vitesse à proximité✓ Un maillage dense et cohérent de routes départementales et communales✓ Un rôle structurant de la gare de Ruffec et la gare de Luxé✓ Des transports collectifs gérés par le Conseil Général et la Région, concentrés dans un triangle Ruffec-Aigre-Vars (incluant Mansle)✓ Des actions engagées pour le développement du haut et très haut débit	<ul style="list-style-type: none">✓ Des effets de « coupure » Nord Sud créer par les principales infrastructures.✓ La LGV perçu comme un atout précaire constituant davantage une contrainte et dont les effets positifs ne pourraient que concerner le Sud du territoire✓ Une RN 10 accidentogène✓ Une desserte inégale et un enclavement de certaines communes notamment en raison de liens Est-Ouest plus difficiles et/ou de la configuration du réseau hydrographique✓ Peu de gares présentes sur le territoire (Ruffec et Luxé) dont la présence ne suffit pas pour irriguer l'ensemble du territoire et une ancienne gare à Vars✓ Une absence de transports collectifs sur la moitié Est et sur le secteur Nord Ouest✓ Un manque de coordination entre les transports collectifs routiers et ferroviaires (inexistence de lignes de TC pour les gares de Luxé et Ruffec)✓ Une prédominance du véhicule individuel ce qui contribue à augmenter les couts et la précarité énergétique pour les ménages✓ Un manque d'intermodalité dans de nombreux bourgs : piétons/voitures mais peu de place accordée aux deux-roues✓ Des manques liés à la couverture en téléphonie mobile et l'absence de fibre optique

QUELLES PERSPECTIVES ?

DES INFRASTRUCTURES MAJEURES SOCLES DE LA DESSERTE ET DU POSITIONNEMENT DU RUFFECOIS

- ⇒ L'évaluation des possibilités de limiter, voire résorber, l'enclavement de certains secteurs ruraux
- ⇒ L'amélioration de la sécurité routière de la RN10 et l'adaptation de la politique économique
- ⇒ Améliorer les cadencements TER-TGV pour se rendre à Paris et Bordeaux
- ⇒ La possibilité de développer les déplacements d'Est en Ouest

UNE OFFRE ALTERNATIVE A L'AUTOMOBILE A CONFORTER, DEVELOPPER ET HARMONISER

- ⇒ le maintien, voire du développement, des offres en transports alternatifs au véhicule individuel
- ⇒ l'évaluation des possibilités de développement d'une offre en transports collectifs sur les secteurs non desservis
- ⇒ l'organisation collective des déplacements individuels (covoiturage notamment)
- ⇒ le rôle structurant joué par la gare de Ruffec, ainsi que celle de Luxé.
- ⇒ La réouverture d'une gare TER au sud du territoire
- ⇒ Une meilleure coordination des transports collectifs routiers et ferroviaires
- ⇒ Le développement des actions et aménagements en faveur des mobilités douces (piétons/cycles)
- ⇒ Le développement de l'intermodalité pour coordonner tous les modes de déplacements (du piéton jusqu'au train)

UNE DESSERTE NUMERIQUE POUR TOUS

- ⇒ la prise en compte et la poursuite des démarches engagées à l'échelle départementale et régionale pour rechercher une desserte numérique optimale de la population, des équipements et des activités.
- ⇒ Une meilleure couverture en téléphonie mobile
- ⇒ La nécessité d'une couverture numérique de très bonne qualité a minima sur les pôles d'équilibre en vue de la création d'espaces de co-working, ...

Mobilités & Accessibilités : synthèse

Légende

Des axes structurants principalement organisés selon une logique Nord Sud : RN 10 et voie ferrée ...



Voie ferrée existante



... créant des effets de « coupure » entre l'Est et l'Ouest du Pays



Une nouvelle ligne LGV qui permet au Sud du territoire de bénéficier d'une réelle desserte à grande vitesse mais qui fragilise la desserte ferroviaire du Nord du territoire.

Des transports collectifs présents mais comportant certaines lacunes



gare et guichet



Gare TER



Arrêt autocar



du Conseil Général



Ancienne gare de Vars



Secteurs non desservis par les transports collectifs



Un manque de coordination entre les transports collectifs



rouliers et ferroviaires

Problématiques communes à l'ensemble du Pays

Un maillage dense et cohérent de routes départementales et communales

Des actions engagées pour le développement du haut et très haut débit

Une prédominance du véhicule individuel ce qui contribue à augmenter les coûts et la précarité énergétique pour les ménages

Un manque d'intermodalité dans de nombreux bourgs, notamment concernant les mobilités de proximité pour les modes doux





CHAPITRE 7

GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES : Des facteurs déterminants de la qualité de vie et du développement du territoire

- Risques naturels et technologiques
- Nuisances sonores



1. Des risques le développement durable

La gestion des risques passe par les mesures de prévention, de protection et de secours définis par les pouvoirs publics, mais aussi par l'information de la population, pour qu'elle connaisse les dangers auxquels elle peut être exposée. Le Code de l'Environnement, dans son article L 125-2, souligne que : "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent".

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004, précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs, ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

La prévention est aussi un volet essentiel de la gestion des risques, puisqu'elle regroupe toutes les dispositions et mesures à mettre en œuvre pour diminuer l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur la sécurité des biens et des personnes. La prévention a pour objectif de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un évènement lié au développement de notre société et/ou à l'environnement. Elle s'inscrit ainsi directement dans une logique de développement durable.

La loi du 2 février 1995, complétée par un décret du 5 octobre 1995, a défini un outil réglementaire, le Plan de Prévention des Risques (PPR), qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels ou technologiques prévisibles et d'en interdire ou d'en réglementer les utilisations ou occupations du sol.

localisés qui conditionnent l'aménagement urbain

Zoom : le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), document recensant les informations relatives aux risques dans le département, s'inscrit dans l'esprit des textes sur l'information préventive des populations. Il est en accès libre à la préfecture, à la sous-préfecture ainsi que dans toutes les mairies des communes citées.

Il regroupe :

- les informations détenues par les services de l'Etat en matière de risques naturels et technologiques dans le cadre du département (description des risques et cartographie),
- la liste des communes soumises à un ou plusieurs de ces risques,
- les mesures de prévention, de protection et d'information,
- les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

1.1. Les risques naturels

1.1.1. Le risque inondation, une contrainte à intégrer pour valoriser le territoire

Les documents cadres du risque inondation

Le risque inondation, en raison de son caractère imprévisible et des dommages importants qu'il peut engendrer, est encadré par de nombreux documents et dispositifs :

Les Plans de prévention des Risques Inondation (PPRI), documents règlementaires permettant de restreindre les constructions en zones inondables (cf. paragraphe 1.1.1.3.) ;

Les Programmes d’Action et de Prévention des Inondations (PAPI), dispositifs instaurés en 2002 visant à réduire les conséquences humaines, environnementales et économiques des inondations sur un territoire donné

Les Territoires à Risques Importants d’Inondation (TRI) ont été instaurés en application de la Directive Inondation du 23 octobre 2007, dans le but d’identifier les territoires les plus fortement exposés aux risques d’inondation pour lesquels des stratégies dites "locales", co-construites et portées par les collectivités locales, doivent identifier les actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations. Ces TRI correspondent à des zones dans lesquelles les enjeux humains et économiques sont forts, ce qui justifie une action volontariste et à court terme de tous les acteurs de la gestion du risque.

Définition et caractéristiques d'une inondation

Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide, d'un territoire normalement hors d'eau, à la suite du débordement d'un cours d'eau. Ce phénomène est engendré par l'augmentation du débit d'un cours d'eau, en lien avec des précipitations intenses ou de longue durée.

Plusieurs facteurs déterminent les caractéristiques d'une inondation :

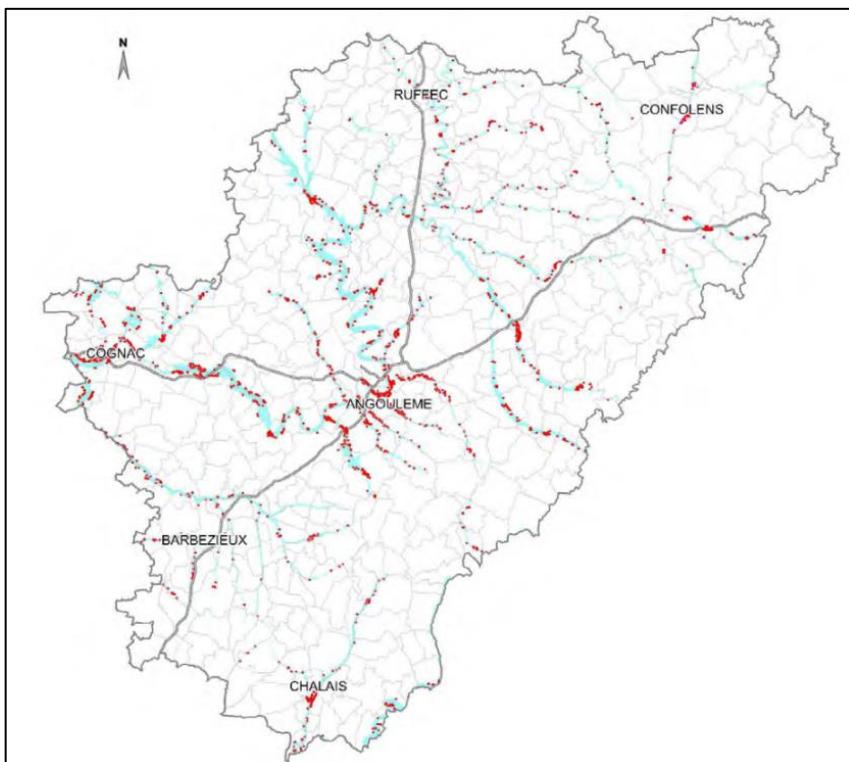
- sa durée,
- l'intensité et l'étendue des pluies associées,
- la géographie du bassin versant (superficie et pente),
- les spécificités des sols (capacité à absorber les pluies, saturation en eau...).

Il existe plusieurs types d'inondation, selon les caractéristiques des cours d'eau concernés. On peut distinguer :

- les inondations de plaine : elles concernent les cours d'eau situés dans une plaine de faible pente, et se caractérisent par une montée progressive et généralement lente du niveau d'eau dans le lit moyen ou majeur de la rivière ou du fleuve. La durée de l'inondation peut être relativement importante, la décrue n'intervenant que lorsque le cours d'eau retrouve son lit mineur. **Le fleuve Charente est particulièrement concerné par ce type d'inondation en plaine.**
- les crues des rivières torrentielles : ce sont des inondations intenses et rapides, dans des rivières où le débit est très fort, et qui entraînent souvent un transport de matière important (végétaux, terre...). **Ce cas ne se rencontre pas dans le département de la Charente.**
- les inondations dues au ruissellement pluvial : ce sont des débordements générés par une saturation des réseaux d'écoulement (naturels ou artificiels), à la suite d'intempéries ayant entraîné d'intenses ou longues précipitations et un ruissellement superficiel des eaux selon la pente du bassin versant. **Ce phénomène se trouve renforcé en milieu urbanisé, car l'imperméabilisation des surfaces favorise le ruissellement et la saturation conséquente des réseaux, mais peut se produire partout, le territoire Ruffécois n'étant donc pas épargné.**

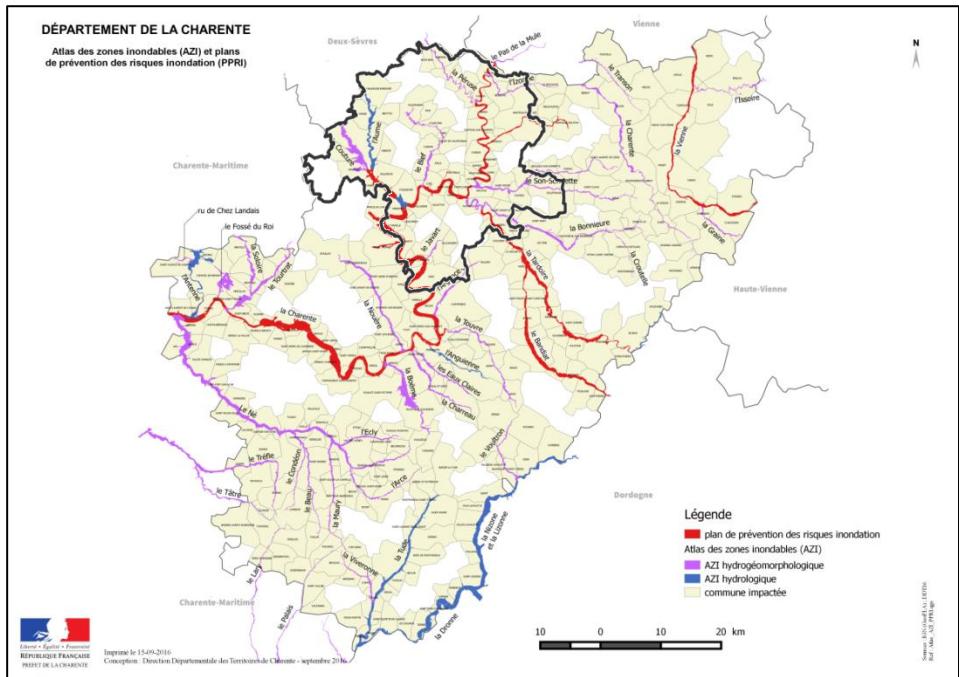
Seul le fleuve Charente traverse le Pays Ruffécois, les crues dans le bassin de la Charente et ses affluents résultent d'épisodes pluvieux d'origine océanique et de caractère saisonnier. 80% de ces évènements pluviaux apparaissent entre le 15 décembre et le 1^{er} avril, et les crues interviennent surtout lorsque les épisodes pluviaux se maintiennent dans la durée, saturant ainsi les sols et les aquifères superficiels. En règle générale, la durée d'une crue importante de la Charente est de 15 à 20 jours jusqu'au retour à une situation normale, sachant que la plaine entourant le fleuve a des caractéristiques défavorables (petit lit mineur et faibles pentes).

Le risque inondation dépend de la force de l'aléa, c'est-à-dire du phénomène d'inondation lui-même, mais aussi des enjeux du territoire, c'est-à-dire des personnes et biens exposés à ce phénomène. Les zones à enjeux dans le département sont présentées sur la carte ci-contre.



Les enjeux en Pays Ruffécois sont relativement faibles, en raison du caractère rural du territoire et de la petite taille des entités urbaines présentes.

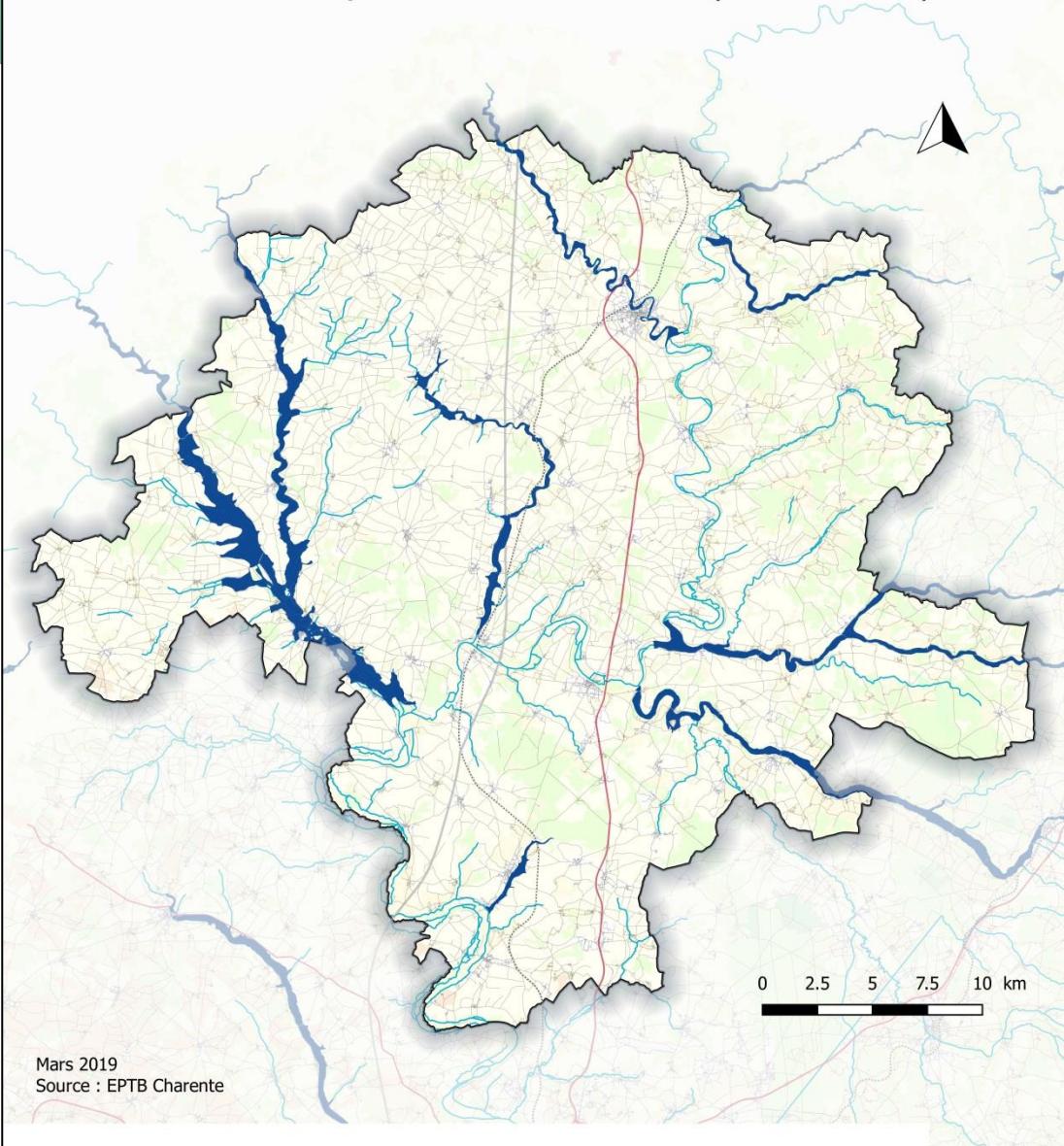
L'historique des secteurs soumis aux inondations en Charente



Les zones d'expansion des crues sont des secteurs naturels, pas ou peu urbanisés ou peu aménagés, où se répandent naturellement les eaux lors du débordement des cours d'eau. Elles contribuent au stockage momentané des volumes apportés par la crue, au ralentissement et à l'écrêtement de la crue et au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. Elles jouent un rôle déterminant dans la lutte contre les inondations.

La carte ci-après présente les zones d'expansion des crues identifiées à partir des atlas des zones inondables, pour lesquelles le SAGE Charente prévoit une protection forte. Les parties inondables du territoire couvertes par un PPRI en vigueur ne sont pas intégrés à cette cartographie, car font de fait déjà l'objet de dispositions réglementaires visant à assurer leur protection, établies dans le cadre des dits documents.

Zones d'expansion des crues (hors PPRi)



■ Zones d'expansion des crues identifiées
dans le cadre du SAGE Charente (hors PPRi)
— Cours d'eau

— LGV
- - - Autres voies ferrées
— RN10

Les PPRI sur le territoire

Définition : le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est établi par l'État, afin de définir les zones d'interdiction, de prescription, ou constructibles sous réserve, au regard du risque inondation, établi sur la base de l'historique des inondations. Ce document peut aussi recommander ou prescrire des mesures à mettre en œuvre pour les constructions (systèmes réduisant l'infiltration de l'eau, mise hors d'eau des équipements sensibles...) ou pour l'usage des sols (amarrage des citernes, stockage des objets flottants...).

La carte de zonage réglementaire du PPRI définit 3 zones :

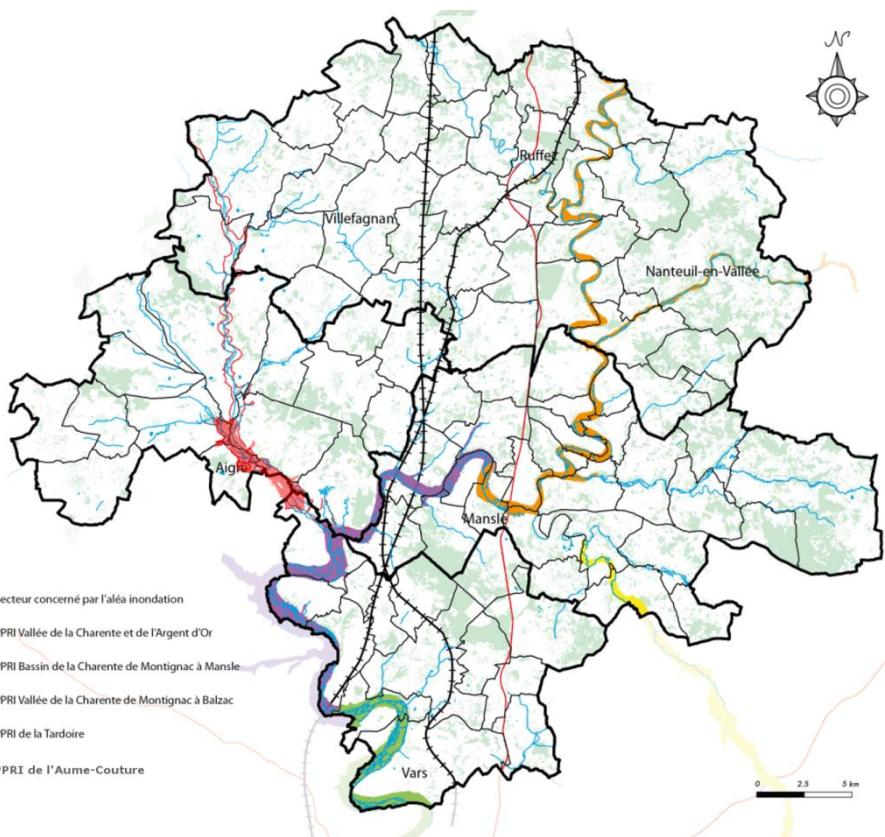
- **la zone inconstructible** (souvent représentée en rouge) où, d'une manière générale, toute construction est interdite, en raison d'un risque d'inondation trop fort, ou pour favoriser le laminage de la crue (amortissement de l'onde de crue et des débits de pointe) ;
- **la zone constructible avec prescriptions** (souvent représentée en bleu), où les constructions sont autorisées sous réserve de respecter certaines exigences, par exemple une cote de plancher établie au-dessus du niveau de la crue de référence ;
- **la zone non réglementée**, non inondable pour la crue de référence, et qui ne subit donc pas de restrictions particulières à la construction.

Le PPRI, une fois approuvé, représente une servitude d'utilité publique, et est annexé au document d'urbanisme de la commune concernée (PLU ou carte communale). Ainsi, les contraintes du PPRI s'ajoutent aux règles du document d'urbanisme.

En Pays Ruffécois, 34 des 90 communes sont concernées par 5 PPRI approuvés :

- PPRI de la Vallée de la Tardoire,
- PPRI bassin de la Charente de Montignac-Charente à Mansle,
- PPRI Vallée de la Charente et de l'Argent d'Or,
- PPRI Vallée de la Charente de Montignac à Balzac,
- PPRI de l'Aume-Couture qui concerne les communes de Villejésus, Aigre et Oradour.

La localisation de ces PPRI sur le territoire est illustrée sur la carte ci-après.



Afin de mieux prendre en compte les enjeux vulnérables au risque inondation, la zone d'étude des PPRI est divisée en :

- Secteurs urbains, dont la vulnérabilité est due aux enjeux humains et économiques présents, et qui constituent des enjeux majeurs à l'échelle du territoire,
 - Les autres espaces, qui présentent un intérêt environnemental puisqu'ils contribuent à l'expansion des crues et s'étendent sur des espaces agricoles, des plans ou cours d'eau et des espaces boisés importants.
- Le PPRI de la Vallée de la Charente et de l'Argent-Or

Le PPRI de la Vallée de la Charente et de l'Argent-Or a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 décembre 2002. Les communes concernées par le PPRI et incluses dans le périmètre du SCoT sont Taizé-Aizie, Bioussac, Condac, Ruffec, Barro, Verteuil-sur-Charente, Poursac, St-Georges, Nanteuil-en-Vallée, Chenon, Chenommet, Bayers, Aunac, Moutonneau, Lichères, Mouton, Fontclaireau, Puyréaux et Mansle.

Les principaux secteurs urbanisés présents dans le périmètre du PPRI sont situés sur Ruffec, Mansle, Nanteuil-en-Vallée et Champagne-Mouton. Par conséquent, les zones d'habitat occupent une très faible part de la zone inondable en dehors de ces 4 communes.

La population située en zone inondable par commune est identifiée dans le tableau ci-dessous. Les autres secteurs situés en zone inondable correspondent à de l'habitat diffus.

Commune	Habitat en zone inondable	Population exposée	
		Nombre	% population totale
Taizé-Aizie	Habitat diffus	8	1.4
Condac	Habitat diffus	15	3.1
Ruffec	Lotissement des Grands Rocs, Rue Claude Bernard et habitat diffus	80	2.0
Bioussac	Habitat diffus	2	0.9
Barro	Habitat diffus	19	7.0
Verteuil-sur-Charente	Bourg + Habitat diffus	55	3.7
Chenon	Habitat diffus	23	14.9
Poursac	Bourg + habitat diffus	20	9.3
Chenommet	Habitat diffus	5	3.8
Bayers	Habitat diffus	2	1.5
Moutonneau	Habitat diffus	7	5.5
Aunac	Habitat diffus	9	2.9
Lichères	Habitat diffus	2	2.1
Mouton	Bourg + Habitat diffus	30	13.2
Fontclaireau	Habitat diffus	5	1.4
Puyréaux	Aucun	0	0
Mansle	Bourg + Habitat diffus	37	2.3
St-Georges	Habitat diffus	5	7.5
Nanteuil-en-Vallée	Bourg + habitat diffus	50	3.5
Champagne-Mouton	Bourg + Habitat diffus	36	3.6
TOTAL		382	3.0

Les communes de Ruffec, Verteuil-sur-Charente, Nanteuil-en-Vallée, Mansle et Champagne-Mouton concentrent plus de 67% de la population exposée aux inondations sur le périmètre du PPRI, soit 258 habitants.

Au-delà des enjeux humains, le risque inondation peut aussi avoir d'importantes conséquences économiques sur les activités présentes. Seules deux scieries, représentant une trentaine d'emplois, à Verteuil-sur-Charente et à Nanteuil-en-Vallée, sont exposées au risque inondation. Les crues peuvent perturber ces activités (dégâts matériels, perte de stocks) sans pour autant remettre en cause leur perennité.

Les espaces agricoles et naturels, qui occupent la majeure partie des zones inondables, constituent des champs d'expansion des crues.

Les équipements d'assainissement et d'alimentation en eau potable, généralement situés non loin des cours d'eau, peuvent aussi être impactés par les inondations. 4 stations d'épuration se trouvent en zone inondable, à Champagne-Mouton, Nanteuil-en-Vallée, Aunac et Ruffec, ainsi que 3 stations de pompage d'eau potable, à Moutonneau, Nanteuil-en-Vallée et Champagne-Mouton.

- *Le PPRI de la Vallée de la Charente de Montignac à Balzac*

Le PPRI de la vallée de la Charente sur les communes de Montignac-Charente à Balzac a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 août 2001. Le périmètre inclus dans le Pays Ruffécois est constitué du territoire inondable des communes de Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Vars.

Les zones urbaines, principalement des bourgs et hameaux, occupent une faible proportion des zones inondables identifiées, les secteurs urbains implantés à proximité de la Charente n'étant que partiellement submergés lors des crues. Les zones les plus exposées se trouvent le long des voies de communication franchissant le fleuve, à Montignac-Charente (60 personnes concernées) et Vindelle (60 personnes).

Les enjeux humains sur le reste du périmètre sont faibles.

A l'exception des bourgs et hameaux, peu de constructions diffuses se trouvent en zone inondable en Pays Ruffécois. Seules quelques habitations sont concernées sur la commune de Montignac (quartier du Pont de Lachenaud) et de Vars (quartier de la Maladrerie).

Les espaces agricoles ou naturels représentent des surfaces d'inondation importantes, avec des prairies permanentes et des boisements préservés le long de la Charente, en particulier au niveau de la « Charente des îles », où les bras du fleuve ont créé des îlots difficilement cultivables. Cependant, le recul de l'élevage accélère la transformation des espaces végétalisés situés dans le lit majeur de la Charente, avec une croissance des peupleraies et des cultures irriguées (maïs, tournesol et prairies artificielles notamment). Peu d'exploitations agricoles sont situées en zone inondable, et les conséquences sur le matériel, les animaux et les stocks peuvent être réduites si les exploitants sont prévenus assez tôt de la montée des eaux.

L'alimentation en eau potable sur ce secteur est sensible au risque inondation, notamment en raison de la présence des quatre captages de Vars, situés en bordure de Charente. Les têtes de puits sont hors d'atteinte des plus hautes eaux. La station de traitement d'eau potable est également située en zone inondable mais ne devrait cependant pas être atteinte lors d'une crue.

Seules trois communes sur le secteur du PPRI disposent d'un assainissement collectif : Saint Amant-de-Boixe, Montignac-Charente et Vars. A Montignac-Charente, le poste de refoulement principal et trois postes de refoulement secondaires sont implantés en zone inondable. Les risques en cas de crue sont le retour des effluents vers la Charente ou des dommages sur les appareillages électriques du poste, situés à 1,5 m au-dessus du terrain naturel. A Vars, c'est la station d'épuration qui est vulnérable, car implantée en bordure de Charente, elle est susceptible d'être immergée par une hauteur d'eau supérieure à 1 mètre en cas de crue centennale.

- Le PPRI Bassin de la Charente de Montignac à Mansle

Le PPRI du bassin de la Charente sur les communes de Montignac-Charente à Mansle a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 septembre 2002. Le périmètre inclus dans le Pays Ruffécois est constitué du territoire inondable des communes d'Ambérac, Cellettes, Coulonges, Fontenille, Fouqueure, La Chapelle, Luxé, Saint-Groux, Villognon et Vouharte.

La zone d'étude est une zone à l'urbanisation diffuse, qui se regroupe dans les bourgs et les hameaux anciens, ou sous forme de groupes de quelques habitations ou d'habitats isolés. Les bourgs et hameaux habitent un bâti ancien, tandis que les maisons isolées sont du type pavillonnaire peu dense, généralement implantées le long des axes de circulation, comme à Ambérac le long de la RD 88, à Luxé le long de la RD 186 ou à Cellettes à proximité de la RD 739 et de l'ancienne gare d'Echoisy.

Environ 50 familles vivent dans la zone d'étude, généralement à la périphérie des zones inondables, avec des hauteurs d'eau ne dépassant pas 1 mètre, à l'exception d'une dizaine de familles qui sont plus atteinte en cas de crue.

Les activités isolées (sièges d'exploitations agricoles ou activités artisanales) sont implantées dans les parties supérieures des zones inondables, moins exposées. L'activité agricole dans la vallée est dominée par des cultures céréalières, avec un développement récent des cultures de maïs et une diminution des prairies naturelles. La vulnérabilité de l'activité agricole dépend du type de production et de la durée de submersion, qui peut dépasser une semaine. Ce sont les cultures de maïs qui sont les plus vulnérables à la submersion, notamment en période de semis ou de récolte, les dommages n'étant pas irréversibles pour la production en-dehors de ces périodes.

Les zones naturelles, supports de la végétation des bords de cours d'eau (prairies naturelles, boisements alluviaux...) doivent être préservées pour leur rôle de champ d'expansion des crues. Dans le lit majeur de la Charente, les boisements sont inégalement répartis, certaines parcelles ayant été mises en culture avec l'intensification agricole des dernières années.

Les zones les plus humides sont préservées, avec une végétation typique des cours d'eau et des plantations de peupliers, notamment dans les secteurs où la Charente se divise en plusieurs bras. Les lits majeurs du ruisseau des Nodes et de l'Auge ont une vocation majoritairement agricole.

- Le PPRI de la Vallée de la Tardoire

Le PPRI de la Vallée de la Tardoire a été arrêté le 15 mars 2002 et modifié le 19 septembre 2004. Son périmètre intersecte les communes de Saint-Angeau et Saint-Ciers-sur-Bonnieure.

La population des deux communes concernées par le PPRI a connu une augmentation sur la période 1990-1999 (+ 11,7% pour Saint-Angeau et + 6,7% sur Saint-Ciers-sur-Bonnieure), malgré une diminution globale sur l'ensemble du bassin de la Tardoire.

Les zones d'habitat occupent cependant une faible partie de la zone inondable, avec majoritairement des hameaux anciens et des constructions diffuses.

Les deux communes du Pays Ruffécois ne présentent pas d'enjeu humain vis-à-vis du risque inondation, aucune population n'étant exposée, 78% de la population totale exposée résidant dans l'agglomération de La Rochefoucauld.

L'activité principale dans la vallée est l'agriculture, avec une intensification vers l'aval de la Tardoire, et des pratiques d'irrigation plus fréquentes.

Les communes de Saint-Angeau et Saint-Ciers-sur-Bonnieure ne présentent pas d'activités, de commerces ou de services en zone inondable.

A Saint-Ciers-sur-Bonnieure, une station de pompage d'eau potable est située en zone inondable, ce qui peut nuire à la qualité de la ressource en cas d'inondation.

La végétation le long de la Tardoire est discontinue et constituée de boisements alluviaux : aulnes, saules, peupliers.

Elle a été fortement abîmée lors de la tempête de 1999, mais des travaux de réhabilitation ont permis de rétablir l'écoulement des eaux.

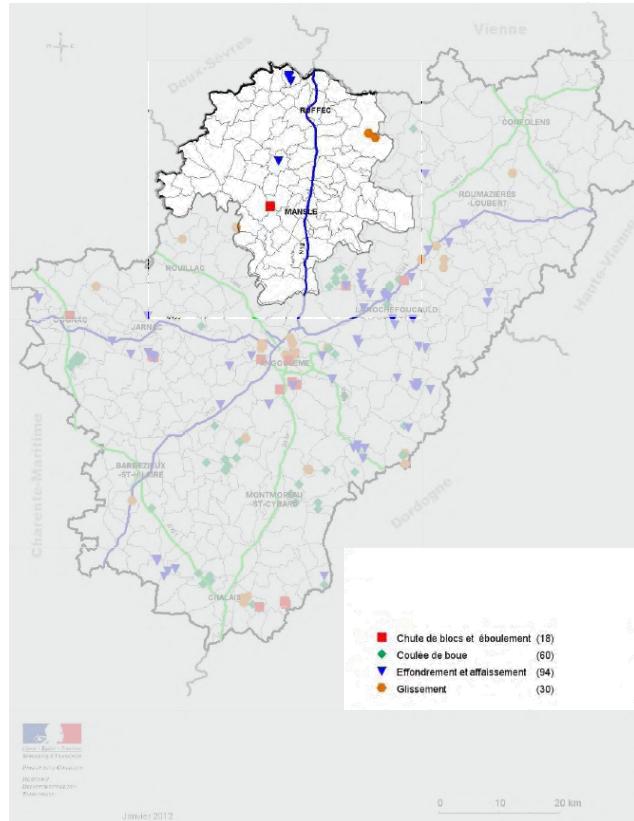
Cependant, les prairies présentes à l'aval du bassin sont progressivement remplacées par des cultures intensives nécessitant une irrigation par pompage dans la nappe, avec un risque accrue de pollution de la ressource en eau en cas d'inondation.

- Le PPRI du bassin de l'Aume-Couture

Le PPRI du bassin de l'Aume-Couture a été prescrit le 19 décembre 2013. Son périmètre concerne les trois communes soumises au risque inondation en Pays Ruffécois : Aigre, Villejésus et Oradour.

[Les Territoires à Risques Importants d'Inondation \(TRI\)](#)

Le territoire du Pays Ruffécois ne dispose pas de PAPI et n'est pas inclus dans le périmètre d'un TRI. Cependant, la gestion du risque inondation devra être coordonnée avec le TRI Saintes/Cognac/Angoulême, situé en aval immédiat du Pays Ruffécois. En effet, la gestion des crues doit se faire en tenant compte des impacts potentiels sur les zones urbanisées à risque situées en aval (maintien des champs d'expansion des crues, ralentissement dynamique des écoulements à la parcelle, maintien des haies et des zones humides...).



1.1.2. Des risques de mouvement de terrain très limités

Le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) a réalisé en 2010 un inventaire des mouvements de terrain en Charente, et a recensé ainsi 225 mouvements de terrain dans 84 communes.

L'historique de ces événements permet de définir le niveau de risque pour chacune des communes du Pays Ruffécois. Seules 4 sont concernées :

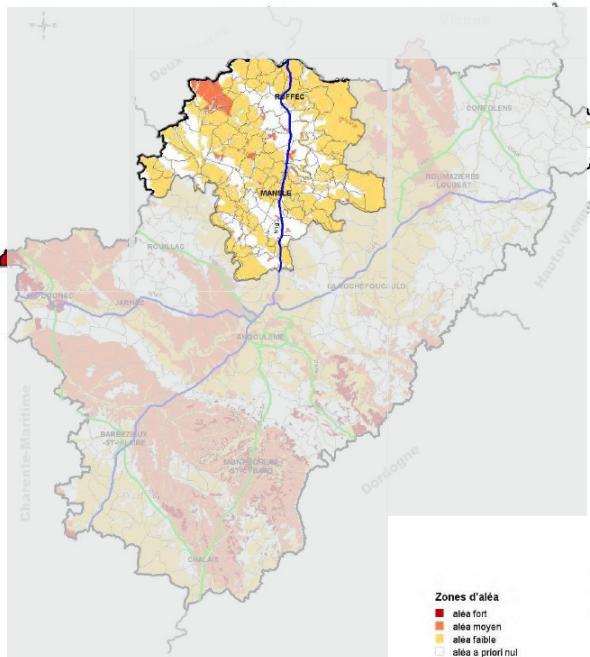
- **Charmé**, par un risque d'effondrement, puisque la commune a subi en 2000 un effondrement Place de la liberté,
- **Londigny**, par un risque d'effondrement, puisque la commune a subi des effondrements à 5 reprises en dans les années 1990 :
- **Luxé**, par un risque de chute de blocs et d'éboulement, évènement qui s'est produit le 26 janvier 1852 près des voies de chemin de fer (Les loges),
- **Nanteuil-en-Vallée**, par un risque de glissement de terrain, évènement qui s'est produit le 1^{er} décembre 1982 à Villars et au moulin de Villognon.

- Le risque retrait-gonflement des argiles

Définition

Le risque « retrait gonflement des argiles » se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Des tassements peuvent également être observés dans d'autres types de sols (tourbe, vase, loess, sables liquéfiables, etc.) lors des variations de leur teneur en eau.

Le BRGM a réalisé une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles en Charente, entre 2005 et 2007, qui établit qu'environ 60% de la superficie du département est concernée par le phénomène, surtout les communes à l'exception de Mouzon et de Sauvagnac. **Le Pays Ruffécois n'est soumis qu'à un aléa faible voire nul, à l'exception de quelques zones localisées d'aléa moyen, notamment sur les communes de Paizay-Nandouin-Embourie et d'Empuré.**



- Le risque d'effondrement de cavités souterraines

En ce qui concerne le risque d'effondrement de cavités souterraines, un inventaire réalisé à l'échelle de la région en 1994-1995 par le Service Géologique Régional a identifié 58 carrières souterraines abandonnées dans le département, dont 14 présentaient un risque non négligeable en raison de leur état de dégradation ou de l'environnement de surface. Ces cavités souterraines abandonnées se situent principalement dans la région d'Angoulême, le Pays Ruffécois n'est donc pas concerné.

Massif forestier à risque feu de forêt

Massif de la double

Massif de Bors – Pillac – Saint-Romain

Bois de l'homme mort et château de la Faye

Bois de Pérignac – Puypéroux

Massif de Soyaux

Forêts domaniales de Bois Blanc et de la Braonne

Massif de Charroux

1.1.3. Un territoire épargné par le risque incendies de forêt

Le risque feu de forêt dans le département

Les feux de forêt peuvent être d'origine accidentelle, criminelle ou être provoqués par des épisodes de sécheresse.

Le département de la Charente fait partie des 28 départements classés en zone à haut risque de feux de forêts. Entre 2006 et 2010, 450 hectares de forêt ont brûlé, même si la plupart des feux parcoururent moins d'un hectare.

Un incendie s'est déclaré dans le massif de Chasseneuil Bel Air en 1991, brûlant 60 hectares sur les communes de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Cellefrouin et La Tâche. Dans le massif de La Double (commune de Médillac), un important feu de forêt s'est déclaré en juin 2000, après le passage d'un train le long de la voie ferrée, brûlant 15 hectares de forêt. En 2011, les épisodes de sécheresse estivale ont provoqué deux feux de grande ampleur, l'un brûlant 80 hectares sur la commune de Soyaux en juin, et l'autre brûlant 40 hectares de résineux sur la commune de Chillac en août.

A l'exception de ces quelques évènements, il n'y a pas eu de feux de grande ampleur dans le département au cours de la dernière décennie.

7 massifs forestiers sont classés à risque pour l'aléa feux de forêt, soit 21 000 hectares représentant 17% de la surface boisée du département (arrêté préfectoral du 22 février 2007). Ce classement dépend de la sensibilité de la végétation au feu, de la taille des massifs ainsi que du nombre de départs de feu annuels.

Les massifs forestiers à risque feu de forêt en Charente (source : DDRM Charente 2012)

Aucun massif du Pays Ruffécois ne fait partie du Plan Départemental de Prévention Incendie (PDPI). Il n'est donc pas soumis aux règles de débroussaillement. Les communes du Pays Ruffécois ne sont pas classées « à risque » pour les feux de forêt, ... territoire ne comportant pas de massif forestier à risque.

Sur le massif de Chasseneuil Bel Air (Chasseneuil-sur-Bonnieure, Cellefrouin, La Tâche), un travail d'état des lieux a été fait suite à un incendie qui a détruit 60 ha en 1991, et a donné lieu à la mise en place du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) en 1993 : il porte notamment sur les masses d'eau disponibles, identifie les chemins praticables ou non par les pompiers, et les chemins à renforcer. Suite à cette analyse, 4 projets d'aménagement pour l'élargissement et le renforcement des pistes forestières ont été définis, afin de permettre ainsi le passage des véhicules de pompiers (2 se situent sur le territoire du SCoT, sur la commune de Cellefrouin).

De façon générale, il manque aujourd'hui les infrastructures nécessaires pour lutter contre les incendies.

Les actions préventives dans le département.

Les mesures de prévention dans le département se traduisent par :

- la mise en place d'un règlement particulier de lutte contre les incendies de forêt, en lien avec des données et relevés météorologiques de Météo-France ;
- la réglementation stricte des feux de plein air par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2011, qui impose la consultation fréquente du niveau de risque au regard des relevés météorologiques de Météo-France ;
- l'élaboration d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), dont la révision date d'octobre 2006, qui identifie les enjeux humains, notamment aux alentours d'Angoulême et dans les deux massifs à risque (Soyaux et La Braconne).

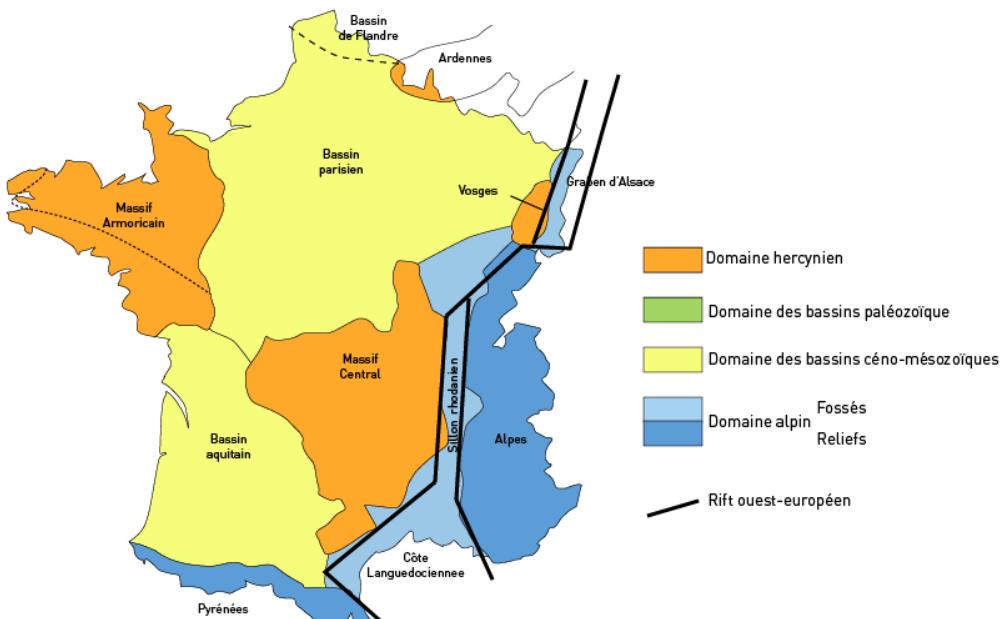
Les actions d'information par le biais des affichages en mairies des arrêtés de prévention de feux de plein air, ainsi que les réunions publiques menées pour vulgariser les mesures de débroussaillement participent à la sensibilisation de la population au risque.

1.1.4 Un risque sismique modéré

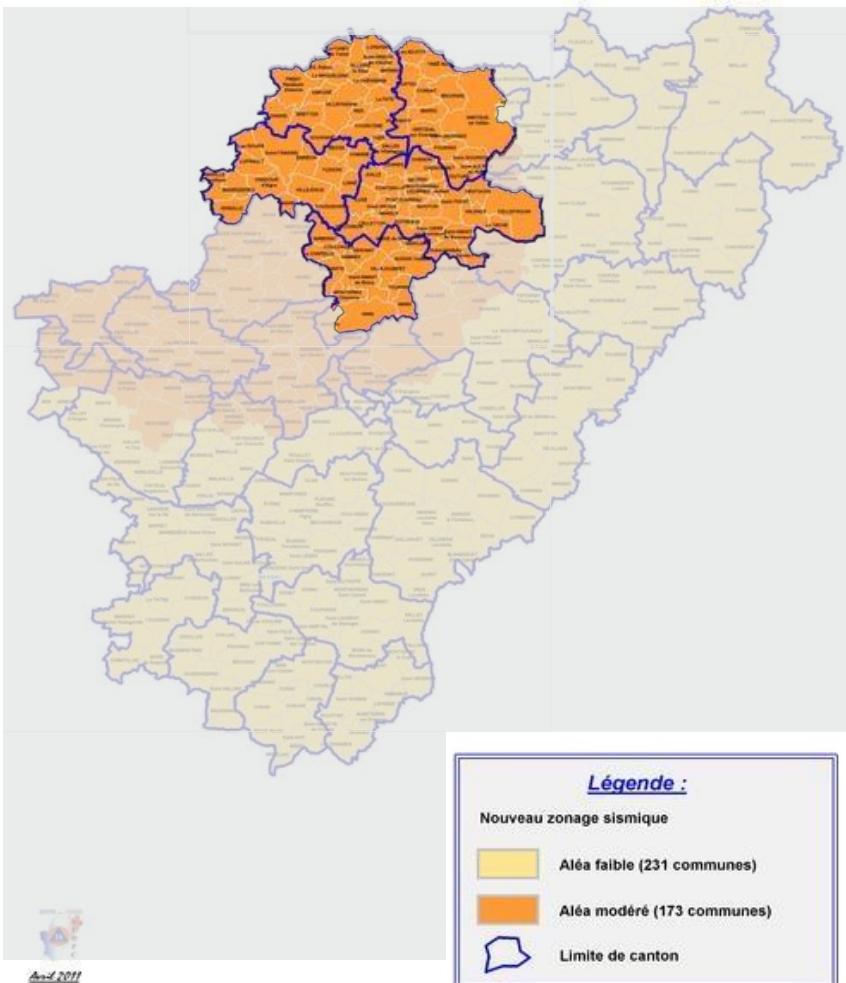
Le risque sismique est présent dans la région Poitou-Charentes, notamment dans la zone du socle hercynien.

Définition : le socle hercynien

Le socle hercynien est un reste géologique de la Chaîne hercynienne, massif ancien datant de la fin de l'ère primaire, et qui s'étend sur une partie de la Bretagne, de la Vendée, du détroit du Poitou, du Massif Central et du sud-ouest des Vosges. Ce socle coupe ainsi la France en diagonale, de l'île d'Oléron aux Cévennes, et est caractérisé par des strates sédimentaires en plissemens.



Auparavant, seuls quelques secteurs de la région étaient classés en zone de sismicité à faible risque, mais le zonage arrêté par le décret n° 2010 - 1255 du 22 octobre 2010 classe désormais l'ensemble de la région en zone d'aléa faible ou moyen.



Avril 2011

Ce classement est établi à partir de l'analyse de la sismicité historique (base SISAFRANCE), ainsi que d'enquêtes macroseismiques, réalisées par le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF).

Celui-ci collecte auprès de la population, suite à chaque épisode sismique, des données relatives à la perception des secousses et aux dégâts éventuels, afin de réaliser une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

La région a subi plus de 70 séismes depuis 1950, dont 20 d'intensité importante, supérieures ou égales à 5 sur l'échelle MSK. Cela correspond à des secousses ressenties assez fortes pour réveiller les dormeurs.

A l'échelle du département de la Charente, le séisme le plus important est celui du 28 septembre 1935, d'intensité VII, qui s'est produit à Rouillac. Il a occasionné des dégâts importants, notamment à Bonneville, Vouharte, Montignac et Hiersac.

La commune de Xambes a subi le 1^{er} décembre 1996 un séisme de moindre importance (intensité 5). Un autre séisme de même intensité s'est produit le 24 août 2006 au nord-est de Cognac, perçu dans un rayon d'environ 130 kms autour de la commune.

Il n'a occasionné que peu de dommages aux constructions (rares fissures dans quelques constructions non loin de l'épicentre) et n'a fait aucune victime.

Enfin, des secousses de moyenne puissance sont régulièrement enregistrées, comme à Cognac en 1982, dans la zone reliant Angoulême, Ruffec et Chasseneuil sur Bonnieure en 1991, et dans la région de Villefagnan en 1996.

Dans le cas d'une sismicité modérée, le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 impose l'application de la réglementation parasismique pour les bâtiments. La réglementation distingue les bâtiments « à risque normal » des bâtiments « à risque spécial », la seconde catégorie regroupant les installations de type nucléaire, barrages, ponts, industries SEVESO, qui font l'objet d'une réglementation parasismique particulière. Les exigences et règles de construction contenues dans cette réglementation sont applicables pour tout permis de construire déposé après le 1^{er} mai 2011, pour les constructions neuves ou les modifications importantes du bâti ancien.

1.1.5 Le risque tempête

Définition

Une tempête est un phénomène climatique lié à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou d'une dépression, entraînant une confrontation entre deux masses d'air distinctes. Cela entraîne des vents parfois violents (jusqu'à 200 km/h en rafales), ainsi que des pluies importantes. Une tempête est définie par des vitesses de vent dépassant 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort.

En France, la majorité des tempêtes se forme sur l'Océan Atlantique en période hivernale. Elles se déplacent sur le territoire à une vitesse moyenne de 50 km/h sur des largeurs pouvant atteindre 2000 km.

Dans le département, plusieurs avis de tempête ou alertes d'orages violents ont été émis au cours des dernières années. Les principaux événements recensés sont la tornade du 5 mai 1997 au Nord-Est du département, qui a causé des dommages importants sur les communes de Chabanais, d'Etagnac et de Suris, et la tempête du 27 décembre 1999, qui s'est abattue sur le département pendant près de six heures, occasionnant d'importants dégâts à cause de rafales de vent extrêmes (166 km/h à Tusson).

Les tempêtes constituent des phénomènes naturels aléatoires, et leur risque n'est pas localisable à l'échelle du Pays Ruffécois. Cependant, au vu de l'historique des tempêtes dans le département, il apparaît important de prendre en compte ce risque dans l'aménagement du territoire. Sa gestion passe tout d'abord par la prévention, à travers la surveillance météorologique et l'information de la population, mais des mesures constructives peuvent être prises afin de diminuer la vulnérabilité des bâtiments :

- Respect des normes de construction prenant en compte les risques dus aux vents ;
- Prise en compte des caractéristiques des vents régionaux pour une meilleure adaptation des constructions (pente et orientation du toit et des ouvertures) ;
- Mesures d'élagage ou d'abattage des arbres les plus proches des habitations.

Ce qu'il faut retenir

Le risque inondation est le risque naturel le plus présent sur le territoire. Il est encadré par 4 PPRI, un cinquième étant en cours d'élaboration sur le bassin de l'Aume-Couture. Les inondations sur le territoire sont majoritairement liées à des crues des cours d'eau en plaine, parfois combinées à des précipitations intenses. Les évènements les plus marquants sont les inondations de 1904, 1952, 1962 et 1982 (la « crue du siècle »), avec pour conséquence la mise en place d'un Atlas des Zones Inondables (AZI) concernant 45 communes du Pays Ruffécois. Les communes particulièrement vulnérables aux inondations sont Aigre, Mansle, Montignac-Charente, Moutonneau, Nanteuil-en-Vallée, Ruffec, Saint-Groux, Verteuil-sur-Charente et Vouharte. Les enjeux principaux sont liés à la population, mais aussi à la sensibilité des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Plusieurs stations d'épuration sont situées en zone inondable, ainsi que des stations de pompage et de traitement de l'eau potable, et les captages d'eau potable de Vars sont particulièrement exposés.

L'ensemble du Pays Ruffécois est classé en zone de sismicité modérée, certaines communes ayant subi des évènements sismiques par le passé (Xambès, Ruffec, Villefagnan...). La réglementation impose donc des règles de construction parasismique pour les bâtiments construits après le 1^{er} mai 2011.

Le risque mouvement de terrain est présent en Pays Ruffécois, avec plusieurs évènements recensés, les communes sensibles étant Charmé, Londigny, Luxé et Nanteuil-en-Vallée. Le territoire est peu concerné par le retrait-gonflement des argiles, avec un aléa faible voire nul, à l'exception de l'extrémité Nord-Ouest du Pays Ruffécois où l'aléa est modéré (communes d'Empuré et de Paizay-Nandouin-Embourie).

Le Pays Ruffécois ne comporte aucun massif forestier recensé comme exposé aux feux de forêt. Cependant, un incendie s'est déjà déclaré en 2011 sur le massif de Chasseneuil Bel Air, qui empiète sur le territoire, suite auquel des aménagements ont été réalisés pour permettre une meilleure accessibilité des pompiers en cas de feu de forêt.

Le risque tempête est présent mais modéré en Pays Ruffécois, sa prise en compte relève cependant plus de la prévention et de l'information que de l'aménagement du territoire.

1.2 Des risques technologiques limités aux axes de transport

1.2.1 Le risque industriel

Un risque industriel est la probabilité d'occurrence d'un accident majeur se produisant sur un site industriel, et impactant gravement les personnes, les biens et l'environnement à proximité.

Les différentes catégories d'ICPE

Pour mieux encadrer ce risque, les installations les plus dangereuses sont répertoriées et soumises en conséquence à une réglementation plus stricte, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La réglementation relative aux ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont encadrées par :

- les directives européennes SEVESO de 1990, 1996 et 2012 : elles obligent tous les pays européens à identifier leurs sites industriels présentant des risques majeurs ;
- la loi du 19 juillet 1976 : elle définit les catégories d'installations qui peuvent être classées ICPE ;
- la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques ;
- l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs.

Les ICPE sont de trois sortes :

- les installations soumises à déclaration : elles ne présentent pas de graves dangers, ou leurs dangers peuvent être compensés par la mise en place de dispositifs techniques simples ;

- les installations soumises à autorisation : elles présentent de graves dangers et doivent faire l'objet d'études d'impact ou de dangers ;
- les installations SEVESO : elles sont soumises à des mesures et à un suivi particuliers, selon leur classement dans deux catégories, « seuil bas » et « seuil haut ».

Un *risque industriel départemental spécifique qui épargne le territoire*

La région Poitou-Charentes dénombre 22 établissements classés « SEVESO seuil haut » et 79 classés « SEVESO seuil bas ». Dans la région, les activités les plus dangereuses concernent essentiellement le stockage d'hydrocarbures et de gaz, celles liées à la chimie, à la fabrication d'explosifs, au stockage d'engrais et de produits agro-pharmaceutiques et au stockage d'alcool de Cognac.

C'est le service d'inspection des installations classées de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui doit prévenir et réduire les dangers et nuisances liés à ces installations, afin de protéger les personnes, les biens, la santé et l'environnement.

Ses actions concernent :

- L'encadrement réglementaire : dossiers de demandes d'autorisation, prescriptions de fonctionnement...
- dangerosité, astreintes du personnel en cas d'accident...
- L'information du public et du personnel exploitant.

La surveillance des installations classées : programmes d'inspection selon le niveau de

Le département de la Charente compte 6 établissements classés « SEVESO seuil haut » et 19 établissements classés « SEVESO seuil bas » dont la quasi-totalité a pour activité principale le stockage d'alcool de cognac. L'essentiel de ces sites étant regroupés à l'Ouest du département. Le risque industriel majeur provient en effet des chais d'alcool sur les secteurs de Cognac, Segonzac, Jarnac, Rouillac et Châteauneuf, le cognac étant un produit inflammable dont les processus de production et de vieillissement comportent des risques d'incendie et d'explosion.

Pour la Charente, le tableau ci-après indique l'état d'avancement des PPRT autour des établissements SEVESO seuil haut, ainsi que la liste des communes impactées :

Etablissements	Communes impactées
JAS HENNESY	Cherves-Richemont et Coganc
REMY MARTIN	Merpins
ANTARGAZ	Merpins et Gimeux
MARTELL & CO	Rouillac
PINTAUD SARL	Mansle
ORECO	Merpins

Sur le territoire, **un seul établissement est classé SEVESO seuil haut** : PINTAUD Sarl à MANSLE. Aucun établissement n'est classé SEVESO Seuil Bas.

Aucune commune du Pays Ruffécois n'étant concernée par un risque industriel, le territoire ne dispose pas de PPRT.

On dénombre en revanche 62 activités classées ICPE soumises à autorisation en Pays Ruffécois.

Les accidents sur des installations ICPE sont répertoriés en Charente, il s'agit principalement d'incendies dans des distilleries ou chais de cognac, dus à la foudre ou aux installations électriques.

Il a aussi été relevé des fuites de produits dangereux tels que l'ammoniac dans une usine de plats surgelés, du verre en fusion ou encore du propane dans un dépôt de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL).

Les sites BASIAS et BASOL sur le territoire

Définitions

Site BASOL : La base de données des sites BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Site BASIAS : La base de données des sites BASIAS est l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante.

Aucun site BASOL n'est recensé sur le Pays Ruffécois : il n'accueille pas de site ou de sols pollués nécessitant une intervention spécifique vis-à-vis de la protection de l'environnement.

On recense 271 sites BASIAS sur le territoire, la grande majorité des activités étant d'anciennes ou d'actuelles stations-services. Les principales autres activités recensées sont des décharges d'ordures ménagères, des fours à chaux et des scieries notamment.

1.2.2 Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)

Définition : les Matières Dangereuses

Les matières dangereuses sont des matières ou des objets qui, par leurs caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou bien par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de produire, peuvent présenter un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. La liste des matières et marchandises considérées comme dangereuses est inscrite dans les règlements des transports, ou à défaut classées selon la réglementation internationale.

Des matières dangereuses sont transportées en permanence dans le monde, la grande majorité (80%) étant destinées à des usages industriels. Les matières dangereuses peuvent se présenter sous forme liquide (chlore, propane, soude...) ou solide (explosifs, nitrate d'ammonium...). Elles se caractérisent par une concentration ou une toxicité supérieure aux substances utilisées pour un usage domestique.

Qu'est-ce que le risque TMD ?

Le risque Transport de Matières Dangereuses est induit par un accident pouvant se produire lors du transport de ces marchandises, et nuisant gravement à la population ou à l'environnement. Ce risque concerne bien entendu les produits hautement inflammables, toxiques, explosifs ou polluants, mais aussi les produits d'usage plus quotidien comme le carburant, le gaz, les engrains...

Le transport de matières dangereuses se fait selon différents modes d'acheminement :

- transport par canalisation : il s'agit d'un transport sur de grandes distances, adapté à l'acheminement de gaz, hydrocarbures liquides, produits chimiques, et ne représente en tout que 5% du tonnage total de matières dangereuses transportées ;
- transport par route : c'est le principal mode de transport de ces matières, représentant 83,40% du tonnage total ;
- transport par voie ferrée : il représente moins d'un tiers du trafic de matières dangereuses, avec 9,40% du tonnage total ;
- transport par voie fluviale : il ne participe qu'à 2,20% du transport intérieur.

Une exposition au risque TMD modérée en Pays Ruffécois

Le risque TMD est par définition un phénomène itinérant, ce qui implique que les accidents liés au transport de ces matières peuvent se produire n'importe où dans le département, et leur origine peut provenir de n'importe quelle matière dangereuse. Le risque, défini comme la combinaison de l'aléa (l'accident considéré) et de l'enjeu (la vulnérabilité des biens et des personnes), est donc spécifique à chaque évènement selon le lieu et la substance transportée considérés.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) identifie les communes dites « à risque » pour le risque Transport de Matières Dangereuses.

- Le réseau routier

La probabilité d'un accident lié au TMD est accentuée sur les grands axes de transport routier. Dans le département, on dénombre deux grands axes routiers principaux, qui traversent le territoire et convergent vers Angoulême :

- la route nationale 10, qui relie Paris à Bordeaux, avec un trafic Nord/Sud ;
- la route nationale 141, qui relie Limoges à Saintes, avec des échanges Sud-Ouest/Nord-Est.

La RN10 traverse le Pays Ruffécois dans la direction Nord/Sud, et constitue un axe très fréquenté par les poids lourds, puisque c'est une liaison importante entre la péninsule ibérique et l'Europe du Nord et de l'Est

Le transit de poids lourds reste important sur cet itinéraire, et ce malgré l'ouverture de l'autoroute A10, qui traverse le département de la Charente-Maritime. Le projet de passage à 2 x 2 voies de la totalité de l'axe routier reliant Poitiers à Bordeaux va rendre cet itinéraire plus attractif, entraînant peut-être un report de trafic depuis l'autoroute. La RN10 est donc identifiée dans le DDRM comme une infrastructure présentant un risque vis-à-vis du transport de matières dangereuses.

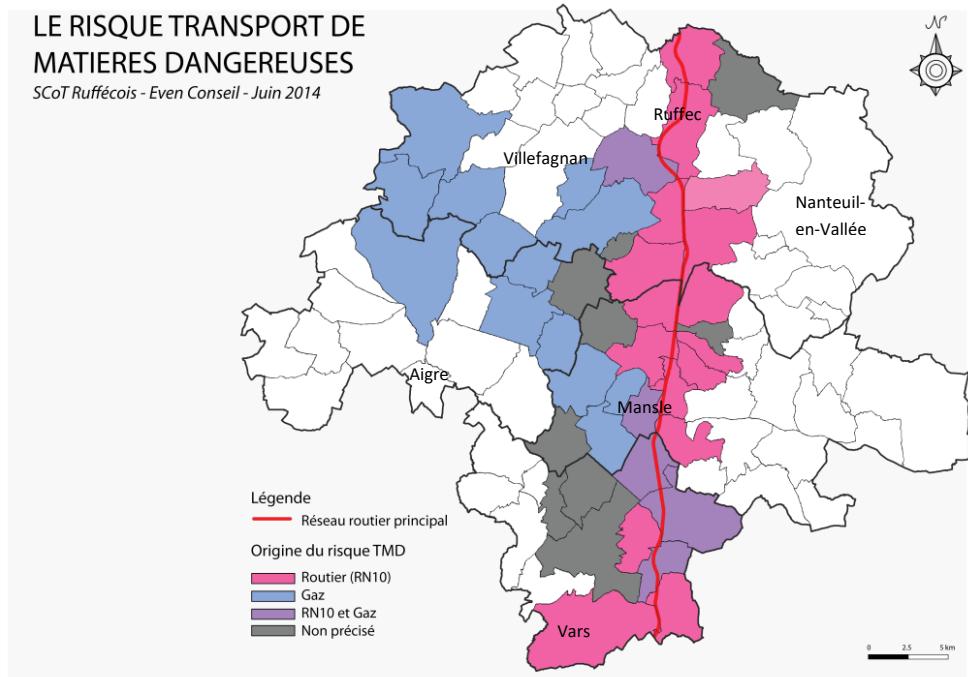
De plus, le département comporte aussi un réseau de routes départementales dense, dont le trafic est non négligeable. Ces axes sont majoritairement empruntés par des poids lourds en transit ou qui acheminent les zones d'activités locales dont les activités nécessitent l'acheminement de matières dangereuses (produits chimiques, explosifs, hydrocarbures, alcools, gaz en provenance d'Ambès notamment...).

En dehors de ces trafics réguliers, on constate aussi des flux plus saisonniers, liés notamment au transport d'engrais et de nitrates. Sur le territoire en revanche, aucun axe routier secondaire n'engendre de classement à risque, les communes situées à l'est et à l'ouest du territoire étant épargnées

Il reste cependant difficile d'évaluer la part du transport de matières dangereuses dans le trafic total : elle est estimée à 1 ou 2% du trafic de poids lourds.

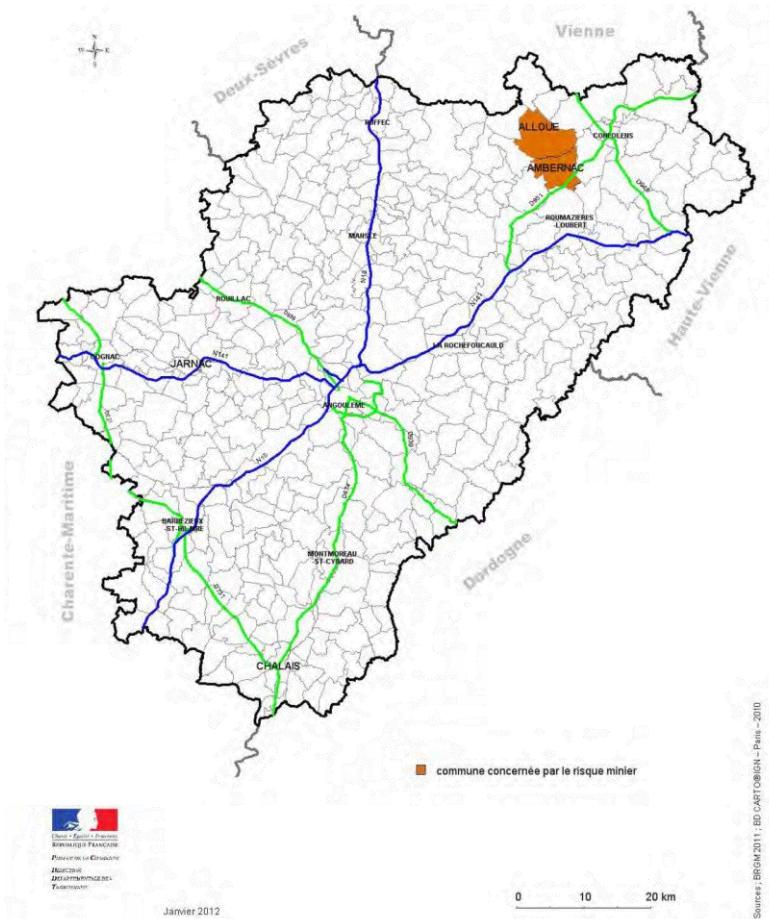
- Le réseau souterrain

Le département de la Charente est traversé par une importante canalisation de gaz, la gazoduc de la région Centre Ouest, qui alimente la région parisienne en gaz produit sur un site dans les Landes. Ce gazoduc est identifié dans le DDRM comme une infrastructure présentant un risque vis-à-vis du transport de matières dangereuses. En Charente, le réseau de gaz (GRT) compte environ 710 kilomètres de canalisations.



La surveillance à distance de ce réseau de transport souterrain est assurée par le Centre de Surveillance Régional (CSR), et toutes les installations sont encadrées par un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI), élaboré par GRT gaz.

Sur les 90 communes présentes en Pays Ruffécois, 43 sont soumises au risque TMD, dont 18 sont concernées par le risque de transport du gaz. Ces communes sont présentées sur la carte ci-dessous.



1.2.3 Le risque minier

Zoom sur la réglementation

Deux réglementations peuvent s'appliquer selon le type d'exploitation considéré. Le Code minier s'applique aux mines, tandis que les carrières sont à la fois encadrées par le Code minier et par le Code de l'Environnement.

La différence entre une mine et une carrière dépend du type de matériaux exploités. Les mines sont inscrites dans la catégorie « Mines » du Code minier en raison des matériaux jugés stratégiques sur le plan national, tels que les hydrocarbures, le charbon ou les métaux.

Qu'est-ce qu'un risque minier ?

Le risque minier est lié à l'évolution des anciennes mines d'exploitation de charbon, de pétrole, de gaz naturel ou de sels (gemmae, potasse), à ciel ouvert ou souterraines. Durant ces dernières décennies, l'exploitation de ces mines s'est fortement ralentie, la plupart des sites sont désormais fermés. Suite à l'arrêt de leur exploitation, ces cavités se retrouvent à l'abandon et ne bénéficient d'aucun entretien, ce qui peut entraîner des risques en surface pour la sécurité des personnes et des biens.

Il peut se manifester par plusieurs phénomènes de surface, qui dépendent des caractéristiques de l'ancien site minier concerné : matériaux exploités, gisements encore présents et modes d'exploitation. On peut distinguer :

- Les mouvements en surface, au niveau des fronts de taille des exploitations à ciel ouvert : ravinements suite à des ruissellements, glissements de terrain, chutes de blocs ou écroulements en masse ;
- Les affaissements, avec l'effondrement d'une succession de couches de terrain meuble et la formation d'une cuvette d'affaissement en surface ;
- L'effondrement généralisé, caractérisé par une dislocation rapide des matériaux et une chute des terrains sus-jacents, entraînant la formation d'une cavité peu profonde mais de grande dimension ;
- Les fontis, provoquant un effondrement localisé du toit d'une cavité souterraine, la voûte de la cavité débouchant progressivement à ciel ouvert quand les terrains en surface s'effondrent.

Ormis les mouvements de terrain précédemment cités, l'aléa minier peut aussi entraîner des phénomènes hydrauliques (inondations, coulées...), des remontées de gaz de mine et des pollutions des eaux et du sol en cas de déversements de matières polluantes (pétrole notamment).

[Le risque minier dans le département et en Pays Ruffécois](#)

Dans le département de la Charente, seules deux communes sont concernées par un risque minier, et sont situées en dehors du territoire du SCoT : Alloue et Ambernac.

Des Permis Exclusifs de Recherche (PER) ont été attribués pour une durée de 3 ans sur ces deux sites, d'une superficie de 96,4 km² et 21 km², respectivement en 1958 et en 1976.

Le territoire du SCoT ne revêt donc pas d'enjeu particulier vis-à-vis du risque minier.

1.2.4 Le risque rupture de barrage

Deux barrages importants sont recensés dans le département :

- **le barrage de Lavaud**, sur la Charente, situé à Saint-Quentin-sur-Charente, d'une hauteur de 19 m et d'une capacité de 12 millions de m³. Malgré son importance, il n'est pas concerné par la réglementation s'appliquant aux « grands barrages », mais est cependant équipé de systèmes de surveillance et d'alerte pour protéger les populations.
- **le barrage de Mas-Chaban**, sur la Moulde, situé à Lesignac-Durand, d'une hauteur de 22 m et d'une capacité de 14 millions de m³, qui a été mis en service en 2000.

Ces ouvrages permettent de stocker les eaux hivernales, afin d'apporter un soutien d'étiage au fleuve Charente, et de maintenir l'irrigation des terres agricoles. Le risque de rupture concerne de nombreuses communes situées en aval de ces barrages, le long des cours d'eau concernés.

La zone de submersion du barrage de Mas Chaban comprend 43 communes le long du fleuve Charente, dont 24 en Pays Ruffécois.

Dans cette zone, une rupture de barrage causerait des dommages à de nombreuses constructions : 650 habitations en bord de fleuve, presque toutes les voies de communication et les ouvrages d'art, ainsi que les ouvrages électriques et ferroviaires.

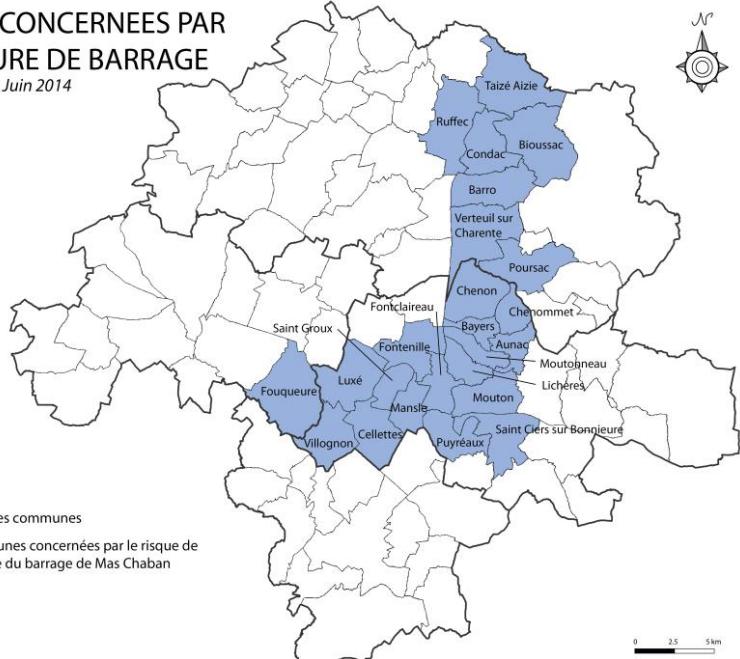
Même si à ce jour aucune rupture de barrage ne s'est produite en Charente, des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) encadrent ce risque et recensent les enjeux qui y sont exposés. Le PPI du barrage de Mas Chaban a été mis à jour en octobre 2011.

Zoom : les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Les Plans d'Intervention Particuliers sont des dispositifs locaux, définis dans l'objectif de protéger les personnes, les biens et l'environnement des risques liés à des installations industrielles, comme c'est le cas pour les barrages. Les PPI ne concernent que les barrages qui possèdent à la fois une capacité d'au moins 15 millions de m³ et une hauteur de plus de 20 mètres. Ils définissent les moyens de secours et d'alerte à mettre en œuvre en cas de rupture de barrage, et sont consultables dans toutes les mairies concernées par ce risque.

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

SCoT Ruffécois - Even Conseil - Juin 2014



Source : DDRM Charente

Ce qu'il faut retenir

Le Pays Ruffécois est un territoire rural globalement épargné par le risque industriel. En effet, on dénombre un site seul SEVESO Seuil haut et aucun site BASOL (en 2019). Les enjeux vis-à-vis de la protection des personnes, des biens et de l'environnement sont donc réduits. On compte cependant 271 sites BASIAS (en 2014), majoritairement des stations-services ou des décharges d'ordures ménagères, ainsi que 62 ICPE soumises à autorisation (en 2014).

Le territoire est en revanche concerné par le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD), en raison de la présence de deux infrastructures importantes : la route RN10, qui traverse le Pays Ruffécois dans la direction nord/sud, ainsi que le gazoduc Centre Ouest, qui traverse le territoire dans la direction nord-ouest/sud-est. La voie ferrée reliant Paris à Bordeaux passe aussi en Pays Ruffécois, et peut présenter des risques au vu de son trafic élevé.

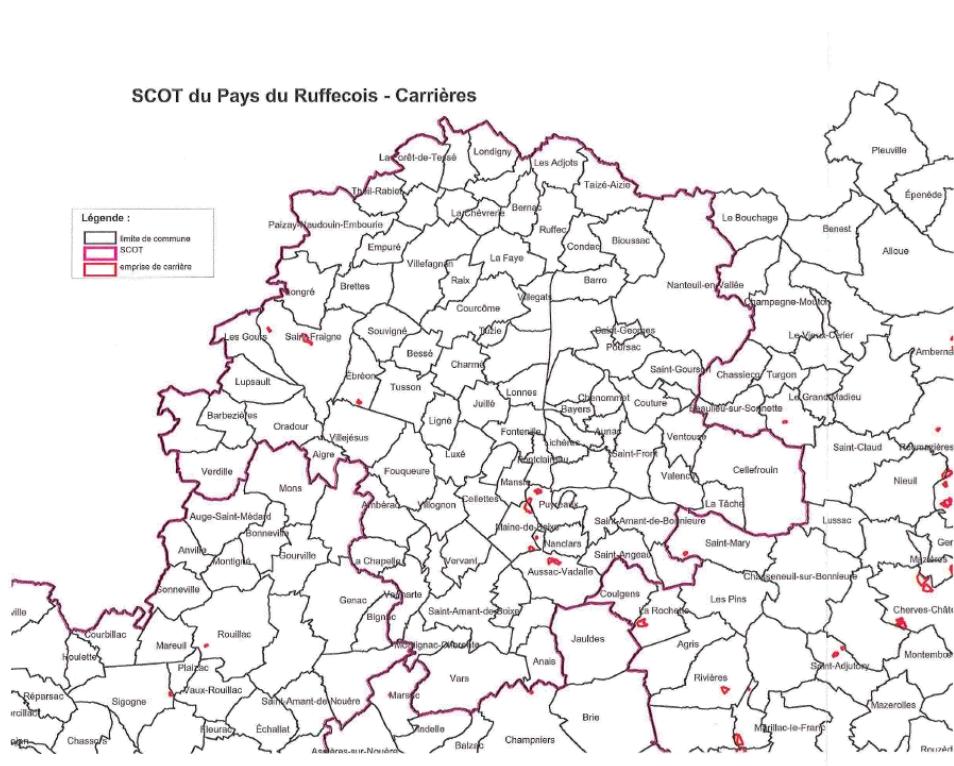
Le risque rupture de barrage est présent en Pays Ruffécois, avec 24 communes concernées par la rupture du barrage de Mas Chaban le long de la Charente. Ce risque ne doit pas être négligé en raison de la vulnérabilité importante des communes vis-à-vis de la population qui y habite.

2. Les carrières

Le Schéma des Carrières, document élaboré au niveau départemental, date de 1994 pour le département de la Charente. La révision du Schéma des Carrières de la région Poitou-Charentes vient juste d'être engagée.

On dénombre 4 carrières en activité en Pays Ruffécois :

- Deux carrières exploitées par « GSM Sud-Ouest SAS Secteur d'Aquitaine » à Saint Fraigne et à Maine de Boixe ;
- Deux carrières exploitées par « CDMR » (Calcaires et Diorites du Moulin du Roc) à Ebreon et Aussac Vadalle.



du Pays Ruffécois



Les tonnages maximaux autorisés pour ces 4 carrières sont de 300 000 T/an pour le site de Saint-Fraigne, 60 000 T/an pour le site de Maine-de-Boixe, 250 000 T/an pour le site d'Ebréon et 700 000 T/an pour le site d'Aussac-Vadalle. La production de matériaux sur le territoire est stable, et ne représente pas de pression particulière sur les ressources du sous-sol.

Il existe seulement une ancienne carrière calcaire sur le territoire, implantée à Fouqueure, au lieu-dit « La maison rouge », et répertoriée dans la base de données BASIAS. Son exploitation a débuté en 1925 et s'est terminée en 1971, avec une extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise.

3. Des nuisances routier

Le bruit constitue une des principales nuisances sur la qualité de l'environnement pour la majorité des citoyens.

La législation, de niveau national, s'applique en France pour ce qui est des nuisances sonores générées par des lieux recevant du public, des entreprises, des usines non classées ou autres activités. Il y a un dépassement des seuils tolérés par la loi lorsque le bruit ambiant chez le

particulier dépasse les 30 dB(A) le jour et les 25 dB(A) la nuit ou lorsque l'émergence de bruit (bruit propre à l'activité mise en cause) dépasse les 5dB(A) le jour et les 3dB(A) la nuit.

La législation sur les troubles anormaux du voisinage ne prévoit pas de seuil en matière de décibels. Le constat de bruit se fait à l'oreille, la définition de gêne est donc subjective.

Zoom sur la réglementation du bruit

Les principaux textes encadrant les nuisances sonores sont :

La loi « bruit » : la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, dite « loi bruit », est le premier texte à prendre en compte les nuisances sonores dans la législation. Elle instaure des mesures préventives pour limiter les émissions sonores, réglemente certaines activités bruyantes, fixe des normes pour les infrastructures de transport terrestre et instaure des mesures de protection contre le bruit aérien.

Le Code de l'environnement, et notamment les articles L 571-9 et L 571-10 qui règlementent respectivement la prise en compte du bruit dans la construction des infrastructures routières ou ferroviaires, et le classement des infrastructures de transport terrestre.

sonores liées au trafic et ferroviaire

3.1 Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

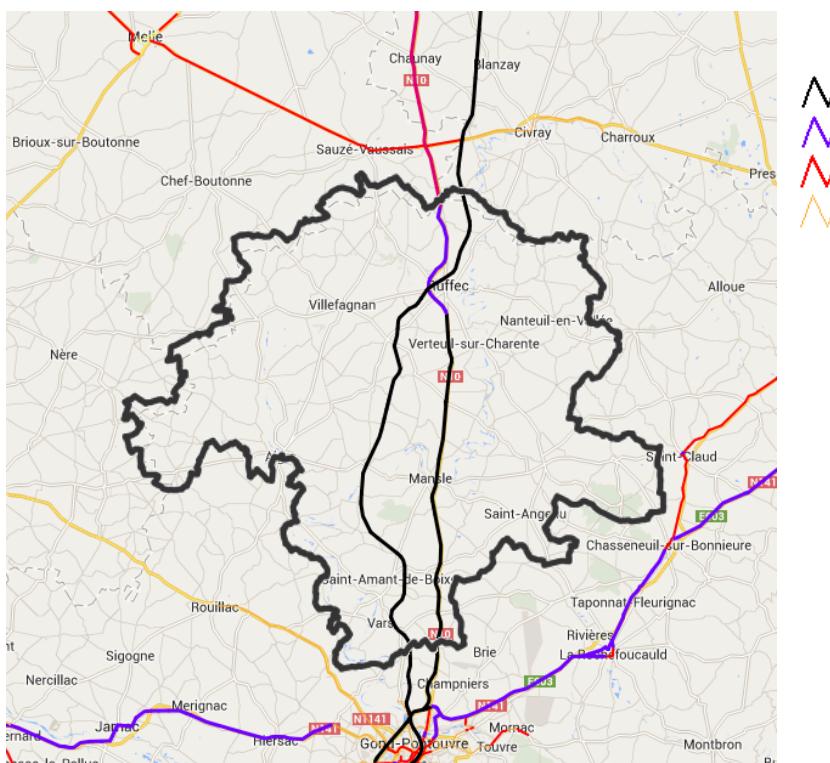
Le bruit des transports est la principale source de nuisances acoustiques, suivi des nuisances liées au voisinage.

Les infrastructures de transport sont classées en 5 catégories selon le niveau de pollution sonore qu'elles génèrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Des zones affectées par le bruit sont délimitées de part et d'autre de ces infrastructures classées, leur largeur dépendant de la catégorie (cf. tableau ci-après), et reportées dans les documents d'urbanisme. Dans les zones ainsi délimitées, l'isolation acoustique de façade constitue une règle de construction. Ces dispositions sont réglementées par le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté interministériel du 30 mai 1996.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB(A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L <= 81	71 < L <= 76	d = 250 m
3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 m
4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 m
5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 m

En Charente, le classement sonore des infrastructures de transport terrestre a été défini par l'arrêté du 19 octobre 2006 et les arrêtés modificatifs des 1^{er} décembre 2006 et 11 décembre 2009.

Les infrastructures de transport terrestre regroupent les infrastructures routières et ferroviaires. En Pays Ruffécois, les deux infrastructures classées sont la route nationale (RN10) ainsi que la voie ferrée reliant Paris à Bordeaux, qui traversent toutes deux le territoire du Nord au Sud. Ces deux infrastructures génèrent des nuisances sonores importantes pour les secteurs situés à proximité, et sont par conséquent classées en catégorie 1, comme le montre la carte ci-dessous. Seule une petite portion de la RN10 est classée en catégorie 2, dans la zone de contournement du centre-ville de Ruffec.



Les nuisances sonores générées par ces deux infrastructures sont bien plus importantes que les autres routes situées autour du territoire, la RN10 supportant un trafic très important, et notamment le passage de nombreux camions, parfois même en centre-bourg. Un des villages les plus touchés est celui de Ruffec, malgré une déviation de la RN10 vers l'ouest, car le village cumule la présence des deux infrastructures les plus bruyantes du territoire (RN10 et ligne ferroviaire Paris-Bordeaux). La commune de Mansle est elle aussi fortement impactée par le passage de la RN10, non loin du centre-bourg, tandis que d'autres communes sont épargnées du fait de la déviation de la RN10 à l'approche des zones urbanisées (Tourriers, hameau Les Nègres à Verteuil-sur-Charente...).

La ligne ferroviaire, quant à elle, passe à proximité des bourgs de Vars, Vervant, Villognon, Courcôme et traverse la ville de Luxé, qui dispose d'une gare non loin du centre-ville. La gare la plus importante du territoire reste celle de Ruffec, qui n'est pas située en centre-ville mais jouxte des zones urbanisées. Malgré une fréquence de passage moyenne (trafic moyen journalier de 115 trains, dont 67 trains de voyageurs), l'impact sonore de la voie ferrée est important. De plus, l'arrivée de la LGV avec plusieurs dizaines de passages par jour augmente cette nuisance sonore sur les communes du territoire.

Afin de surveiller les nuisances sonores en Charente, un Observatoire du Bruit des Transports Terrestres a été mis en place en 2007 dans le département.

4.2 Les cartes de bruit stratégiques et les Plans de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le directive européenne n°2002-49-CE a été transposée dans le droit français, et donne un cadre à la prise en compte du bruit dans l'environnement, par l'élaboration de deux outils : les cartes de bruit et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Les cartes du bruit font le diagnostic des nuisances sonores sur un territoire, tandis que les PPBE constituent un plan d'actions définissant les mesures pour prévenir et si besoin réduire les nuisances sonores à la source, ainsi que les mesures visant à protéger les zones d'habitat.

Les PPBE permettent de recenser les actions déjà mises en place sur la zone considérée, mais aussi de définir les actions à appliquer pour les prochaines années.

La circulaire du 7 juin 2007 a fixé deux échéances pour établir les cartes de bruit stratégiques : mi 2007 pour les infrastructures les plus importantes et mi 2012 pour les autres. Les catégories d'infrastructures concernées sont définies dans le tableau suivant :

Echéances	Infrastructures routières	Infrastructures ferroviaires
Première échéance : 30 juin 2007	Axes dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de passagers de véhicules (soit > 16 400 véhicules par jour)	Axes dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de train (soit > 164 trains par jour)
Deuxième échéance : 30 juin 2012	Axes dont le trafic annuel est compris entre 3 et 6 millions de véhicules (soit > 8 200 véhicules par jour)	Axes dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de train (soit > à 82 trains par jour)

En Charente, les cartes de bruit stratégiques concernent 122 km de voies du réseau routier national, 11 km de voies départementales et 12 km de voies communales. **La seule infrastructure routière concernée présente en Pays Ruffécois est la route nationale RN10, de l'échangeur Nord de Ruffec jusqu'au département de la Charente-Maritime.**

La circulaire du 7 juin 2007 a fixé deux échéances pour établir les Plans de prévention du bruit dans l'environnement :

Echéances	Agglomérations	Infrastructures routières	Infrastructures ferroviaires
Première échéance : 18 juillet 2008	De plus de 250 000 habitants	Axes dont le trafic annuel est supérieur à millions de passages véhicules	Axes dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de train
Deuxième échéance : 18 juillet 2013	Entre 100 000 et 250 000 habitants	Infrastructures dont le trafic annuel est compris entre 3 et 6 millions de véhicules	Infrastructures dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de train

Catégories d'infrastructures soumises à la réalisation de PPBE (Source : Observatoire Régional de l'Environnement)

En Charente, un PPBE a été établi pour les routes nationales et les routes départementales, et était en phase de consultation publique jusqu'en décembre 2013.

Ce qu'il faut retenir

Les mesures et documents encadrant les nuisances sonores concernent les infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien. En Pays Ruffécois, le classement sonore des infrastructures de transport terrestre concerne deux infrastructures dont l'impact est important : la RN10 et la ligne ferroviaire Paris-Bordeaux. La RN10 est encadrée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en cours d'élaboration.



AlimAllia

FRANCE
VéGÉTAL
D'ÉTÉ

DE
Pomme
Vidalia
Oignons
Orge

CHAPITRE 8

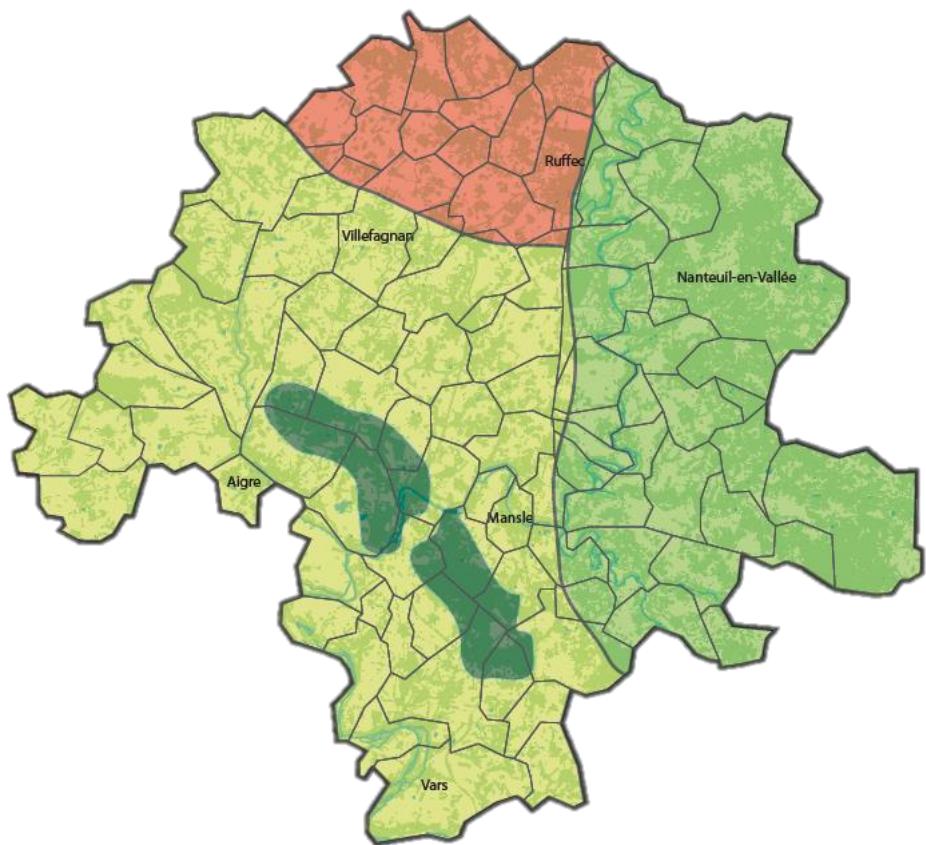
AGRICULTURE : Un secteur agricole en mutation

- *Un secteur agricole en mutation*
- *Occupation agricole*
- *Structure des ménages*



1. Un secteur

Principales régions agricoles



agricole en mutation

Zone Nord : Terres rouges des Adjots

- Relief plus vallonné
- Terre rouge des Adjots et argileuse
- **Polyculture, polyélevage** majoritaires



Zone Ouest : Région de grandes cultures

- **Grandes cultures céréalières**
- Paysages ouverts



Zone Est : Région humide de polyculture-élevage

- Réseau hydrographique développé
- Paysage découpé
- **Elevage** principalement
- Boisements épars



Un emploi agricole globalement bien réparti mais en diminution

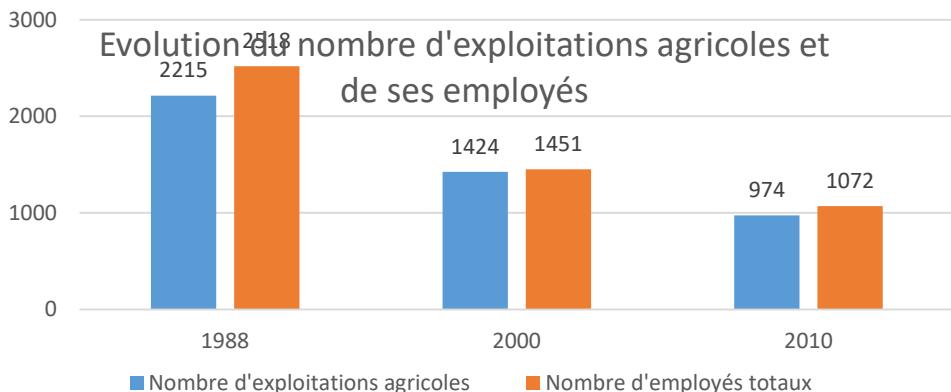
L'agriculture sur le territoire du Pays Ruffécois est bien présente avec 21 % des actifs travaillant dans ce secteur avec 1 072 emplois pour 974 exploitations (données 2010).

Sur le territoire du Pays Ruffécois, le nombre d'UTA, Unité de Travail Annuel est à peu près bien réparti. Il est par contre faible compte-tenu du type de production pratiqué (céréaliculture principalement). Les vignes embauchent davantage de salariés sur le secteur de Cognac.

Le nombre d'emplois agricoles est en forte diminution depuis 1988 (divisé par plus de deux). La baisse du nombre d'exploitations, mais également la

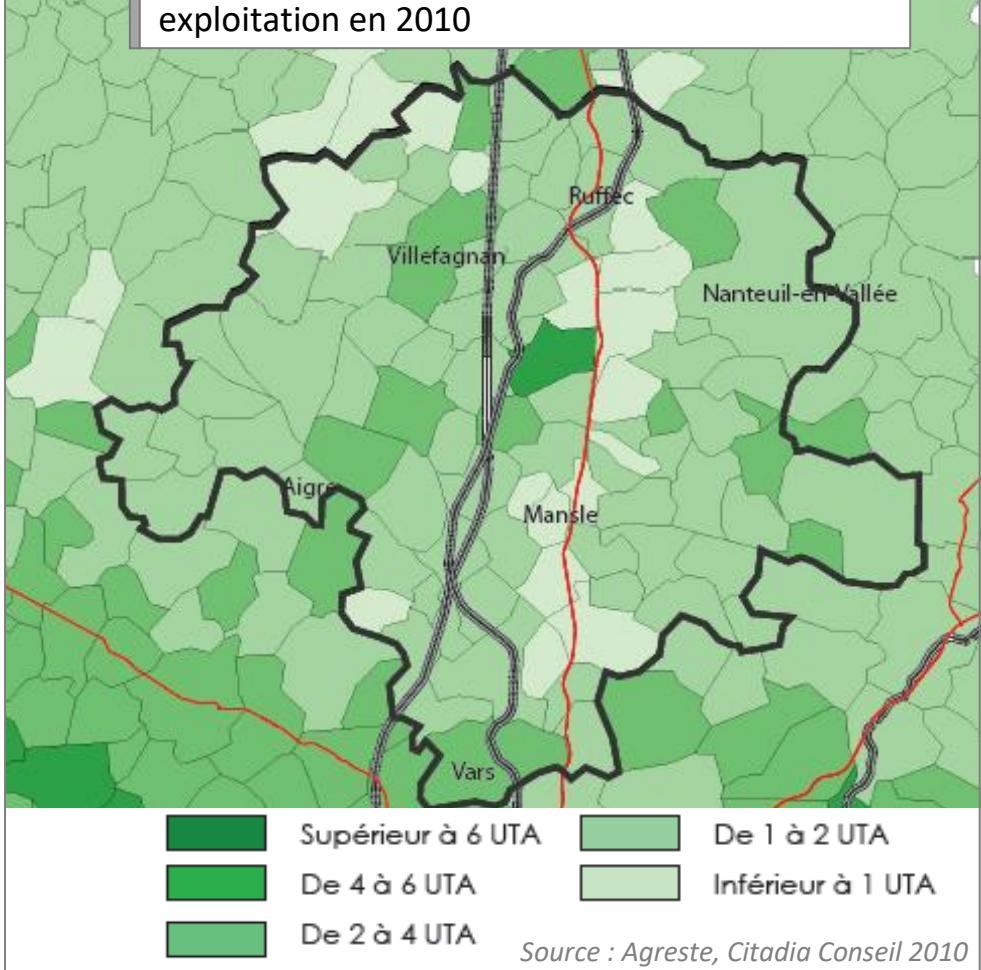
mécanisation et la reconversion des exploitations vers des grandes cultures demandant moins de main d'œuvre, expliquent ce constat. Néanmoins, cette baisse ne doit pas occulter les besoins en main d'œuvre des exploitations. Or, elles ont parfois des difficultés à en trouver.

Le renouvellement des actifs agricoles et la transmission des exploitations constitue un enjeu majeur. Plus généralement, l'enjeu primordial pour le Pays Ruffécois réside dans le maintien d'une activité agricole peuplante, génératrice d'emplois et d'économie pour le territoire.



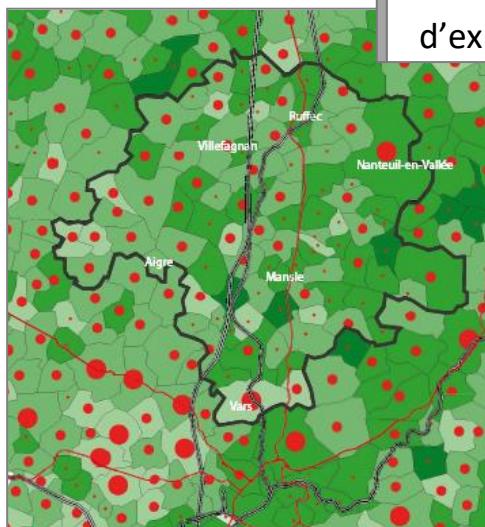
activités agricoles

Nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation en 2010



Zoom sur le contexte départemental

L'agriculture Charentaise est particulièrement active et représentait en 2007 plus de 6,9% de l'économie du département (contre 17,2 % pour le secteur secondaire et 65,9% pour le secteur tertiaire). Les atouts de son terroir ont fait de la Charente un département où l'agriculture est encore très présente.



Évolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

Nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège social sur la commune

- Supérieur à 60
- De 10 à 30
- De 30 à 60
- Inférieur à 10

Taux de diminution des exploitations agricoles

entre 1988 et 2010

- | | | | |
|---|------------------|---|-----------------|
| ■ | Supérieur à 80 % | ■ | De 0 à 40 % |
| ■ | De 60 à 80 % | ■ | Inférieur à 0 % |
| ■ | De 40 à 60 % | | |

Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

Source : Insee 2010, Citadia Conseil

Évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010

Taille moyenne des exploitations agricoles en 2010 (en Ha)

- Supérieur à 130 ha
- De 100 à 130 ha
- De 60 à 100 ha
- De 30 à 60 ha
- Inférieur à 30 ha

Taux de l'augmentation de la taille des exploitations agricoles entre 1998 et 2010

- | | | | |
|---|------------------|---|-----------------|
| ■ | Supérieur à 80 % | ■ | De 20 à 40 % |
| ■ | De 60 à 80 % | ■ | De 0 à 20 % |
| ■ | De 40 à 60 % | | Inférieur à 0 % |

Evolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010

Source : Agreste, Citadia, 2010

Vers une concentration des exploitations

Entre 1988 et aujourd’hui, le territoire du Pays Ruffécois a connu un phénomène de concentration, le nombre d’exploitations agricoles a diminué alors que leur superficie moyenne a augmenté.

D’après les données de l’Agreste 2010, le territoire comprenait 2 215 exploitations en 1988, 1 424 en 2000 et 974 en 2010, soit **une baisse considérable de 56% sur la période. Ce sont 56 exploitations qui ont disparu en moyenne chaque année entre 1988 et 2010.**

Alors que le Pays Ruffécois comptait en moyenne 25 exploitations par commune en 1988, ce sont en moyenne 11 exploitations qui sont recensées par commune en 2010.

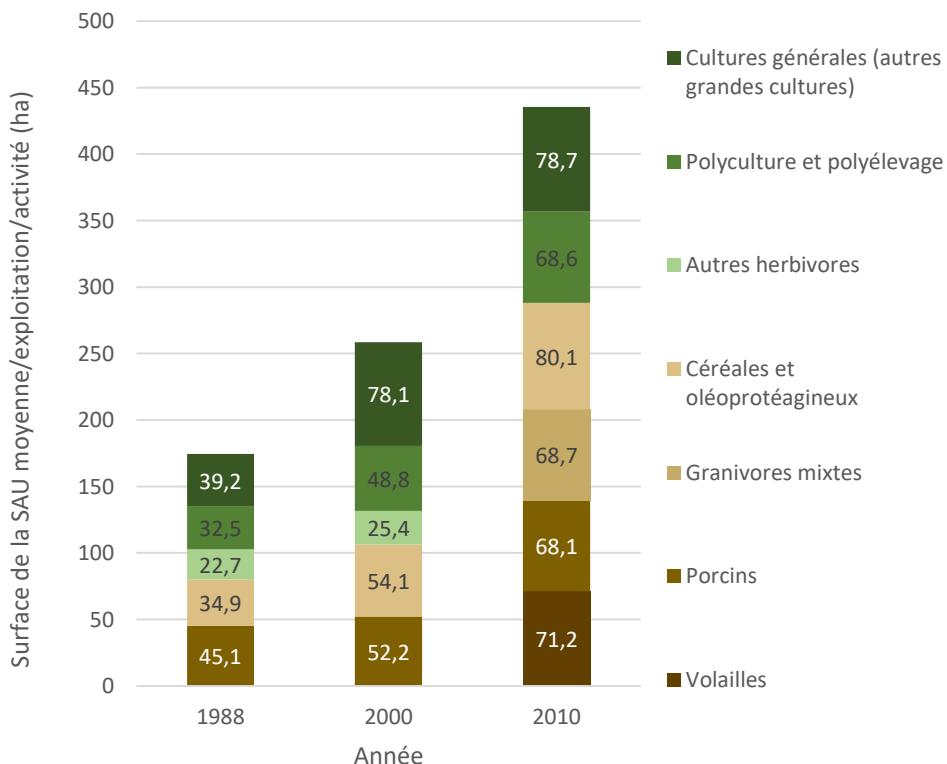
Cette diminution est plus importante à l’est, dans les zones d’élevages. C’est dans cette zone que les exploitations sont les plus nombreuses, notamment sur le secteur de Nanteuil en Vallée. Au centre et à l’est, le nombre d’exploitations est plus faible et ce nombre ne diminue que légèrement.

Zoom sur le contexte départemental

En 2010, 7 900 chefs d’exploitations (et co-exploitations) assurent la direction de 6 500 unités de production. Le nombre d’exploitations a diminué (-26% entre 2000 et 2010) de manière comparable à l’évolution nationale. Cette réduction est légèrement inférieure à celle de la région grâce à la très faible diminution du nombre d’exploitations viticoles. En parallèle, la taille des exploitations a augmenté (+32% entre 2000 et 2010).

Parallèlement, la taille de ces exploitations a augmenté et notamment pour les cultures générales (surface moyenne multipliée par deux), la polyculture et le polyélevage (surface moyenne multipliée par 2,2), les céréales (surface moyenne multipliées par 2,3) entre 1988 et 2010.

Evolution de la SAU moyenne par exploitation et par activité entre 1988 et 2010



Les exploitations les plus grandes se situent sur une large moitié ouest du territoire. Ce sont des exploitations mécanisées et modernes. Elles exploitent régulièrement plus de 100 ha et peuvent en exploiter jusqu'à 400 ha.

A l'échelle du Pays Ruffécois, la taille moyenne des exploitations est de 75 ha en 2010 (contre 34 ha en 1988) mais varie fortement d'une commune à l'autre (la superficie moyenne par exploitation est de 2 ha à Mansle alors qu'elle s'élève à 164 ha à la Chapelle).

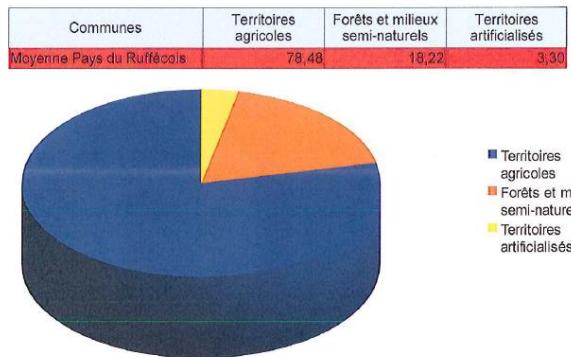
Sur le territoire du SCoT Ruffécois, la diminution générale du nombre d'exploitations est parallèle à l'augmentation de leur taille moyenne.

Une réelle concentration des exploitations s'observe, accompagnée d'une modification des techniques et d'un gain de productivité. Ce nouveau mode de gestion a engendré un besoin moindre en main d'œuvre (le nombre d'actifs ayant diminué de 1 446 unités sur la même période). En effet, alors que chaque chef d'exploitation employait des salariés agricoles à la génération précédente, ils sont nettement moins nombreux à le faire à l'heure actuelle. Mais cela ne signifie pas que les besoins de main d'œuvre n'existent pas.

La Surface Agricole Utile (SAU)

Le Pays Ruffécois : une dominance de territoires agricoles

La Superficie Agricole Utile représente plus de 78 % de la surface du Pays en 2010 avec 72 573 ha d'espaces agricoles. La SAU est plus importante dans le territoire que la moyenne départementale (65%) et nationale (54%).



Zoom sur le contexte départemental

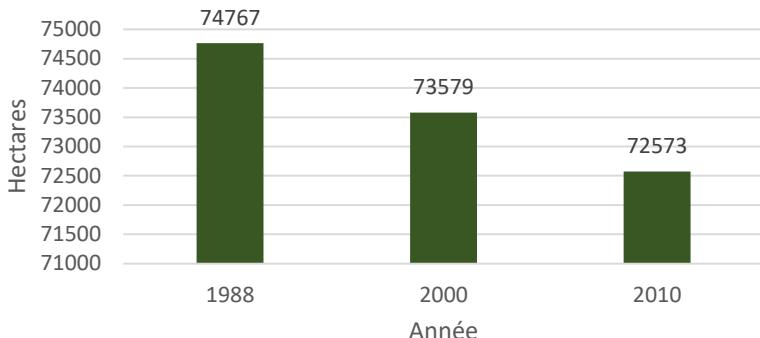
L'agriculture occupe près des deux tiers de la superficie du département (65 %).

Une diminution notable de la Surface Agricole Utile entre 1988 et aujourd'hui

La SAU totale du territoire de 74 767 ha en 1988, était en 2010 de 72 573 ha. Cela représente une baisse de près de 3 %, soit près de 2 200 ha. Cela représente la superficie totale de communes telle que Saint-Amant-de-Boixe ou Villefagnan. Cette diminution de la SAU n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les zones les plus touchées sont les exploitations situées à l'est du territoire. La taille de la SAU en 2010 est relativement homogène sur le territoire.

Ces données sont à nuancer : La SAU du recensement agricole rend compte de la surface des exploitations ayant leur siège sur le territoire concerné. Ainsi, des exploitants ayant leur siège en dehors du territoire du SCOT peuvent continuer à exploiter sur ce même territoire sans pour autant être recensés par le recensement agricole »).

Evolution de la SAU totale entre 1988 et 2010



La perte de SAU touche davantage les activités d'élevage dont la SAU est globalement divisée par 2 pour les porcins et les autres herbivores. Il faut néanmoins souligner que c'est bien la surface globale consacrée à l'élevage qui diminue et non pas la surface par unité de production (éleveur). Cette évolution s'accompagne cependant de l'apparition de l'élevage avicole, dans la commune de Ventouse et d'exploitations d'élevage de granivores mixtes. En effet, les élevages autrefois de plein air se développent de plus en plus en stabulation.

Cette modification des techniques s'accompagne d'un changement du paysage avec la disparition progressive des clôtures. **La SAU pour les productions céréalierées, oléagineuses et de cultures générales est en pleine croissance.**

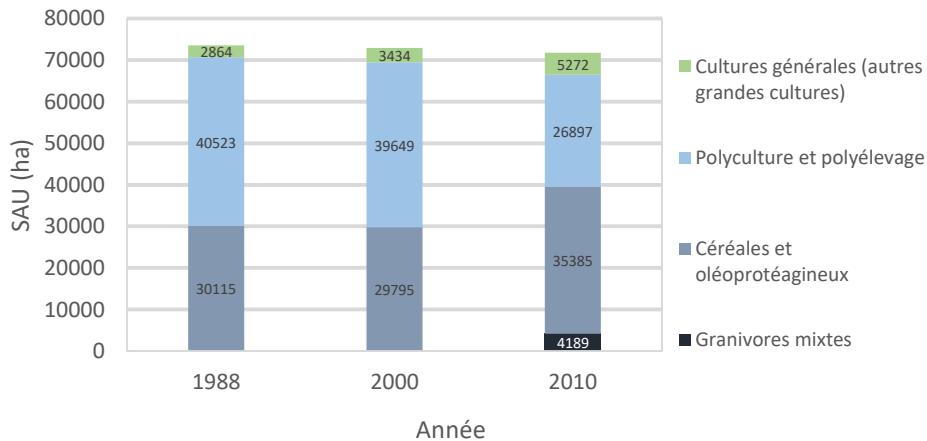
Les céréales et oléagineux augmentent entre 1988 et 2010 de plus de 5000 hectares.

La déprise agricole est accentuée par une différence de revenu non négligeable entre éleveurs et les céréaliers (8€/h contre 50€/h de travail en moyenne).

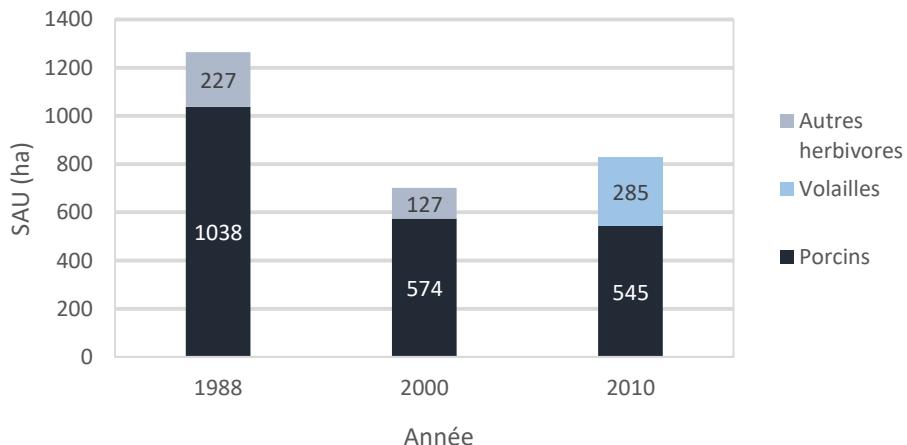
C'est un véritable virage, vers une spécialisation dans la céréaliculture et les cultures générales (de petite, moyenne et grande ampleur) au détriment de l'élevage.

La perte de 13 000 ha de SAU en polyculture-élevage a été compensée par une orientation accrue en céréales-oléagineux (pour près de 50 %) mais aussi par d'autres grandes cultures et des espèces granivores à plus de 50 %).

Evolution de la SAU par activités entre 1988 et 2010

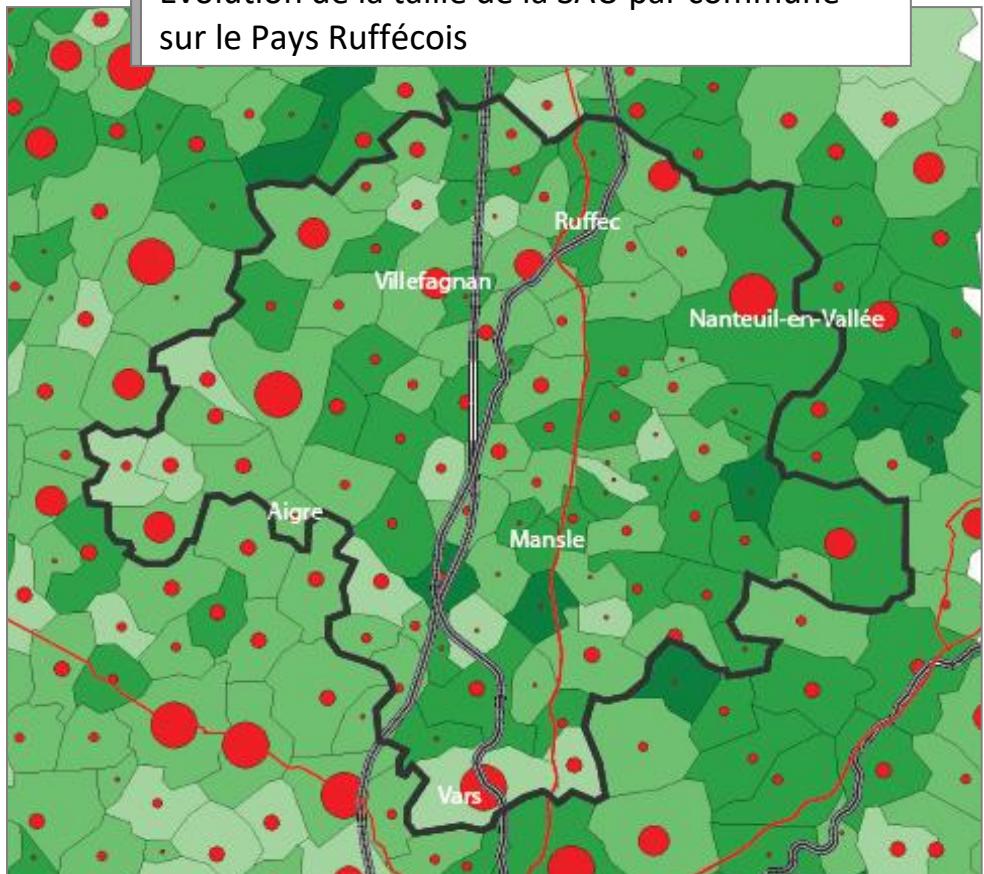


Evolution de la SAU par activités entre 1988 et 2010



Source : Agreste 2010

Evolution de la taille de la SAU par commune sur le Pays Ruffécois



Taille de la SAU en 2010

- Supérieur à 2000 ha
- De 500 à 1000 ha
- De 1500 à 2000 ha
- Inférieur à 500 ha
- De 1000 à 1500 ha

Taux de diminution de la SAU entre 1988 et

2010

- | | |
|--------------------|-------------------|
| ■ Supérieur à 80 % | ■ De 0 à 40 % |
| ■ De 60 à 80 % | ■ Inférieur à 0 % |
| ■ De 40 à 60 % | |

Source : INSEE 2010, Citadia Conseil

Une augmentation sensible du nombre d'exploitants âgés de plus de 55 ans

La majorité des chefs d'exploitations est âgée de plus de 40 ans. Le vieillissement des chefs d'exploitation est marqué sur le territoire (notamment une hausse de 20 % pour les personnes de 55 ans et plus entre 2000 et 2010).

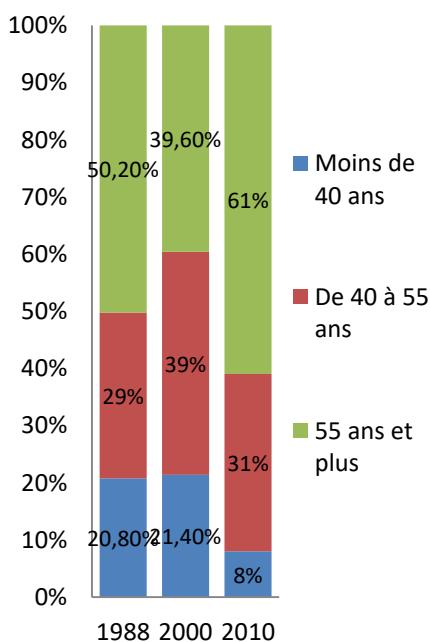
En 2010, seulement une faible part des chefs d'exploitations et co-exploitants était âgée de moins de 40 ans. Ce sont généralement des **exploitations familiales** transmises des parents aux enfants. Cependant, les enfants reprennent de moins en moins souvent l'exploitation des parents, jugée peu rentable au regard du temps passé au travail et des investissements à réaliser.

Le Pays Ruffécois rencontre des difficultés en termes de transmission des exploitations. Plus de la moitié des exploitations n'ont pas de successeurs pour les années à venir (étude INSEE).

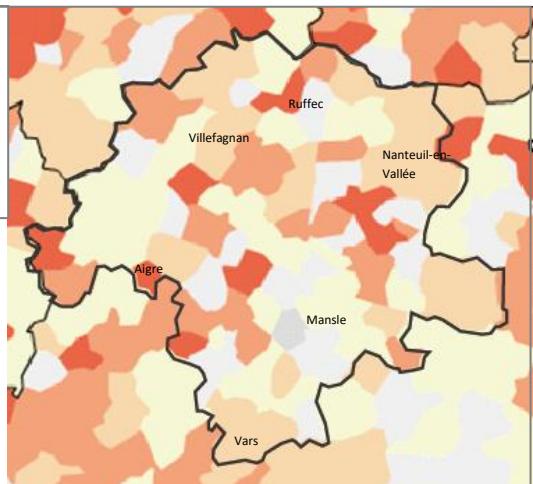
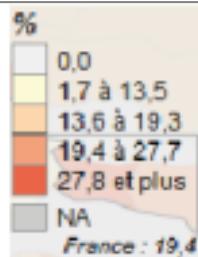
Le phénomène est général sur le Pays Ruffécois, il ne ressort pas de réelle spécificité par infra-territoire.

Le renouvellement des actifs agricoles et la transmission des exploitations constituent un enjeu majeur.

Répartition des exploitants en fonction de leur âge



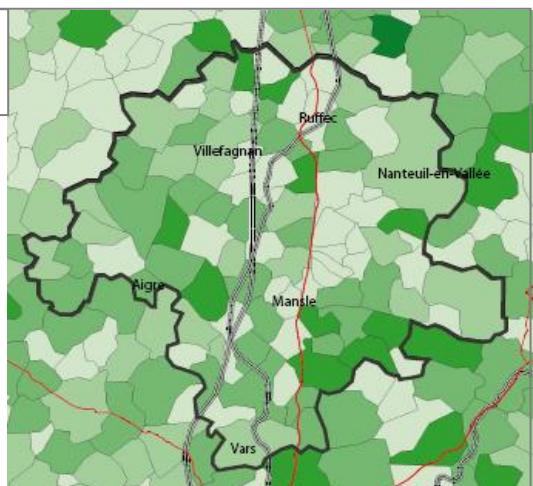
Part des moins de 40 ans parmi les chefs d'exploitations et co- exploitants (en%)



Taux d'exploitations sans successeurs



Source : agreste, Citadia Conseil



Zoom sur le contexte départemental

Malgré le phénomène de concentration des exploitations, le problème de la succession se pose dans le département avec une part importante des exploitations sans successeurs connus. La part des exploitants âgés de 50 ans ou plus est de 59 % en 2010.

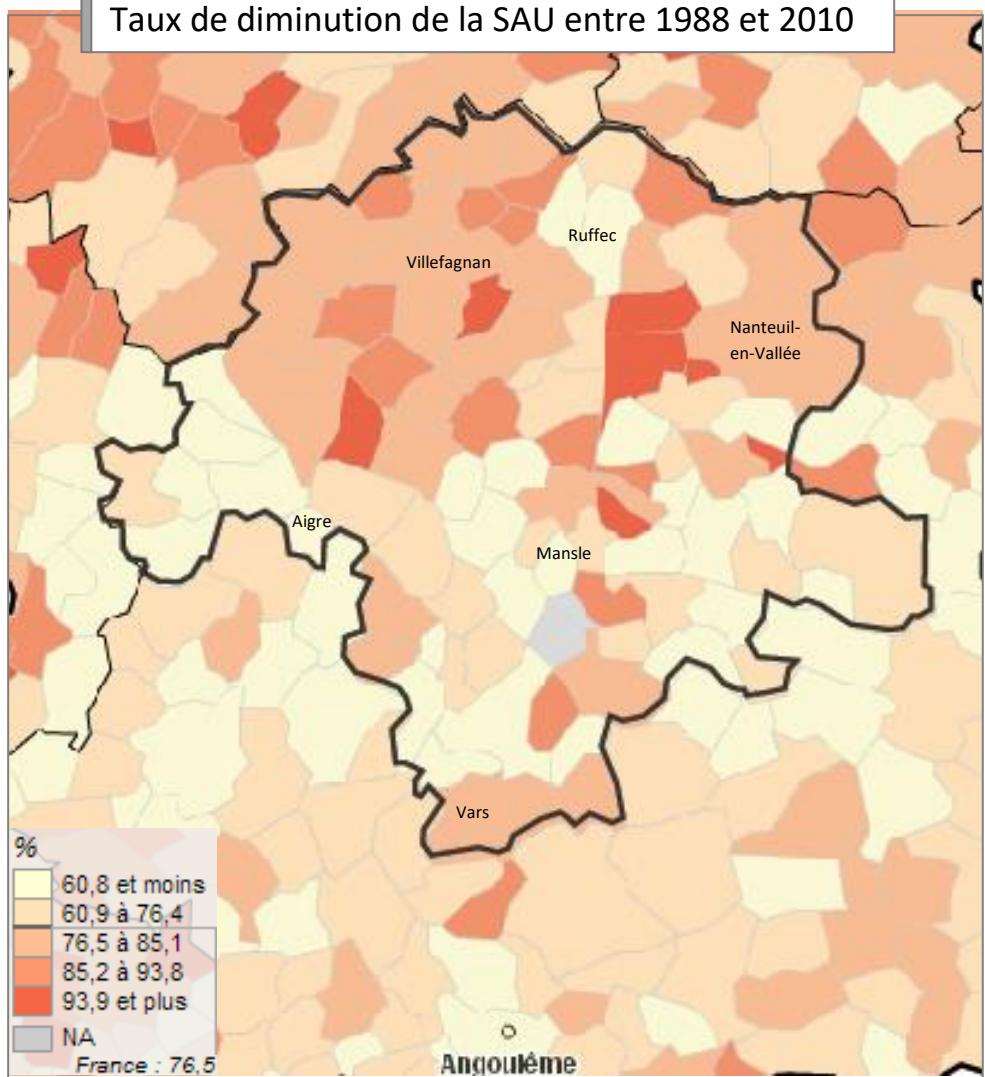
Une part croissante des terres utilisées en fermage

Sur le territoire, les exploitants agricoles sont, selon les études Agreste, plus fermiers que propriétaires. Les grandes exploitations céréalières du nord-ouest du pays Ruffécois sont majoritairement en fermage. Seules sur les parcelles plus petites et où l'élevage prédomine, le faire valoir direct (exploitants propriétaires) apparaît majoritaire. L'accroissement de la taille des exploitations se fait principalement par une augmentation du fermage.

On assiste à une évolution sensible de la structure de l'économie agricole, avec une dissociation entre la possession de l'outil de travail (la terre) et les exploitations. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur la pérennité des exploitations et, dans le cadre du SCoT, il sera nécessaire de pointer les outils à mettre en place pour garantir la pérennité de l'activité agricole.



Taux de diminution de la SAU entre 1988 et 2010



Source : stat.agriculture.gouv.fr

Un territoire aux grandes filières de production réparties dans le territoire mais s'orientant vers le développement de la céréaliculture et de la polyculture



Culture de blé, tournesol et maïs (La Faye) Source : Citadia

Plus de 50 % de la SAU du Pays Ruffécois est destinée à la céréaliculture.

Les exploitations céréalierées sont majoritairement situées à l'ouest du Pays Ruffécois. Le sol y est profond, limoneux donc facile à travailler. Cette partie est moins découpée par les cours d'eau que la partie Est. La zone Sud du territoire est également très céréalière.

L'est au contraire est prédominé par l'élevage. Les sols acides et superficiels sont peu propices aux cultures. Par ailleurs, cette région, fortement découpée par les cours d'eau voit son relief moins plat. Les parcelles sont en pentes, plus petites. L'agriculture mécanisée ou la céréaliculture peut plus difficilement s'y développer.

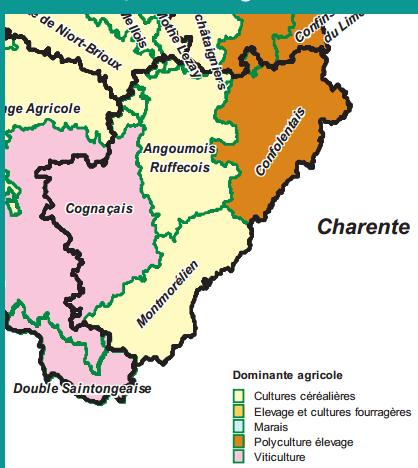
Zoom sur le contexte départemental

La viticulture, consacrée majoritairement à la fabrication des eaux-de-vie de Cognac et de Pineau, est l'activité agricole caractéristique de la Charente. Elle représente plus du tiers (37 %) de la valeur de la production agricole du département en 2010. La production annuelle s'élève à 4 570 697 hl (tous vins confondus).

Les cultures céréaliers sont dominantes dans la bande centrale allant du nord au sud du département. Le rendement céréalier atteignait 134 040 tonnes en 2010 et la production de fourrages était de 102 78 tonnes.

L'élevage (bovins, ovins et caprins) est principalement concentré à l'est, en Charente limousine. Le cheptel du département se compose actuellement, de plus de 21 600 vaches laitières, 46 200 vaches nourrices, 45 600 bovins d'un an ou plus, 45 800 bovins de moins d'un an, 26 200 chèvres et 60 000 brebis-mères, 118 300 porcins ou encore 168 900 poulets de chair et coqs ...

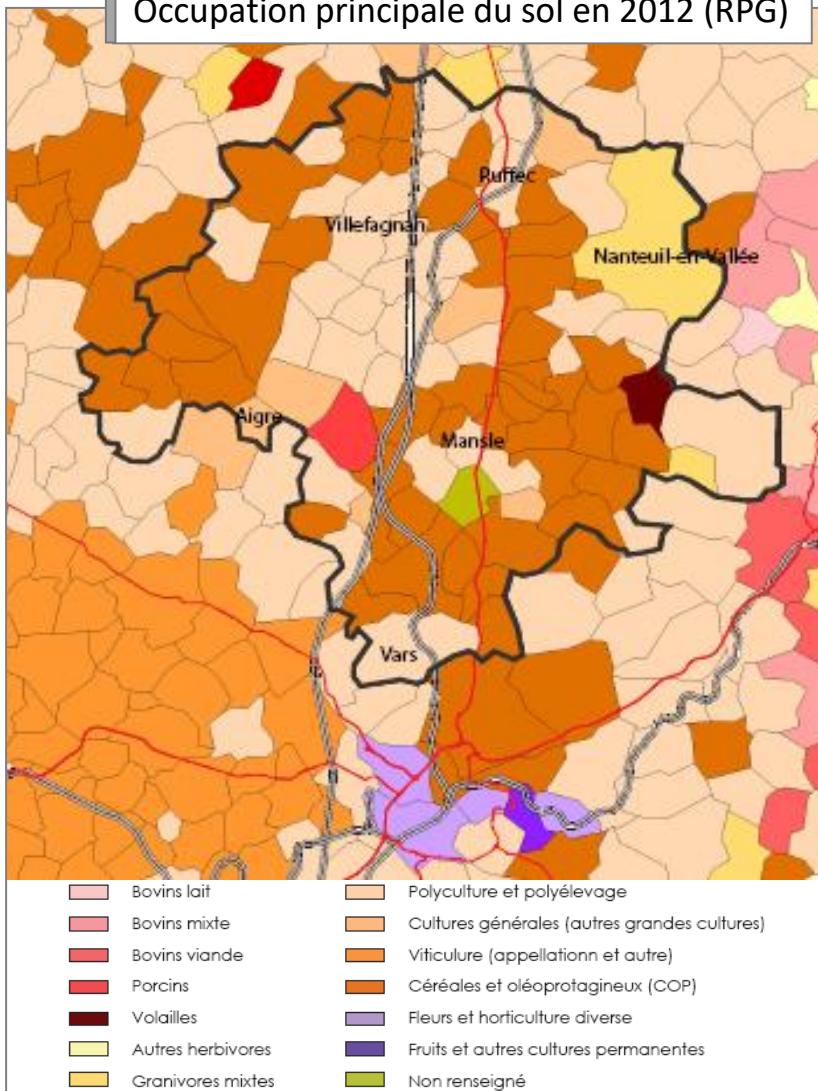
Les grands ensembles agricoles de la Charente / Source : Agreste Charente



Evolution des EXPLOITATIONS agricoles entre 2000 et 2010 en Charente
Source : Agreste Charente (données 2010)

	Charente	
	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	6,5	- 26 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	7,9	- 22 %
Salariés permanents (milliers de personnes)	2,2	0 %
Travail agricole (milliers d'UTA)	9,2	- 21 %
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	366,2	- 3 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)	56	+ 32 %
Sup. en céréales et oléagineux (milliers d'ha)	194,2	+ 2 %
Superficie en vignes (milliers d'ha)	40,6	+ 4 %
Vaches laitières (milliers de têtes)	21,6	- 20 %
Vaches nourrices (milliers de têtes)	46,2	- 2 %
Chèvres (milliers de têtes)	26,2	+ 14 %
Brebis-mères (milliers de têtes)	60,0	- 38 %

Occupation principale du sol en 2012 (RPG)



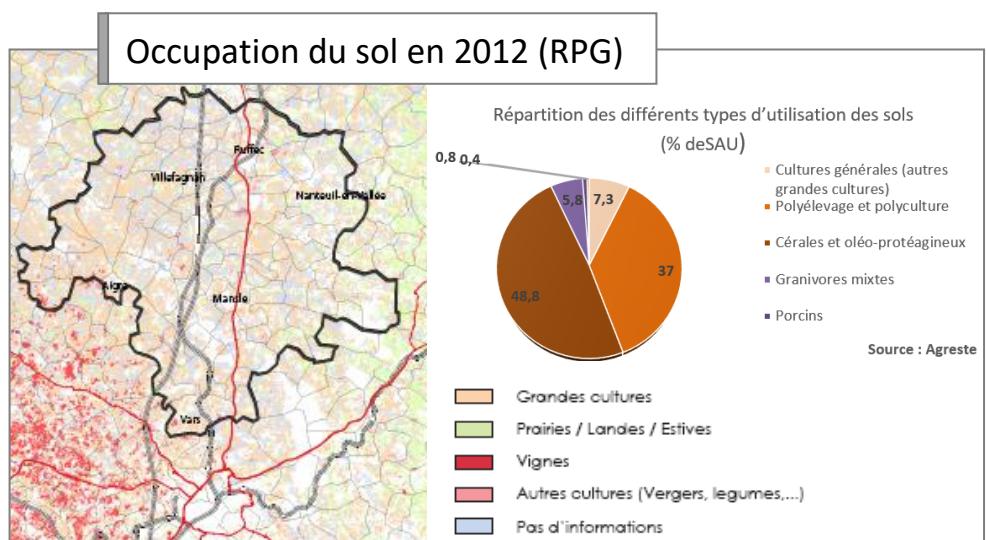
OTEX Source : Agreste, Citadia Conseil 2014

Un territoire diversifié

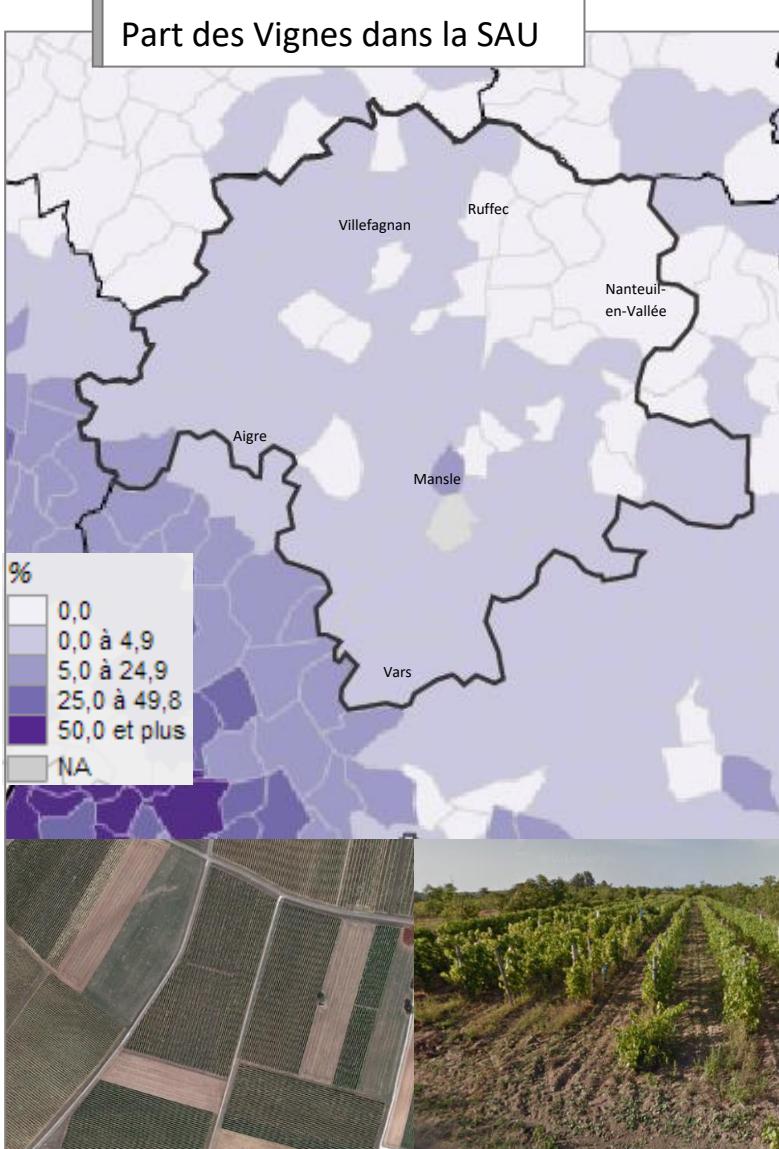
Bien que les grandes cultures dominent, des spécificités locales existent. Elles sont liées à la nature des sols et à l'histoire agricole du Pays Ruffécois.

Les zones de polyculture - polyélevage sont également bien représentées sur le territoire, notamment autour de Villefagnan, Ruffec et Mansle. La production de céréales et d'oléagineux côtoie des productions de bovins et de caprins avec quelques productions spécialisées (porcs, maraîchage) au cœur de la trame de haies occupant des superficies plus petites : il s'agit de polyélevage et polyculture.

Dans le territoire, les cultures de céréales et d'oléagineux utilisent près de la moitié de la SAU (48,8%), suivies par la polyculture et polyélevage (37%). La part des porcins et des volailles est donc très faible.



Source : INSEE, Citadia 2014



Source : stat.agriculture.gouv.fr

La filière du vin, du Pineau des Charentes et du Cognac

La part des vignes (toutes confondues) dans la SAU est relativement faible sur l'ensemble du territoire avec une part souvent inférieure à 5 % de la SAU dans les communes. Seules de petites parcelles, vestiges d'anciens domaines viticoles, sont encore cultivées. La vigne est davantage développée dans les communes de Mansle et Verdille pour la production de vin. Le territoire connaît cependant de nombreuses AOC et le vin produit est valorisé.

Le Pays Ruffécois est intégré dans les périmètres AOC Cognac et Pineau des Charentes ainsi que dans l'Aire IGP Vin de Pays Charentais.

Dès le 15 mai 1936, le Cognac est produit sous AOC. Ce signe lui permet de valoriser le terroir et de maintenir une image de marque connue dans le monde entier.

Confectionné à partir d'un assemblage de moût et Cognac, le Pineau des Charentes est, lui aussi, estampillé AOC depuis plusieurs dizaines d'années (décret du 12 octobre 1945)

Les zones AOC Cognac du territoire ne sont plus cultivées mais le passé de vignoble se retrouve encore à travers les chais qui marquent le paysage et le patrimoine.

Sous IGP depuis 2009, les Vins de Pays Charentais, reconnus en 1981, sont produits par 220 exploitants qui ont réalisé, en 2009, une récolte de 90 240 hl. Seulement deux producteurs de Vins de Pays Charentais sont recensés dans le territoire du Pays Ruffécois à Saint-Fraigne et Verdille.

Autres productions sous SIQO

Sur le territoire, vingt exploitations laitières produisent sous le signe officiel de la qualité et de l'origine (SIQO) « Beurre Charentes-Poitou » et 19 exploitations caprines produisent sous le SIQO « Chabichou du Poitou ». (Source : Institut National de l'Origine et de la Qualité – INAO)

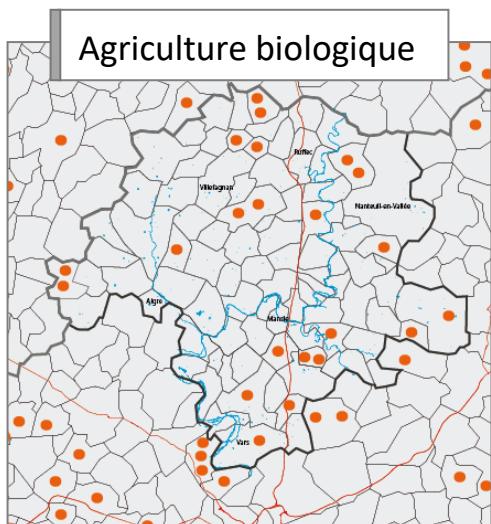
L'agriculture biologique...

Une vingtaine d'agriculteurs certifiés Agriculture Biologique ont été recensés dans le territoire.

... et les autres formes de pratiques respectueuses de l'environnement

D'autres agriculteurs ne pratiquent pas une agriculture biologique mais s'engagent dans des pratiques respectueuses de l'environnement par contractualisation sur des Mesures Agro-Environnementales, par respect de la directive nitrate ou zonage Natura 2000 ...

Le développement puis la généralisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau représente un enjeu.



Source : agencebio.org

Zoom sur le contexte départemental

182 exploitations évaluées biologiques sont recensées sur le département charentais pour une surface estimée à 8 500 ha en avril 2014. Leur nombre avait fortement augmenté en 2009 suite à de nombreuses aides des politiques publiques. Cependant, aujourd'hui, le nombre d'exploitations est stable.

L'économie agricole de proximité et la valorisation des produits locaux

L'activité agricole du Pays Ruffécois s'inscrit également dans une démarche de proximité.

Plusieurs marchés à l'année sont recensés à Montignac-Charente, Verteuil-sur-Charente, Ruffec, Villefagnan et Aigre. Des marchés de producteurs sont organisés périodiquement à Ruffec, Nanteuil-en-Vallée, Saint-Amant-de-Boixe, Villefagnan et Bioussac. Les producteurs locaux se rendent également à Angoulême pour vendre leurs produits (magasins et marchés de producteurs).

Des labels, démarches, groupes ou coopératives permettent aussi de valoriser les produits locaux : Bienvenue à la Ferme, Agritonus, Agroleg, Indications géographiques Protégées ...

Des écoles et restaurateurs locaux se fournissent également localement.

L'avenir des filières courtes de proximité ne concerne pas uniquement les filières biologiques.

Les filières conventionnelles ont également des difficultés pour valoriser leur production, notamment en production animale. Le territoire compte deux abattoirs ; l'abattoir municipal de Ruffec et un abattoir de volailles à Mansle. Beaucoup des animaux sont transportés vivant pour être abattus hors du département. Le maintien de ces abattoirs est donc un enjeu majeur pour les éleveurs et pour l'économie locale. La valorisation en circuits courts nécessite de conserver une possibilité d'abattage à proximité. Actuellement, un manque est observé lié au circuit court (plutôt viande blanche) et au besoin en découpe ; soit des unités de petite taille.

Le soutien au développement des circuits courts de proximité, la promotion et la communication autour des produits locaux ainsi que la diversification des activités au sein des exploitations constituent des enjeux importants.

Des contraintes pour l'activité agricole liées aux infrastructures

Des infrastructures non adaptées à la taille des machines agricoles

L'état des infrastructures est un problème récurrent sur la région. Certaines collectivités, pour limiter la vitesse des automobilistes réalisent des aménagements tels que des réductions de largeurs des voies. Ces initiatives permettent effectivement de réduire la vitesse des automobilistes dans les villages ruraux mais ils empêchent également les agriculteurs de se rendre à leurs champs avec leurs véhicules agricoles de grandes largeurs. Ceci les oblige à faire de grands détours. Seules quelques études ont été faites dans le sud du département de la Charente, mais aucune sur le pays du Ruffécois.

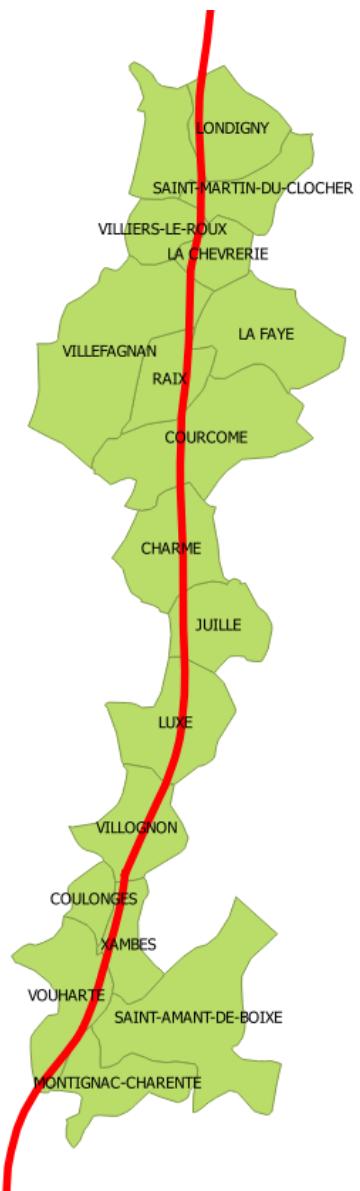
Par ailleurs, des besoins existent concernant la vente directe. Or, la réglementation entraîne des couts de panneaux importants.

Mise en perspective entre l'urbanisation du territoire et la construction de la ligne LGV

Le territoire du Ruffécois est concerné par l'arrivée de Ligne à Grande Vitesse (LGV) reliant Bordeaux à Tours. Vingt-et une communes (de Londigny à Montignac-Charente) sont touchées, du nord au sud du Pays Ruffécois, soit 35 km pour une emprise de près de 470 hectares. La ligne s'étend sur 98 km du nord au sud de la Charente pour une emprise de 1 300ha.

La LGV crée une réelle coupure du territoire en séparant la zone Est de la zone Ouest. Les agriculteurs sont les premiers touchés, principalement sur de grands secteurs céréaliers. Les parcelles de grandes tailles se retrouvent séparées en 2.

Communes traversées par la LGV



Pour limiter ce phénomène et compenser la perte économique infligée aux agriculteurs, de fortes indemnisations ont été accordées aux exploitants. Ces aides sont proportionnelles aux préjudices imposés. Un aménagement foncier a été mis en place pour éviter que trop de parcelles soient divisées d'une part et d'autre de la LGV. La Chambre d'Agriculture veille au respect du protocole.

Cette ligne vient s'ajouter à la RN10 et l'ancienne voie ferrée déjà existantes. Ces trois voies linéaires créent un couloir qui sectorise les parcelles agricoles.

Il faut par ailleurs souligner un impact positif du projet de LGV pour l'économie agricole du Pays Ruffécois, en particulier la céréaliculture : le projet de base de fret céréalier à Villognon.

3. Occupation

Des sols de bonnes qualités agronomiques

Le Pays Ruffécois présente une topographie relativement plane (entre 80 et 120 mètres d'altitude) et quelques reliefs :

- Des plateaux au Nord et Nord-Est,
- Des basses plaines principalement situées à l'Ouest du Pays,
- Des vallées (vallée de la Charente orientée Nord-Sud et les vallées des affluents de la Charente orientées Est-Ouest).

Le territoire se situe sur deux entités géologiques :

- L'Angoumois en partie centrale.

C'est une grande région céréalière aux paysages ouverts composée de vastes plateaux calcaires bordés au Nord par les *terres rouges à châtaigniers* et au sud par les *terres des champagnes* et des landes. Le territoire est majoritairement caractérisé par les **sols sur calcaire dur et marne jurassiques (terres de groies)** qui sont caillouteux, peu profonds et hydromorphes, souvent faciles à travailler. Ces terres sont notamment très favorables à la grande culture en raison de leurs qualités.

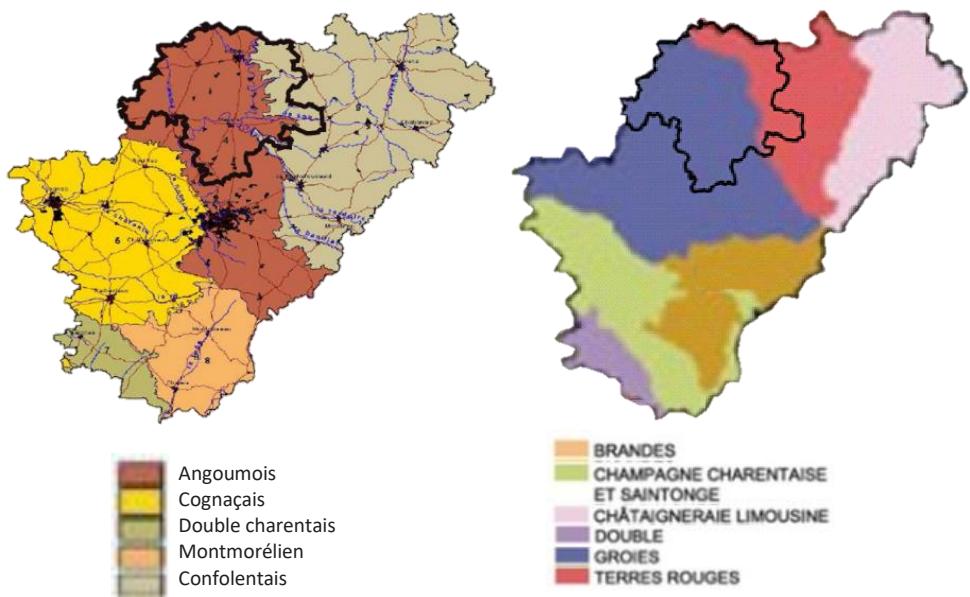
Dans la région de Ruffec, ce sont surtout des plateaux recouverts d'argile rouge non calcaire (terres à châtaigniers et terres rouges). Ce sont de bonnes terres mais délicates à travailler à cause du risque de battance, elles sont donc plus propices à l'élevage. Les terres alluvionnaires autour de la Charente et de ses affluents sont sensibles à la sécheresse mais favorables aux cultures.

agricole du territoire

➤ Le Confolentais à l'est, paysage bocager

Cette entité se compose de sols sur granite et gneiss bordés par les *terres de brandes*, sols sur sable et argile. Plus à l'est, les secteurs de plus hautes altitudes reposent sur le socle cristallin formant des plateaux de gneiss. C'est une région orientée vers la polyculture et le polyélevage, notamment à cause d'un sol peu fertile pour accueillir de grandes cultures.

Les entités géologiques du département (à droite) et les petites régions agricoles (à gauche) de la Charente



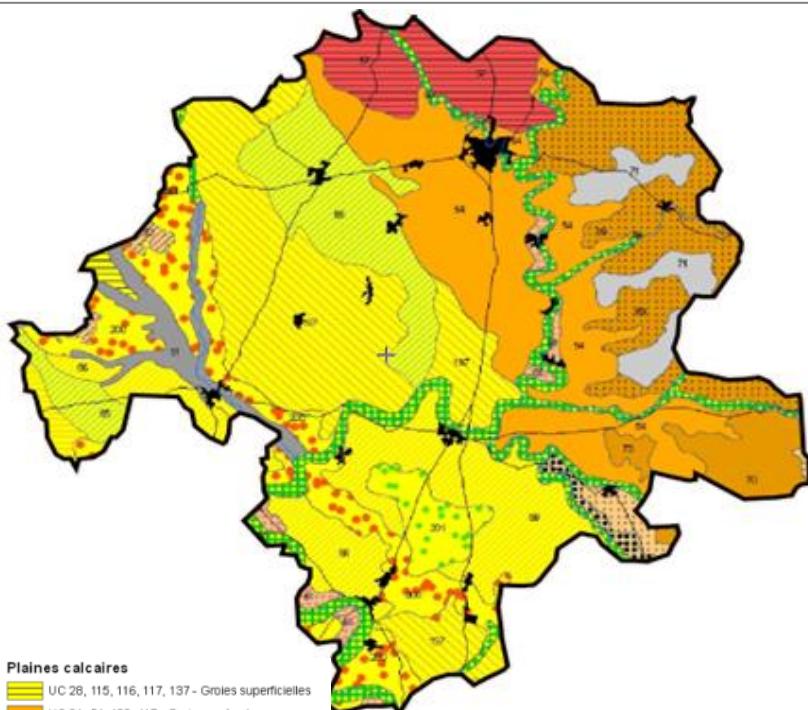
Source : Livret simplifié de la carte des pédopaysages de la Charente (Mars 2012) et site du CRPF

Une carte pédologique de la Région a été réalisée par le CRAPC en partenariat avec l'INRA, l'IGCS, L'IAMT ... Cette étude prend en compte un grand nombre de paramètres. Elle étudie la nature du sol (profondeur, texture, hydromorphie, etc) ainsi que la végétation qui le recouvre et l'utilisation du sol qui y ait faite. . Cette étude permet de diviser un territoire en fonction de ces paramètres en plusieurs unités appelées Unités Cartographiques de Sol (UCS). Ces travaux permettent une bonne représentation spatiale de la qualité des sols.

Le territoire se décompose en trois grandes unités :

- **Les plaines, à substrat calcaire**, présentent un paysage ouvert de grandes cultures et se composent de coteaux argilo-limoneux surtout calcaires avec une charge peu importante en cailloux. Ces sols argilo-limoneux sont peu profond (15 à 20cm). La composition des sols est de type **RENDOSOL (entre 40-70%) et CALCOSOL (10-40%)**.
- Les **plateaux du Seuil du Poitou** sont des versants sur argile éocène plus ou moins colluvionnée. Il s'agit d'une association de sols limono-argileux à limoneux à charge irrégulière en silex (0 à 20 %) sur argile à silex rouge orangée (20 à 40 cm), acides, sains à peu hydromorphes. Ce sol composé de **BRUNISOL MESOSATURE (60 %)** et **BRUNISOL LUVIQUE (40 %)** est plus adapté aux élevages.
- Les **plateaux de terres rouges** : association de sols limono-argileux rouges, généralement recouvert par un horizon limoneux de couleur acajou (30 à 60cm). Ce sont des sols acides, bien structurés, filtrants, peu caillouteux mais avec quelques silex et à réserve en eau assez bonne. Ces terres rouges à châtaigniers sont moyennement profondes à profondes. La composition principale est **BRUNISOL luvique (70 %)**, **BRUNISOL mésosaturé (15 %)** et **NEOLUVISOL (15 %)**.

Caractéristiques des différents sols sur le Pays Ruffécois



Plaines calcaires

- UC 28, 115, 116, 117, 137 - Groies superficielles
- UC 31, 54, 102, 117 - Groies profondes
- UC 32 - Plaine forestière
- UC 38 - Terres lourdes du Pays Bas
- UC 44 - Groies de grès
- UC 55 - Groies marmeuses
- UC 56 - Terres de groies
- UC 60 - Groies argilo-calcaires de craie
- UC 62 - Groies à platinis
- UC 68 - Argilo-calcaires
- UC 197 - Groie moyenne de la Saintonge vallonnée
- UC 198 - Groie moyenne de la Saintonge viticole
- 199 - Groie moyenne de la Saintonge
- 200 - Groie superficielle de la Saintonge
- 201 - Groie forestière

Plateaux des terres rouges

- UC 57 - Terres rouges moyenement profondes

Vallées et terrasses alluviales

- UC 19, 24, 27, 36, 51, tourbe
- 52, 99 - Vallées tourbeuses
- UC 26, 35, 43, 50, 98, 135 - Vallées calcaires
- UC 48, 63 - Vallées des affluents de la Dordogne
- UC 61, 166 - Terrasses calcaires de la Charente
- UC 67, 140, 166 - Vallées étroites et encaissées
- UC 84 - Terrasses de la Dronne
- UC 88 - Terrasses acides de la Charente

Plateaux du Seuil du Poitou

- UC 69, 133, 138, 141 - Argile à silex peu profonde
- UC 70, 134, 142 - Argile à silex profonde
- UC 71, 120, 113 - Bornais
- UC 72, 118 - Terres de brandes

Autres

- Etang
- Agglomération

Source : Chambre d'agriculture Poitou

Un prix du foncier homogène sur l'ensemble du territoire Ruffécois

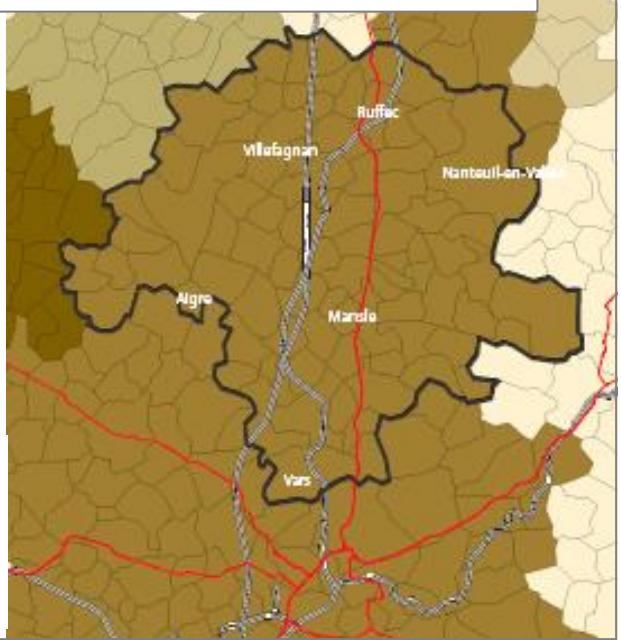
Les données correspondent aux terres agricoles ou aux prés libres. Au niveau nationale, la moyenne est de 5 418€/ha en 2012 et de 3 800 €/ha pour le département de la Charente. Avec une moyenne en 2012 de 4 084€/ha, le Pays Ruffécois se retrouve légèrement au-dessus de la moyenne départementale.

Le prix moyen foncier n'est qu'un paramètre parmi tant d'autres concernant la valeur d'un terrain : la topographie, la qualité des terres, l'accessibilité, la proximité des terres déjà exploitées par un agriculteur, ... sont des critères discriminant. Les petites parcelles seront vendues proportionnellement moins chères qu'une grande parcelle. Une différence de prix peut également être notée entre le Nord et le Sud du territoire du SCoT. Cette différence est due à l'influence urbaine du secteur Angoumois qui contribue à augmenter les prix.

Le taux d'enrichissement est relativement faible et la reprise est rapide sur le territoire du SCoT. Une rétention à la vente existe cependant, notamment dans les zones péri-urbaines où certaines terres sont mises à disposition sans bail.

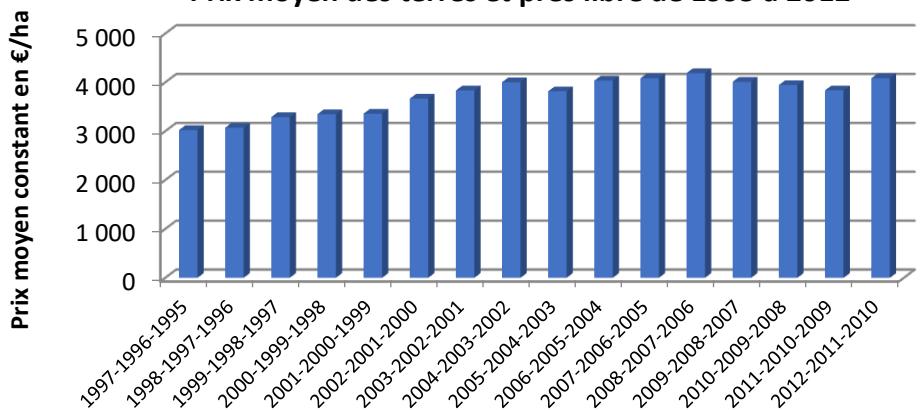
Les prix ont légèrement augmenté de 1995 à 2003 (+32%). Depuis 10 ans, ils semblent stagner.

Prix de foncier sur le territoire du SCoT en 2013

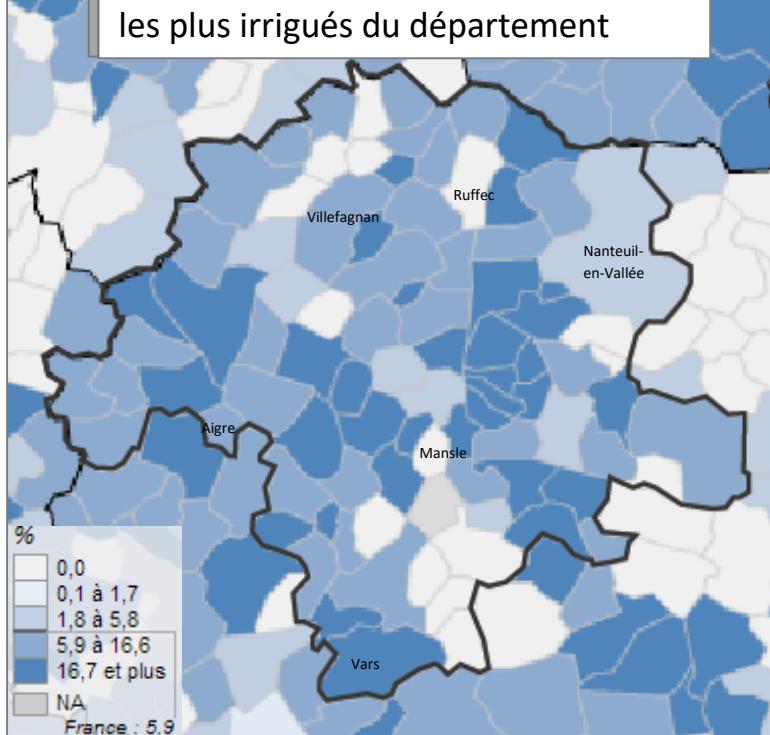


Source : La SAFER 2012, Citadia Conseil

Prix moyen des terres et prés libre de 1995 à 2012



Le Pays Ruffécois, l'un des territoires les plus irrigués du département



Source : Stats.agriculture.gouv.fr



Des investissements particuliers liés au sol et au climat : l'apport de l'irrigation et du drainage

Une irrigation très présente sur le territoire

Les sols de l'ouest du Pays Ruffécois sont sensibles à la sécheresse ce qui oblige les agriculteurs irriguer les terres afin d'assurer des rendements de cultures suffisants ou d'assurer un rendement minimal nécessaire à une régularité des productions (exemple en terre de Groie : sans eau, pas de production en sol superficiel).

L'eau est pompée dans la Charente, en hiver lorsque la région ne manque absolument pas d'eau, mais aussi dans des affluents et des nappes profondes. La Charente est également alimentée l'été par deux barrages (Mas Chaban et Lavaud) de plus de 20 millions de m³ pour soutenir l'étiage et permettre l'irrigation.

L'irrigation s'est développée en même temps que la mise en culture du maïs sur les plaines calcaires et en même temps que l'arrêt ou la baisse des activités d'élevage.

Aujourd'hui, cette culture est importante (16 897 ha inscrits à la PAC (RGA 2010), soit près de 18 % de l'ensemble des surfaces inscrites à la PAC sur le Pays Ruffécois). Cette plante a besoin d'eau en été, or ce sont les périodes de l'année où la pluviométrie est la plus faible. Irriguer est donc nécessaire pour assurer un bon rendement. Le tournesol, quant à lui ne nécessite pas une irrigation conséquente. Tous les points de prélèvements (pompes) sont équipés d'un compteur d'eau permettant de vérifier le volume d'eau consommé.

D'autres cultures diversifiées ont aussi besoin d'irrigation pour répondre aux attentes du marché (cultures granières, légumières, arboriculture ...). **La superficie moyenne irriguée est importante sur le Pays**, ce qui est à associer au climat océanique et à l'ensoleillement assez fort (2 025 heures/an) observé dans le territoire. En 2010, la superficie totale irriguée est de 7,2 %.

Une présence particulière de retenues d'eau type « bassines »

Dans le territoire, au moins une vingtaine de retenues d'eau artificielles sont recensées. Ce sont des ouvrages creusés et étanches, recouverts d'un film d'étanchéité.

Ces ouvrages permettent de créer une réserve et d'alimenter en eau les différentes cultures du territoire. Ces ouvrages bénéficient de subventions par les agences de bassin, les départements ou les régions.

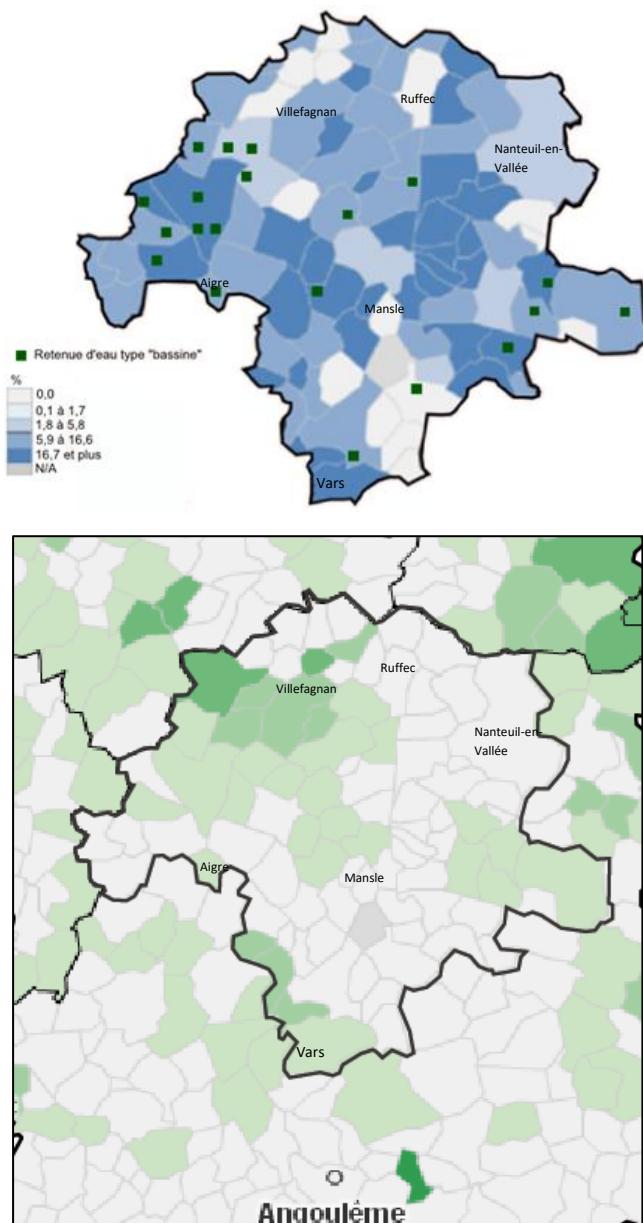
Un drainage indispensable pour les cultures sur sols argilo-marneux

En agriculture, le drainage consiste à favoriser de manière artificielle l'évacuation de l'eau gravitaire à la suite des précipitations. Les exploitants peuvent utiliser des drains, des fossés ou des petits canaux. Les drains agricoles sont enterrés dans le sol à une profondeur et un écartement calculé.

Sur le territoire, le drainage est majoritairement effectué dans la bande Nord-Ouest et plus particulièrement dans les communes de Paizay-Naudouin-Embourie et la Magdeleine pour lesquelles plus de 23,8% de la surface est drainée. Ce sont des **sols argilo-limoneux** de moyenne épaisseur qui retiennent particulièrement l'eau.

A l'Est, il existe également des besoins de fossés voir de drainage.

Pour le reste, il s'agit de sols calcaires, le drainage est réalisé naturellement par ces sols très poreux.



Source : Stats.agriculture.gouv.fr

POINTS FORTS	POINTS de VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de terres de groies faciles à travailler ✓ Une agriculture rémunératrice ✓ Des zones à forts enjeux environnementaux ✓ Une sensibilisation des agriculteurs relative à l'environnement (CIVAM, problématique de la disparition des haies, etc.) et des actions entreprises par la Chambre d'Agriculture de la Charente ✓ Des Groupements de Développement Agricole et d'associations d'agriculteurs ✓ Une progression de la diversification des activités (autres cultures et espèces granivores) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des activités d'élevage fragilisées ✓ Une agriculture fortement consommatrice en eau, par inadéquation entre la qualité des sols et le type de culture ✓ Une baisse du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles

QUELLES PERSPECTIVES ?

LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE GENERATRICE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

- ⇒ Le renouvellement des actifs et la transmission d'exploitations
- ⇒ La préservation des terres agricoles à forte valeur agronomique et des éléments qui permettent le maintien d'un sol de qualité (haies)
- ⇒ L'organisation des filières de production (bovins, caprins, ovins, céréaliculture, etc.) et le maintien, voire le développement des outils qui permettent la mise en place de ces filières (ex. abattoir).
- ⇒ Les zonages AOC/IGP (Pineau des Charentes, Cognac, Vins Charentais)
- ⇒ Le développement puis la généralisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la ressource en eau
- ⇒ Le soutien au développement des circuits courts et de l'économie de proximité moins consommateurs d'énergie ainsi que la promotion et la communication autour des produits locaux
- ⇒ la création des conditions pour favoriser la diversification des activités au sein des exploitations
- ⇒ L'articulation des projets d'aménagement avec l'activité agricole du territoire

Agriculture : synthèse

Légende

Emplois et activités agricoles



Un nombre d'exploitations et d'actifs agricoles globalement en baisse, une SAU moyenne par exploitation qui augmente, et une majorité d'exploitants ayant 55 ans et plus

Principaux secteurs connaissant une perte d'exploitations et d'actifs agricoles

Communes dans lesquelles au moins un tiers des exploitations exploitent plus de 100 ha de SAU

Producteurs de Vins de Pays Charentais

Exploitants en agriculture biologique

Principaux marchés

Des infrastructures non adaptées à la taille des machines agricoles et des impacts importants de la LGV sur le foncier et les activités

Occupation agricole du territoire

Une SAU globalement en baisse

Principaux secteurs connaissant une perte de SAU

Secteur principalement lié aux grandes cultures

Secteur principalement lié aux autres cultures

Secteur lié aux cultures et à l'élevage sans dominance

Aucune exploitation

Principaux secteurs d'irrigation

